Revue

REVUE TRIMESTRIELLE.

REVUE

TRIMESTRIELLE



VINGT-DEUXIÈME VOLUME.



Sixième année. — Tome deuxième.

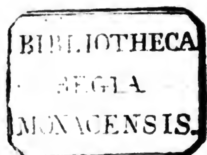
BRUXELLES,

BUREAU DE LA REVUE TRIMESTRIELLE,

RUE SAINT-LAZARE, 23.



AVRIL 1859.



DE LA LITTÉRATURE NÉERLANDAISE

AU TREIZIÈME SIÈCLE.

VAN MAERLANT.

A CHARLES STALLAERT, MON MAÎTRE ET MON AMI.
A. W.

Faire l'histoire de notre littérature, c'est faire l'histoire de nos institutions. Le sort de nos lettres est intimement lié au sort de nos libertés.

Chez les populations latines, la littérature ne fleurit qu'à l'abri du despotisme. Leurs écrivains classiques sont les satellites, souvent même les apologistes de la tyrannie. Les gloires littéraires sont autant de rayons de l'astre monarchique : toutes les individualités s'absorbent dans la personnalité complexe du prince. On dit : le siècle de François I[er], le siècle de Louis XIV, le siècle de Léon X, le siècle de Philippe II. On résume du nom d'un roi ou d'un pape toute l'expansion de la vie intellectuelle d'un peuple.

Chez nous, la poésie ne s'épanouit que sous les chaudes émanations de la liberté. Les siècles d'oppression furent toujours pour nous des siècles de décadence littéraire. La littérature néerlandaise et la liberté sont sœurs. Elles naissent le même jour, elles se développent, elles périssent et renaissent ensemble. Les deux plus grands poëtes

néerlandais brillèrent aux deux époques les plus glorieuses de nos luttes pour l'indépendance. Van Maerlant est contemporain de Breydel, et Vondel vécut sous la république batave. Pour eux, comme pour tous nos écrivains populaires, la vocation littéraire fut un apostolat, et l'état social de leur époque se reflète dans leurs œuvres. Aussi, pour les apprécier convenablement, faut-il les placer parmi leurs contemporains, dans leur pays, dans leur siècle.

I

Jacob van Maerlant, die vader
Es der dietscher dichtren algader.

Jan Boendale, *Der leken spieghel*, B. III, c. 15, v. 119.

La Flandre semblait avoir reçu la mission de veiller au foyer des lumières et de la civilisation pendant cette longue et froide nuit du moyen âge. A l'époque où naquit Van Maerlant, elle avait atteint l'apogée de sa prospérité et de sa grandeur. Les richesses et le luxe étaient répandus dans tout le pays. Des relations commerciales reliaient dans un vaste réseau le monde entier au port maritime de Damme. Une activité industrielle sans exemple avait procuré aux classes inférieures mêmes un bien-être qui entretenait puissamment le sentiment de la liberté politique. D'innombrables chartes ou *keuren*, achetées au prix du plus pur de leur sang, garantissaient les droits de la commune et assuraient la prépondérance de l'élément démocratique. Les luttes incessantes contre les ennemis des institutions avaient trempé le caractère des populations flamandes et les avaient douées de cette indomptable énergie, de cette mâle persévérance qui brisa tous les obstacles et éleva rapidement la Flandre au premier rang des nations européennes.

Elle pouvait être heureuse et fière, en effet, cette nation, où le peuple souverain dictait des lois et bâtissait des hôtels

de ville, où le beffroi communal faisait entendre par intervalles sa grande voix — *Roeland! Roeland!* — et appelait le *populaire* à la défense de ses priviléges!

Oh! sans doute, il était grand le peuple qui produisit les De Coninck et les Artevelde! Et pourtant, ne vous y trompez pas. Gardez que la vue de cette vive lumière, au milieu des ténèbres générales, ne vous éblouisse, et que l'admiration ne vous donne le vertige. Pénétrez plus avant dans cette société et interrogez sa conscience, vous y saisirez déjà de vagues pressentiments, et je ne sais quelle anxiété de l'avenir. Le moyen âge tirait à sa fin et l'humanité était sous le coup de la crise qui précède toujours les grandes commotions. La foi religieuse se syncrétisait dans le peuple et l'indifférence attaquait la société par le haut. Issu du catholicisme et de la féodalité, le moyen âge portait en lui-même le germe de sa décadence et de sa perte. Les meilleures institutions ne pouvaient extirper ce vice héréditaire qui se manifestait dans la noblesse et le clergé. Quelque brillante qu'elle fût en certains pays, la civilisation n'était que négative, parce qu'elle n'était que la préparation pénible et laborieuse de la civilisation moderne. Le progrès des lumières et des mœurs devait aboutir à la renaissance et à la réforme, et la révolution du xve siècle devait être la conclusion logique du travail d'émancipation qui caractérise le xiiie.

La Flandre, placée plus avant sur la voie du progrès, devait souffrir plus qu'aucun autre peuple de cette fièvre de transition. Arrivée au seuil du monde moderne, elle devait supporter plus impatiemment le fardeau des traditions aristocratiques et sacerdotales. De leur côté, la noblesse et le clergé ne négligeaient rien pour le rendre encore plus lourd.

La noblesse et les familles patriciennes, qui regrettaient le régime féodal, nourrissaient une haine de caste contre les communes flamandes. Impuissantes à ressaisir leurs anciennes prérogatives, elles conspiraient avec la France et formaient un parti puissant vendu à l'étranger, et que

le peuple avait flétri du nom de Leliaerts ou gens du lys.

Les comtes de Flandre eux-mêmes encourageaient puissamment l'influence française. Les trouvères et les jongleurs français qu'ils entretenaient à leur cour répandaient autour d'eux une espèce de contagion à laquelle il était d'autant plus difficile de résister qu'elle s'insinuait lentement et se cachait sous des formes séduisantes.

Mais l'ennemi le plus acharné de nos libertés était le clergé. Adversaire doublement redoutable, parce qu'il était doublement puissant. Armé de l'autorité sur les corps et de l'autorité sur les consciences, de la force matérielle et de la force morale, il étreignait la société dans un cercle qui paraissait sans issue. Ses richesses étaient telles, que Marguerite disait « que si elle n'y mettoit ordre, les gens d'Église étoient taillés d'être en brief espace les seigneurs de tout le pays. »

Et pourtant l'esprit moderne frappait à la porte du sanctuaire, et le cri de réforme, étouffé une première fois sous Tanchelin, avait retenti dans le midi de la France et trouvait un écho puissant dans nos provinces. Que fera le clergé en ce moment suprême? Entrera-t-il dans la voie du progrès? Au contraire, il semble jeter le défi à la réforme. Les préceptes de l'Évangile paraissent autant de blasphèmes dans sa bouche. Il prêche la pauvreté, et vit dans le luxe et les richesses; il prône la tempérance, et donne l'exemple de la dissipation et de la débauche [1]; il proclame la liberté humaine, et par une amère dérision il proscrit le libre examen et lance l'excommunication contre quiconque traduit la Bible en langue vulgaire [2]. Les derniers partisans des Vaudois réfugiés en Flandre y trouvent les persécutions. Le prêtre s'arme du glaive, les

[1] Pour se convaincre de la dépravation du clergé à cette époque, il faut lire l'éloquent tableau qu'en a tracé Jacques de Vitry dans son *Historia Orientalis* (ap. Bongars, *Gesta Dei per Francos*).

[2] Concile de Toulouse, 1229. Cf. Le Long, *Boekzaal der Ned. Bybel* Hoorn. 1764, p. 141.

bûchers s'allument et la liberté de conscience reçoit le baptême du sang [1].

Tel était le bilan moral de la Flandre. D'un côté le peuple avec ses aspirations généreuses, de l'autre le clergé et la noblesse avec leurs prétentions surannées, leur esprit d'oppression et leur symbole usé; d'une part l'esprit du moyen âge, de l'autre le génie des temps modernes; là le passé, ici l'avenir.

Eh bien, au milieu du XIII[e] siècle, paraît un homme qui se fait l'organe de toutes les aspirations populaires. C'est le type du démocrate flamand, c'est la personnification vivante du peuple. Tous les ennemis de la liberté seront ses ennemis. Il exposera les titres et les prétentions de la noblesse et en démontrera le ridicule et la vanité; il s'attaquera au clergé, dévoilera ses turpitudes et défendra le libre examen. Il mettra à nu toutes les plaies de son siècle, flétrira l'usure et l'avarice, dénoncera les exacteurs et fera ressortir la bassesse et la fausseté des trouvères français. Et, à côté du mal, il offrira le remède. Jusqu'alors le clergé était seul dépositaire des trésors de l'esprit, la science n'appartenait qu'aux moines : il déchirera le voile qui cachait le sanctuaire, et conviera toutes les classes de la société aux fêtes de l'intelligence; il renoncera à la gloire pour se livrer à des travaux utiles; il consacrera ses veilles à vulgariser la Bible et à écrire dans sa langue maternelle des livres d'histoire et des ouvrages sur les sciences naturelles.

Représentez-vous J.-J. Rousseau écrivant au XIII[e] siècle, et vous ne serez pas loin de Van Maerlant. Tous deux perdent leur jeunesse : ils entrent dans une fausse voie et s'égarent. Mais un jour la lumière se fait dans leur esprit, et dès lors ils ne reculent plus, ils n'hésitent plus. Leur vie tout entière devient une vie de dévouement. Ils con-

[1] Cf. sur l'inquisition exercée en Flandre contre les hérétiques, la *Chronique rimée* de Philippe Mouskès, v. 28815-29025 (tome II, p. 605-615), et Vander Elst, *Le Protestantisme belge*. Bruxelles, 1856, in-12.

sacrent leur génie au peuple, ils cherchent à l'éclairer, à lui inspirer la conscience de sa valeur et de sa force. Ne leur dites pas que l'on n'attaque pas impunément le monstre du fanatisme; ils le savent, mais la voix de leur conscience parle plus haut que leurs intérêts. Ils sont pauvres, ils sont persécutés, et que leur importe! Ils ont une mission à remplir, ils la rempliront malgré les persécutions.

Van Maerlant et Rousseau se ressemblent par le génie comme ils se ressemblent par leurs œuvres. Si le premier est plus pratique, plus sérieux, plus viril, tous deux ont la même chaleur de pensée, la même vigueur d'expression. Tous deux préparèrent par leurs écrits une immense révolution, mais ils la préparèrent à leur insu, sans qu'il leur fût donné d'en voir la réalisation. Aussi eurent-ils une vieillesse découragée et triste, comme s'ils eussent eu seuls la conscience des souffrances de tout un siècle. L'amour du peuple les poussa jusqu'à l'utopie, tous deux effleurèrent le communisme, et je ne sais pourquoi ces novateurs si hardis en politique se soumirent volontiers au dogme, le discutèrent souvent, l'expliquèrent parfois, mais allèrent rarement jusqu'à le nier. Van Maerlant surtout a la foi naïve d'un enfant du peuple. Il est chrétien, catholique même, mais son christianisme est pur, sincère, dégagé des passions humaines, c'est une espèce de mysticisme, une religion de poésie et d'amour.

Il se tromperait étrangement celui qui se représenterait Van Maerlant comme un philosophe vivant d'abstractions et n'écrivant que pour les penseurs. Non, Van Maerlant, c'est la sagesse sans prétention, c'est la science qui s'ignore, c'est le bon sens qui s'élève jusqu'au génie.

Van Maerlant écrivit pour le peuple, et le peuple le reconnut comme sien. Ses œuvres furent lues, étudiées, traduites en latin. Lui-même exerça dès son vivant une espèce de suprématie intellectuelle. Tous les écrivains qui le suivirent obéirent à son influence, tous subirent son ascendant. Par une espèce d'accord tacite dont on

trouverait difficilement un second exemple, il ne s'est pas encore trouvé un écrivain qui ait osé attaquer sa mémoire. Son nom est resté dans toutes les bouches, décoré du beau titre de Père des poëtes flamands — *Vader der dietscher dichtren algader*. Aujourd'hui même que nos traditions ont été rompues, que plusieurs de ses œuvres sont perdues, que sa vie même est oubliée, son nom exerce encore sur nous une espèce de fascination.

II

Want sijn leven was eersaem
Als enen dichtere betaem.

JAN BOENDALE.

Ce serait un livre plein d'enseignements que celui qui nous présenterait sous ses différentes faces cette existence qui fut si bien remplie, qui nous montrerait le père, l'ami, le citoyen, après nous avoir fait connaître le poëte et le penseur.

Malheureusement les éléments d'un tel livre nous manquent; les documents du temps font défaut, les contemporains sont muets et le poëte lui-même a gardé le silence sur tout ce qui le concerne. Van Maerlant a traversé la vie silencieusement, insoucieux de la gloire, livrant ses œuvres au monde sans prendre souvent la peine de les signer, sans songer que la postérité rechercherait un jour avec avidité sa trace effacée sous la poussière de six siècles.

Aussi sommes-nous obligé de nous guider d'après de simples conjectures, si nous voulons retracer la biographie du poëte. A défaut de documents plus précis, il nous faudra analyser avec soin les quelques vers qui servent de préface à ses principales œuvres; au moins y apprendrons-nous, à côté de quelques détails intimes, quels étaient les personnages de ce temps qui communiaient d'idées avec le grand penseur.

Jacques Van Maerlant nous révèle lui-même qu'il est

né en Flandre[1]. Nous pouvons ajouter qu'il vit le jour à Damme, dans le premier quart du XIII[e] siècle[2]. Tout ce qui concerne sa famille et ses premières années est entouré d'un profond mystère. Je m'imagine que l'esprit de l'enfant dut être vivement impressionné du spectacle de la mer et de l'animation du port; je me le représente, avide d'instruction, interrogeant les marins qui apportaient dans l'opulente cité les produits de toutes les nations du monde; c'est là, c'est devant l'Océan, cette image de l'infini, que dut se réveiller en lui cet instinct poétique et ce caractère sérieux, positif et parfois un peu triste qui firent l'originalité du puissant réformateur.

On a beaucoup discuté sur le genre de profession qu'exerça Van Maerlant. Les uns font de lui un prê-

1 Ende omdat ic *Vlaminc* ben,

dit-il lui-même. *Sinte Franciscus*, v. 125. Du reste, il oppose souvent le dialecte de la Flandre à la langue thioise (*dietsch*), comme qui dirait à la langue littéraire des Pays-Bas (et non au dialecte hollandais, comme dit M. Jonckbloet, *Geschied. der middennederl. dichtkunst*, tome III, p. 17).

2 Ceci ne peut être sujet à contestations. L'exact et minutieux Sanderus, qui travaillait d'après des documents que nous ne possédons plus aujourd'hui, écrit simplement : « Jacobus a Meerlandt, *Dammensis*, Flander, Poëta, etc. » (*De scriptoribus Flandriæ*. Antv., 1624, p. 80). Sweert, Foppens et Paquot ont copié Sanderus. — Du reste, nous avons un témoignage bien autrement précieux, c'est celui du poëte lui-même

Dus priset elkerlijk sijn lant :
Maer seide dat hi noit en vant
Also goet lant alse *brurambacht*,
Ic waens hem der bi heeft gedacht,
Omdat hiere in was geboren :
Bedi prijst hijt te voren.

Alexander, v. 1150 et ss.

Brurambacht est une ânerie du copiste westphalien pour *Brucambacht*. Or *Brucambacht* n'est autre chose que le métier ou le Franc de Bruges, dont la ville de Damme faisait partie. Il faut que M. Jonckbloet ait été dominé par un esprit de nationalité bien étroit, pour qu'il ait employé toutes les ressources de son érudition à faire de Maerlant un Zélandais, né dans le Sud-Beveland.

tre [1], d'autres un minnesinger [2], d'autres enfin un commerçant [3]. Ces hypothèses, qui au premier aspect paraissent fort contradictoires, me semblent, sauf la dernière, aisées à concilier. Van Maerlant se destina d'abord à la carrière ecclésiastique. Il est difficile de le nier. Ce n'est que de cette manière que l'on peut expliquer sa vaste érudition, à une époque où la science était le monopole du clergé, et cette connaissance de la théologie et de la scolastique, qui se trahit dans plusieurs de ses ouvrages. Je pense qu'il renonça à cette carrière à cause des excès sans nombre dont il dut être témoin. Il attaqua plus tard le clergé dans tous ses écrits, mais il conserva de sa première vocation un amour sincère pour la religion.

Dégoûté du cloître, il embrassa la vie de ménestrel et se mit à voyager en chevalier errant de la poésie. Il parcourut ainsi le Brabant, la Hollande et la Zélande, visitant les palais et les cités, et chantant comme les minnesinger « *goede jeesten ende sagen,* » les exploits chevaleresques et les aventures d'amour. Vers 1246, nous le trouvons établi à Maerlant, près de la Brielle, où il dut faire un assez long séjour puisque le nom de ce village lui est resté [4]. Il paraît qu'il y était retenu sous le charme d'une

[1] Vander Meersch, dans un article sur Marten van Thourout, inséré dans le *Belgisch Museum*, III (1839), p. 216-217.

[2] Snellaert, *Verhand. over de Nederl. dichtkunst*. Brussel, 1838, p. 25, et surtout Jonckbloet, *Geschied.*, tome III, p. 134 et ss.

[3] M. C. Serrure, se fondant sur un passage de l'*Alexandre,* où Van Maerlant se plaint des exactions commises par les péagers de Rupelmonde, en tire la singulière conclusion que le poëte était lui-même commerçant. (*Geschied. der nederl. en fransche letterk. in Vlaenderen*. Gent, 1855, p. 164 et ss.) Nous pourrions citer un passage semblable à propos des brigandages qui se commettaient sur le Rhin (*Wapen Martijn,* v. 619-620). — Était-ce la bourse ou le cœur du poëte qui souffrait de ces déprédations?

[4] L'auteur anonyme du *poëme de Merlin*, parlant de notre poëte, le nomme

Jacob de coster van Maerlant,

ce qui ferait croire qu'il aurait été sacristain à Maerlant. Le fait est

belle et noble demoiselle, nommée Gotile, « qui lui avait robé son cœur » [1]. Notre littérature est redevable à cet amour d'une de ses plus belles épopées chevaleresques : cette Gotile fut la muse qui inspira à Van Maerlant son roman d'*Alexandre*. Aussi, en amant bien appris, lui dédia-t-il son œuvre, en lui faisant autant de souhaits de bonheur qu'il y avait de mots dans un des chants du poëme [2].

La bassesse et la dépravation des ménestrels lui firent enfin abandonner cette existence aventureuse. Il attaqua plus tard la « menestrandie, [3] » comme il avait attaqué le clergé. On aurait tort de croire pourtant que ces pérégrinations poétiques aient été entièrement inutiles à Van Maerlant. Il s'était lié avec plusieurs personnages illustres, qui ne furent peut-être pas sans influence sur le développement ultérieur de son génie, et parmi lesquels il faut citer tout d'abord Florent V, le noble et infortuné comte de Hollande qui périt victime de la haine de sa noblesse [4]. En outre, ces voyages avaient dû mûrir singulièrement son esprit, et il n'est pas douteux que le commerce familier et ininterrompu du poëte avec le peuple et avec les hautes classes de la société, n'ait puissamment contribué à le convaincre de l'ignorance de l'un, de la corruption des

sujet à caution, car cette dignité ne s'accordait qu'à des personnages de haute naissance. Il importe de remarquer du reste que le *poëme de Merlin* a paru apocryphe à M. Jonckbloet (*Geschied.*, t. I, p. 392). M. C. Serrure suppose que notre poëte s'appelait *Jacob de Coster*. C'est une pure hypothèse. Pour moi, je suis tenté de croire à une simple erreur de copiste.

1 Dore hare, die mi heeft gevaen.
Alexander.

2 God geve haer also menech saluut
Alse wort in dien boeke staen,
Die mi dit te Dietsce dede anvaen.

3 *Wapen Martijn*, v. 388. M. Jonckbloet et les différents éditeurs de ce dialogue lisent à tort *menestraudie*.

4 Cf. la *Revue Trimestrielle*, tome X, p. 204 et ss.

autres, et à lui faire sentir la nécessité d'une réforme complète dans les mœurs et dans la littérature.

Jusqu'alors Van Maerlant avait chanté la guerre et l'amour. Il résolut de consacrer le reste de ses jours à des travaux sérieux. Cédant à l'attraction que la patrie exerce toujours sur les grandes âmes, il vint se fixer à Damme [1] où, selon une tradition fort accréditée, il remplit le modeste office de greffier. Il y vécut jusqu'à la fin de sa vie dans un état voisin de la pauvreté [2], tout en pratiquant rigoureusement les vertus domestiques, car, au témoignage d'un contemporain, « sa vie fut honnête et réglée, comme il convient à un enfant des muses. » Ce fut à Damme, selon toutes les probabilités, qu'il éleva à la gloire de sa patrie le gigantesque monument encyclopédique dont nous parlerons tout à l'heure, ce fut là qu'il exerça cette royauté incontestée du génie, flagellant de sa satire impitoyable les vices et les abus de son siècle, et livrant au vent ces feuilles de la sybille, que ses contemporains devaient saisir au passage avec une singulière avidité.

Il paraît que dans sa vieillesse le poëte fut pris d'un immense découragement. Sa muse devint sévère et triste. Plus un sourire ne vint dérider la face amaigrie de l'Archiloque aux cheveux blancs. Désespéré de l'insuccès de ses efforts, qui ne lui avaient valu que les persécutions du clergé, ne voyant dans la société, — comme un homme de grand cœur qu'il était, — que ses turpitudes et ses misères, il crut que les temps prédits par l'apôtre étaient proches et que l'Antechrist allait paraître.

On dit qu'au déclin de sa vie Van Maerlant reçut la

[1] Jacop, du woens in den Dam,

lui dit son interlocuteur dans le *Second Martijn*, v. 14.

[2] Le poëte dit lui-même en dédiant les *Naturen bloeme* à Nicolas van Cats :

Om dat mi ghebreet scats
Biddic dat hem ghename si
Dat juweelkijn van mi.

visite de Dante Alighieri. Suivant une hypothèse aussi ingénieuse que hardie, le jeune gibelin fit, dans les dernières années du XIII[e] siècle, un voyage dans la Flandre et alla serrer la main au sublime vieillard [1]. C'est là une de ces rencontres que l'imagination rêve, mais que l'absence de preuves nous empêche d'élever à la certitude d'un fait historique. Au moins celle-ci n'est-elle pas dénuée de vraisemblance. Si Dante fit en effet ce voyage, n'est-il pas probable qu'il ait voulu voir le poëte dont la gloire remplissait la Flandre? Le nom de Van Maerlant et ses démêlés avec le pape étaient-ils inconnus à l'ancien ambassadeur de Florence à la cour de Rome, au gibelin qui devait lui-même fustiger la papauté [2]?

Si le fait est vrai, Van Maerlant dut trouver dans cette entrevue une suprême consolation. Comme s'il eût dû éprouver avant de mourir toutes les déceptions, la plus grande des douleurs avait été réservée à son extrême vieillesse. Il vécut justement assez pour voir sa patrie livrée comme une proie à l'arbitraire du despote français. Une guerre d'invasion commença en 1297. La ville de Damme, prise et reprise successivement par les Anglais, les Français et les Flamands, eut à subir plusieurs fois toutes les horreurs du pillage et de l'incendie [3]. La Flandre entrait dans cette période de malheurs et d'oppression, dont elle devait se relever par le plus éclatant fait d'armes dont notre histoire ait conservé la mémoire. Van Maerlant ne devait pas assister au jour de l'émancipation; sa dernière pensée fut une douleur. Il mourut à

[1] Ch. Ruelens, *Revue franco-italienne*. Paris, 1855, numéros des 19 et 26 avril.

[2] N'est-ce pas dans ce fait aussi qu'il faut chercher le sens de ce mot mystérieux gravé sur la tombe de notre poëte :

Quem laus dictandi rhytmos, proverbia fandi
Transalpinavit?

[3] Warnkoenig, *Histoire de Flandre*, trad. par Gheldolf, tome I. p. 292 et ss.

Damme en 1300, deux ans avant la bataille de Courtrai [1].

On montrait encore, au siècle dernier, sous le clocher de l'église de Damme, la pierre sépulcrale de Van Maerlant, sur laquelle on avait gravé l'attribut de la sagesse, l'oiseau de Minerve. Le hibou, gardien solitaire de cette tombe brisée, au milieu des ruines de ce port jadis si illustre, semblait une dernière ironie du poëte sur la vanité des choses humaines [2].

III

Noit men en ondervant
Dat Jacob Van Merlant
Logene dichte oft voortbrochte
Hoe nauwe ment ondersochte.

JAN BOENDALE.

La vie de Van Maerlant est le meilleur commentaire de ses écrits. C'est en quelque sorte l'explication et l'histoire de son génie. Il importait de connaître l'homme pour bien comprendre l'écrivain.

Nous n'avons pas à entreprendre un travail d'exégèse sur les œuvres de Van Maerlant, et nous avons exclu de notre plan toute discussion relative à la date ou à l'authenticité de ses ouvrages. Ces questions sont élucidées aujourd'hui, grâce aux savants travaux de M. Jonckbloet.

[1] L'épitaphe de Maerlant, publiée d'abord inexactement par Sweert, est conçue en ces termes :

Hic recubat Jacob a Mellant ingeniosus
Trans homines gnarus, rhetor, astuque disertus,
Quem laus dictandi rhytmos, proverbia fandi,
Transalpinavit, famaque perenne donavit :
Huic miserere Deus, cujus sextus jubilæus
Post summum nomen numeri, proh! abstulit omen.

Le sixième jubilé (la 300e année) après le plus grand chiffre (M = 1000) signifie l'an 1300.

[2] Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, tome II, p. 337 de l'édit. in-8o.

Mais il est un point, le plus important de tous, que la critique a laissé dans l'ombre jusqu'à ce jour : — c'est l'unité de l'œuvre de Van Maerlant. A force d'érudition, on a perdu le sens de la réforme à laquelle il a attaché son nom; l'étude des détails a fait négliger l'ensemble, et le scalpel de l'analyse a exécuté si consciencieusement sa tâche, qu'il est devenu impossible de reconnaître sous ces lambeaux informes la physionomie originale du poëte.

Du jour où Van Maerlant rompit avec le passé, il devint l'homme d'une seule idée. Pour faire triompher cette idée, il se prodigue et se multiplie sous toutes les formes, pendant plus de trente ans, sans éprouver un instant de lassitude ou de défaillance : l'histoire, la philosophie, la légende, les sciences, tout devient une arme dans ses mains, tout conspire à une même intention, à une fin commune. Cherchez sous l'apparente contradiction de ses ouvrages, vous trouverez partout le même homme, la même pensée. Pensée unique, constante, qui le préoccupe à tous les instants et lui ôte le repos : — il veut sauver la société. Voilà le mot de sa destinée.

Pour opérer cette régénération, il faut accomplir une double révolution. Il s'agit d'ébranler l'édifice du passé et d'édifier la cité nouvelle. Ce fut l'œuvre que tenta Van Maerlant. Comme l'ouvrier de la Bible, armé de la truelle et de l'épée, d'une main il ruine les abus et les préjugés sociaux, de l'autre il entreprend le grand œuvre de l'enseignement du peuple. Double genèse, si je puis ainsi m'exprimer, d'une pensée unique. De là deux séries d'œuvres entièrement distinctes, bien qu'identiques pour le résultat. Dans celles-là le poëte n'obéit qu'à ses propres inspirations, il marque au front tous les abus et poursuit de sa satire ardente et passionnée, mais toujours élevée et digne, toutes les iniquités sociales. Dans celles-ci, il prend le ton sévère et calme, un peu magistral, d'un docteur; le révolutionnaire fait place à l'apôtre, — il cherche à affranchir la pensée et à propager les lumières; mais, même dans ces dernières œuvres, il ne reste pas tellement

dans les sphères sereines de la science qu'il ne se souvienne parfois de son rôle de satirique et ne lance comme à la dérobée quelques traits acérés contre les institutions de son temps. Vous le croyez absorbé par son sujet et fort occupé à vous dévoiler les secrets de la nature ou de l'histoire, tout à coup il se ravise et vous ramène par un rapprochement ou une saillie, à la vie, à la réalité, à la lutte.

Tel fut Van Maerlant, tel nous essayerons de le faire connaître. Comme il serait fastidieux de le suivre dans toutes ses digressions satiriques, nous ne ferons qu'indiquer la pensée générale qui domine ses plus vastes compositions. Nous retrouverons ensuite dans un de ses ouvrages les moins étendus, mais sans contredit le plus remarquable de tous, la doctrine du poëte sur les principales questions religieuses et sociales.

La carrière de Van Maerlant se divise en deux parties parfaitement distinctes. Dans sa jeunesse il mène la vie insouciante du ménestrel, vivant au jour le jour et cultivant la *gaye science*. C'est un conteur, un *spreker*. La jeunesse, l'imagination, l'instinct poétique, rien n'y manque, pas même la dame obligée dont il nous donne le nom à deviner dans une espèce d'acrostiche [1]. La vogue était encore alors aux romans de chevalerie, à ces longs récits, semi-fabuleux, semi-historiques, offrant les plus mâles beautés poétiques à côté des fictions les plus puériles. Ce fut par le roman de chevalerie que Van Maerlant débuta dans la carrière des lettres.

Née dans le castel féodal pour charmer les loisirs des preux barons ou des nobles châtelaines, la littérature chevaleresque ne s'était maintenue jusqu'alors en Flandre que par la protection des grands. Aristocratique par essence, elle manquait de l'élément qui fait la vie d'une littérature : pour le peuple elle était comme non avenue. L'histoire doit la juger avec sévérité comme une importation étran-

[1] Jonckbloet, *Geschied.*, tome II, p. 435.

gère et antipathique à notre caractère national. Je sais que je m'écarte ici de l'opinion commune. Je ne puis m'expliquer la vive admiration que professent nos historiens pour ce qu'ils appellent la *littérature pittoresque*. S'il est vrai que le peuple flamand eut dans ses destinées d'être le premier-né de la démocratie, comment justifierez-vous, je vous prie, une littérature inspirée par la féodalité et qui renfermait implicitement la négation de la démocratie? Objecterez-vous que le sujet des chansons de geste était emprunté presque toujours aux traditions germaniques? — Sans doute; mais ces traditions avaient été profondément modifiées par le catholicisme, la chevalerie et l'esprit gaulois, et lorsqu'elles reparurent en Flandre sous la forme épique, elles se trouvèrent tellement altérées qu'elles étaient devenues étrangères pour nos populations. Je dirai plus : cette littérature épuisa pendant près d'un siècle toute la séve poétique de la nation et entrava le développement spontané et démocratique de notre propre littérature. Sauf nos épopées primitives, telles que les *Niebelungen* et le *Goedroen*, sauf nos chants populaires et notre poëme du Renard, nous ne possédons peut-être pas jusqu'à Maerlant cinq monuments littéraires qui appartiennent en propre à la Flandre. Presque tous nos romans chevaleresques sont traduits ou imités des romans en langue d'oïl, et portent l'empreinte de l'esprit gaulois. Voulez-vous de ce chef un témoignage précis et irrécusable? Nous l'emprunterons à Van Maerlant lui-même. Jamais le poëte n'attaque les épopées chevaleresques, même les épopées flamandes, qu'il n'accuse en même temps les trouvères français; c'est à eux, à eux seuls, qu'il impute toutes les fictions romanesques [1]. Ce fut sa gloire d'avoir ruiné com-

[1] Je regrette que le défaut d'espace m'empêche de citer la longue tirade du *Spieghel historiael*, IV part., 1 B., cap. 29. Van Maerlant y va jusqu'à attribuer aux trouvères français, *die valsce walsce poëten*, la fiction du *bere Wislau*, qui fut pourtant écrite originairement en flamand. Un passage peut-être encore plus curieux est celui où il leur

plétement cette littérature aristocratique et d'avoir ramené la poésie aux sources de l'inspiration nationale. N'eût-il que ce seul mérite, nous devrions le saluer comme le plus démocratique, le plus flamand de nos écrivains. Comprenez-vous maintenant pourquoi la justice populaire, plus éclairée que celle de nos historiens, lui a décerné le titre glorieux de *Père des poëtes flamands* [1]?

Ces considérations étaient nécessaires pour faire apprécier la portée de la réforme de Maerlant. Nous revenons à notre poëte. Nous avons dit que, dans sa jeunesse, Van Maerlant paya son tribut au faux goût de son siècle. Mais avec le suprême bon sens qui forme le trait le plus saillant de son caractère, il comprit que l'engouement pour les cycles

impute les fables, qu'il a lui-même traduites dans sa jeunesse, sur *la Guerre de Troie :*

Die dat langhe wille lesen,
Hoe die *favelen van desen,*
Dat walsch spreect entie poëten,
Gha daerwi hem sullen heten :
Ten dietsche, dat wide es becant,
Ende wi maecten te Merlant.

Spieg. histor., tome I, p. 112.

[1] M. Jonckbloet, malgré l'admiration que lui inspire le génie de Maerlant, éprouve un regret d'érudit en voyant disparaitre subitement les épopées chevaleresques, et s'oublie jusqu'à traiter quelque part notre poëte de Robespierre de notre littérature (*Geschied.*, tome II, p. 397). — Ces regrets sont exprimés d'une manière beaucoup plus vive dans une espèce de pamphlet historique intitulé : *De la littérature néerlandaise à ses différentes époques*, par M. Alberdingk Thijm. Le Veuillot de la Hollande ne pardonne pas à Maerlant d'avoir ruiné ce qu'il nomme le *romantisme.* « Une lucidité d'esprit, peu commune de son temps, dit-il (p. 74), jointe à une présomption qui caractérise assez souvent les autodidactes issus de la bourgeoisie, un désir d'instruire ses inférieurs tout en rabaissant ceux à qui le génie ou la naissance avait assuré une réputation à laquelle il n'était pas parfaitement sûr de pouvoir atteindre, avaient imprimé à l'esprit de l'ex-sacristain un caractère de pédanterie qui lui faisait négliger son talent, pour avoir le plaisir d'occuper le fauteuil professoral en face de ces compatriotes illettrés, en traduisant Pierre Comestor et Vincent de Beauvais. »

du roi Artus et de Charlemagne avait cessé et que cette littérature avait dit son dernier mot. Il chercha donc un thème moins usé et en même temps plus sérieux et plus historique à offrir à la curiosité de ses auditeurs. Un instant, il crut avoir résolu le problème. Familiarisé par ses études premières avec l'antiquité, il s'imagina qu'en y puisant le sujet de ses romans il lui serait loisible de concilier la vérité de l'histoire avec l'intérêt de la légende. Ce fut dans cet esprit qu'il écrivit la *Guerre de Troie* et le roman d'*Alexandre*.

Suivant l'usage généralement admis, il se contenta de traduire le premier de ces poëmes d'un roman en langue d'oïl de Benoit de Sainte-More [1]. Le *Roman de Troie* de ce dernier était une amplification, en plus de trente mille vers, de deux poëmes latins apocryphes, que l'on s'accordait à attribuer à deux témoins oculaires du siége, Dictys de Crète et Darès de Phrygie. Van Maerlant croyait naïvement que sa traduction de l'œuvre de Benoit ne serait que l'écho poétique de l'histoire; encore a-t-il soin de nous avertir qu'il a corrigé son original d'après les récits des poëtes latins et même d'après « Homerus, le grand clerc. » C'est qu'en effet il devait y avoir là pour les contemporains du poëte quelque chose qui ressemblait à l'intérêt historique. Plusieurs familles des Pays-Bas, et la race franque tout entière, ne prétendaient-elles pas tirer leur origine de quelque compagnon d'infortune d'Énée?

L'*Alexandre* est également traduit d'un poëme — latin, cette fois — de Gaultier de Chastillon [2]. L'ouvrage de Gaultier, puisé presque entièrement dans Quinte-Curce, avait été rangé par l'université de Paris parmi les livres

[1] La *Guerre de Troie* (*Trojaensche oorlog*) ne nous est connue que par des fragments, et par un abrégé de ce roman, dû à un contemporain de Maerlant, nommé Segher Dieregodgaf, et qui a été publié par M. Ph. Blommaert.

[2] L'*Alexandreis* de Gaultier a été imprimée à plusieurs reprises. Cf. Roquefort, *De l'état de la poésie franç. dans les* XIIe *et* XIIIe *siècles*, p. 17, note 1, et Peerlkamp, *De vita Belgarum qui latina carmina composuerunt*. Brux., 1822, in-4°, p. 13.

classiques et répandu dans les écoles pour affaiblir l'autorité des chansons de geste débitées sur le même sujet [1]. Cela seul suffisait pour le recommander à l'attention du poëte flamand [2]. Déjà s'éveillait en lui cet amour du vrai, ce dédain du merveilleux, cette espèce de rationalisme littéraire qui devait assurer le succès de sa réforme. Comme s'il eût eu le pressentiment de sa destinée, il cherchait à donner à ses premières œuvres un intérêt plus puissant et plus durable que celui qui s'attachait aux fictions de la chevalerie. Le poëte cherchait sa voie.

Tout à coup une révolution se fait dans son esprit, ses yeux s'ouvrent à la lumière, il devient un autre homme. Qu'a-t-il fait de sa jeunesse? A quoi lui a servi son génie? Quel fruit retirera-t-on de ses romans chevaleresques? Quoi! le peuple est ignorant! Quoi! la science est le privilége exclusif du prêtre, les livres utiles n'existent que dans une langue morte! Quoi! la Bible même est interdite au vulgaire! Et « on écoute les aventures de Tristan et de Lancelot, noms supposés, personnages imaginaires, et on lit par le monde entier des contes d'amour et des récits de bataille! Et l'Évangile est trop grave pour nous, parce qu'il enseigne la vérité et la justice [3]! »

[1] Paulin Paris, *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, tome III, p. 94.

[2] L'*Alexandre* fut écrit en 1246 et comprend environ 14,500 vers. Van Maerlant a fait quelques interpolations à l'œuvre de Gaultier. La principale consiste dans une longue description géographique de la terre, qui termine le septième livre. M. Jonckbloet croit qu'elle est l'œuvre originale de Maerlant. Nous nous rangeons à l'avis de M. Serrure qui la considère comme une traduction du français.

[3] Mer Tristram ende Lanceloot,
Perchevael ende Galehoot,
Ghevensde namen ende ongeboren,
Hier of willen die liede horen;
Truffe van minne ende van stride
Leest men dor de werelt wide;
Die ewangelie es ons te swaer,
Om dat soe recht seit ende waer.
Sinte Franciscus, v. 33-40.

Et le poëte maudit ses premières œuvres et demande pardon à Dieu d'avoir chanté l'amour profane et « de s'être souillé dans les choses mensongères [1]. » Sa vie tout entière expiera l'erreur de sa jeunesse.

Je sais des esprits distingués qui, ne s'expliquant pas que Van Maerlant ait pu renoncer subitement à l'art, à la poésie, à la gloire, pour se livrer à des travaux ingrats, refusent de croire à ce changement subit dans l'esprit du poëte et sont persuadés qu'il y a dans notre histoire littéraire quelque méprise étrange que l'avenir se chargera peut-être d'expliquer. — Ces conversions sont rares sans doute, mais on en trouve des exemples dans la vie des grands réformateurs. Descartes n'a-t-il pas renoncé à ses amis et à sa profession, Pascal n'abjura-t-il pas les études profanes, pour se convertir, l'un à la philosophie, l'autre à la vertu et à la foi? Et Rousseau, ce second Van Maerlant, n'a-t-il pas renoncé tout à coup, lui aussi, à sa vie oisive et vagabonde pour se livrer à des études sérieuses, à des méditations solitaires? Conversions subites, déterminées par une crise, souvent physique, mais toujours décisive, après laquelle le converti saisit sa voie et ne s'arrête plus qu'il n'ait atteint le but [2].

Van Maerlant entreprend d'exposer dans sa langue maternelle le répertoire complet des connaissances de son temps. Il embrassera dans une œuvre immense, colossale, l'histoire sacrée et profane, la morale, la politique et les sciences naturelles, — espèce d'encyclopédie à une époque où le mot d'encyclopédie n'était pas même inventé. Ce monument il le consacrera au peuple, et pour que le peuple en profite, il l'écrira dans le mètre poétique, la forme que le peuple affectionne et qui se grave le mieux dans sa mémoire.

[1] Verghevc dat ic mi besmet
Hebbe in logentliken saken.

Rijmbybel, ap. Hoffmann von Fallersleben, *Horæ Belgicæ*. Vratislaviæ, 1830, I, 20.

[2] Cf. à ce sujet la curieuse *Étude sur J.-J. Rousseau*, de M. A. Baron, insérée dans la *Libre Recherche*. Bruxelles, 1857, tome VI.

Quelques années auparavant, un moine, un dominicain, Vincent de Beauvais, avait écrit en latin, pour faire pénitence de ses péchés, un *Miroir général* (*Speculum majus*) des sciences du temps. Van Maerlant — cet autre grand repenti — se trace un plan à peu près semblable. Mais il n'a pas, comme Vincent, le loisir de faire des recherches et d'amasser des matériaux; il s'empare des traités spéciaux écrits en latin et les traduit en langue vulgaire. Il ne prend de repos qu'il n'ait achevé son travail, et à mesure qu'il a terminé un livre, il s'empresse de le publier en le mettant sous le patronage d'un ami éclairé, d'un personnage illustre.

Van Maerlant commença son œuvre par l'étude de la nature. Le premier de ses écrits didactiques est intitulé *Naturen bloeme* (*Anthologie naturelle*). Autrefois ce livre était connu sous le titre de *Bestiaire*. C'était une erreur; car il offre un résumé assez complet de zoologie, de botanique et de minéralogie, le tout entremêlé de conseils médicaux, de sentences morales et d'allégories qui en rendent l'étude singulièrement attrayante [1]. Le poëte l'avait entrepris à la prière d'un jeune seigneur nommé Nicolas van Cats. Il l'avait traduit d'un ouvrage latin qu'il attribue au fameux Albert le Grand, mais qui, comme on l'a prouvé depuis, n'est autre que le *De naturis rerum* de Thomas de Cantimpré [2].

Après les *Naturen bloeme*, Van Maerlant traduisit une espèce de manuel politique intitulé *Heimelycheit der*

[1] M. Jonckbloet prétend que les *Naturen bloeme* furent écrites vers 1247. Les raisons qu'il donne sont loin d'être suffisantes. Je pense que cet ouvrage est plus récent au moins de dix ans. — L'*Anthologie naturelle* est divisée en treize livres, dont nous donnons le contenu d'après le poëte lui-même : 1° des gens; 2° des quadrupèdes; 3° des oiseaux; 4° des merveilles de la mer; 5° des poissons; 6° des serpents venimeux; 7° des insectes; 8° des arbres; 9° des plantes médicales; 10° des végétaux; 11° des fontaines; 12° des pierres précieuses; 13° des sept métaux.

[2] Bormans, *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, tome XIX.

Heimelycheden (*Secret des secrets*), et comprenant, sous forme de digression, une longue dissertation hygiénique (v. 832 à 1435). Aristote, disait-on, l'avait écrit à l'invitation du roi Alexandre. C'est la plus faible des productions du poëte flamand. La critique n'était encore qu'au berceau, et le nom d'Aristote inscrit en tête de ce singulier traité avait paru à Van Maerlant une recommandation suffisante. On a cru pendant longtemps que notre poëte n'était pas l'auteur du *Secret des secrets*. Le doute n'est plus même possible à ce sujet. Van Maerlant cite lui-même ce livre dans le *Spieghel historiael*[1], et on y retrouve du reste à chaque page la trace de son esprit et de ses opinions.

Il semble que le poëte essayât ses forces avant d'entreprendre son grand monument historique, le plus étendu de ses ouvrages et celui qui devait le plus contribuer à sa gloire. Le *Spieghel historiael* (*Miroir historique*), comprenant en quatre parties, ou trente et un livres, l'histoire du monde depuis la création jusqu'au XIIIe siècle, parut vers 1283. C'est une traduction libre du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais. Traduction libre en effet, car Van Maerlant se place à un point de vue entièrement différent de celui de son devancier. Vincent rattachait l'histoire du monde à l'histoire de l'Église, et traitait son sujet *ad fidei nostræ dogmatis astructionem*. Son but était d'enseigner aux moines de son ordre, *fratres nostri*, l'histoire de l'Eglise. Van Maerlant choisit avec infiniment de tact dans l'œuvre du savant dominicain tout ce qui peut intéresser les laïques, tout ce qui tient à l'histoire proprement dite, et passe sous silence la partie scolastique et les digressions qui ont rapport au dogme. Ce précieux monument il le dédie au plus glorieux représentant de l'idée démocratique dans la patrie néerlandaise, à Florent V, comte de Hollande :

Grave Florens, conincs Willems sone,
Ontfaet dit were ! Ghi waert die ghone

[1] Vol. I, p. 339.

Die mi dit dede anevaen.
Ghenoughet u, wildijt ontfaen
Danckelike, so bem ics vro,
Ende ic houts mi gepayt also.
God geve u leven sonder blame!

L'histoire sacrée n'avait pas été exclue du plan de Van Maerlant. Dès l'an 1270, il en avait fait l'objet d'une œuvre spéciale qu'il publia sous le titre de *Rijmbybel* (*Bible rimée*). Grande était pour le poëte la difficulté. L'Église, par la voix des conciles, défendait sous les peines les plus sévères de traduire la Bible en langue vulgaire. Que fit Van Maerlant? Il s'arrêta à un parti qui n'était pas sans danger: il traduisit en flamand la *Biblia scolastica* de Pierre Comestor, qui, au dire de Le Long [1], était préférée à la Bible même, et y ajouta le Nouveau Testament, d'après les quatre évangélistes. Il termina son livre par un récit de la guerre des Romains contre les Juifs, intitulé *Wrake van Jerusalem,* et composé d'après Josèphe, « ce Juif plein de sens » — *een Jode daer vele sins an lach.*

Ces quatre ouvrages nous présentent un tableau succinct des connaissances humaines au XIIIe siècle. Van Maerlant n'a exclu de son plan que les *arts* de l'école, la grammaire, la rhétorique, les mathématiques, sciences plus vulgaires, que le moyen âge dans sa langue barbare comprenait sous le titre de *trivium* et *quadrivium,* et qui composaient en grande partie le *Speculum doctrinale* de Vincent de Beauvais. Toutes les autres sciences — celles d'un intérêt pratique et d'une utilité universelle—sont comprises dans son œuvre, classées avec ordre et méthode, et exposées dans un langage simple et clair. C'est ici un vaste Panthéon élevé à la gloire de la Flandre communale par le plus grand de ses écrivains.

O la sublime abnégation! Ce fils aîné de Dieu s'est fait humble, didactique, maître d'école, pour descendre jusqu'aux petits. Le tribun a réprimé les éclats de sa voix

[1] *Boekzaal der Nederl. Bybel.* p. 156-161.

éloquente et passionnée. Le poëte a étouffé la flamme de son génie, il a renoncé à la gloire qu'il a rêvée dans sa jeunesse; en se faisant l'interprète de la pensée d'autrui, il a su se dépouiller de toutes les qualités de l'écrivain original, même du mérite littéraire, même des beautés de la forme. Lui, l'inspiré, le fort, il réclame l'indulgence du lecteur, parce que « pour maintenir le sens et trouver la rime il a dû s'écarter parfois des formes reçues et se servir de termes français, latins, grecs ou hébreux [1]. »

Gardez-vous pourtant de croire que Van Maerlant se soit astreint au simple rôle de traducteur. Souvent il s'écarte de son original, surtout dans sa *Bible rimée*. Alors son œuvre s'illumine d'éclairs inattendus. Au milieu des graves préoccupations de son sujet, le poëte se souvient des misères présentes et ne peut retenir un cri de colère ou une allusion sévère aux mœurs et aux institutions de son temps. Parle-t-il du choix d'Aaron pour grand prêtre, il prend occasion de défendre le principe des élections populaires :

Noch waert recht als men kiesen soude
Dat mens hadde der lieder wille...

Plus loin, il critique l'usage du weergeld dans la législation :

Oghe over oghe, tant over tant,
. . . . dit gheboet God;
Maer nu est al ander ghebod :

1 Ende omdat ic Vlaminc ben,
Met goeder herte biddic hen
Die dit Dietsche sullen lesen,
Datsi mijns genadich wesen,
Ende lesen sire in somich woort,
Dat in haer lant es ongehoort;
Men moet om de rime souken
Misselike tonghe In bouken :
Dietsch, Brabants, Vlaemsch, Zeeuws,
Walsch, Latijn, Griex ende Hebreeuws,
Om vray te houdene rijm ende zin.

Sinte Franciscus, v. 123-135.

Die wet es al ghesmeet te ghelde ;
Hets al vergheten dat God telde [1] !

Ici il attaque les courtisans et les flatteurs, et couvre de ridicule les prétentions de la noblesse. Là il flétrit les poëtes français,

Die scone valsce walsce poëten,
Die meer rimen dan si weten [2].

Mais c'est contre le clergé que le poëte s'élève avec le plus de force. La simple indication des passages dirigés contre le prêtre exigerait une analyse complète de l'œuvre de Van Maerlant. Le prêtre, c'est l'ennemi naturel du laïque :

Noit man en saghet so gheschapen
Datsi wel droeghen over een [3].

Le prêtre, c'est le loup dans la bergerie : il vole le bien et la femme du prochain :

Der liede goet, der liede wijf
Rovet hi, die onsalighe keytijf [4].

Le prêtre est cupide et avare, c'est l'adorateur du veau d'or : il accorde des indulgences et ouvre le ciel à prix d'argent :

Rome sent uut ghenouch legate
Die die traghe dur ghelts bate
Absolveert van allen mesdaden,
Ende sentse van sonden ontladen
Te haren pape te lande weder [5].

Le prêtre est orgueilleux et plein d'insolence. « O pré-

[1] *Rijmbybel.*, ap. Jonckbloet, tome II, p. 65.
[2] *Spieg. histor.*, liv. IV, ap. Jonckbloet, tome I, p. 202.
[3] *Naturen bloeme*, ap. Jonckbloet, tome II, p. 53.
[4] *Nat. bloeme*, ap. eund., *ibid.*, p. 52.
[5] *Ibid.*, p. 54.

lats de la sainte Église, instruisez-vous par l'exemple de Tobie : il n'invita pas à sa fête les riches, mais les pauvres et ceux qui craignaient Dieu. Las! aujourd'hui les pauvres sont repoussés; ceux qui craignent Dieu sont chassés; avant eux passent les ménestrels envers lesquels on est trop prodigue. Les riches l'emportent sur les pauvres. Que Dieu ait pitié des riches [1] ! »

Les coups de Van Maerlant étaient d'autant plus sûrs que lui-même était sincèrement catholique. Cette âme naïve et mystique croyait sans peine à l'enfer et aux miracles, honorait les saints et les martyrs et professait un culte chevaleresque pour la Vierge [2]. Ces ouvrages où il flagelle si violemment le clergé, il ne craint pas de les mettre sous la protection du ciel : « Maintenant je rends grâce à Dieu, qui gouverne l'univers, de ce qu'il m'a donné la force de mener à fin ce que j'avais préparé à grand'peine. Car c'est de lui que provient toute force. Et toi, Marie, jeunesse exquise, fontaine de miséricorde, je te remercie aussi d'avoir raffermi mes sens, de sorte que j'ai achevé ce que j'avais entrepris [3]. » Van Maerlant sait que dans cette lutte entre la foi et l'impiété, les rôles sont intervertis : le croyant, le prêtre, c'est lui-même; le dissident, c'est le clergé. C'est au nom du Christ que le poëte chasse les vendeurs du temple.

Le clergé chercha à se venger du téméraire. Van Maerlant fait souvent allusion dans ses écrits aux persécutions

[1] *Rijmbybel.*, *ibid.*, p. 67.

[2] Il existe de Van Maerlant un petit poëme sur les *Miracles de Marie* (*Maria Mirakelen*), extrait du second livre du *Spieghel historiael.* Un exemple suffira pour faire comprendre le caractère de son adoration pour la Vierge. Parlant de l'assomption de la mère du Christ, Vincent de Beauvais affirmait que ce n'était pas là un article de foi, mais qu'il était *pieux* de croire, « *pium* est credere » ; Van Maerlant traduit :

Hets *hovesch* datmen ghelove mede.

Il est *courtois* de croire.

[3] Épilogue du *Rijmbybel.*

qu'il eut à essuyer [1]. Une vieille chronique, découverte au siècle dernier dans une bibliothèque d'Angleterre, assure qu'il fut poursuivi pour avoir traduit la Bible en langue vulgaire et qu'il eut à se justifier devant le pape et à soumettre son livre à l'approbation ecclésiastique; elle ajoute que le livre lui fut rendu quelque temps après au grand étonnement de ses ennemis [2]. Comprenez-vous quel était le but de cette intrigue? Il s'agissait de paralyser les efforts du poëte en le déclarant ennemi de la foi, et d'imputer à l'esprit d'hérésie ses attaques contre la corruption de la caste sacerdotale. La manœuvre était habile.

La vengeance du poëte ne se fit pas attendre. Elle fut spirituelle et sans réplique. Interrompant pour un instant son œuvre encyclopédique, il va faire un acte de soumission à l'Église, mais cet acte même sera la consécration éclatante de la croisade qu'il a entreprise contre le clergé. C'est à l'orthodoxie elle-même qu'il empruntera ses armes. Il écrira — à l'usage des frères minimes d'Utrecht — la vie du plus grand réformateur de l'Église, de saint François d'Assise; et afin de se mettre à l'abri de la malveillance de ses ennemis, il se contentera de traduire en flamand la biographie officielle du saint, par saint Bonaventure [3]. On s'est trompé en disant que Van Maerlant en écrivant la *Vie de saint François* s'était écarté du plan qu'il

1 Ende oec mede hebbic vaer
Dat des dat paepscap belgen soude,
Of ic mi dies onderwinden woude.
Ende anderwaerven ebbic gewesen
In haer begripen van desen.
Want ic leeken weten dede
Uter byblen heimelichede.

Spieghel histor., I, 3.

2 Le Long, *Boekzaal der Nederduitsche Bybel*. p. 220.

3 Van Maerlant s'était promis de traduire littéralement l'œuvre de saint Bonaventure. Aussi, contrairement à son habitude, suit-il son modèle pas à pas. C'est donc à l'original qu'il faut s'en prendre des niaiseries qui se rencontrent parfois dans la *Vie de saint François*, telles, par exemple, que les v. 3457-3462, sur *le mépris de la science*.

s'était tracé et revenait à sa première manière. Ne restait-il pas dans la tradition démocratique en racontant la vie de ce sublime insensé, qui avait rêvé de ramener le christianisme à sa pureté primitive? Et, en offrant comme un modèle à suivre la vie de l'humble mystique qui abandonna tous ses biens pour prendre le bâton du mendiant et qui fit de la pauvreté une vertu, ne faisait-il pas la satire la plus amère des moines de son temps? Telle était bien l'intention du poëte, car ce n'était pas au hasard qu'il avait choisi la vie de saint François. En voulez-vous la preuve? — Notez ce fait, il a été à peine remarqué par nos historiens. Van Maerlant nous apprend lui-même qu'il a écrit aussi une *Vie de sainte Claire* [1], aujourd'hui perdue. Or, savez-vous quelle fut cette sainte Claire? ce fut, selon l'expression de Van Maerlant lui-même, la fille spirituelle de saint François, ce fut elle qui institua, sous les auspices de ce saint, l'ordre célèbre des Clarisses.

Il semble admis aujourd'hui par la critique que la réforme de Maerlant a porté un coup de mort à la poésie. On a écrit à satiété que l'auteur du *Spieghel historiael* a inauguré dans sa patrie une poésie nouvelle, « poésie sèche, mesurée, didactique, qui s'appuie sur la Bible et sur les livres de morale, et se distrait de son enseignement dogmatique par quelques pages d'histoire naturelle ou quelques innocentes descriptions de paysages [2]. » C'est là une erreur banale qu'ont répétée tous les historiens de notre littérature et qu'il est temps de réfuter.

On s'est élevé de nos jours, et avec raison, ce me semble, contre les écrivains qui ont conservé le culte de

1 Dese (sinte Clare) was in onsen Here
Fransoysen dochter met groter ere,
Ende moeder vander armen vrouwen
Die men mag besloten scouwen.
Die hare vite gerne hoort
Van mi vint hise in dietscher woort.

Sinte Franciscus, v 1781.

2 Marmier, *Lettres sur la Hollande*.

l'art pur, et qui ne pratiquent l'art que pour l'art même. Gardons-nous pourtant de condamner l'art en principe, et de bannir l'idéal du domaine de la poésie, au nom de je ne sais quelle doctrine positiviste et utilitaire. Ne confondons pas, je vous prie, l'art avec la science. Le beau et le vrai, la science et l'art, doivent être cultivés à part et au même titre, parce que tous deux sont divins, et ont pour caractère l'absolu. Mais aux époques de lutte, telles que le XIII[e], le XVI[e] et le XIX[e] siècle, il ne faut pas que l'art se complaise dans l'indifférence, il faut qu'il devienne l'auxiliaire de la science, il faut que le beau se fonde dans le vrai et, en revêtant son caractère, lui imprime le sien. Regardons le ciel, je le veux bien, mais n'oublions pas que nous sommes attachés à la terre; n'allons pas rêver lorsque le sol est prêt à manquer sous nos pas. Laissez à l'enfance des peuples la fantaisie et les songes, laissez-leur aux heures de repos et de calme les enivrements de la forme et le culte du beau. Mais, lorsque la pensée humaine est en travail, lorsque le monde est dans l'attente d'un principe nouveau, l'esprit n'a pas trop de toutes ses forces, l'art doit vulgariser l'idée; l'imagination doit se mettre au service de la raison; ce ne sont plus des fleurs, c'est du pain qu'il faut alors aux intelligences.

Ainsi l'entendait Van Maerlant, et ceux qui l'ont accusé d'avoir tué la poésie se sont mépris sur le sens de sa réforme. Avant lui la poésie, vierge folle, ne chantait que les exploits des preux, et errait de manoir en manoir, mendiant les suffrages des grands et payant leur protection en flatteries et en bassesses. Ne fallait-il pas qu'elle changeât de nature, maintenant que la Flandre s'était affranchie du joug féodal? Aux *manants* des Vêpres brugeoises et des Eperons d'or, il fallait d'autres chants que les pastorales de Floris et de Blanchefleur. Il n'était plus le temps où le poëte refusait de chanter devant le vilain illettré et devant l'ignorant [1]. Les pontifes de l'art de-

[1] Thierry d'Assenede, *Floris et Blanchefleur*.

vaient s'inspirer du verbe nouveau. C'étaient des leçons et des conseils que le peuple demandait à ses prophètes.

Sans doute la poésie didactique se prêtait difficilement aux développements poétiques, et si Van Maerlant n'avait écrit que le *Spieghel historiael,* les *Naturen bloeme* et le *Rijmbybel,* je ne voudrais pas affirmer qu'il ait été véritablement poëte. Mais à côté de ces travaux didactiques, il existe de lui un grand nombre d'œuvres originales, une série de morceaux lyriques, admirables de chaleur et de verve, tous inspirés par les misères du temps, tous renfermant un conseil ou un enseignement. Qu'une si prodigieuse fécondité ait lieu de nous surprendre, que la critique, effrayée d'une telle souplesse de talent, d'une telle variété d'aptitudes, ait été tentée de lui enlever la paternité de ces dernières œuvres, qu'un des savants les plus distingués de la Hollande pousse l'incrédulité jusqu'à lui contester le *Wapen Martijn,* en s'écriant : *Credat Judæus Apella* [1] ! il n'en est pas moins avéré aujourd'hui que ces poëmes lui appartiennent à tous les titres, et que si l'école de Maerlant, exagérant l'idée du maître, cultiva surtout l'histoire et la morale, et fut essentiellement didactique, c'est que la nécessité d'une réforme se faisait sentir surtout de ce côté, c'est que la science était devenue un besoin pour les populations flamandes.

On s'est trop peu occupé jusqu'à ce jour des œuvres lyriques de Van Maerlant. C'est pourtant là qu'il faut chercher l'homme : il s'y trouve tout entier, avec ses affections et ses haines, avec ses enthousiasmes et ses colères. Lorsqu'il se sentait le cœur oppressé, lorsque les oreilles lui tintaient des prières inexaucées du pauvre et des sermons hypocrites du prêtre, il laissait là livres et parchemins, il secouait la poussière de sa vieille érudition, et jetait au milieu de la Flandre étonnée et attentive, les strophes brûlantes de son indignation. L'âge n'avait

[1] Halbertsma, *Aanteek. op het IV. deel van den Spieg. histor.* Amst., 1852, p. 420.

pu refroidir son ardeur. Au déclin de la vie, le poëte retrouvait toute la vigueur de la jeunesse. « Je suis vieux, mes cheveux ont blanchi, » dit-il dans une admirable *Complainte*.

« L'Antechrist est-il déjà né et précédé par ses disciples? Si j'osais, je dirais oui [1]. Un serf rusé devient-il juge, s'il a de l'or on l'écoutera parler au conseil des grands. Un sot se fait-il raser une tonsure large jusqu'aux oreilles, en devient-il d'un grain plus sage?...

Dieu tout-puissant! viens à mon aide. Je voudrais dire combien la première tonsure fut humiliée, celle que portait saint Pierre à Antioche, lorsqu'on le jeta dans un cachot, quoique innocent, parce qu'il voulait ramener le peuple qu'il voyait dans l'égarement. Aujourd'hui la tonsure est une source de trafic pour ces avares que rien ne peut rassasier. Je crois que jamais on ne vit race si âpre au gain...

Combien de loups sont devenus pasteurs au milieu de ces brebis précieuses pour lesquelles Christ versa son sang! Ils ont adopté les vêtements courts, les larges épées, les longues barbes, les vêtements somptueux et les hauts destriers. Ils se montrent orgueilleux et vains au moyen des biens de la sainte Église.

Ils vont vendanger dans la vigne du Seigneur et recueillent la grasse moisson. Ce sont eux et les leurs qui enseignent au peuple la bienfaisance, et ils ne s'inquiètent pas s'ils sont membres de l'Église, ceux qui tremblent de froid et gémissent de faim parce qu'on manque pour eux de charité. De là ces plaintes du pauvre : Ah! Seigneur, n'aurez-vous pas pitié de moi, que j'aie de quoi me nourrir. Ainsi crient-ils l'estomac vide, le corps malade et les bras nus. Et vous, vous êtes assis dans les délices près de vos brasiers, vous ne leur permettez pas de se réchauffer auprès de vous. Vous repoussez ceux que vous devriez protéger. Et vous possédez les biens de la sainte Église, qui de droit ne vous appartinrent jamais.

Écoutez votre jugement. On vous accuse. Vos membres sont

[1] Le monde tire à sa fin, *dese werelt trect ten ende*, avait-il déjà dit dans le prologue de *Sinte Franciscus*.

couverts des vêtements du pauvre; tous vos efforts tendent à amasser des richesses... Votre main est toujours fermée. Le pauvre se plaint que vous lui ayez refusé l'aumône lorsqu'il vint à vous. Vous voulez suivre les traces des seigneurs. Mais votre orgueil sera humilié. Combien le riche ne fût-il pas puni lorsqu'il supplia le pauvre Lazare de rafraîchir ses lèvres [1]!

Vaines menaces! Exhortations inutiles! Cette corruption dans laquelle Van Maerlant voyait un symptôme de la

1 Ce morceau a été publié par J. F. Willems dans les *Mengelingen van historisch-vaderl. inhoud.* Le texte de Willems fourmille d'erreurs. Le philologue flamand s'est contenté de donner une copie de son manuscrit, en maintenant les nombreuses incorrections qui rendent la pièce inintelligible. Nous en citerons quelques-unes. On lit dans la 10e strophe (v. 118-122) :

Es dese redene waer, *so gies,*
Die bescoren draget sijn vlies,
Een dorper, daer die heren saten
Ter tafelen, heeft hi sijn verkies
Gheset in tfordeel, even ries.

Ces vers n'offrent aucun sens. Il me semble évident qu'il faut lire :

Es dese redene waer, *so kies,*
Die bescoren draget sijn vlies
Ter tafelen daer die heren saten,
Een dorper heeft hi sijn verkies
Gheset in tfordeel, even ries.

Au vers 226, Van Maerlant, parlant des mauvais pasteurs, dit, d'après le texte de Willems :

Ende leiden die scape in grote alende,
Alse hen volgen die *leytive.*

Et Willems de proposer une interprétation ridicule de ce mot *leytive.* Il fallait simplement changer une lettre, et lire *keytive* pour *leytive.* Le mot *keytive* (du français *chétif*) se rencontre vingt fois dans Van Maerlant. (Cf. *Derde Martijn,* v. 10, v. 342, et passim.)

Au dernier vers,

Soe dat de heilege Kerke in eeren blive !

il faut supprimer le mot *heilege,* ou le vers n'y est plus.

Ces quelques corrections, choisies entre d'autres, feront sentir combien il importe que l'on publie enfin une édition correcte des œuvres originales de Maerlant.

fin du monde, ne présageait que la fin de l'Église de Rome. Le prestige du catholicisme s'évanouissait. L'humanité cherchait des voies nouvelles et aspirait au xve siècle. Le grand Pan allait mourir. Les âmes naïves et rêveuses, celles qui avaient conservé la foi et que révoltait la corruption monacale, se réfugiaient dans le mysticisme et la contemplation; les autres assistaient indifférentes à la lente agonie du culte, ou commençaient à se rallier autour d'un nouveau symbole : — la réforme avait déjà trouvé des apôtres.

Et cependant, là-bas, dans l'Orient, l'Église poussait un cri de détresse. La puissance chrétienne, que la tempête avait jetée sur les côtes de l'Asie, était entamée de toutes parts par les armées victorieuses des Sarrasins, l'étendard musulman flottait déjà sur les tours de Ptolémaïs. L'empire de Jérusalem allait finir, et l'Europe restait impassible et détournait les regards. L'enthousiasme religieux était éteint. C'est en vain que les poëtes populaires faisaient un appel suprême à la pitié des fidèles, c'est en vain que Van Maerlant tentait un dernier effort et écrivait le chef-d'œuvre qui s'appelle *le Pays d'outre-mer*.

Chrétien, que t'est-il arrivé? Dors-tu? Quoi, ne sers-tu plus Jésus-Christ, ton Seigneur?... La terre qu'il arrosa de son sang se perd à jamais, tu en es témoin. Hélas! elle se perd sans défense...

Princes et seigneurs, d'où vient que chacun de vous n'offre son corps et ses biens pour délivrer le pays de la horde des Sarrasins?

Église de Rome, tire le glaive qui te fut confié par Dieu. La chrétienté est en danger. Examine la lame, si elle n'a ni rouillures ni brèches. Si tu la trouves émoussée, hâte-toi d'en faire forger une autre de meilleure trempe. C'est à tort que tu as négligé d'en user. Mais il est dans les mœurs de la race de tes cardinaux de n'aspirer qu'à la richesse.

Quand la tête avale du vin sans mesure, tous les membres subissent une révolution. Alors le moine crie et frappe, saisit et déplace ce qui était bien; les jambes et les pieds chancellent

sous lui. Ainsi l'Église de Rome, la tête de la chrétienté, est dans l'ivresse et sans ressource. Pas un de ses membres ne lui prête secours. Empereurs, rois et prélats ont perdu les bonnes mœurs par leur avarice...

Lorsque dans l'Église viennent à vaquer les prélatures, chacun s'empresse, l'un va supplier, l'autre fait l'amour, la simonie se montre au jour. Quels sont ceux qui recueillent le bénéfice? Ceux qui ont le cœur rempli de renardie... C'est par la ruse et la finesse qu'on entre dans la vigne du Seigneur, et les fruits restent sans surveillance.

Les biens qui devraient nourrir les enfants de Dieu et les secourir dans leur misère, — ils s'en sont emparés, les avares! Je ne veux pas faire honte aux bons, mais puisse le cœur saigner à ceux qui entretiennent d'orgueilleuses maîtresses.

La ruse obtient les grosses prébendes et la piété mendie son pain. Voilà le spectacle que nous avons sous les yeux. Gémis, ô Église! tu es en péril. Tu ne trouve dans le revers ni amis ni parents. Chacun ouvre son giron pour tes rentes, mais s'efface quand il faut te défendre de ces coups...

Que vous amusez-vous aujourd'hui à aller à la chasse, le faucon sur le poing, vous princes et généraux. N'entendez-vous pas les plaintes de l'Église. Si vous êtes de sa parenté, confessez-le tout haut. Si vous osez vous avouer chrétiens, vous porterez l'écusson que Dieu teignit de son sang!...

La satire, on le voit, tient encore ici la plus grande place. Satire passionnée et amère, imprécations énergiques arrachées à la conscience du poëte par le spectacle d'une lente et irrésistible décadence!

C'est qu'à la vue du scepticisme qui commençait à miner la société, à la vue de l'avarice et de la dissolution du clergé, des déprédations des grands, que l'Église autorisait par son silence, à la vue des misères qui accablaient le pauvre peuple [1], tout sentiment dans son cœur faisait place à la colère, le rouge lui montait au front et l'indi-

1 Ende dat *erme volc* verdullen.

Van den lande van overzee, v. 243.

gnation le rendait poëte. Il ignorait — il devait ignorer, lui, le fervent apôtre de la foi — que cet affaissement des croyances, était un bien dans l'ordre de l'humanité et que de l'excès même du mal allait naître le remède. Et au lieu d'en appeler à l'avenir et de saluer l'aurore nouvelle, il ne put que se raidir contre le passé et se débattre avec toutes les forces du désespoir contre l'espèce de fatalité qui poussait le moyen âge à sa fin et entraînait les peuples à la renaissance. Lorsqu'il se sentit vaincu dans cette lutte impossible contre l'inflexible logique de l'histoire, il prit le deuil de la société qui périssait et annonça la fin du monde.

Voilà le secret de son génie, n'en cherchez point d'autre. Si Van Maerlant fut le plus grand poëte de son siècle, c'est qu'il en fut le plus impitoyable censeur. La satire fit toute sa grandeur, toute sa force. C'est elle qui anime et réchauffe de son souffle puissant les pages décolorées et froides de ses œuvres didactiques; c'est elle qui lui inspira d'écrire, à la honte de l'Église, la vie du plus grand réformateur du catholicisme, et lorsque le poëte invoqua l'inspiration, c'est elle, elle seule, qui répondit à son appel et qui lui dicta *le Pays d'outre-mer*, la *Complainte de l'Église*, et le curieux *Dialogue de la Vierge et de la Croix*. C'est elle enfin qui guida sa plume, lorsqu'il entreprit de composer son œuvre capitale et qu'il écrivit le *Wapen Martijn*.

ALPHONSE WILLEMS.



LES
AMOURS D'UN AVEUGLE.

A GUSTAVE BAUFFE.

Te souviens-tu qu'au mois de septembre 1857 nous étions bravement occupés à faire une étude, d'après l'auberge du *Soleil levant,* à Gentinnes, — Van Hove, toi et moi ? Par hasard, car il n'avait fait que pleuvoir depuis trois jours, le soleil éclairait tout d'une manière splendide. Nous disions des folies en brossant, heureux comme des moineaux dans une meule de blé. Tout à coup un beau cheval blanc, portant un homme sur son large dos, passa rapide derrière nous, en soulevant sous ses sabots retentissants la boue à demi sèche du pavé. L'hôtesse du *Soleil levant* était sur le seuil de sa porte; elle dit : — C'est l'aveugle! Nous fûmes bien étonnés : un aveugle sur un cheval lancé au grand galop! Au premier moment de repos, tout en bourrant nos pipes, nous fîmes causer l'hôtesse. C'est son récit qui m'a donné l'idée d'écrire *les Amours d'un aveugle;* et je te dédie ce conte, mon cher ami, en souvenir de ces bonnes journées si pluvieuses passées à Gentinnes, pendant lesquelles nous avons bien ri, — t'en souviens-tu ?

E. L.

I

Sur la frontière méridionale du Brabant, non loin des ruines de Villers, à l'extrémité sud d'un village nommé Jussière, il y avait une ferme. En passant dans le chemin communal au bord duquel cette ferme était bâtie, on n'apercevait que les toits aigus de la grange et du corps de logis, dépassant de quelques mètres les hautes murailles d'une vaste cour. Lorsque la grand'porte d'entrée, percée dans la muraille d'enceinte, était ouverte, on voyait d'abord, en face de soi, le pignon de la maison d'habitation, qui trônait au milieu de la cour. Composé d'un rez-de-chaussée et surmonté d'un grenier immense, ce bâtiment carré était orné de trois fenêtres et d'une porte. La mai-

son, blanchie à la chaux, les persiennes des fenêtres et la porte, peintes d'une couleur verte très-intense, étaient horribles à voir pour des yeux d'artiste aimant l'harmonie des tons. A gauche de la porte d'entrée de la ferme, seigneuriale par ses dimensions et couronnée d'un pigeonnier bien peuplé, on voyait une buanderie, en façon de loge sans portier. Plus loin étaient les étables des porcs. Entre les étables et les écuries, il y avait un espace libre, occupé d'ordinaire, à l'heure du midi, par la gent à plumes, qui venait y digérer son dîner. A droite de la maison, après les écuries et les étables des vaches, la muraille faisait son second angle, puis continuait; la fosse à fumier longeait cet espace carré. Derrière la maison se trouvait une remise, adossée à une grange fort vieille écrasée sous le poids de son toit de chaume couvert de mousses épaisses, que l'humidité faisait fleurir au printemps et en automne.

L'ensemble de cette ferme était médiocrement riche; les vieux bâtiments, la grange, les écuries et la buanderie, mal construits, lézardés, semblaient être tout prêts à tomber en ruines. La cour, çà et là dépavée, et qui conduisait par une pente assez rapide de la porte principale aux étables, avait son uniformité brisée par de nombreuses flaques d'eau verdâtre. La remise ne pouvant contenir tous les instruments aratoires, quelques-uns étaient mis à l'abri sous un hangar bâti contre la grande muraille qui longeait le chemin communal. Les charrues, les échelles, les rateaux s'y pressaient dans un beau désordre dont Boileau n'eût certes pas dit : — c'est un effet de l'art. Un *rouloir* en pierre, tout près de l'étable des porcs, servait de perchoir aux poules, qui venaient s'y reposer. Malgré ce désordre et cette vétusté, un air d'aisance était répandu partout. La blanche habitation rayonnait de bien-être. Les murailles en étaient si éclatantes, les fenêtres si propres, qu'elle ressemblait à une jolie dame châtelaine, entourée de misérables auxquels elle distribuerait l'aumôme de ses regards, plutôt encore

que ses largesses matérielles. Au bruit que faisaient les domestiques en frappant le pavé de leurs sabots, se mêlaient les cris des oies et des canards, les chants des coqs fièrement dressés sur leurs pattes, le roucoulement et les bruits d'ailes des pigeons amoureux. De temps à autre un mouton bêlait, une vache faisait entendre son beuglement plaintif. Tandis qu'un gros chien de garde, comme un concierge paresseux couché au bord de sa loge, le museau entre ses pattes de devant, observait d'un œil doux et endormi cette scène de paix profonde, dans laquelle il jouait un rôle sans s'en douter.

Cette ferme et vingt-cinq hectares de bonne terre avaient appartenu au baron de Jussière, dont le château, situé à l'autre extrémité du village, était bâti sur le seul monticule que l'on eût trouvé dans cette contrée, qui est plate jusqu'aux environs de Mellery. Enseveli sous les grands ormes de son parc, le domaine seigneurial semblait encore dominer le village et y répandre des idées de splendeur inconnues aux habitants de Jussière. En 1830, le baron, — qui était un pauvre homme, — craignant la république, se hâta de vendre ses propriétés et alla s'établir dans le nord de l'Allemagne. Son locataire Philippe Durieux, qui venait de faire un héritage assez considérable, acheta au baron la ferme et les vingt-cinq hectares de terre qui y étaient attachés. Philippe Durieux épousa une fille du village; il en eut un fils, à qui son parrain donna le nom de Louis. L'enfant, à deux ans, fit une cruelle maladie et devint aveugle. Pendant les quelques mois qui suivirent ce terrible accident, une profonde stupeur s'empara de Philippe Durieux et de sa femme. Ils ne pouvaient se convaincre que l'enfant fût aveugle. La nuit opaque qui l'environnait l'effrayait, et il jetait des cris navrants. Ses yeux sans vie versaient de grosses larmes, presque sans se tarir; il y avait de quoi rendre folle une mère. On loua au village une petite bonne, qui ne quittait l'enfant le soir que pour revenir le matin se mettre à son service. Annette avait quatorze ans. Elle se prit d'affection

pour Louis, et, chose inexplicable, celui-ci se sentit immédiatement moins malheureux.

A mesure qu'il grandissait, Louis devenait curieux; il questionnait Annette toute la journée sur les mots et les bruits, sur les objets qu'il touchait. Toutes les forces de son cerveau se concentrèrent sur l'ouïe; toutes les sensations matérielles qu'il reçut eurent ses mains pour conductrices. Ses oreilles avaient les qualités de celles des lièvres et des chevreuils. Il reconnaissait, en les touchant du doigt, avec une incroyable facilité, la nature des choses qu'on lui présentait. Louis vivait donc par le bruit et l'attouchement. Il se prenait d'affection pour les gens, ou d'antipathie, en les entendant parler la première fois.

Quand il eut six ans, on le mit à l'école; on ne l'y conduisit pas pour apprendre à lire et à écrire, hélas! mais seulement pour le distraire, pour lui donner une société qui fût en rapport avec son âge. Il n'eut d'amitié pour aucun de ses condisciples; il agissait d'instinct; il était d'une défiance absolue : il n'en croyait que lui. Le monde qu'il coudoyait n'était qu'à moitié le sien. Il s'en créa un, demi-réel, demi-fantastique, qui l'isola moins. En les tâtant, il se faisait une idée des formes; ainsi il connaissait les gens qui l'entouraient, mais d'une manière imparfaite, car il ne pouvait se rendre compte que de l'ensemble de leurs traits.

Quant aux couleurs, elles n'existaient pas pour lui. Il ne connaissait que les ténèbres, le noir, et, par opposition, le blanc, dont il faisait la lumière. Ainsi, lorsqu'on lui disait que le ciel est lumineux, il se figurait quelque chose qui brûle les paupières, sensation presque douloureuse à force d'éblouissante intensité. Cependant, cette perception du ciel, de l'éclat du soleil, n'était pas sans souvenir. Le bleu de l'éther était la seule couleur qui se fût imprégnée dans sa mémoire. Blanc et lumière demeuraient pourtant identiques dans ses visions. Quand on lui parlait du vert, du rouge, du jaune, il voyait des monstres s'agiter dans la nuit, monstres auxquels il ne savait don-

ner aucune *forme :* tout ce qu'il ne pouvait palper et qui ne se définissait pas par les sensations extérieures, devait forcément prendre une forme, un corps, dans son imagination d'enfant.

Il se rendit bientôt seul chez le maître d'école et en revint avec les enfants dont la maison était voisine de la ferme. Il n'avait pas d'ami; il était trop sérieux; puis, il ne savait jouer à aucun jeu. Il devint rêveur, — misanthrope sans chagrin. Il se tint à l'écart. Les enfants de son âge le respectaient, mais ne l'aimaient pas. Jamais un d'eux ne lui fit le moindre mal, quoique, parmi cette troupe de dénicheurs et de maraudeurs, il y en eût d'assez mauvais pour qu'il les craignît. Il ne fut pas long à s'accoutumer à la solitude. A douze ans il n'alla plus à l'école, où *le maître* ne pouvait rien lui apprendre. Quand il faisait beau, il parcourait les champs appartenant à son père; il voulait connaître l'état dans lequel se trouvaient les terres labourées, ensemencées, les grains dans la période de la croissance et à l'époque de la moisson. Au bruit que faisait le vent en passant sur une pièce de froment, ou dans un champ de pommes de terre, il pouvait dire si les céréales croissaient également, ou en laissant de larges plaques du sol moins richement dotées que le reste. A quinze ans, il était initié aux travaux de son père, dont il connaissait toutes les propriétés quoiqu'elles fussent éparpillées sur un espace de trois lieues de circonférence.

Ce fut vers cette époque que Philippe Durieux entendit parler pour la première fois de l'Institut des aveugles de Bruxelles et de l'éducation que les non-voyants y recevaient. Philippe Durieux était lié avec M. Julliot, alors propriétaire du château de Jussière. Ce M. Julliot jouait en été le rôle d'un gentilhomme campagnard, s'occupant de culture et de l'amélioration de la race chevaline. C'est dans une de ses visites au châtelain que le fermier apprit l'existence de l'Institut des aveugles. En rentrant chez lui, il raconta à sa femme ce que M. Julliot lui avait appris, et elle demeura émerveillée à l'idée qu'un aveugle pou-

vait apprendre à lire et à écrire, et devenir aussi savant que ceux qui possédaient de bons yeux. Après bien des conversations sur ce sujet, et non sans résistance de la part de madame Durieux qui voulait tenir son fils près d'elle, il fut arrêté que Louis irait à Bruxelles.

Tout ceci se passait dans l'automne de l'année 1847. Louis Durieux vagabondait toujours par les chemins comme un voyant, allant d'un pré à une terre labourée et faisant des visites au châtelain et à sa famille. Cette vie en plein air et l'exercice du cheval l'avaient développé; c'était maintenant un grand et fort garçon, élégant de formes, souple comme un jeune nègre. Son visage prenait déjà un aspect viril; on lui donnait vingt ans à première vue. Ses pommettes saillantes, son nez fin et busqué, sa grande bouche, son front aux proéminences osseuses, tout, jusqu'à la profondeur de ses orbites, décelait en lui un jeune homme ardent que son infirmité seule empêchait d'entrer dans la vie avec passion, de se jeter avec amour dans les hasards de la mêlée humaine. Cet aveugle, ce déshérité n'aimait la solitude que comme les Esquimaux aiment leur horrible pays, parce qu'ils n'en connaissent pas d'autres. Il avait des aspirations vers les choses inconnues. Il essayait de concentrer sa volonté, son intelligence, sur les points qui leur étaient le plus inaccessibles. Ce travail intérieur l'empêchait de prendre trop d'intérêt aux petits différends qui agitaient les hommes autour de lui. Il commença dès lors à rêver à l'amour. Comme personne de ceux qui l'entouraient ne pût lui expliquer ce qu'était l'amour, il se décida à en parler M. Julliot, la première fois qu'il le rencontra.

— Mon petit, lui répondit le châtelain, vous touchez là, sans le savoir, au mot qui régit les mondes, et ce n'est pas un ex-industriel comme moi qui vous le définira comme il doit l'être. Des milliers d'hommes ont écrit sur l'amour; mais si j'essaye de vous donner une idée de ce que ce mot renferme, vous ne me comprendrez pas; il vous manque malheureusement un sens indispensable

pour avoir une idée parfaite de ce sentiment si complétement humain.

— Je ne serai jamais que la moitié d'un homme ! s'écria Louis Durieux avec un véritable désespoir.

— Vous l'avez dit, Louis, repris M. Julliot. Voir, c'est déjà aimer. Tout ce qui a vie, tout ce qui se meut, tout ce qui renferme un germe de fécondation est admirable; de l'admiration à l'amour, il n'y a qu'un pas. Vous qui ne savez pas vous rendre compte des couleurs, vous ne pouvez aimer qu'à moitié. La couleur, c'est la robe dont se revêt tout ce qui peut tressaillir. Otez la couleur aux feuilles, aux fleurs, vous étendrez la mort sur toute la création. La couleur, c'est la vie; la couleur, c'est presque l'amour. La femme qui aime dit son secret par la couleur; elle rougit ou pâlit. Si vous pouviez voir rougir une jeune fille quand vous lui parlez, Louis, vous sentiriez remuer en vous un nouvel être. Si vous pouviez voir un sourire, un sourire de femme, vos sensations se centupleraient. Le sourire d'une femme, c'est beau comme le ciel. Vous rappelez-vous le ciel?

— Oh! oui, dit l'aveugle, oui, je me le rappelle; j'ai toujours son bleu profond dans les yeux; j'y ai vu passer des oiseaux, j'ai vu des arbres s'y balancer; mais je ne me souviens que de ce beau bleu, la seule couleur que je connaisse et qui doit être celle du bonheur.

— Une couleur peut lutter avec le bleu du ciel, Louis, une seule, c'est le rose d'un sourire de femme; figurez-vous que, si le bleu est la couleur du bonheur, le rose est la couleur de l'extase. L'amour est rose; l'amitié est bleue. Tenez, vraiment, je ne sais que vous dire de l'amour. C'est un mot qui fait des fous et des hommes de génie. Il est la vertu et il est le crime. Mais je vous parle une langue étrangère, Louis; vous ne me comprenez pas.

— C'est vrai! dit l'aveugle avec un soupir; c'est vrai, et je me sens bien malheureux.

Dix fois encore Louis parla de l'amour à M. Julliot. Le

châtelain de Jussière était le seul homme du village qui pût répondre au jeune fermier. Mais ces conversations, au lieu d'instruire l'aveugle sur l'essence insaisissable qu'on nomme amour, et dont l'existence le tourmentait, ne firent que le troubler plus profondément sans le satisfaire. Il s'enquit secrètement au village d'un petit garçon demi-oisif, le prit avec lui dans les champs et se fit lire des romans, sans arriver à un meilleur résultat. Fatigué de chercher, il renferma en lui-même son ardente curiosité.

Ce fut aussi M. Julliot qui commença l'apprentissage scientifique de Louis. Le jeune homme avait véritablement soif de savoir, et ses entretiens avec l'ex-industriel entr'ouvrirent les cases encore cadenassées de son esprit. Aussi, lorsqu'il fut à Bruxelles, à l'Institut des aveugles, travailla-t-il avec une grande énergie. Qu'espérait-il? On ne sait. Il entrevoyait sans doute des horizons inconnus; il percevait vaguement de grands mystères. Cet homme de la nuit cherchait peut-être la lumière, sa pierre philosophale. Il voulait comprendre l'espace, le mouvement, la vie, d'une manière complète.

Il sortit de l'Institut des aveugles à vingt et un ans. C'était un des meilleurs élèves de l'établissement. Pendant son séjour à Bruxelles, sa mère était morte. Cette perte fut cruelle pour l'aveugle. Il lui restait son père et son ex-bonne, Annette, qui n'avait plus quitté la ferme; mais l'affection de son père n'était ni intelligente ni expansive; mais Annette ne pouvait remplacer madame Durieux, quoique la brave fille, qu'on nommait maintenant la grande Annette, et par abréviation *la Grande*, aimât Louis avec une abnégation toute maternelle. L'aveugle revint donc à sa vie d'autrefois, sans être plus heureux. L'hiver, il reprit son lecteur; mais qu'étaient-ce qu'un journal et des volumes que M. Julliot lui envoyait de Bruxelles, où le châtelain habitait d'octobre en avril? Cette vie monotone avait pourtant quelque douceur. Louis ne se plaignait jamais. Les gens à courte vue disaient : — C'est un heureux aveugle! Il y a des hommes qui ne croient à la

souffrance que lorsque le patient crie, et qui ne savent pas que ceux qui crient se soulagent. Et cependant Louis Durieux n'en était pas arrivé à sa dernière épreuve. La vie est semée d'événements de hasard, qui trompent les meilleurs calculs.

Philippe Durieux, trouvant un soir un paysan occupé à démolir une meule de froment, le fit arrêter et juger comme voleur. On le condamna à six mois de prison. Au mois de mars de l'année où Louis quita Bruxelles, ce paysan, rendu à la liberté, reparut à Jussière. Il y fut mal reçu. Les villageois sont souvent hargneux, inhumains. Claude Ferrat, homme d'assez mauvaises mœurs, se voyant rebuté partout, attribua cette réception à Philippe Durieux et songea à s'en venger. Il quitta Jussière et alla se louer à un fermier de Gentinnes. Ce fermier avait des propriétés sur le territoire de Jussière. Claude Ferrat y vint travailler. Un après-midi qu'il *roulait* une pièce d'avoine longeant un chemin communal, il vit venir à lui Philippe Durieux. Le fermier adressa la parole à Claude, s'informa de sa position et montra quelque plaisir de voir le malheureux dans une maison honnête. Mais Ferrat ne lui répondait que par syllabes saccadées ; son visage blêmissait, ses yeux s'injectaient de sang. Il arrêta ses chevaux, sauta tout à coup sur une lourde pierre qui faisait contrepoids au *rouloir*, et se précipita sur Philippe Durieux. Le fermier, atteint à la tête, tomba, et le meurtrier prit la fuite, abandonnant son attelage, sans songer que les chevaux étaient de terribles témoins malgré leur mutisme. Vers le soir, des habitants de Jussière qui revenaient de Mellery, trouvèrent Philippe Durieux. Il avait le crâne fendu il ne donnait plus aucun signe de vie. L'assassin, traqué par la gendarmerie, fut pris le lendemain dans la matinée. On le jugea et on l'exécuta à Bruxelles dans le courant de l'année. La mort de son père laissa Louis complétement seul. A sa mélancolie succéda une morne douleur. Il renvoya son petit lecteur et vécut dans la solitude, comme un paria. Incapable de s'occuper de tout cœur des

travaux agricoles, Louis afferma ses terres, ne gardant plus que quelques prés soignés par Annette et un domestique; dans ses écuries et ses étables il ne laissa qu'un cheval de selle, deux vaches et quelques porcs. Ainsi, lorsque M. Julliot revint à Jussière, l'aveugle put se consacrer complétement au plaisir de vivre pour ainsi dire en famille chez le châtelain.

II

La grande Annette avait une nièce, fille de son frère Bomale, garde convoi au chemin de fer de Bruxelles à Mons. Cette nièce, nommée Sydonie, était en service à Bruxelles depuis deux ans. Les filles pauvres, qui veulent bien se soumettre aux caprices des bourgeois riches, et qui n'ont guère au cœur d'amour pour la liberté, trouvent dans cette condition une tranquillité matérielle qui a ses charmes. Sydonie Bomale était servante depuis l'âge de seize ans. Elle ne venait à Jussière qu'à l'époque de la kermesse, bien attifée, le visage rayonnant de satisfaction; elle n'avait point paru au village l'année précédente. — Ma nièce m'a oubliée, disait la Grande. Un an environ après la mort du père Durieux, cette nièce arriva à la ferme en annonçant qu'elle désirait passer quelque temps avec sa tante, en attendant de trouver un autre service.

— Eh bien, on t'a donc mise à la porte de la maison où tu étais à Bruxelles? demanda Annette après la première surprise.

— Mise à la porte! dit Sydonie Bomale. Non, ma tante. Je suis partie, parce que je n'ai pas envie d'être une esclave pour les maîtres. Je n'avais plus de liberté; on ne me laissait sortir qu'une fois tous les quinze jours, pendant deux heures.

— Ah! ma fine! quand on sert, on sert, reprit Annette. Enfin, t'as l'âge de raison, Sydonie; d'ailleurs, forte comme tu l'es, tu trouveras bientôt un autre service. En

attendant, tu m'aideras, quoique l'ouvrage ne soit pas bien lourd depuis que le père Durieux est en terre. Ce n'est plus une ferme, ici, c'est une maison bourgeoise. Le pauvre Louis, qui est aveugle, vit *sur* ses rentes et n'en est pas plus heureux.

— Il n'est point marié? demanda Sydonie.

— Eh! non. Ce n'est pas l'embarras, il y pense peut-être assez, dit Annette en secouant la tête. Mais ça ne va guère.

Sydonie Bomale était le type de ces filles du peuple des campagnes, que l'existence des grandes villes et l'air des rues ont beaucoup de peine à flétrir, tant le sang qui coule dans leurs veines est vivace et généreux. Sa petite tête, un peu aplatie vers le sommet, couverte d'une lourde masse de cheveux bruns, s'attachait au torse par un cou superbe, puissant, rayé de ces deux ou trois sillons gracieux que les sculpteurs antiques ont dessinés avec tant d'amour sur le cou de leurs Vénus. Ses yeux, petits, cachés sous des cils noirs presque trop longs, étaient entièrement remplis par deux prunelles fauves, brillantes et d'une vivacité extrême. Sa bouche, grande et rouge, montrait, quand elle souriait, de petites dents éclatantes très-bien rangées. Sa mâchoire inférieure, large, dénotait des instincts en même temps sensuels et rapaces. Son corps, bien taillé, ne manquait pas de souplesse, et sa gorge volumineuse bondissait sous son rire comme l'eau bouillonne sur un feu ardent. Ses pieds et ses mains étaient courts, mais sans finesse; elle avait de beaux ongles, chose rare chez les femmes assujetties au rude travail de la ménagère.

Cette belle fille, à vingt-deux ans, avait beaucoup d'expérience acquise pendant son séjour à Bruxelles. Bâtie comme on la connaît et point timide, elle ne devait pas demeurer longtemps dans la capitale sans y être remarquée par l'un ou l'autre de ces chasseurs de plaisirs, qui font de leur long célibat une épopée amoureuse, intéressante surtout par le nombre et la diversité des femmes

qui en sont les principaux personnages. Sydonie était la servante de M. de Ridder, un riche amateur de tableaux qui n'achetait rien aux artistes, mais brossait avec passion, tous les ans, une trentaine de paysages et de portraits, précieux pour un collectionneur de curiosités du genre bouffon. Il y avait une madame de Ridder, de sorte que la vue d'une aussi belle servante que Sydonie chez un vieillard passionné ne prêtait qu'à des demi-calomnies débitées sans méchanceté. M. de Ridder recevait beaucoup d'artistes chez lui. Si le vieillard était mauvais peintre, il rachetait cet énorme défaut par de jolies qualités : il causait bien; il avait beaucoup voyagé et racontait d'une manière charmante. Il voyait très-souvent un paysagiste nommé Guillaume Maes, peintre médiocre, garçon jovial qui prenait l'existence par son côté le plus plaisant, et qui ne voyait rien de sérieux dans le monde que la recherche de nouveaux plaisirs. Guillaume vit Sydonie et tomba en arrêt. Cette image est d'autant plus juste que le paysagiste avait quelque similitude, dans la physionomie, avec un chien de chasse. Sa bouche avançait en forme de museau; elle était très-largement fendue, et, quand il riait, il montrait une rangée de dents formidables qui ne devaient pas bouder devant de petits os. Ses yeux, aux prunelles vertes, dont les coins extérieurs relevaient vers les tempes, étaient trop éloignés l'un de l'autre; son front fuyait, et de larges mèches blondes, qui couvraient ses oreilles, tombaient du haut de la tête comme les appendices auriculaires d'un épagneul de race. Cependant, Guillaume Maes ne passait pas pour un homme laid. Sa physionomie était plus bizarre que disgracieuse; on lui trouvait un air peu commun; il était bâti comme un lutteur svelte; ses mouvements n'avaient rien de guindé; enfin les femmes, le trouvant original, se laissaient charmer par lui.

Sydonie fut bientôt captivée par ce paysagiste épicurien. C'était son premier amour : elle en fit une religion. Des bouffées de lointaine espérance gonflèrent son cœur;

elle se vit madame Maes, dans une maison à elle, avec une servante pour lui épargner les plus rudes travaux du ménage. C'est l'ambition ordinaire des domestiques : peut-être veulent-ils se venger, essayer du commandement, afin d'avoir une existence complète. Mais Guillaume devint froid quand Sydonie fit allusion à un bonheur plus parfait. L'artiste était né célibataire, comme un autre naît avec l'amour des enfants ou des voyages. Après deux ou trois tentatives infructueuses, Sydonie dut, non sans soupirer, renoncer à la réalisation de ses rêves. Cependant les formes splendides et la beauté saine de la jeune servante, ôtèrent à Guillaume les principes de prudence; et s'il ne fit nul serment, il n'en resta pas moins d'une fidélité rare pendant deux ans. L'habitude donna à cette union une force relative. Et peut-être eussent-ils fini par demeurer ensemble comme deux vertueux époux, si l'artiste n'avait rencontré, dans une fête donnée à propos d'une circonstance politique quelconque, une ravissante petite Parisienne, dont les formes délicates le captivèrent entièrement. L'ingrat, trouvant dans cette nouvelle passion un constraste parfait avec son dernier amour, qui du reste se faisait vieillard, abandonna la servante de M. de Ridder à son désespoir. Furieuse, elle essaya de tous les moyens pour ramener à elle son premier amant; elle échoua. Et comme le trouble de son cerveau mettait du désordre dans le ménage de M. et madame de Ridder, elle fut renvoyée. Malheureuse de ne pouvoir reconquérir son artiste, remerciée par des maîtres modèles, Sydonie n'eut pas le courage de chercher un nouveau service à Bruxelles, et elle songea avant tout à aller voir sa tante Annette à Jussière, où elle aurait le temps de prendre un parti et de verser ses dernières larmes. Telle était la véritable cause de son arrivée inattendue chez Louis Durieux, et non la liberté trop limitée qu'on lui donnait chez M. de Ridder. Mais Sydonie, pour n'avoir point à tout raconter à sa tante, trouva bon d'inventer un innocent prétexte à son départ de Bruxelles.

Elle fut donc provisoirement installée à la ferme et aida sa tante dans les travaux quotidiens. La grande Annette, dès le second jour, s'occupa pour ainsi dire exclusivement de l'écurie, des étables, de la basse-cour; Sydonie prit sur elle de faire le ménage, et le fit bien. Lorsque Annette dit à Louis, quand il revint de chez M. Julliot, le jour de l'arrivée de Sydonie :

— Ma nièce va passer quelque temps à la ferme, Louis, en attendant qu'elle trouve un service.

— C'est bien! répondit l'aveugle; faites-la coucher dans le petit cabinet qui touche à la cuisine; elle est habituée aux lits de Bruxelles, qui sont peut-être meilleurs que les nôtres.

— Oh! je ne suis pas douillette, monsieur Louis, dit Sydonie, et vous êtes bien bon; je tâcherai de gagner le pain que je vous mangerai.

— Ne faites que ce qui vous plaira, reprit l'aveugle; les gens de la ville vont à la campagne pour s'y reposer. Et il sortit.

— Il est si bon! dit la grande Annette en le suivant des yeux.

— Et, pour un aveugle, il n'est pas déplaisant, ajouta Sydonie; il y a bien des femmes qui s'en contenteraient.

Sydonie Bomale, admise à ce foyer hospitalier, allongea indéfiniment son séjour provisoire. Sans chercher de nouveau service, elle s'habitua peu à peu aux travaux de la ferme, et personne ne lui demanda compte de sa présence ainsi prolongée. Elle essayait peut-être d'oublier le passé et de prendre goût à une vie nouvelle. Le soir, Annette et sa nièce se trouvaient ordinairement seules à la ferme. Elles demeuraient souvent muettes, ou causaient de beaucoup de choses insignifiantes, auxquelles les gens de la campagne, mieux encore que les bourgeois des petites villes, savent prendre le plus grand intérêt. Annette parlait quelquefois de Louis. Elle s'apitoyait sur son malheur quand elle le voyait triste; elle reprenait courage aussitôt qu'il avait souri. La position sociale du jeune fermier était

quelquefois le thème des causeries des deux femmes.

— Il a beau être riche, disait la Grande, il n'en est pas moins malheureux, mon pauvre Louis.

— Il est donc riche? demandait Sydonie.

— Mais il a bien six mille francs de rente, reprenait la tante. Puis elle faisait naïvement le dénombrement des propriétés de son jeune maître, entremêlant ses chiffres de louanges à l'adresse du caractère vraiment aimable de Louis.

A mesure que ces confidences élargissaient leur cercle, l'image de Guillaume Maes s'effaçait peu à peu du cœur de Sydonie Bomale. — Il m'a abandonnée! c'est un traître, un sans âme, se disait-elle. Je n'ai pas envie de recommencer d'autres amours; il vaudrait mieux m'établir. Puis elle rêvait longuement. Le soir, avant de s'endormir, elle recommençait l'énumération des richesses de Louis Durieux; elle revoyait dans son souvenir la ferme, les vaches, les porcs, le cheval, la basse-cour, les meubles, la cave. L'aveugle passait lentement au milieu de toutes ces choses de nature différente; il marchait droit et ferme; son visage ne portait pas traces des craintes rationnelles qui devaient lui serrer le cœur en traversant sa nuit éternelle hérissée de dangers. — Il n'est pas déplaisant, se redisait Sydonie.

Ce travail de la pensée chez la nièce d'Annette, devint une monomanie qui ne se traduisit par aucune action dont l'étrangeté eût pu attirer l'attention sur la jeune fille. Tout en prenant soin du ménage de Louis, tout en lui apprêtant ses repas avec un certain art, acquis, comme tant d'autres talents, à Bruxelles, elle ne se préoccupa que d'une chose et d'une personne, inséparables l'une de l'autre : son indépendance et l'aveugle. Enfin, elle n'eut bientôt plus dans la tête qu'une seule idée, résumé de toutes celles qui y avaient séjourné depuis son arrivée à la ferme; cette idée se traduisait en lettres de feu sous chacun de ses regards : — Je voudrais bien être madame Durieux!

Un jour, vers la fin de septembre, Louis songea à mettre son livre de recettes en ordre; il n'y avait plus rien écrit depuis trois mois; il ignorait complétement à quoi il en était de ses affaires et si ses dépenses ne dépasseraient pas son budget à la fin de l'année.

En conséquence, il s'assit à sa table en appelant Annette et en ouvrant son livre de ménage.

— Ma tante n'est pas là, dit Sydonie. Elle est partie pour Mellery et ne reviendra que le soir.

— Et le domestique, où est-il?

— A la campagne, monsieur.

— Eh bien, on me laisse donc seul à la ferme, dit l'aveugle avec une impatience qu'il ne dissimula point. Si j'ai besoin de quelque chose, je dois sans doute chercher, fureter moi-même, jusqu'à ce que je trouve.

— Je suis là, monsieur Louis, dit Sydonie d'une voix douce et insinuante. Vous n'avez qu'à parler.

— C'est juste, reprit Louis. C'est que je ne vous compte pas au nombre de mes *sujets*, ajouta-t-il en riant. Eh bien, il faudrait aller au village chercher le petit François Bernier, mon lecteur, dont j'ai besoin pour relire certains comptes.

— J'y vas, monsieur, dit Sydonie... Mais, reprit-elle en revenant sur ses pas, est-ce que je ne pourrais pas le remplacer? Si je sors, je vous laisse seul.

— C'est encore vrai, dit l'aveugle. Vous savez donc lire, Sydonie?

— Mais oui, et écrire aussi, monsieur Louis. J'ai été à l'école chez le père Jeugniaux jusqu'à douze ans.

— Ah! attendez donc : c'est vrai! je me rappelle; c'est vous qui battiez les garçons, n'est-ce pas? Vous étiez un vrai diable en jupons. Je crois que le père Jeugniaux vous craignait.

— A la fin, j'étais plus forte que lui, répondit Sydonie; et je n'ai plus été à l'école, parce qu'un jour qu'il m'avait donné un soufflet, je me vengeai en l'asseyant par terre.

Et Sydonie se mit à rire aux éclats en songeant à la

fureur du vieux maître d'école. Louis l'accompagna moins bruyamment, puis il dit :

— Venez donc ici, et essayez de déchiffrer mon écriture ; ce ne sera pas facile, je crois.

La fille s'approcha, s'appuya d'une main sur la table et regarda le registre ouvert sous les doigts de Louis Durieux.

— Ah ! mon Dieu ! mais vous écrivez mieux que moi, fit-elle, et plus droit. Toutes les lettres sont bien faites ; on dirait que vous y voyez.

— Ainsi, vous pourrez m'aider, Sydonie ?

— Ah ! bien, oui, allez ! Écoutez plutôt. Et elle lut.

« Reçu de M. Chambelle, mon locataire à Mellery, le premier semestre de 1847, — 330 francs. »

— C'est ça même, dit Louis avec une marque évidente de satisfaction et en se tournant vers la fille. Dans ce mouvement, sa main toucha au bras nu de Sydonie et s'y arrêta. — Vous êtes forte, reprit-il. Diable ! voilà un bras qui doit savoir se défendre à l'occasion. Je comprends que M. Jeugniaux n'ait pu lui résister, même quand il était plus jeune. Vous avez la peau bien douce pour une travailleuse, Sydonie.

— Une pauvre fille comme moi, qui n'a rien que sa jeunesse, quand elle veut s'établir, doit garder sa jeunesse aussi longtemps que possible, monsieur Louis.

— Vous avez raison.

Il se tut, mais garda le bras dans sa main, sans arrière-pensée. Ce contact l'émouvait singulièrement. Il restait immobile comme une statue, selon son habitude quand il était préoccupé. Sa main droite seule, libre, posée sur le registre ouvert, tremblait un peu. Ce fut Sydonie qui rompit le silence ; elle souriait : la mâtine comprenait bien, elle, ce qui se passait dans la tête de l'aveugle.

— Travaillons-nous, monsieur Louis ? dit-elle.

— Travaillons, dit Louis, sans quitter le bras de la fille.

Ce bout de scène fera comprendre le système employé

par Sydonie Bomale pour séduire Louis Durieux. En s'apercevant de l'impression que son contact faisait sur le pauvre aveugle, la malicieuse maîtresse de Guillaume Maes eut bientôt formé son plan, pris son parti. Sa présence était révélée à Louis par une atmosphère voluptueuse, bien plus que par le bruit monotone de ses pas. Peu à peu elle en arriva à s'asseoir à côté de lui sur le banc de pierre placé à la porte de la maison d'habitation, ou à s'appuyer, coude contre coude, à la fenêtre de la cuisine qui donnait sur la cour, près de l'aveugle tressaillant. Ce fut elle qui la première se permit des familliarités qui certes n'eussent été répréhensibles d'aucune façon avec un autre homme que Louis Durieux. Mais ici, tout enfantillage prenait des proportions inusitées.

Louis, secoué par de nouvelles sensations, perdait peu à peu la tête; il n'était pas de force à démêler la vérité, à la chercher même, au milieu de la confusion étrange qui le troublait. Lorsque, vers le soir, il se retrouvait à côté de Sydonie, il se sentait mal à l'aise, il eût voulu s'enfuir, partir, aller faire une promenade dans le village; mais il n'avait pas la force de se lever. Il ne parlait guère; il écoutait la respiration de Sydonie; il se plaisait à sentir une vie nouvelle pénétrer dans ses veines, son front rougir et bondir son cœur. Quand il voulait parler, ses phrases l'étranglaient et il ne prononçait que des syllabes saccadées. Bientôt il s'apercevait qu'il tenait dans ses mains une des mains de Sydonie; mais il n'eût pu dire si cette main était venue vers lui ou s'il était allé vers elle. Ah! s'il avait pu voir! Sydonie triomphait lentement, sourdement; son regard brillait dans la demi-obscurité du crépuscule; elle ne le détachait pas du visage de l'aveugle, qu'elle semblait vouloir fasciner, magnétiser. Et qui sait si elle ne le magnétisa pas? Un soir, Louis, vaincu, laissa tomber sa tête sur l'épaule de la courtisane, et il pleura des larmes brûlantes comme le feu. Elle alors, emprisonsant dans ses deux bras robustes, serrant la tête affolée de Louis sur sa large et superbe poitrine, admira ces

larmes en refoulant au fond de son cœur un cri de joie qui aurait pu la perdre; puis elle s'enfuit en se disant : — Je serai sa femme !

III

Le rôle que jouait la grande Annette dans tout ceci pourra paraître immoral à ceux qui ne connaissent pas les mœurs et la nature des campagnards. Il faut avoir vécu avec les villageois pour savoir combien peu les lois modernes ont modifié leur caractère et détourné le cours de leur existence à demi primitive. Dans l'ordre moral, surtout, les paysans ont fait bien peu de progrès depuis plusieurs siècles. Leur conscience, leur âme, sont en harmonie avec le langage en même temps naïf et grossier dont ils se servent pour échanger leurs idées. Ceux qui, par exception, ont du tact et de la finesse, montrent bientôt leur supériorité dans toutes les circonstances qui les mettent en contact avec la partie abrupte de la population. Les sentiments qui animent le paysan sont d'ordinaire tout d'un bloc, quel que soit le genre auquel ils appartiennent. Il ne sait pas faire les distinctions subtiles qui rendent dangereuses les phrases éloquentes des avocats, et qui sont aux codes ce que sont aux arbres les pousses nombreuses qui les environnent. L'avarice, l'amour de la propriété, les haines rancunières qui ne s'éteignent jamais, ne sont complets qu'au village, mais à la façon des ébauches grotesques que commence un praticien d'après le modèle du statuaire.

Quand Annette vit sa nièce *tourner autour* de Louis, elle s'étonna d'abord. L'amour de la bonne pour l'aveugle était sincère, profond, immense, et formé d'autant de respect que de pure affection. L'affection, d'ailleurs, n'existe pas sans le respect. — Qu'est-ce qu'elle lui veut? se demanda la Grande. Comme elle n'aperçut rien dans la conduite de Sydonie qui pût être réprimandé, elle haussa les

épaules en se disant : — Bah ! elle ne lui fera pas grand mal. Peu à peu, l'ex-bonne eut l'intuition du but auquel courait sa nièce. Elle s'inquiéta, elle observa, elle espionna, sortant par une porte et rentrant par l'autre, demeurant cachée derrière un pan de mur, debout, muette, insensible en apparence, patiente comme un sauvage, écoutant les rares paroles que Louis échangeait avec Sydonie. Malgré son peu de perspicacité en fait de sentiments, elle comprit enfin où sa nièce voulait en venir.

— Ah ! la luronne, se dit-elle; ah ! la sainte nitouche! Attends, attends, je m'en vas te laver la tête !

Malheureusement, toute une nuit se passa entre cette résolution et l'action qu'elle faisait supposer, et, en une nuit, la pensée peut parfaitement devenir noire, de blanche qu'elle était. Voici quel fut le thème des réflexions de la grande Annette : — Sydonie est venue par hasard à la ferme, elle y demeure, elle veut être madame Durieux. Elle aime peut-être Louis autant que moi, — autant, non ! — mais enfin, si elle l'aime et s'il la voit volontiers, qu'est-ce que je peux faire à ça? Est-ce que ça me regarde? Le maître est le maître. Sydonie est une belle, jeune et forte fille, plus belle que madame Julliot, malgré ses robes de soie, ses chapeaux et son corset. Louis ne serait peut-être pas malheureux de l'avoir pour femme : je ne serai pas toujours là, et qui sait ce qu'une étrangère apporterait à la ferme, une demoiselle surtout.

Ce monologue intérieur tourné, allongé dans tous les sens, dura huit à neuf heures, et Annette, le matin, en se levant après cette nuit blanche, se disait encore : — Ça ne me regarde pas ! D'ailleurs, ajouta-t-elle comme correctif à cette indifférence qui était loin de son cœur, si Sydonie ne se conduit pas bien, je la ferai marcher droit. Et elle ferma les yeux, laissant aux galanteries de sa nièce et de Louis toute la liberté désirable.

Mais Annette oubliait qu'elle n'était pas seule à supposer que tôt ou tard l'influence de Sydonie pourrait se légitimer à l'église et à la maison communale. Il y avait

à la ferme un domestique. Ce garçon très-inoffensif, point malin, une espèce d'homme-cheval qui s'entendait mieux avec les bêtes qu'avec les gens, raconta naïvement ses naïves observations. Les menus faits qu'il avait observés prirent de graves proportions dans Jussière. On s'apitoya sur le sort de Louis Durieux, « un pauvre aveugle que deux femelles allaient dépouiller, sans que personne y pût trouver à redire. » Louis était aimé au village. Les nouvelles racontées par son domestique fomentèrent un mécontentement qui ne tarda pas à se manifester en présence d'Annette et de sa nièce. La tante surtout attira sur elle la malveillance des paysans de Jussière, qui jugèrent avec raison sur l'apparence et se dirent : — Elle a fait venir sa Sydonie de Bruxelles; elle se savait trop vieille pour épouser le pauvre M. Durieux!

Un dimanche, au sortir de la grand'messe, Annette fut arrêtée par des commères.

— Eh bien, la Grande, dit l'une d'elles, c'est du propre, ce que vous mitonnez!

— Quoi donc? demanda Annette.

— Tiens! faites l'innocente, c'est ça!

— Elle est capable de tout, dit une autre. Elle nous a fait croire à son honnêteté pendant vingt-cinq ans.

—Vous m'assommez, vous autres, dit Annette; qu'est-ce qu'il y a?

—Il y a que vous voulez être *ma tante* à Louis Durieux, reprit la première des commères, et que vous et votre nièce vous vous conduisez comme des mauvaises filles de garnison.

— Qui est-ce qui dit ça? demanda Annette l'œil en feu et toute prête à se prendre aux cheveux avec n'importe qui.

— Tout le monde, da! répliqua une petite femme sèche et pâle, aux lèvres pincées, qui semblait toujours prête à mordre, tant ses longues incisives étaient pointues et éclatantes.

— Tout le monde a menti, cria Annette; Sydonie est

revenue de Bruxelles parce qu'elle n'avait plus de service. Le maître lui a permis de loger à la ferme en attendant qu'elle ait trouvé une bonne maison.

— C'est pour le remercier qu'elle l'embrasse, quand il fait noir et qu'ils sont assis sur le banc de pierre, dans la cour de la ferme, dit une grosse femme aux appas volumineux, en riant d'un rire large et sonore. Elle embrasse les rentes, la finaude!

— Le service qu'elle cherche, elle l'a trouvé sans sortir de chez M. Durieux, reprit la petite sèche; ce sera un service bien doux, où les liards ne feront pas défaut.

— La Grande, vous deviendrez la servante de votre nièce.

— Elle vous battra! dit quelqu'un.

— Et ce sera pain bénit, ajouta l'Hercule femelle en se posant sur sa hanche comme pour défier Annette. C'est voler ce que vous faites!

— Vous êtes des canailles, dit Annette en pleurant de rage et les dents serrées.

— Certainement, répliqua la petite sèche en ricanant, et vous une honnête femme. Ça me paraît juste?

— Et ceci! et ça! est-ce juste aussi? cria la gouvernante de Louis en appliquant une paire de soufflets à la mordante commère. Ah! jour de Dieu! vous croyez qu'on me crachera au visage sans que je me revanche!

Les femmes se mirent à hurler, et elles eussent fait un mauvais parti à la grande Annette, si le vicaire de Jussière, qui venait de chanter la messe, ne fût sorti de l'église au moment même. A sa vue, on se tut; les yeux seuls restèrent allumés, comme après une bataille on voit flamber, dans les champs couverts de morts, les maisons atteintes par les bourres des fusils et des canons. Annette rentra à la ferme dans un état d'exaspération qui ressemblait à de la folie. Tant que la comédie jouée chez Louis Durieux n'eut qu'elle pour témoin, elle ne songea pas à l'opinion publique, qui pouvait l'accuser et rendre son rôle odieux. — Louis sera heureux! se disait-elle encore

le matin même en regardant Sydonie dans sa robe des dimanches. Pour elle, la fortune de son maître était un accessoire auquel une bonne femme ne devait pas s'arrêter. Son amour, qui avait pour base le désintéressement le plus parfait, ne pouvait se figurer un amour né dans le calcul et qui ne sème que des chiffres au fond du cœur. Elle sentait que son affection pour son jeune maître, son enfant, eût grandi encore si quelque catastrophe inattendue l'avait ruiné. Aussi, l'idée de convoitise que l'on prêtait à sa nièce et à elle-même la rendit furieuse. De l'église du village à la ferme, elle sembla voler; elle avait hâte de se laver de l'infamie dont on la couvrait gratuitement.

Sydonie était seule à la ferme quand sa tante y arriva. Louis, qui dînait à une heure chez M. Julliot, comme tous les dimanches, était allé se promener dans les champs en sortant de la messe avant de se rendre au château.

— Sydonie, dit Annette en entrant dans la cuisine, allez faire vos paquets; vous ne pouvez plus rester ici.

— Hein! dit la nièce en se retournant, stupéfaite.

— Il faut partir, reprit Annette avec feu, et en mettant sa voix au diapason naturel à ces circonstances exceptionnelles, — c'est-à-dire qu'elle cria.

— Et pourquoi ça, partir? demanda Sydonie en se croisant les bras. Qu'est-ce qu'il y a de nouveau?

— Il y a, dit la tante, que le village est *à mes trousses;* on m'a insultée il n'y a qu'un moment, quand je sortais de l'église. On dit que nous voulons avoir la fortune de notre maître; — je vous ai fait venir de Bruxelles pour m'aider; — je serai votre servante!

— N'est-ce que ça? dit Sydonie. Il ne faut pas tant crier.

— Comment! n'est-ce que ça?

— Eh! oui. Voilà une fameuse affaire! On dit que vous m'avez fait venir de Bruxelles. Est-ce vrai? Si ce n'est pas vrai, pourquoi vous mettre en colère?

— Ce n'est pas vrai! reprit Annette. Mais ce qui est

vrai, c'est que tu veux que M. Louis te fasse l'amour, et je crois bien que tu désires être sa femme.

— Bah! bah! c'est des chansons!

— Ce n'est pas des chansons, Sydonie. Je veux rester honnête toute ma vie.

— Eh! qui est-ce qui vous empêche d'être honnête? dit Sydonie en se fâchant. Chacun arrange ses affaires comme il l'entend.

— Si tu continues avec M. Louis, tu l'ensorcelleras, ça est sûr. Il est capable de te marier, l'innocent! Ce matin, je te prenais pour une bonne fille, une Bomale comme moi, qui n'aime pas pour de l'argent. Mais, à c't'heure, je vois bien que tu ne convoites que les biens de notre maître. C'est indigne! ajouta la grande Annette en tombant sur une chaise et en se frappant les genoux énergiquement. J'irai parler à ton père, et tu entendras raison.

— J'ai vingt et un ans bien passés, dit Sydonie en haussant les épaules. Je ne suis plus un enfant. D'ailleurs, si M. Louis veut m'épouser, mon père n'aura pas la sottise de refuser son consentement.

— Ainsi, tu ne veux pas partir? demanda Annette.

— Que non, ma tante, que non, répliqua Sydonie. Où on est bien, on reste.

— Eh bien donc, ce sera moi qui partirai, reprit la tante, le cœur brisé, et que cette scène violente fit pleurer à sanglots.

En ce moment, Louis Durieux, qui passait près de la ferme, se rendant chez M. Julliot, ne résista pas au désir d'entrer, de se trouver dans l'air embrasé que respirait Sydonie. Inquiet, agité, fiévreux, il n'était plus bien nulle part. Il allait et venait d'un lieu à un autre avec une angoisse douloureuse, et qui cependant ne manquait pas de charme. Troublé près de Sydonie, il la quittait en espérant retrouver un peu de calme loin d'elle, et, comme ce trouble le suivait partout, il revenait vers la jeune fille en se disant : — Je suis mieux encore auprès d'elle. Il se demandait aussi : — Est-ce là l'amour, maintenant? Qui

me le dira? Cette incertitude poignante l'irritait, l'abattait, le décourageait. — Ne me sentirai-je jamais un homme? se disait-il.

En entrant dans la cour de la ferme, il entendit Annette et Sydonie parler avec vivacité. Il s'avança rapidement et mit le pied sur le seuil de la porte de la cuisine au moment où Annette disait : — Ce sera moi qui partirai! Il resta tout étonné, écouta et entendit pleurer. Il entra alors dans la cuisine en demandant :

— Qu'est-ce qu'il y a? Pourquoi pleurez-vous, Annette? Pourquoi dites-vous que vous partirez?

Annette se leva vivement, essuya ses larmes et d'un air et avec un accent vraiment dignes, répondit en montrant Sydonie du doigt, comme si elle eût pensé que l'aveugle pût la voir :

— Demandez à Sydonie, monsieur Louis; elle vous dira tout ça mieux que moi. En attendant, je vais rassembler mes hardes.

Elle sortit immédiatement sans attendre une réponse et monta à sa mansarde. Sans comprendre d'où lui venait cette sensation, l'aveugle eut froid, il frissonna. Les regards de Sydonie s'étaient dirigés raides comme deux flèches sur le front du jeune homme; elle semblait en prendre possession; elle le fascinait. Louis s'avança vers elle, d'un pas mécanique, posé; il ne savait trop s'il devait s'arrêter, ou marcher encore, ou reculer. Quand il fut à deux pas de Sydonie, il lui dit :

— Que se passe-t-il? Pourquoi Annette veut-elle quitter la ferme?

— Elle va me chasser parce que je vous aime mieux qu'elle; elle est jalouse, répondit la fille d'une voix sourde comme si elle résistait à une grande émotion.

— Pour m'aimer mieux qu'elle, il faudrait m'aimer beaucoup, Sydonie, répondit Louis, véritablement ému. Elle m'a donné des preuves de dévouement; c'est presque une mère pour moi. Elle veut vous chasser, dites-vous! Pour quelles raisons?

— Ah! voilà, répondit Sydonie. Pour quelles raisons? On ne peut pas tout dire. J'aurai tort à vos yeux, parce que ma tante a eu peur,

— Peur de quoi? Qu'est-ce que cela veut dire? Parlez donc!

— Non! non! J'aime mieux m'en aller, monsieur Louis, Je ne saurais jamais prouver que le mal qu'on dit de moi n'est pas vrai.

— Mais quel mal? dit Louis impatienté et surtout troublé en entendant au son de la voix de Sydonie qu'elle se retenait de pleurer.

— Ne le demandez pas : je ferai bien mieux de partir.

— Je veux tout savoir, reprit l'aveugle. J'en ai bien le droit. Vous dites que vous m'aimez, ajouta-t-il en prenant la main de sa maîtresse, et vous savez me refuser quelque chose. Annette n'aurait pas résisté si longtemps.

— Cela lui serait facile de parler, à ma tante, dit Sydonie en pleurant enfin presque sincèrement. Vous ne pouvez pas voir autre chose que du bien et de l'amitié dans tout ce qu'elle entreprend. Mais moi, vous ne me connaissez presque pas; vous pouvez bien me croire mauvaise : je suis pauvre, toute seule; qui est-ce qui me défendra? Pour les paysans, on ne peut pas aller à Bruxelles sans faire le mal. Vous croirez tout ce qu'on dira.

— Je croirai ce que vous direz, Sydonie, reprit Louis en la prenant à la taille. Je vous aime bien, moi aussi. — Son cœur battait à lui rompre la poitrine; il chancela. Sydonie le retint, pleurant toujours, et le conduisit à une chaise, où elle l'assit. Puis, elle se mit à côté de lui.

— Eh bien, dit-elle, on assure au village que ma tante m'a fait venir à Jussière pour vous, pour vos biens; que je veux devenir fermière, et toute sorte d'horreurs. Ah! reprit-elle en pleurant plus fort, j'aurais mieux fait de me taire. Maintenant, au lieu de m'en aller de moi-même, je serai chassée. Mon Dieu! mon Dieu! On ne voudra plus de moi nulle part.

Louis ne répondit pas. Son agitation, au lieu de se cal-

mer, augmenta. Des réflexions tumultueuses mettaient le désordre dans son cerveau. — Elle pleure! elle m'aime, se disait-il. On ne pleure pas quand on veut. Sa main tremble.... Elle craint plus encore d'être chassée que de partir, sentiment que je ne marie pas bien avec les autres. Une lueur de vérité pénétra dans son cœur. — Ah! c'est impossible! cria-t-il en se levant. Sydonie, tout en pleurant, l'observait; cette courte indécision l'inquiétait.

— Parce que je suis jeune et pas trop laide, je ne pourrai plus servir, dit-elle en se mettant deux doigts sur la bouche pour étouffer sa voix. C'est bien malheureux.

Louis revint à Sydonie, s'assit près d'elle et lui prit les mains; puis, tout à coup, lui tâta le visage : il était humide des larmes répandues. Il appuya fortement sa main sur le poitrine de sa maîtresse, dont le cœur battait précipitamment.

— Eh bien! tu seras ma femme, dit-il en la prenant dans ses bras et la serrant avec frénésie. Laisse-les crier; ce sont des envieux. Je ne te vois pas; on dit que tu es belle, Sydonie, cela suffit à mon orgueil. Tu pleures, ton cœur bat comme le mien, tu trembles comme moi, tu m'aimes donc. Je t'épouserai; nous serons heureux!

— Non, non, dit Sydonie folle de joie et en répondant aux caresses de Louis. Laissez-moi partir; les jaloux nous rendraient malheureux. D'ailleurs, ma tante ne restera pas ici, et vous ne sauriez vous passer d'elle.

— Je la retiendrai, sois tranquille, répondit Louis, en attirant Sydonie à lui et l'embrassant. Te voilà ma fiancée, maintenant.

Annette descendait. Elle entra dans la cuisine et vit les deux amants encore enlacés l'un à l'autre. Elle s'arrêta, stupéfaite. Sydonie se retourna et montra son visage couvert de larmes.

— Il m'aime, ma tante! cria la jeune fille avec un élan vrai. Je serai madame Durieux.

— Elle pleure! se dit la naïve Annette. Allons, si elle l'aime, je n'ai pourtant rien à dire.

— Ma tante, dit Louis en se levant, allez défaire vos paquets. Ne vous embarrassez pas des *on dit;* il faut se mettre au-dessus des cancans. Si on ne nous laisse pas tranquilles, nous irons habiter Gembloux ou Nivelles.

— Ah! Louis, si j'avais dû partir, j'en serais morte! répondit Annette en s'affaissant et en pleurant, mais cette fois de joie.

IV

La scène qui s'était passée devant l'église eut du retentissement dans le village; les bruits qui circulaient parvinrent aux oreilles de M. et madame Julliot. Louis n'avait pas dîné au château. Aussi, le lundi matin, le châtelain arriva-t-il à la ferme, où il eut un long entretien avec l'aveugle.

M. Julliot questionna Louis sur ses sensations; il parla surtout des *on dit* du village en remarquant que le peuple a rarement tort quand il suppose le mal, comme lorsqu'il prône le bien. Louis raconta tout ce qui s'était passé. Il avoua l'influence de Sydonie; il parla du trouble qu'il ressentait près d'elle, du besoin qu'il avait de sa présence. — Cet amour me paraît vrai, finit-il par dire.

— Cela est possible, répondit M. Julliot. Peut-être même cette belle nièce d'Annette a-t-elle de l'affection pour vous. Je ne voudrais pas en médire sans raison. Si elle vous connaît bien et s'il y a dans son cœur place pour de l'affection, je crois qu'elle doit vous aimer. Mais cette affection-là, même sincère, vous rendra-t-elle heureux, Louis?

— Pourquoi non, monsieur Julliot? Je n'oserais espérer davantage. Il me siérait bien d'être difficile, en vérité! Je suis fils de paysan, tout comme Sydonie, et quelques mille francs ne peuvent mettre entre nous une grande distance sociale. Elle est forte et bien portante; vous-même m'avez dit qu'elle est belle. J'aurais donc plutôt droit de m'enor-

gueillir après avoir pesé le pour et le contre d'un pareil mariage, que de mépriser la créature assez courageuse pour unir son sort à un malheureux de mon espèce.

— Oh! reprit M. Julliot, la position sociale ne fait rien dans tout ceci, et je suis bien loin de reprocher à Sydonie Bomale la souche dont elle sort et les travaux dont elle s'est occupée. Je regarde les castes différentes de la société comme des nécessités que rien peut-être ne pourra détruire; mais je ne suis pas de ceux qui trouvent le bas de l'échelle moins honorable que le haut, l'ouvrier d'une autre race que le patricien. Ces questions-là ne sont plus à l'ordre du jour. Et ceux qui se pavanent, au XIXe siècle, dans leurs titres de noblesse, prêtent autant à rire que le bourgeois gentilhomme de Molière. Les bourgeois riches qui achètent des parchemins sont encore plus méprisables.

— Je suis de votre avis, dit Louis en riant; il n'y a pas moyen de disputer. Pour moi surtout, qui ne vois point la splendeur dont on dit que l'aristocratie s'entoure et le faste qu'elle déploie; pour moi qui ne puis être ému en voyant l'air insolent d'un mauvais riche ou la morgue d'un baron paresseux, les castes sociales sont encore bien moins distinctes que pour tout autre. Je pouvais aimer une duchesse sans arrière-pensée, comme j'aime ma servante, parce que je la crois honnête; une femme est une femme, qu'elle marche dans des sabots ou dans des souliers de satin.

— Oui, mon cher Louis, — mais avec cette différence qu'une bonne duchesse, ou une bonne bourgeoise ayant reçu l'éduction nécessaire, est véritablement plus aimable que la paysanne sans éducation, dont les sentiments ressemblent encore beaucoup à des instincts. Ce n'est ni le sabot ni le soulier de satin qui font la femme plus ou moins charmante. Et c'est là que je voulais en venir. Si vous étiez resté le paysan que j'ai connu il y a cinq ou six ans, je vous dirais : — Épousez Sydonie; il y aura de l'harmonie dans votre union. Mais on vous a raboté l'intelligence, à Bruxelles; vous n'êtes plus un paysan, mais

un homme, ce qui est tout différent. L'éducation, l'instruction, les lectures qu'on vous a faites, la société que vous avez vue ont éveillé en vous des délicatesses qu'un être trop primitif froissera à chaque instant, sans s'en douter, quelque bon qu'il soit. Je ne crois pas, Louis, que vous puissiez être malheureux par vos luttes avec les grandes douleurs. Je suppose volontiers que vous ayez une honnête femme, prise dans les rangs du peuple. Eh bien, vous souffrirez, frappé par toutes sortes de petits faits imperceptibles, des piqûres d'épingles, des misères dont vous n'oserez vous plaindre à personne, tant elles paraissent puériles même à celui qui en pâtit. Quelquefois, vous aurez envie de causer d'autre chose que d'intérêt matériel, de provisions à faire pour le ménage, de pot-au-feu enfin. Au premier mot que vous adresserez à votre femme, vous vous sentirez seul : ou elle vous répondra une sottise très-sérieusement, ou elle croira que vous vous moquez d'elle. De toutes façons, les résultats seront mauvais. Se sentir seul quand on est deux est une insupportable souffrance. Vous êtes amoureux de Sydonie, je le crois ; mais sa présence n'a peut-être touché que vos sens, et votre âme peut rester complétement étrangère à cette affection.

— Vous me parlez en ami, répondit Louis devenu rêveur ; qui sait si vous n'avez pas raison ! Vous avez de l'expérience, de bons yeux, toutes sortes de qualités qu'un pauvre aveugle ne possède pas. Tout ce qu'il m'est permis de dire pour justifier un parti pris si rapidement, c'est que d'abord je me sens véritablement entraîné vers le mariage dont vous avez peur, et qu'ensuite je ne puis raisonnablement espérer un bonheur plus complet que celui résultant de mon union avec Sydonie. Je crois qu'en effet nos intelligences seront rarement d'accord. Mais si son cœur est pour moi, je n'aurai qu'à me louer de l'avoir prise pour femme. Je connais sa tante, la grande Annette, ma seconde mère ; si son sang coule dans les veines de sa nièce, le sort m'aura singulièrement favorisé.

—Au moins, reprit M. Julliot, prendrez-vous des infor-

mations sur la conduite de Sydonie Bomale pendant son séjour à Bruxelles?

— Je n'y avais pas songé, répondit Louis.

— Eh bien, si vous le permettez, je prendrai moi-même ces renseignements. Je pars dans quelques jours pour Bruxelles avec ma famille. Soyez certain que je penserai à vous et que je vous écrirai tout ce que j'aurai pu apprendre concernant votre future femme. Ne vous hâtez pas de faire une madame Durieux.

— J'attendrai votre lettre, mon ami, dit Louis en serrant les mains du châtelain.

— Et vous n'attendrez pas longtemps. Bonnes ou mauvaises, je vous enverrai des nouvelles le plus tôt possible.

M. Julliot parti, Louis rentra chez lui quelque peu rêveur, inquiet. Il alla s'asseoir au coin de la haute cheminée de la cuisine. Sydonie préparait le dîner. Annette se trouvait sans doute à l'étable ou au jardin. Depuis la scène de la veille, la bonne de Louis n'avait plus desserré les dents. Elle travaillait avec une muette ardeur, une résignation fiévreuse; on lisait dans ses yeux et dans la contraction de ses sourcils de cruelles pensées. Elle arrêtait souvent son regard sur Sydonie, comme avec distraction et malgré elle; et ce regard était chargé de reproches plus éloquents que toutes les phrases, de questions singulièrement émouvantes; Sydonie haussait les épaules de temps en temps, et, lorsqu'elle rencontrait Louis sur son passage, elle le câlinait, elle lui faisait de jolies farces quelque peu vulgaires, ne lui laissant pas le temps de réfléchir pendant dix minutes à une chose sérieuse.

Louis, aux heures des repas, se trouvait à table avec Annette et Sydonie seulement. Pierre Petit, le domestique, ne comptait pas. L'aveugle avait conservé la vieille coutume du village, les mœurs patriarcales des fermiers; les domestiques mangeaient côte à côte avec lui. Le matin même, il sentit comme un désordre moral flotter dans sa maison. Sydonie seule était gaie, disait et faisait des folies. Annette gardait un silence triste; lui, le cœur serré,

prenait toutes les sensations nouvelles qui l'envahissaient comme autant d'effets de son amour pour sa maîtresse. On lui avait dit et on lui avait lu souvent : « Certaines félicités sont tellement violentes qu'elles causent le même malaise qu'une douleur aiguë. » — J'aime trop, se disait-il ; cela me fait mal.

Après le départ de M. Julliot, il se trouva donc seul avec Sydonie, qui allait d'un meuble à la table où elle mettait le couvert, et de la table au foyer. Comme Louis, distrait, préoccupé par ses réflexions, ne semblait pas prêt à rompre un silence qui gênait Sydonie et lui donnait peut-être déjà des craintes sur les résolutions qu'il pouvait avoir prises, elle lui adressa la parole.

— Je suis là, près de vous, Louis, dit-elle ; vous ne m'entendez donc pas ?

— Si fait, répondit Louis.

— Vous n'avez pas l'air content, reprit la jeune fille en se rapprochant. Est-ce M. Julliot qui vous a ainsi plissé le front ? Qu'est-ce qu'il vous a raconté ?

— Oh ! rien ; M. Julliot est mon ami, dit Louis pour répondre quelque chose.

— C'est pour ça qu'il vous rend triste, continua-t-elle ; voilà un drôle d'ami ! Qui sait si ce n'est pas pour vous dire toutes sortes d'horreurs sur mon compte qu'il est venu vous voir. Il est jaloux de savoir que vous m'aimez ; il aura bientôt une fille à marier.

— Oh ! dit Louis avec un geste de reproche, que dites-vous là, Sydonie ?

— Je crois tout possible, Louis ; je m'attends à des méchancetés ; j'ai tort de vous écouter. Les gens sont mal intentionnés contre ceux qui ont du bonheur.

— Que craignez-vous ? reprit l'aveugle. Tant que je vous aime, les calomnies ne pourront m'émouvoir, et il dépend de vous que je vous aime toujours. Que peut me faire la jalousie des autres, si je vous sais sans reproche !

— Qui est-ce qui est sans reproche ? demanda audacieusement Sydonie.

L'aveugle demeura tout interdit. Ses doutes, ses angoisses firent place à une curiosité instantanée et profonde.

— Croyez-vous, Louis, continua-t-elle, que les filles arrivent jusqu'à vingt-deux ans sans avoir jamais songé à l'amour? Elles ne sont pas si bêtes de perdre leur belle jeunesse sans plaisir. Mademoiselle Julliot ne fera pas autrement que les autres.

— Ne parlez que de vous, Sydonie, il n'y a que vous qui m'intéressez, dit vivement Louis. Laissons mademoiselle Julliot tranquille, si vous voulez bien. Si vous avez quelque chose à me dire, un aveu à me faire, ne tardez pas plus longtemps; vous me donnerez ainsi une preuve de confiance et d'affection qui vous sera comptée.

— Oh! je n'ai pas commis un crime, Louis. Parce qu'un homme a voulu *me marier*, je n'en suis pas moins honnête.

— On vous a proposé un mariage, et vous l'avez refusé? demanda le jeune homme. Et pourquoi donc?

— Le mari ne me convenait pas, répondit Sydonie en s'asseyant à côté de l'aveugle. Parce que je suis pauvre, ce n'est pas une raison pour écouter le premier venu. Pendant deux ans, un jeune homme de Bruxelles m'a poursuivie. Je ne pouvais pas sortir de chez M. de Ridder sans le rencontrer. Il m'aimait bien, allez, celui-là! J'ai fait tout ce que j'ai pu pour le voir d'un bon œil, mais rien n'a pris. J'ai été au bal avec lui, aux kermesses, à la promenade le dimanche. Il était bien gentil; il dépensait beaucoup pour me plaire. Il n'a pas réussi : c'était plus fort que moi.

— Il n'y a pas de mal à cela, dit Louis charmé. Une pareille aventure ne peut vous faire aucun tort à mes yeux.

— Mais on peut vous la raconter autrement, reprit Sydonie, et vous n'êtes pas obligé de me croire toute seule. Vous avez de bons amis qui ne m'aiment peut-être pas; qui sait ce qu'ils inventeront pour vous brouiller avec moi!

— Elle le prit par le cou et l'embrassa. — Vous m'aimez bien aujourd'hui, Louis, ajouta-t-elle, mais demain, mais dans un an, qui sait ce qui sera arrivé? — Elle se mit à pleurer, la tête appuyée sur l'épaule de l'aveugle. — Laissez-moi partir tout de suite continua-t-elle d'une voix pleine de douceur, peut-être que je saurai encore vous oublier.

Elle se serra contre Louis, pleurant doucement, avec de petits sanglots convulsifs qui agitaient sa poitrine appuyée au bras de l'aveugle, Troublé comme toujours par ce chaud contact, il sentit le feu lui monter au front; il passa un de ses bras autour de la taille de Sydonie et l'attira plus près, toujours plus près de lui. Ce triomphe des sens sur la raison absorbe, domine tout l'être et ne laisse plus à l'esprit la lucidité nécessaire à l'étude des phénomènes moraux. L'homme que la volupté embrase est un ennemi désarmé, un innocent sans force pour la résistance. On lui dirait : — Tue! ou meurs! il tuerait ou mourrait. Omphale et Dalila sont deux mythes d'une vérité terrible. Autant l'amour complet, ce divin amalgame de l'âme et de la matière, est fort contre les douleurs et les séductions passagères, autant la volupté est lâche devant l'espoir du bonheur partiel qu'elle donne.

— Non, tu ne me quitteras pas, dit l'aveugle; non, Sydonie, ni les médisances ni les calomnies ne pourront troubler notre bonheur. Que m'importe ton passé, après tout! Tu ne me connaissais pas; tu étais libre; lors même que tu eusses aimé un autre homme que moi, est-ce une raison pour que je ne t'aime pas? Tu seras à moi tout entière, n'est-ce pas? Que me faut-il de plus? Tu ne devras pas me jurer fidélité dans le passé, mais dans l'avenir. Ne pensons plus à tout cela : dans un mois, tu seras ma femme.

Ainsi, en une heure, les doutes éveillés dans l'âme de Louis par les réflexions de M. Julliot, avaient fait place à une entière confiance, à une foi passionnée qui semblait devoir être éternelle. Sydonie répondit aux paroles de son

amant par un baiser, la plus éloquente des réponses; puis elle se leva et continua les apprêts du dîner en batifolant, comme dit Molière. Pendant le dîner, le mutisme de la grande Annette frappa l'aveugle.

— Eh bien, vous ne parlez pas, *ma tante*, dit-il; la soupe n'est-elle pas bonne?

— Oh! si fait; Sydonie est une fière cuisinière, répondit Annette.

— Alors, bavardez donc un peu; on dirait que vous nous en voulez d'être heureux. Seriez-vous jalouse, par hasard?

— On ne sait pas, Louis; il y a toutes sortes de jalousies.

— Il ne peut pourtant pas y avoir deux madame Durieux, dit l'aveugle en riant.

— Allons, ma tante, faites-nous bonne mine, ajouta Sydonie. De quoi donc avez-vous peur? Qu'on vienne dire du mal de moi! J'ai raconté mes amours à Louis; vous voyez bien qu'il est tout de même content.

— Je suis donc contente aussi, reprit Annette. Puis elle ajouta mentalement : — Pourquoi Sydonie écoutait-elle à la porte de *la chambre* (salle à manger, salon) quand M. Julliot y était enfermé avec Louis?

V

La lettre promise par M. Julliot n'arriva à Jussière que huit jours après son départ. Pendant ces huit jours, Sydonie avait pris sur l'aveugle un ascendant que la raison même n'eût peut-être pu vaincre sans des luttes nombreuses, douloureuses, tenaces. Louis se trouvait à la merci d'une fille adroite, entreprenante, que la convoitise rendait plus dangereuse, plus rusée que sa nature ne le comportait. Dans des circonstances ordinaires, et non conseillée par une passion, un vice quelconque, sans doute Sydonie eût été une fille assez insouciante, capable

de prendre l'occasion aux cheveux, mais trop peu audacieuse pour forcer l'occasion à paraître. En se trouvant en face d'un antagoniste tel que Louis Durieux, toutes les ressources de son intelligence se développèrent instantanément. Elle inaugura son règne sur l'esprit de son maître le jour de la dernière visite faite par M. Julliot à la ferme. Après avoir écouté à la porte de la pièce où l'aveugle causait avec son ami, elle prit la détermination de venir elle-même au-devant des accusations probables qui arriveraient de Bruxelles. Cette tactique, avec un être naïf et aussi peu défiant que Louis, devait réussir, et elle réussit en effet. Pendant que M. Julliot faisait ses recherches à Bruxelles, Sydonie mit en œuvre toute sa science pour troubler son amant aussi profondément que possible ; elle s'en rendit complétement maîtresse ; elle pénétra en lui avec la force d'une coulée de lave. Pouvait-il résister à ces mystérieux assauts? Non. Dans sa position, rien ne devait le sauver. La grande Annette elle-même ne savait plus que penser du jeu de Sydonie. Inhabile à feindre, elle ne se figura pas que sa nièce pût remplir avec tant de talent un rôle odieux. Elle en vint à croire que Sydonie aimait sincèrement Louis ; et quoique la bonne tante éprouvât toujours un certain malaise intérieur à la vue des caresses que se prodiguaient les amants, comme elle n'avait pas autant de bon sens que d'amour, elle fut aveuglée et reprit peu à peu l'espoir d'un bel avenir. Depuis la scène qu'on lui avait faite au sortir de la grand'messe, elle s'était décidée à abandonner l'église de Jussière ; le dimanche, elle allait entendre une messe basse à Saint-Géry ; elle se plaçait dans un coin très-sombre et sortait de l'église aussitôt que le prêtre avait psalmodié son *Ite missa est*. Ainsi, elle jouissait d'une paix que les petits événements intimes pouvaient seuls troubler.

Les sensations de Sydonie s'étaient elles-mêmes modifiées ; ses pensées se moralisaient à demi. A force de jouer l'affection, elle avait d'abord ressenti quelque pitié pour l'aveugle ; peut-être aussi le contact du naïf Louis

réveilla-t-il en elle le souvenir des émotions primitives. Enfin, la nièce d'Annette se trouva dans la position d'un acteur qui s'identifie avec le personnage qu'il représente sur la scène; les joies et les douleurs de ce personnage pénètrent jusqu'aux parties les plus sensitives de son être, et le rendent heureux ou malheureux pendant qu'il joue, comme s'il s'agissait de ses propres luttes avec les hommes et les circonstances. Qui sait aussi si le sentiment de la faute qu'elle commettait ne la fit pas réfléchir et revenir à des pensées meilleures, plus humaines!

Ces revirements se produisirent insensiblement dans le cœur des deux femmes. Elles passèrent peu à peu de la défiance au doute, du doute à la foi; et il se trouva qu'un jour la tante et la nièce se regardèrent sans menace, puis avec douceur. Ainsi, une vie pleine de sérénité remplaça les colères toutes prêtes à éclater, les plans ourdis dans le malaise, la crainte de l'avenir.

Quant à Louis, il ne changeait pas. Il se sentait en la puissance d'une force prestigieuse, vertigineuse, immense, et il n'essayait pas de lui résister. Comme il subissait véritablement une tyrannie morale, celle du bonheur encore enveloppé de son réseau de promesses, il marchait deux fois aveuglé vers le mystère dont il désirait ardemment la réalisation. Dans cette disposition d'esprit, les influences extérieures qui pouvaient peser sur Louis, s'affaiblissaient considérablement. La lettre de M. Julliot arriva à la ferme et l'aveugle la reçut du facteur, qui dit en la lui présentant devant Sydonie : — Une lettre de Bruxelles, monsieur Durieux; — le jeune homme la prit sans curiosité, sans impatience; il la mit dans sa poche en répondant : — Je me la ferai lire tantôt. Sydonie, en voyant cette indifférence non jouée, fut soulagée d'un poids énorme. Quoi qu'elle se fût mise en garde, dans plusieurs entretiens avec son amant, contre les délations du dehors, elle n'était guère à son aise en songeant à la missive de M. Julliot. Une telle confiance avait pénétré dans le cœur de Louis, il se sentait si parfaitement à la merci de Sy-

donie, qu'il fut sur le point de lui dire : — Lisez-moi cette lettre; un mari n'a rien de caché pour sa femme. Mais il se retint et sortit après avoir embrassé sa maîtresse, en lui disant : — Apprêtez le dîner, ma chère femme, je vais prendre l'air dans la campagne pendant qu'il fait beau.

Il se dirigea vers le village et alla frapper à la porte de la maison où demeurait François Bernier, son lecteur. Il l'amena à l'écart, dans un chemin creux, s'assit sur le talus et dit en lui présentant la lettre de M. Julliot : — Lisez-moi cela, François.

M. Julliot avait eu beaucoup de peine à connaître la vérité sur la conduite de Sydonie à Bruxelles. Le vieux amateur-artiste, M. de Ridder, chez qui le châtelain de Jussière s'était rendu, paraissait régretter sa jolie servante. — Il est vrai, dit-il à M. Julliot, que dans les derniers temps elle brûlait les sauces, et cassait la vaisselle comme si elle eût été l'associé d'un marchand de porcelaine; mais, quand j'y songe bien, cette maladresse, ces distractions pouvaient n'être que passagères. Sydonie avait toutes sortes de bonnes qualités. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine que M. Julliot arriva à savoir de quelle nature avaient été les relations du paysagiste Guillaume Maes avec Sydonie. Il dut, pour connaître la vérité, voir bien des gens, faire causer des domestiques, questionner les agents de police. Enfin, pour être bien certain de ne pas se tromper, il alla jusqu'à se présenter chez le paysagiste même, lui commander un tableau et lui conter ce qu'il connaissait de ses amours, afin que l'artiste en vînt à causer de ce passé plein de doux souvenirs.

« Voilà ce que j'ai appris, disait M. Julliot en finissant. » Sydonie *a appartenu* à M. Maes pendant près de deux » ans. M. Maes, à vrai dire, en fait beaucoup d'éloges et » semble la regretter; mais, mon pauvre Louis, ce que » vous savez maintenant ne suffit-il pas pour rompre à » jamais avec une fille astucieuse qui, j'en ai la conviction, ne vous épouse que pour votre fortune. Je vous

» dis crûment ma pensée, avec la sincérité que vous me
» connaissez, parce que je vous aime comme un fils. Dans
» une occasion semblable, vous me rendriez le service
» que je vous demanderais; ayez en moi, en mon expé-
» rience, la même confiance que j'aurais dans votre affec-
» tion. Peut-être Sydonie Bomale voudra-t-elle se défendre,
» protester, accuser tout ceci de mensonge. Prenez garde;
» souvenez-vous des détails que je vous donne. Ne
» vous laissez pas influencer par des pleurs; renvoyez-
» la..., etc., etc. »

Louis écouta la lecture de cette lettre dans un silence profond, sans témoigner par un geste, par un soupir, que ces nouvelles produisissent une émotion quelconque au dedans de lui. Quand François Bernier eût fini de lire, l'aveugle se leva, replia la lettre, la remit dans sa poche et dit en posant une main sur l'épaule de l'enfant :

— François, si vous voulez me promettre ici, si vous voulez me jurer sur l'Évangile, sur la tête de votre mère, que vous ne parlerez jamais à personne de cette lettre, j'aurai soin de vous, — je vous avancerai l'argent qu'il faudra pour vous établir, — je vous donnerai un remplaçant si vous prenez un mauvais numéro quand vous tirerez pour la conscription. Dites, le jurez-vous?

— Oui, monsieur Louis, répondit l'enfant, qui avait quatorze ans, et que le ton solennel de l'aveugle troubla profondément.

— A personne, à personne au monde vous ne parlerez de cette lettre?

— Non, monsieur Louis.

— C'est bien! demain, j'irai vous trouver chez votre mère et nous causerons. On vous mettra en pension jusqu'à seize ans et puis vous prendrez un bon état. Allez, François, mettez un cachet sur votre bouche, oubliez cette lettre, votre fortune est faite.

L'enfant partit radieux. A son âge, les idées chevaleresques commencent à poindre. Il se sentit grandir en songeant qu'il avait un secret à garder et eut la force de

se taire. Il est vrai que personne ne le questionna; sa mère même, habituée à le voir aller chez Louis Durieux pour y lire sa correspondance, n'eut pas l'idée de le faire parler. Plus tard l'aveugle tint les promesses faites à son lecteur.

Louis, en s'acheminant vers la ferme, se disait : — S'*il* se tait pendant six mois, il oubliera ce qu'il vient de lire. Peut-être même que demain les détails de cette lettre s'effaceront déjà de sa mémoire. Puis, il se demanda quel parti il devait prendre. — Dois-je montrer la lettre de M. Julliot à Sydonie? Évidemment, il y a là exagération. Ce Guillaume Maes est sans doute un fanfaron, qui cherche à se venger de ce que Sydonie n'a pas voulu de lui. D'ailleurs, le passé est lettre morte; Sydonie m'aime aujourd'hui; je lui ai dit qu'elle ne me doit fidélité que dans l'avenir. Que m'importent Guillaume Maes et la lettre que je viens de recevoir! Quand *elle* sera ma femme, qui se montrera, qui osera se montrer assez lâche pour ne pas la respecter? La femme de Louis Durieux sera sacrée pour tous. — Pourtant, se dit-il après avoir réfléchi, je veux savoir quelle impression fera cette lettre sur Sydonie,

En rentrant à la ferme, le dîner étant prêt, Louis se mit à table et mangea de fort bon appétit sans marquer la moindre inquiétude. Sydonie ne le quittait pas du regard, étudiant ses traits avec l'ardeur d'un savant devant un hiéroglyphe. — Les renseignements sont bons, se dit-elle. Et elle se rassura, montra une gaieté folle qu'elle ne put renfermer en elle. — Ça va bien, se disait Annette. Pourvu, mon Dieu! que le contentement dure!

Quand la table fut desservie et que la tante eut repris ses travaux aux étables, Louis dit à Sydonie de s'asseoir et lui donna la lettre de M. Julliot.

— Lisez cela, ajouta-t-il.

Il se croisa les bras, pencha la tête sur sa poitrine et attendit immobile que sa maîtresse eût fini de lire.

— Je vous l'avais bien dit, cria-t-elle en jetant la lettre au feu; voilà les infamies qui vont arriver. Mais vous ne

croyez pas tout ce qu'on écrit, Louis, ajouta-t-elle en s'approchant de l'aveugle; je le vois bien et je suis bien heureuse.

— Je ne crois que vous, Sydonie, répondit le jeune homme transporté de joie, et je ne croirai que vous à l'avenir. Vous ne criez pas, vous ne vous emportez pas, vous ne pleurez pas : ces calomnies ne vous ont même pas émue. Allons, allons, c'est assez attendre. Je vais chez le curé et chez le bourgmestre. Dans trois semaines, nous serons mariés.

En effet, trois semaines plus tard, et malgré une seconde lettre de M. Julliot, que le silence de Louis inquiétait, l'aveugle épousait Sydonie Bomale. Ce mariage émut Jussière. En voyant la mariée si belle, les hommes prirent le parti de Louis, le félicitèrent, l'envièrent; les femmes, moins indulgentes, tinrent tout bas des propos amers, pronostiquant des malheurs, menaçant Sydonie, en aparté, jusque dans sa génération. — Dieu la punira! criaient les dévotes. — Le diable la tentera, disaient les autres; qui s'est amusé s'amusera. Malgré ces prophéties, la noce fut gaie. Les locataires de Louis vinrent à Jussière, et la ferme, le jour du mariage, retentit d'éclats de rire et de chansons. La grande Annette elle-même se montra enivrée de bonheur; elle pleurait, elle riait, elle aurait embrassé les bonnes âmes du village qui l'avaient malmenée certain dimanche. Louis, silencieux, paraissait brisé par les émotions. Un grand trouble l'avait envahi dès la veille de ce jour mémorable; il recevait les compliments tantôt avec froideur, tantôt avec une expansion singulièrement émouvante. Pendant un moment qui eut la durée d'un éclair, il songea à M. Julliot, à ses deux lettres, et se repentit de n'être pas allé à Bruxelles. Mais Sydonie, placée à côté de lui, avait soin de l'étourdir par sa gaieté gaillarde, son bonheur bruyant. A la fin du repas, vers le soir, un fermier farceur, quelque peu grisé par de nombreuses libations, attira Sydonie dans un coin, l'embrassa et montra Louis du doigt, en riant.

— Tout de même, il ne nous voit pas, dit-il.

— Non, mais il nous entend, répondit madame Durieux en appliquant un vigoureux soufflet sur la joue empourprée de l'audacieux invité.

Ce soufflet et les éclats de rire qui l'accompagnèrent furent comme un baume pour le cœur de Louis Durieux. Il rit avec les autres, et dit en s'adressant au souffleté :

— Que bien vous fasse, Lambert! La fermière a une bonne poigne, pas vrai? Vous savez ce que vaut l'aune de son amitié, maintenant.

V

Au mois de septembre 1853, deux ans environ après le mariage de Louis Durieux, quelques artistes de Bruxelles vinrent visiter les ruines de l'abbaye de Villers. Ils y demeurèrent deux jours, faisant des croquis, vagabondant comme des enfants qui ont déserté l'école. La nature est une fée qui sait rendre la jeunesse et l'enthousiasme même aux cœurs racornis ou corrompus. Guillaume Maes accompagnait ce groupe d'artistes en vacances. Le paysagiste était toujours l'homme que l'on connaît; il faisait partie de ceux qui ne changent guère d'allures, d'aspect, gens à demi insouciants que la vieillesse métamorphose à peine, qui n'ont que des goûts, et point de passions. Né pour tenir la comptabilité dans quelque maison de commerce, ou pour occuper une place inutile dans une administration ou un ministère, Guillaume vivait de son pinceau comme on vit d'un travail quelconque. Il n'avait nul instinct artistique; il peignait des paysages comme on fait une addition; il était donc du grand nombre de ces médiocrités qui emplissent les magasins des marchands de tableaux, dont les correspondants exploitent la naïveté des Américains et des autres peuples d'outre-mer. Vivant seul, sans goûts luxueux, deux cent cinquante ou trois cents francs par mois suffisaient largement à ses besoins. S'il faisait,

l'été, quelques études de paysage, c'était par tradition, car ses études d'après nature avaient le même ton que les productions élaborées dans la solitude de l'atelier. Tout le monde connaît les paysages de Guillaume Maes. Un groupe d'arbres à l'avant-plan, quelque peu contorsionnés pour leur donner une tournure pittoresque; une flaque d'eau vaseuse entourée de hautes herbes; un bout de tertre, puis un horizon aussi profond que possible, dans lequel le cobalt joue un très-grand rôle. Le ciel est légèrement parsemé de nuages clairs. Guillaume se contente de cette donnée; il change les arbres de place; il fait son tertre plus ou moins haut; son eau vaseuse se transforme parfois en ruisseau; il y a plus ou moins d'orage dans son ciel. Mais l'œuvre finie a toujours un si grand air de famille avec la précédente, que l'amateur le plus niais ne se trompe jamais quand il s'écrie : — Voici un Guillaume Maes! Lorsque par hasard Guillaume met un saule dans un coin de son tableau, il a soin d'y percher un moineau ou une mésange. Tels sont les procédés employés par la majeure partie des hommes à qui l'on donne le titre d'artistes, peinturlureurs, avortons que nul soleil n'éclaire, que nulle passion ne stimule, et qui plaquent une touche sur leur toile avec la même insouciance qu'un paveur met au maniement de sa *demoiselle*.

Lorsque Guillaume arriva à Villers, les commandes des marchands l'avaient empêché pendant tout l'été de faire ses petites excursions quasi-artistiques. Il laissa partir ses compagnons de plaisir et se décida à demeurer à l'abbaye pendant une quinzaine de jours, pour explorer les environs et y planter de ci de là son chevalet. Il se mit donc à la recherche de son groupe d'arbres, de son filet d'eau et de *son lointain* avec une demi-ardeur qui présageait peut-être quelques réformes dans ses principes immuables.

Le soir, il fumait sa pipe en causant avec le meunier, son hôte, avec les servantes ou le domestique, caressant les unes sans vergogne, se familiarisant démocratiquement avec les autres, comme le doit faire tout homme sensé. Le

domestique du moulin était ce même Pierre Petit, qui jadis avait servi Louis Durieux. Il était toujours aussi inoffensif, aussi niais; un *simple,* comme on dit au village. Peut-être était-ce cette simplicité qui amusait Guillaume.

Un soir, Pierre Petit parla de Jussière comme d'un village où la terre était bien cultivée et qui devait être beau pour un peintre.

— Vous connaissez Jussière? dit Guillaume.

— J'y ait été en service, répondit Pierre.

— Ah! ah! fit l'artiste en se caressant les moustaches et se banchant. Et y avez-vous entendu parler de Sydonie Bomale?

— Je crois bien, hai! répliqua assez vivement le simple, je crois bien, j'ai servi avec elle chez l'aveugle Louis Durieux.

Il y eut un moment de silence pendant lequel une pensée rapide traversa le cerveau de Guillaume Maes : — Il doit y avoir, à Jussière, se dit-il, des arbres, de l'eau, un horizon tout comme ici; quant au ciel, il est partout, même sur ma palette.

Cette simple phrase, mijotée, nourrie, commentée de cent façons diverses, eut un résultat immense. Petites causes, grands effets, — n'est-ce pas l'histoire de l'humanité? Le souvenir de ses amours avec Sydonie se peignit en couleurs vivaces dans la mémoire de l'artiste. La belle paysanne avait été regrettée; à distance, son image parut à Guillaume plus réjouissante encore que par le passé. Il questionna Pierre Petit et apprit le mariage de sa maîtresse avec un aveugle. — Diable! se dit-il en se tordant la moustache. Mais enfin, ajouta-t-il, il n'y a pas de mal à ce que je la revoie; cela ne fera tort à personne; j'ai son pardon à obtenir : je me suis assez mal conduit avec elle pour aller lui faire des excuses. Il faut en toutes circonstances se conduire comme un galant homme.

Ce ne furent pas les raisons qui firent défaut à l'artiste pour satisfaire son désir de revoir Sydonie. Il en trouva

beaucoup, des bonnes et des mauvaises; elles le harcelèrent si bien, que le lendemain matin il partait pour Jussière, accompagné par Pierre Petit, portant son bagage. Pendant le temps que l'artiste mit à parcourir la route de l'abbaye à Jussière, il fit de nouveau causer le domestique, qui bavarda, comme font tous les sots; de sorte que l'artiste se figura facilement que Sydonie avait séduit l'aveugle. Pierre Petit installa Guillaume dans l'unique auberge de Jussière, et lui dit pour adieu : — C'est tout de même une belle femme, Sydonie Bomale!

Louis Durieux, depuis son mariage, avait mené une existence douce approchant de la félicité. La passion allumée par Sydonie s'était peu à peu éteinte dans les sens du déshérité, mais sans y laisser le dégoût pour cendres. La jeune madame Durieux avait pris son devoir à cœur, et vaquait aux soins de son ménage avec cette gaîté franche qui est l'expression d'une paix profonde, la chanson d'une tranquillité que rien ne vient troubler. Elle ne ressentait aucun amour pour Louis, mais elle l'estimait comme un bon homme incapable de mal, aussi inoffensif qu'un enfant; elle lui devait sa fortune, et il méritait tous les égards dus à un maître idéal. Peut-être s'ennuyait-elle quelque peu aux côtés de l'aveugle; peut-être parfois ses souvenirs lui représentaient-ils un amant plus caressant, flatteur, qui détaillait ses formes extérieures avec un plaisir non équivoque, un amant dont les yeux avaient des lueurs sympathiques et qui mettait dans ses caresses une ardeur artiste dont le pauvre Durieux était bien loin. Sydonie était jeune, et de cette nature des vierges folles que blémissent la vie sédentaire et l'inassouvissement des désirs. Heureusement pour elle et pour Louis, la première année de leur mariage passa sans incidents remarquables; ils vécurent comme vivent la plupart des villageois, occupés de travaux quotidiens toujours les mêmes, et qui remplissent parfaitement l'existence des gens simples. Madame Louis Durieux était reçue au château de Jussière. Madame Julliot ne connaissait pas ses antécédents, et,

les eût-elle connus, elle eût fermé les yeux pour ne point attrister l'aveugle.

Au contact de la famille Julliot, Sydonie acquit des manières moins vulgaires et un certain goût pour la toilette, qui en faisaient une femme fort agréable à voir. M. Julliot, au bout de quelque temps, fut obligé de s'avouer que Louis Durieux n'avait peut-être pas eu la main malheureuse en épousant la servante de M. de Ridder, la maîtresse de Guillaume Maes. — C'est vraiment une belle femme, dit-il un jour à madame Julliot; pourvu que le diable ne la tente pas!

Lorsque Guillaume Maes arriva à Jussière, madame Durieux était mère d'un garçon depuis deux mois, et Louis se trouvait l'homme le plus heureux de la terre. La grande Annette était la tante pour tout faire; elle avait l'œil à tout, la main partout, ne voulait pas entendre parler de servante et se remuait enfin de telle sorte que Sydonie n'avait que son marmot à soigner. De tous ces personnages, la bonne tante était certainement le plus heureux. Tout marchait selon ses vœux; elle était fière de sa nièce, si fière qu'elle avait repris l'habitude d'entendre la messe à Jussière, forte de sa conscience et du bonheur de Louis.

Un matin, Annette était sur le seuil de la grand' porte de la ferme, donnant ses instructions à un nouveau vacher qui conduisait les animaux au pré. Un monsieur, portant un assez singulier bagage, s'arrêta devant elle et lui demanda si on pouvait entrer dans la cour de la ferme.

— Certainement; pourquoi pas? répondit Annette.

L'étranger, qui n'était autre que Guillaume Maes, entra et regarda curieusement la vieille grange couverte de son chaume moussu.

— Je voudrais bien peindre ça, dit-il en montrant la grange à Annette.

— Peindre not' grange! dit la tante. Ah! bien, elle est bonne! ajouta-t-elle en riant aux éclats. C'est à peine si on blanchit la maison; nous ne sommes pas si ambitieux que ça, monsieur.

— Vous ne me comprenez pas, reprit Guillaume; je voudrais faire une étude, un tableau d'après ces vieilles murailles-là; on laisserait la porte ouverte : le soleil est d'un bel effet dans le fond. Le permettez-vous?

— Je crois bien, dit Annette émerveillée.

Et elle resta à observer l'artiste déployant son chevalet et sa chaise, ouvrant sa boîte, préparant sa palette, non sans lever à chaque instant la tête vers l'habitation des maîtres.

— Cette ferme appartient à M. Durieux, l'aveugle, n'est-ce pas? demanda-t-il.

— Oui, monsieur, c'est mon neveu, dit Annette.

Guillaume se mit à peindre. Derrière lui la naïve tante, bouche béante, les yeux ouverts par l'ébahissement, essayait de comprendre ce qu'il faisait.

— C'est donc votre état, monsieur, de faire les portraits des granges? dit-elle enfin.

— Non, dit Guillaume, je fais d'ordinaire le portrait des arbres. Mais cette vieille patraque a un si bon visage que je veux en emporter un souvenir.

— C'est drôle tout de même, reprit Annette; et elle s'en alla en ruminant.

Dix minutes plus tard, Sydonie sortit de la maison, portant son enfant dans les bras. La première chose qui frappa ses yeux en descendant dans la cour, fut le chevalet de l'artiste. — Tiens! se dit-elle, un peintre! Elle avança de quelques pas, de façon à voir Guillaume de profil; quand elle l'eût vu, elle marcha rapidement vers lui, ne pouvant en croire ses yeux. L'artiste, qui se savait regardé, brossait tranquillement.

— Guillaume! cria Sydonie en s'arrêtant court à deux pas de lui, le sein bondissant, et pâle comme son mouchoir de cou.

L'artiste se leva en marquant un grand étonnement et regarda à son tour la jeune femme.

— Ah! bon Dieu! fit-il, Sydonie!

Après ces deux exclamations, il y eut un long silence.

Madame Durieux était trop émue pour pouvoir parler. Le peintre n'était guère plus calme; il retrouvait son ex-maîtresse embellie par sa nouvelle vie, par l'aisance, par cette seconde fraîcheur que la nature se plaît à mettre au visage des mères qui allaitent leurs enfants; la toilette rehaussait sa grâce rebondie et ses formes superbes, qui eussent fait pâmer d'aise Jordaens, le peintre de la chair.

— Le hasard est toujours le dieu des amoureux, dit enfin l'artiste en déposant sa palette. Eh bien, te voilà donc bonne d'enfant, Sydonie?

— Cet enfant est à moi, répondit madame Durieux.

— Ah! fit Guillaume; eh bien, mais il n'y a pas de mal à cela; tu es assez belle pour vouloir que ta race ne se perde pas.

— Je suis mariée, Guillaume, reprit Sydonie avec une certaine dignité.

L'artiste s'inclina profondément et soupira.

— Tant pis, continua-t-il. Pourquoi avoir été si pressée? Est-ce à votre âge que... Mais pardon, madame : je suis sans doute ici chez vous, et j'allais m'abandonner à des regrets indélicats. Je me retire.

Il plia bagage, non sans jeter de temps à autre un regard à Sydonie, qui de pâle était devenue très-rouge.

— Vous partez! dit-elle.

— N'ai-je pas raison, Sydonie? Que ferais-je ici? Je dois être un étranger pour vous. Je ne me figurais pas, non, je ne me serais jamais figuré vous revoir mariée. Pourquoi? je n'en sais rien.

— Vous m'avez abandonnée, monsieur Maes, dit Sydonie.

— C'est vrai, je suis coupable; mais peut-être pas autant que vous le croyez. Si nous pouvions causer ensemble pendant une heure, je saurais bien me réhabiliter. Mais cela ne servirait à rien. Il vaut donc mieux que je m'en aille.

— Tout de suite, ainsi, Guillaume? Parce que nous ne sommes plus amants, est-ce une raison pour nous tourner

le dos quand nous nous rencontrerons par hasard? Vous m'avez oubliée, je me suis mariée, nous sommes quittes.

. — C'est très-juste, Sydonie. Nous serions bien sots de nous en vouloir. Mais votre mari?

— Il est bon comme du pain, reprit Sydonie. Quand vous viendriez me dire bonjour tantôt, après dîner, il n'y aurait pas de mal à ça. Mon mari est aveugle, et je suis bien décidée maintenant à vivre comme une honnête femme. Je suis heureuse; je veux vous le montrer, Guillaume. Viendrez-vous? Je parlerai à Louis, nous vous attendrons pour prendre le café.

— A tantôt, dit Guillaume en se chargeant de sa boîte et de son chevalet. Voilà une bonne journée! — Sacrebleu! qu'elle est belle! se dit-il quand il fut en marche vers le village.

Sydonie, rentrée chez elle, demeura longtemps rêveuse; triste, irritée et contente à la fois, elle s'en voulait déjà d'avoir engagé l'artiste à revenir. — Qu'est-ce que je vais dire à Louis? se demanda-t-elle. Lorsque Louis arriva, elle était tranquillement assise sur le banc de pierre adossé à la maison et allaitait son enfant.

— Comment va le petit? demanda l'aveugle. C'était toujours sa première question quand il rentrait.

— Il se porte comme un chêne, répondit Sydonie. Il suce à pleines lèvres; il a toujours la bouche barbouillée de lait. Voilà qu'il s'endort; embrassez-le. Est-il doux, ce visage-là?

— C'est du sucre, dit Louis en riant; je le mangerais bien.

VII

Sydonie était à peu près décidée à ne pas parler à son mari de Guillaume Maes. Elle avait pensé qu'il vaudrait mieux aller à sa rencontre, causer un moment avec lui et le prier de ne plus revenir. Une telle pensée, chez Sydonie,

était une espèce de régénération morale. Si elle avait pu persévérer dans cette idée, nul doute que Louis Durieux n'eût continué à jouir sans mélange de son bonheur relatif. Mais Sydonie devait se trouver en lutte avec la passion endormie dans son cœur. Ce fut la grande Annette qui la première parla du peintre qui avait *pris* le portrait de la grange.

— Quelle drôle d'idée! dit Louis. C'est sans doute un mauvais barbouilleur, car la grange doit être fort laide. L'as-tu vu, Sydonie, l'artiste?

— Oui, dit madame Durieux, j'ai causé avec lui.

— Tu le connais donc? demanda Louis avec vivacité.

Il sortit des lèvres de Sydonie un oui mal articulé, pareil à un souffle, mais qui suffit aux oreilles de l'aveugle. Il devint très-sérieux, et sa femme, désolée d'avoir pour ainsi dire laissé échapper son secret, resta muette, s'attendant à une seconde question, qu'il posa en effet lorsque la grande Annette fut sortie.

— C'est Guillaume Maes? fit-il.

Sydonie, à qui tous ces petits événements inattendus ôtaient le sang-froid, répondit encore par le même « oui » pareil à un murmure.

Un court silence se fit. Tout à coup l'aveugle dit :

— Je voudrais lui parler, Sydonie. Cet homme t'a aimée et il a été malheureux. Il ne me siérait pas de lui refuser l'entrée de ma maison. Je suis certain qu'il désirera te revoir; il faut aller au devant de son désir; cela te fera plaisir, à toi aussi.

— Il viendra, dit Sydonie en reprenant un peu d'assurance; j'ai pensé comme vous, Louis, et je l'ai invité à prendre le café avec nous.

— Ah! fit l'aveugle. Voilà qui est bien.

Après ces quelques mots, il y eut cependant une certaine contrainte entre les deux époux. Sydonie s'occupa de son enfant. Louis alla se planter sur le seuil de la porte d'où il ne bougea plus. Au bout d'une demi-heure environ, il dit en se tournant vers sa femme :

— Voici M. Maes qui vient.

En effet, Guillaume entra bientôt dans la cour de la ferme; il alla droit à Louis.

— C'est à monsieur Durieux que j'ai l'honneur de parler? dit-il.

— Oui, monsieur Maes, répondit Louis. Entrez, je vous prie.

Ils entrèrent. Au fond de la cuisine, madame Durieux, très-pâle, demeurait assise. Louis offrit un siége au peintre en lui disant :

— Monsieur, je sais que vous avez aimé Sydonie, elle m'a tout conté. Je vous reçois chez moi comme un ami, à la mode du village. Tant que vous demeurerez à Jussière, ma maison vous sera ouverte, et il y aura un couvert pour vous à ma table.

— Diable! se dit Guillaume, voilà un fier homme, — ou bien un imbécile. Nous verrons cela.

On causa en prenant le café. Sydonie ne dit pas grand'chose, elle était trop émue. Sa position exceptionnelle la dominait; elle n'était pas de force à résister aux chocs qu'elle recevait. Tout en causant avec Louis, l'artiste ne détachait pas ses yeux des yeux de madame Durieux, et elle se trouvait sous la fascination qu'elle avait fait subir à Louis sans qu'il s'en doutât. Guillaume eut de la verve, un certain esprit de mauvais aloi; il amusa l'aveugle et enthousiasma Sydonie, qui se crut encore aux beaux jours passés à Bruxelles. Elle se trouvait dans une de ces phases qui décident de la vie d'une femme; si elle avait eu le courage de se lever et de sortir quand Guillaume était entré, plus rien n'eût troublé sa vie. Mais elle était encore trop Sydonie Bomale pour agir en madame Durieux. Tous ces sentiments confus et désordonnés frappaient sur sa raison avec une rapidité vertigineuse. Si Louis n'avait pas été là, elle eût succombé dans le moment même, tant elle se sentait subjuguée. L'artiste voyait bien qu'il triomphait, et, comme il était lui-même sous la puissance d'un vertige, d'une folie, l'idée lui vint de profiter de son succès,

qui pouvait parfaitement être momentané. Ce ne fut pas un calcul, mais un élan; ce fut sans doute un crime, mais plus encore une faute. En partant, il se pencha vers Sydonie et lui dit : — Je reviendrai dans une heure; trouvez-vous dans la grange. Sydonie fit un geste de dénégation; la peur la rendit blême; mais l'artiste vit bien dans ses yeux qu'elle serait au rendez-vous.

Madame Durieux, quand Guillaume eut quitté la ferme, se dit d'abord : — Je n'irai pas! Cette décision prise, elle se mit en devoir d'endormir son enfant, et, comme il criait, elle perdit patience et le donna à sa tante, qui le berça en chantant ces rapsodies populaires si touchantes dans la bouche des mères. A mesure que l'heure avançait, Sydonie, inquiète, agitée, ne savait plus tenir en place. Son cœur battait à rompre ses enveloppes. Elle tremblait. Elle sentait sa gorge en feu. Elle se répéta : — Je n'irai pas! jusqu'au moment où l'heure du rendez-vous fût venue. Louis était allé prendre un verre de bière au village; Annette s'occupait de l'enfant. La solitude, le crépuscule, peut-être l'idée de se montrer forte à son amant, tout se ligua contre Sydonie, et elle était dans la grange, à côté de Guillaume, sans pour ainsi dire avoir la conscience de ce qu'elle avait fait.

— Ecoutez, Guillaume, dit-elle, haletante, allez-vous-en. J'ai eu tort de venir ici : je fais mal. Ma place est près de mon enfant. Je ne suis plus Sydonie Bomale, mais Sydonie Durieux. Allez-vous-en! Partez! J'ai peur! — Peur de quoi? dit Guillaume en la retenant. J'ai voulu causer un instant avec vous seule. Je ne vous verrai peut-être plus jamais, Sydonie. Soyez bonne; qu'est-ce que cela vous coûte? Vous me haïssez donc? J'ai été bien puni de vous avoir quittée; vous seriez ma femme aujourd'hui, et l'enfant que vous portiez tantôt serait à nous deux. J'ai fait une bêtise, voulez-vous m'en punir doublement en me chassant? Auriez-vous le cœur de me chasser? Eh bien, je m'en vais; vous avez raison, mais vous êtes bien dure!

Oh! il connaissait sa maîtresse, Guillaume Maes. Elle le

retint et se mit à pleurer. Une femme qui pleure sans colère aux côtés d'un homme est une femme perdue si l'homme le veut. Guillaume le voulut. Sydonie rentra chez elle un moment avant le retour de Louis. Elle se blottit dans son lit et ne bougea pas plus qu'une morte quand l'aveugle se mit à son côté. — Elle dort! Elle m'aime! se dit celui-ci. Et il s'endormit du sommeil des innocents.

Le lendemain, le paysagiste vint faire une visite à la ferme.

— Je resterai plusieurs jours à Jussière, dit-il à Louis. J'ai trouvé près du château un joli motif de paysage et je vais commencer quelques études. — Venez dîner tous les jours avec nous, répondit l'aveugle. Vous me parlerez peinture et couleurs, cela m'intéressera.

Guillaume revint tous les jours, et Sydonie, prête à défaillir dans le premier moment, reprit peu à peu quelque tranquillité. La faute était commise, Louis restait calme, Guillaume paraissait heureux, Annette ne se doutait de rien; madame Durieux, épouvantée pendant toute la première journée, n'eut plus que peur le second jour et se reprit à sourire le troisième, quoiqu'elle se reprochât toujours de ne s'être pas enfuie, plutôt que d'aller au rendez-vous. Quand Guillaume la trouvait un moment seule, il s'accusait, il se noircissait à plaisir, et cette humilité rassurait, calmait Sydonie. — Tromper un pareil homme! disait-elle quelquefois. — Il m'a pris mon bien, il est heureux que je veuille le lui laisser, répondait l'artiste; je t'ai aimée avant lui, et tu es moins à lui qu'à moi. J'ai des droits sur toi, mais je n'en abuserai pas; il a la loi pour lui, ce malheureux; je n'ai que l'amour pour moi.

Pendant qu'il peignait près du château de Jussière, Guillaume fut vu par M. Julliot, qui se préparait à quitter la campagne. Le propriétaire et l'artiste se donnèrent la main, s'étonnant de se rencontrer.

— Vous êtes chez moi, dit M. Julliot, vous portraitez mes terres, mes eaux, mes arbres.

— Je ne m'en doutais pas, répondit l'artiste.

Tout à coup le châtelain se frappa le front et recula d'un pas.

— Vous avez vu madame Durieux? demanda-t-il.

— Oui, répondit en riant Guillaume; nous avons renouvelé connaissance.

— Ah! pauvre Louis! exclama M. Julliot.

Puis, avec une chaleur vraie et une juste indignation, il reprocha à Guillaume Maes le désordre qu'il apportait dans l'intérieur d'une famille, dont le chef était incapable de se défendre. Il mit à ses paroles une telle conviction, une éloquence si persuasive, que le paysagiste se sentit un tout petit garçon et un assez grand misérable, et demeura frappé comme à la lecture d'une condamnation. — Je quitterai le village ce soir, dit-il, je vous le promets. Tout s'est passé comme dans un rêve; je ne me croyais pas si mauvais : la passion est mon excuse. Il rentra à l'auberge où il logeait et fit ses apprêts de départ. — J'aime autant m'en aller, pensait-il en bouclant ses bagages; je n'ai pas envie de mourir à Jussière. M. Julliot m'a ouvert les yeux. J'irai faire mes adieux à Sydonie; puis je prendrai la route de Bruxelles.

Il se rendit donc à la ferme vers deux heures. Sydonie était seule. Il s'assit à côté d'elle, lui prit les mains, l'embrassa et dit qu'il devait quitter Jussière le soir même, rappelé par une lettre de Bruxelles. Madame Durieux pleura, mais répondit :

— Vous n'êtes resté que trop longtemps ici, Guillaume. Je ne serai plus jamais tranquille.

— Eh bien, et moi? dit l'artiste. Croyez-vous que je vous quitte avec plaisir, vous sachant mariée à un autre, quand je vous aime? Je ne vous oublierai jamais, Sydonie; mais je n'ai pas comme vous le courage de faire des reproches inutiles. Nous avons une demi-heure à passer ensemble : elle sera si vite écoulée!

— C'est vrai! dit madame Durieux en soupirant.

Ils étaient assis dans la pièce qui servait de salon et de salle à manger, et qu'on nommait *la chambre*. Tout près

l'un de l'autre, ils ne parlaient guère. La maison était muette comme une tombe et le moindre mot trouvait un écho à l'extérieur.

— Louis pourrait rentrer, dit Sydonie. Venez dans la cuisine.

Ils allaient se lever, quand tout à coup la porte s'ouvrit et l'aveugle parut aux yeux effrayés de sa femme. Il se fit un moment de silence vraiment solennel. L'odieux artiste changea de couleur ; mais, en songeant à quel mari il avait affaire, il sourit tranquillement en haussant les épaules. Comme il allait se lever, sans raison, et seulement pour changer de pose, Sydonie lui mit la main sur le bras avec énergie en lui disant à l'oreille d'une voix troublée et basse comme un souffle :

— Ne bougez pas : *il nous sent !*

Le citadin tressaillit. Tout cela s'était fait en quelques secondes ; Louis Durieux demeurait debout sur le seuil de la porte entr'ouverte.

— Avec qui êtes-vous là, Sydonie ? demanda-t-il enfin.

— Je suis seule, répondit-elle rapidement.

Si Louis n'avait pas eu le dos tourné à la lumière qui pénétrait dans la cuisine et qui mettait son visage en demi-teinte, les deux amants eussent pu voir que l'aveugle pâlissait légèrement. Il semblait indécis sur le parti qu'il avait à prendre ; ses mains tremblaient ; ses lèvres s'agitèrent. — Pourquoi ment-elle ? se demanda-t-il. Il se retourna, ferma la porte à clef et mit la clef dans sa poche. Sydonie, épouvantée, se trouva debout sans s'en douter. Louis s'était approché de la fenêtre, l'avait ouverte et criait : — Ma tante, Annette, venez ici, j'ai à vous parler. La tante promenait l'enfant sur le chemin qui longeait la ferme. Elle accourut. Guillaume Maes et Sydonie étaient tellement désorientés qu'ils ne bougeaient non plus que des bronzes. — Regardez là-dedans, dit l'aveugle à la grande Annette, et dites moi qui est avec Sydonie. La tante regarda et répondit sans hésiter, très-étonnée :

— C'est monsieur Guillaume.

— Vous êtes des farceurs, dit Louis en se retournant vers sa femme et l'artiste.

La tante se retira, croyant sincèrement à une plaisanterie. L'aveugle referma la fenêtre et s'avança vers Sydonie et Guillaume. Il prit la main de sa femme, qui était aussi morte que vive; elle ne songea ni à opposer de la résistance ni à avoir recours à la ruse.

— Pourquoi mentiez-vous, Sydonie? demanda-t-il avec une douceur horrible.

— Est-ce que je sais? répondit-elle, d'une voix qui grattait son larynx et y laissait une douleur. Vous entrez ici sans crier gare! et vous mettez la clef de la *chambre* — dans votre poche comme si vous aviez envie — de — de nous tuer!

— Pourquoi vous tuerais-je? reprit Durieux. Monsieur Maes est mon hôte; je le respecterai comme j'aime à croire qu'il me respecte. Pourquoi ne pourrait-il se trouver seul avec ma femme? Je ne vois pas là le moindre mal. Mais il ne fallait pas mentir.

— Aussi, quelle idée de fermer la porte à clef! dit enfin l'artiste.

Au son de cette voix, Louis tressaillit et lâcha la main de Sydonie. Puis, il marcha droit à Guillaume.

— Mettez loyalement dans la mienne votre main d'homme loyal, dit l'aveugle. Qu'il n'y ait pas d'aigreur entre nous.

— Parbleu! je le veux bien, répliqua gaillardement l'artiste effarouché, rapetissé devant Louis, mais qui voulait paraître à son aise. Nous finirons ainsi cette mauvaise plaisanterie.

L'aveugle n'eut pas plutôt dans sa main la main de l'artiste qu'il fut secoué par une agitation profonde; ses sourcils se contractèrent; ses yeux semblèrent faire un prodigieux effort pour percer les ténèbres qui les entouraient. Une légère écume vint floconner sur ses lèvres contractées. L'aspect de cette physionomie devint si affreux que Sydonie jeta un cri et se mit à pleurer.

— Ah! vous êtes un misérable! dit Louis.

Ces paroles sortirent comme un sifflement de ses dents serrées, et ne firent qu'accompagner un geste de l'aveugle, qui prit l'artiste au cou avec une énergie sauvage et se mit à l'étrangler sans mot dire. Au premier moment, Guillaume, surpris, n'opposa qu'une molle résistance. Mais il eut bientôt fait de se dégager et il envoya avec une bourrade le pauvre Durieux à quelques pas de lui. En se sentant impuissant contre le séducteur de sa femme, l'aveugle, désespéré, s'arracha les cheveux et poussa de sourdes exclamations. Sydonie, en proie à une folle terreur, s'était laissée tomber sur une chaise. Elle regarda Guillaume, qui arrangeait sa cravate à moitié arrachée par l'homme dont il avait troublé la quiétude pour toujours. Personne ne parlait; on n'entendait que le bruit des respirations, accompagné par les plaintes de Louis, qui commença bientôt à sangloter comme un enfant. La fermière eut véritablement pitié de son mari; en ce moment, son cœur se rétrécit, elle eut froid jusqu'à la racine des cheveux, elle se sentit coupable : le remords la pénétra comme une bouffée de froid intense. Elle eut honte d'elle-même, sans cependant bien se rendre compte des sentiments qui l'agitaient : elle était trop bouleversée pour lire au dedans de son cœur; mais elle sentit pourtant sa faute. L'effet réagissait sur la cause et la rendait détestable. Une secrète horreur grandit en Sydonie pour Guillaume Maes. Le regard qu'elle lui lança était chargé de reproches.

— Allez-vous-en, dit-elle enfin à l'artiste; ce n'est pas le moment de s'expliquer. Vous n'entendriez raison ni l'un ni l'autre.

— Je veux bien m'en aller; mais je ne veux pas sauter par la fenêtre, dit l'artiste furieux.

— Tous les chemins ne vous sont donc pas bons, monsieur? demanda Louis à qui la petitesse de Guillaume rendit sa fierté. Tenez, ajouta-t-il en donnant la clef à Sydonie, ouvrez vous-même à cet homme, et suivez-le si vous voulez.

Madame Durieux alla rapidement ouvrir à Guillaume

Maes, qui sortit de la pièce dans une inexprimable confusion, en se trouvant vaincu par cet aveugle sans force pour défendre son honneur et son repos. Avant de quitter le salon, l'artiste s'arrêta un moment sur le seuil de la porte et regarda Sydonie comme s'il avait voulu lui parler. Mais sa maîtresse détourna les yeux et lui fit un signe douloureux, très-éloquent, pour qu'il eût à s'éloigner au plus vite; puis, elle revint près de Louis, pendant que Guillaume reprenait tête basse, furieux, abaissé devant lui-même, le chemin du village. — Que le diable emporte femmes et filles! cria-t-il en entrant dans la chambre de l'auberge et en jetant son chapeau dans un coin. Les meilleures ne valent pas le mal qu'on se donne pour s'en faire aimer! Il accusait Sydonie, n'osant laisser reposer sa pensée sur Louis Durieux; les consciences troublées font marcher l'homme dans des chemins de traverse où jamais la vérité ne se rencontre.

Au moment où Sydonie se rapprochait avec angoisse de son mari, muet, immobile, les yeux secs, les traits contractés par une expression farouche, Annette, que les éclats de voix attirèrent dans la maison, se trouva sur le seuil de la porte que venait de quitter Guillaume Maes. Elle entendit donc sa nièce dire à Louis ces quelques mots empreints d'une grande douleur :

— Louis, Louis, est-ce que vous allez me chasser? Ne me pardonnerez-vous jamais?

— Jamais! répondit l'aveugle d'une voix grave qui glaça la bonne tante et jeta madame Durieux dans un accès de désespoir. Elle tomba à genoux, se traîna jusqu'à son mari et chercha à lui prendre les mains, que l'aveugle retira comme si un reptile l'eût touché.

— Me tromper, moi! oh! fit-il avec horreur.

— Elle t'a trompé, Louis? cria Annette en se précipitant vers le groupe des époux, que tout devait désormais séparer.

— Oui, dit Louis; elle était là tout à l'heure, seule avec ce peintre que je n'ai pu étrangler. A travers la porte

fermée de *la chambre,* je les ai entendus s'embrasser et se parler d'amour. Je ne suis pas mort sur le coup parce qu'il me sembla que je devais me venger. Oh! j'ai été bien courageux, Annette! La misérable! Après un an de mariage, et mère! Tiens! va-t'en, car je te tuerais.

— Tue-la, Louis, ajouta d'une voix creuse la tante, plus pâle qu'un cadavre, et dont le visage maigrit instantanément tandis que ses cheveux blanchirent. Tue-la! Tue-la!

Louis, exalté, se précipita sur sa femme; mais elle le contint, pleurant toujours à sanglots et criant pardon! pardon! d'une façon déchirante. Comme les enfants devant un obstacle, l'aveugle, ne parvenant point à frapper Sydonie, s'évanouit dans ses bras. La tante et la nièce, alors, lui portèrent secours sans plus songer à la scène qui venait de se passer : elles se rencontraient enfin dans le dévouement, cette manifestation isolée de la fraternité.

Quant à Guillaume Maes, il quitta le village aussitôt qu'il le put. Quinze jours plus tard, il vendait à un marchand de tableaux un paysage intitulé *Souvenir de Jussière*. Les brins d'herbe de l'avant-plan n'étaient pas tremblés, et un beau ciel clair souriait au-dessus de l'horizon.

Ainsi finirent les amours de Louis Durieux et de Sydonie Bomale. L'aveugle mourut peu d'années après, et non sans avoir pardonné à sa femme. Il n'était pas de ceux qui savent nourrir la haine longuement, et attendent patiemment le moment de se venger, immobiles et terribles comme des tigres en embuscade. S'il ne rendit pas son affection à Sydonie, il eut au moins le courage de lui épargner les reproches inutiles, surtout en l'entendant marcher autour de lui, muette, désespérée, plus malheureuse que lui-même. Il en eut pitié; il lui pardonna et le lui dit cent fois; mais la paix et la sérénité de cet intérieur campagnard, troublées pour toujours, se changèrent en une tristesse morne. Avant de mourir, Louis pria M. Julliot de veiller sur son enfant. — Ouvrez-lui les

yeux de l'esprit, soyez son père mieux que je n'eusse pu l'être, dit-il ; montrez-lui les hommes, la société, tels qu'ils sont. Il n'est point incomplet comme moi ; il pourra jouir de tout en connaissance de cause ; il verra ceux par qui il souffrira, ce qui doit être une demi-compensation douloureuse. Aidé par vous, mon ami, il ne marchera point en aveugle à la recherche de l'amour et de la justice.

ÉMILE LECLERCQ.

Août 1858.



L'ESPAGNE

EN 1859.

Vous m'avez demandé, mon cher directeur, une esquisse rapide des impressions que j'ai rapportées du voyage que je viens de faire à travers une grande partie de l'Espagne. J'avoue que vous me prenez un peu au dépourvu. Voyageant pour une mission toute spéciale, j'ai dû consacrer tous mes instants à mes devoirs, et ce n'est pour ainsi dire qu'à la course que j'ai pu recueillir quelques notions sur les éléments d'existence morale, physique, économique et politique des pays que j'ai parcourus.

Malgré le maigre bagage d'observations que j'ai pu rassembler dans ces conditions, je me rends volontiers à votre appel, autant par devoir que par reconnaissance pour l'accueil toujours bienveillant dont la *Revue* m'a souvent honoré. Je pense d'ailleurs qu'il n'est que très-naturel et très-juste, pour nous tous qui puisons sans cesse et largement au fonds commun de la civilisation et de la vie sociale, instruction, sécurité, plaisirs, puissance, tout ce

que donne enfin une société policée et civilisée, que nous y rapportions chaque fois que nous en avons le pouvoir notre mince offrande d'observations, d'idées ou de faits. Plus chacun apportera à ce fonds commun, plus celui-ci sera riche et plus nous pourrons y puiser.

Il y a plusieurs manières de voyager à l'étranger; je ne parle pas de la question de dépense, que chacun règle selon ses moyens et sa fantaisie, je me renferme dans la partie purement morale de la question. Tel, en effet, voyagera avec toutes les aisances et les facilités que donne un portefeuille bien garni de lettres de crédit et d'introduction, et qui rentrera chez lui ennuyé et dégoûté de ce qu'il a vu. Il se sera cru trompé et volé partout; sous cette impression il aura tout vu de travers et les choses les plus remarquables auront été gâtées pour ses yeux par les impressions de l'âme. Un autre, au contraire, voyageant en artiste ou en ouvrier, le sac sur le dos, léger de bagages et d'argent, aura accepté tous les accidents matériels de la route comme conséquence nécessaire de son déplacement; il n'aura accusé que lui-même, son inhabileté ou son inexpérience de ces petites mésaventures, et il aura joui pleinement des moindres détails de sa route. Les fleurs et les cailloux lui auront souri au passage, tandis que l'autre aura cru voir un brigand ou un mendiant derrière chaque buisson et à chaque détour du chemin.

C'est, autant que possible, le dernier système que je choisis, tout en prenant au premier ses avantages incontestables. Je ne veux donc pas être en Belgique quand je suis en Amérique, en Russie ou en Espagne. Je me croirais du reste complétement mystifié, si je trouvais chez les autres peuples les mœurs, les usages ou les lois au milieu desquels j'ai l'habitude de vivre. Je fais ces réflexions, parce que, dans mes voyages, j'ai souvent rencontré des compatriotes qui s'ennuyaient au milieu des merveilles de la nature ou de l'art, et qui se hâtaient de regagner la vie uniforme et réglée de leur petite ville, déclarant que tout ce qu'ils avaient vu ne valait pas la peine

de s'exposer à tant de dangers et de fatigues. Il vaut mieux rester chez soi à tisonner son feu pour en faire jaillir des étincelles, que de se mettre en route avec des dispositions semblables : on pourra au moins lire avec quelque plaisir les voyages des autres et se mettre en imagination à leur place.

La voie d'Angleterre étant la plus courte et la plus confortable pour se rendre dans le sud de l'Espagne, je me suis embarqué à Southampton sur le steamer de la Compagnie péninsulaire et orientale, *le Malta*. Nous étions aux derniers jours de novembre : c'est assez dire que, ni en Belgique, ni en Angleterre, où il avait déjà gelé à 6 ou 7° au-dessous de zéro, il ne restait plus aucune trace de végétation. Dès notre entrée dans la Manche, nous fûmes assaillis par le gros temps, et en face du golfe de Gascogne, renommé pour ses bourrasques, nous étions roulés comme en plein Océan. Mais au cap Saint-Vincent, pointe méridionale du Portugal, ce fut un véritable coup de théâtre avec changement à vue complet et soudain.

Le vent s'était considérablement ramolli, mais la mer restait grosse et houleuse; c'est à peine si, pendant le dîner, on avait pu contenir les verres et les assiettes sur la table. Le froid était cependant très-supportable sur le pont; aussi, après le dîner, y avait-il nombre de fumeurs et de flâneurs, même des dames qui venaient respirer les premières bouffées d'air des climats méridionaux. On apercevait au loin les feux du cap. A travers les nuages noirs et sur les fentes du ciel bleu se détachaient quelques brillantes étoiles. Nous passons près du phare : à peine l'avons-nous doublé que nous trouvons la mer calme comme un lac, et que les nuages se lèvent et nous laissent voir ce ciel splendide et étoilé dont nos climats brumeux nous donnent rarement l'idée.

Le lendemain, de bonne heure, nous étions à l'entrée du détroit de Gibraltar. En face de nous et à droite, les montagnes élevées de l'Atlas; à gauche, le cap Trafalgar, où se décida le sort du premier empire français, et les

derniers rameaux de la *Sierra Morena*. Les terres d'Europe et d'Afrique semblaient n'en faire qu'une, et c'est en vain que l'on cherchait à y découvrir un passage.

Cependant les deux terres finissent par se séparer et l'on voit le détroit comme une gorge entre deux hautes montagnes. Nous y pénétrons bientôt, et, après avoir laissé derrière nous le phare de *Tarifa*, nous apercevons le roc isolé sur lequel est bâti Gibraltar. Ce roc, dont le sommet s'élève à plus de 700 mètres au-dessus de la mer, est d'une forme très-remarquable. Vu de flanc, du côté de la baie, il ressemble à un sphynx colossal couché à l'entrée de la Méditerranée, la tête regardant l'Afrique. A mesure que l'on approche, on découvre les édifices, les maisons, les fortifications ; bientôt on aperçoit les jardins et les promenades, ornés de verdure et de fleurs comme si l'on était au printemps. On croirait avoir changé de saison en deux jours.

La baie de Gibraltar offre peu d'abri pour les navires, d'autant moins d'abri que le fond rocailleux ne tient pas les ancres. On y a obvié par l'établissement d'embarcadères flottants et fortement amarrés. Ce sont d'anciens navires qui servent en même temps d'entrepôts. On débarque sur un môle abrité sous une jetée portant de longues rangées de canons. Sur ce môle semi-circulaire, on tombe au milieu d'une cohue agitée, criant, gesticulant, composée de presque toutes les races humaines et offrant presque tous les costumes : Africains aux jambes nues et aux longues tuniques, Asiatiques la tête couverte d'un ample turban, Anglais fraîchement débarqués, Andalous sous le sombrero de velours, Catalans au bonnet de laine rouge, matelots gênois ou napolitains aux vêtements de laine brute qui semble n'avoir jamais été filée, marins civils et militaires de toutes nations et de toutes races, mais portant tous ce cachet indélébile qui caractérise l'homme de mer, le matelot de tous les pays. Joignez-y des charretiers, des muletiers, des chevaux, ânes, mules, bœufs, en proportion suffisante, un certain nombre de

soldats anglais et écossais et quelques femmes avec ou sans crinolines, et vous aurez à peu près une idée de la scène étrange, unique, qui accueille votre premier début sur la terre espagnole.

Vous me direz peut-être, cher lecteur, que je me trompe, que Gibraltar est une terre anglaise, que tout au moins l'Anglais l'a façonnée à son type depuis plus d'un siècle. Vous vous tromperiez vous-même. Il n'y a d'Anglais à Gibraltar que les 6,000 hommes de la garnison, quelques fonctionnaires et marchands, les canons et les fortifications et les munitions aussi, tout le reste est resté espagnol ou plutôt andalous, si bien espagnol que la monnaie anglaise même n'y a pas cours et que l'on ne sait ce que vous voulez dire si vous présentez dans un magasin un *shilling* ou une *demi-couronne*.

Ce qu'il y a encore d'anglais, c'est qu'on ne vous demande pas votre passe-port, sauf si vous voulez visiter les fortifications, et encore est-ce pour savoir l'orthographe de votre nom, et qu'il n'y a ni douane ni octroi pour visiter votre bagage.

Si vous faites séjour, on vous donne un billet pour le temps que vous indiquez, mais je pense que c'est là une formalité que l'on conserve par tradition ou pour ne pas avoir l'air d'innover s'il survenait une alerte. Trois portes dans trois rangées de fortifications vous conduisent dans la ville, formée de rues parallèles étagées sur les flancs du rocher qui, du côté de la baie, forme une pente de 15 à 20 p. c., tandis que du côté de la Méditerranée il est presque perpendiculaire. En suivant la rue qui se présente devant vous, vous traversez d'autres portes, d'autres fossés, et vous arrivez à la promenade publique, espèce de jardin anglais tout planté de rosiers, de lauriers roses, de kalmias, de cactus, de yucas et d'aloës gigantesques.

Au milieu de cette verdure et de ces fleurs, on voit rangées, regardant la baie, de longues batteries de canons accompagnés de pyramides de boulets et d'obus. Chaque batterie est composée de pièces d'un même calibre et d'un

même modèle, de telle sorte que les rechanges puissent servir à toutes les pièces. Un vaste dépôt central de canons et de mortiers démontés forme la réserve de cet immense armement.

En suivant le flanc occidental du rocher de Gibraltar, on arrive, après vingt minutes de marche, à la pointe d'Europe. Elle forme à l'extrémité un plateau élevé de 25 à 30 mètres au-dessus de la mer, sur lequel on a établi des forts et des casernes où l'on peut loger ou camper une armée.

Au-dessus de ces fortifications, sur le versant méridional de la pointe, est placé, en regard de l'Afrique, le cimetière des juifs, dont les tombes rangées avec ordre, toutes du même côté, semblent regarder la terre d'où ils sont venus.

Rien de plus grandiose et de plus imposant que le spectacle qui frappe vos regards dans cet endroit. A vos pieds le détroit qui ressemble à l'embouchure d'un large fleuve se jetant dans la mer entre deux côtes élevées. Devant vous la pointe africaine, dont la cime élevée est perdue dans l'extrémité d'une longue traînée de nuages qui semblent venir s'y fondre. Derrière les montagnes, les pics bleuâtres et les gorges profondes de l'Atlas. A gauche, la vaste et brillante nappe bleue de la Méditerranée, légèrement irrisée par la brise. Un point brumeux se détache à l'horizon clair et limpide : c'est un vapeur qui arrive de Malte. En suivant l'horizon vers la droite, on aperçoit, perdu dans le lointain immense, les crêtes éloignées des montagnes du Maroc. A droite est l'Océan, d'où arrivent les nuages qui se dirigent vers la pointe d'Afrique. Puis vient le profil sombre et fortement accusé de la côte espagnole; Algésiras, dans le fond de la baie en face de Gibraltar, avec l'escadre espagnole qui devait aller châtier les Marocains. Puis, en tournant toujours à droite, la chaîne de montagnes qui nous sépare de l'Andalousie propre.

Au-dessus de nos têtes un ciel aussi pur que s'il n'avait

jamais vu de nuages, traversé seulement par quelques couples d'hirondelles qui se poursuivent.

Tout à nos pieds se trouve à l'ancre l'*Eurialus,* frégate à vapeur, à bord de laquelle est venu le prince Alfred d'Angleterre, et deux coques désarmées de vaisseaux de ligne servant d'hôpital et de prison.

Sur les flancs de la montagne serpentent des sentiers conduisant aux fortifications qui couronnent le rocher jusqu'à son sommet. Vers la terre, la ville est reliée au continent par une langue de terrains marécageux, au milieu desquels on a établi une chaussée. De sorte que si l'on attaquait la ville de ce côté, on n'aurait pour se développer qu'une largeur de 4 à 500 mètres dans un sol qui n'est guère élevé au-dessus du niveau de la mer de plus d'un mètre à un mètre cinquante centimètres. Sept rangées de canons, superposées jusque dans des galeries creusées dans le roc à plus de 200 mètres de hauteur, défendent en outre ces approches.

De Gilbraltar on se rend à Cadix par mer. Les bateaux qui font ce service plusieurs fois par semaine en été, sont loin d'offrir le comfort des vapeurs anglais et surtout des steamers américains, lesquels sont de cinquante années en avant des nôtres sous tous les rapports.

Cadix est situé sur l'extrémité d'une langue de terre de 10 à 12 kilomètres de longueur, qui, comme un môle, protége la baie et la rade contre les vagues de l'Océan.

Vue de la mer, Cadix a plutôt l'air d'une forteresse exclusivement destinée aux usages de la guerre. Mais vue à l'intérieur, c'est la ville la plus propre, la mieux tenue que j'aie trouvée dans aucun pays, sans en excepter les Etats-Unis, où cependant l'administration des villes laisse de loin en arrière celles de nos pays.

Cadix est entourée d'abord d'une ceinture de fortifications peu formidables en comparaison de celles de Gibraltar. A l'intérieur des fortifications règne une promenade ornée de fleurs, d'arbres verts, de palmiers, et garnies de longues rangées de bancs en pierre où les promeneurs

peuvent se reposer à l'ombre des arbres. De ces promenades, toujours parfaitement nettoyées et entretenues, on jouit de la vue de la rade ou de l'Océan sans bornes. Elles sont très-fréquentées à certaines heures du jour.

Les rues sont étroites et elles sont encore rétrécies par les balcons vitrés qui ornent chaque fenêtre. Les façades sont peintes et entretenues avec un soin qu'on n'accorde pas toujours partout aux appartements intérieurs. Plusieurs places assez spacieuses permettent à la population de prendre l'air à l'abri des brises quelquefois trop fortes de la mer. La cathédrale, toute en marbre depuis les dalles jusqu'à la voûte, est encore inachevée; il y a plus d'un siècle que l'on y travaille. On a canonisé le moine qui a entrepris cette œuvre colossale. L'architecture intérieure est imposante et majestueuse. Les piliers seuls qui supportent les hautes voûtes ressemblent à des tours tant ils sont massifs.

Cadix a été fondé par les Phéniciens, dont on retrouve les médailles à deux poissons et quelquefois au poisson unique dans les fouilles que l'on fait actuellement pour le chemin de fer. On y trouve également une quantité de médailles romaines, principalement des empereurs Trajan et Antonin. Quelques médailles paraissent remonter aux Scipion.

A trois lieues de Cadix, sur la terre ferme, on a creusé des tranchées pour les routes et pour le chemin de fer dans de véritables montagnes de débris d'amphores et autres poteries romaines.

Cette origine antique indique l'importance de la situation qu'occupe Cadix. C'est, en effet, le seul port offrant une sécurité à peu près complète sur la côte de l'Océan, au débouché de la grande et riche vallée du Guadalquivir.

Autrefois l'île de Léon, sur laquelle Cadix est construite, était séparée de la terre ferme par un large bras de mer, dont l'emplacement est en partie comblé par des atterrissements formant aujourd'hui des marais salants, sur lesquels on fabrique annuellement près de 200,000 tonnes

de sel. Ce sont ces marais qui ont arrêté l'armée française en 1808. On y trouve encore des canons, des boulets et même des soldats entiers conservés dans l'argile compacte des salines.

Il serait nécessaire que l'administration de la marine espagnole prît des moyens sérieux et efficaces d'empêcher les atterrissements de s'étendre ; mais, avec cette apathie qui distingue toutes les corporations, la marine espagnole attendra que le mal soit presque irréparable pour s'émouvoir et prendre des mesures de conservation.

Xérès (*Jerès,* d'après l'orthographe espagnole) est située à environ six lieues de Cadix. C'est autour de cette ville que se trouvent les fameux vignobles d'où sortent les vins favoris des Anglais. Rien n'égale le soin avec lequel ces vignobles sont cultivés. Pour rendre la fertilité au sol par l'action de l'air et du soleil, les vignerons font autour de chaque cep dans le mois de novembre ou décembre une fosse d'un mètre carré environ sur 40 à 50 centimètres de profondeur. Les eaux des pluies s'accumulent dans ces trous et font une irrigation naturelle. Les vieux ceps étendent leurs branches horizontalement à 50 ou 60 centimètres au-dessus du sol. J'ai vu des ceps de 12 à 14 centimètres de diamètre. La maladie a fait quelques ravages dans ces vignes, mais moins graves qu'en France ; elle avait disparu l'année dernière. Les vignobles comme les jardins sont enclos de plantations d'aloës ou de cactus-raquettes (figuiers de Barbarie), dont les épines arrêtent tous les animaux et jusqu'aux gamins, les plus destructeurs de tous.

L'Andalousie est le pays des oliviers, surtout dans la contrée au-dessus de Séville et dans les environs de Cordoue, Jaen et Grenade. Les olives de ces pays sont d'un volume qui les fait rechercher pour les conserves qui sont ensuite expédiées dans le monde entier. Rien de monotone comme ces vergers interminables d'oliviers, qui ont avec les anciennes souches de saules de nos prairies basses plus d'un point de ressemblance.

Le produit des oliviers est réellement extraordinaire. On évalue à 75 kilogrammes en moyenne par souche le produit en olives brutes, et à 60 p. c. l'huile qui en sort. Un hectare porte environ 100 souches, de sorte que l'on peut estimer à 4,000 ou 4,500 kilog. le poids en huile qu'un hectare d'oliviers peut produire. Le fonds est cultivé en céréales ou autres plantes qui exigent du labour. L'olivier doit, pour être tenu en bon état, être labouré ou bêché quatre fois l'an. Il ne produit que tous les deux ans, s'il manque de soins et d'engrais.

Aux abords des villes sont les jardins ou bois d'orangers dont la verdure foncée, étoilée de mille points d'or, tranche vivement dans le paysage d'hiver et la verdure grise des oliviers. Les orangers atteignent la taille et les proportions de nos grands pommiers. Mais lorsqu'ils peuvent être irrigués en saison propice, ils produisent plus qu'aucun autre arbre à fruit, le caroubier excepté.

« Celui qui n'a pas vu Séville, n'a pas vu de merveille, » dit la légende andalouse, et elle n'a pas tout à fait tort.

Séville, entourée de murailles en pisé, crénelées à la moresque, est revêtue, comme d'une ceinture, de jardins plantés d'orangers, de promenades et de boulevards.

Parmi les jardins, le plus remarquable et le plus grand est le parc du palais de Saint-Elme, résidence du duc de Montpensier, l'une des plus élégantes et des plus riantes que j'aie vues en aucun pays. Le parc est une véritable forêt d'orangers, de palmiers, de mûriers et d'autres arbres dont la verdure variée lui donne l'aspect d'un coin retrouvé du paradis perdu.

Le palais lui-même, par l'élégance de son architecture, par la variété de son ornementation, est véritablement digne des rêves d'une fée. Il faut voir la délicatesse élégante des ornements du portique principal, la richesse et la variété de dessin de ces balcons, balustres, colonnes et candélabres, pour avoir une idée du savoir faire des artistes de ce pays, que nous nous plaisons à nous repré-

senter, d'après les impressionnistes français, comme retombés dans la barbarie des premiers âges.

Mais c'est trop longtemps nous arrêter aux bagatelles de la porte. Entrons en ville. Voici la Giralda, beffroi bâti par les Mores dans le XII[e] siècle et l'un des monuments les mieux conservés de leur puissance et de leur grandeur.

Cette tour est entièrement construite en grosses briques, dont l'architecte a fait à l'extérieur des arabesques d'une originalité et d'une simplicité de dessin remarquables, et qui montrent le parti que le génie livré à son inspiration peut tirer des matériaux les plus élémentaires. Cette ornementation ôte à la tour ce qu'elle a de réellement massif et de colossal. On ne peut en juger que lorsqu'on a gravi les plans inclinés renfermés dans la double muraille et par lesquels on peut monter à cheval jusqu'à la plate-forme.

Au pied de la Giralda est la cathédrale la plus vaste que je connaisse, sans en excepter le dôme de Cologne, et l'un des plus riches monuments de l'architecture gothique que nous ait légués le moyen âge. Il est seulement à regretter que, comme dans presque toutes les cathédrales espagnoles, la nef principale soit coupée par deux énormes constructions en bois dont l'une forme le chœur du chapître avec l'orgue colossal, plus complet et plus fort, dit-on, que celui de Harlem; l'autre est une grande chapelle en bois dans laquelle l'hostie est déposée pendant la semaine sainte. On dit que quand ce *monument* est éclairé pendant la nuit du jeudi au vendredi saint, il produit un effet vraiment magique. On voit dans cette cathédrale la tombe de Fernando, fils de Christophe Colomb.

Les fenêtres de cette basilique sont ornées de vitres peintes, qui tamisent sur tous les objets qui ornent le temple une lumière rare et fantastique.

Il n'y a pas de chaises dans les églises espagnoles. Les dames portent ou font porter avec elles un petit tapis sur lequel elles s'accroupissent avec une grâce et une désinvolture toute particulière. Il fait trop obscur dans les

églises pour lire : aussi les dames peuvent-elles laisser leurs doigts jouer de cet éventail qui fait en quelque sorte partie d'elles-mêmes.

Rien du reste de plus gracieux que ces groupes de femmes à moitié couchées sur les dalles et à demi voilées par leur mantille noire, qui aide à deviner plutôt qu'elle ne cache les beautés splendides dont l'Andalousie a le droit d'être fière.

Mais la merveille parmi tant de merveilles de Séville est l'Alcazar, palais des rois mores. Là s'est conservée à peu près intacte cette architecture magique, dont l'expression la plus complète et la plus puissante se trouve dans l'Alhambra de Grenade.

Le patio des jeunes filles, la salle des ambassadeurs, le patio des enfants, sont les bijoux de cet écrin incomparable qui exigerait un volume si on voulait le décrire. Les jardins que l'on a eu le bon goût de conserver à peu près comme les Mores les ont créés, sont pour l'amateur aussi curieux et aussi intéressants que le palais lui-même. On y voit le bananier en plein air chargé de fruits, et des orangers gros comme des chênes.

Je m'aperçois, mon cher directeur, que ma plume m'entraîne et que si je voulais la suivre j'empiéterais sur l'espace dont je puis disposer.

Il ressort, me paraît-il, de l'esquisse très-grossière que je viens de tracer d'une petite partie de l'Espagne, que ce pays n'est pas aussi arriéré qu'on se le figure généralement. L'Andalousie est destinée, d'après moi, quand les voies de communication seront ouvertes, à devenir le jardin de l'Europe occidentale. C'est de là, du royaume de Valence et de la Catalogne, que nous viendront en toute saison les légumes frais et les fruits que leur climat favorisé fournit en abondance.

Mais pour aboutir à ce résultat, il faudrait une chose que les Espagnols attendront longtemps encore peut-être, c'est d'avoir leurs hommes les plus probes et les plus honnêtes à la tête de leurs affaires. En Espagne, comme dans

d'autres pays de ma connaissance, l'honnêteté, la science, la fermeté et la solidité des caractères, ne sont que des recommandations médiocres pour être appelé à exercer une influence sur les affaires publiques. L'intrigue, la félonie, la bassesse, sont là, comme ailleurs, les grandes routes du pouvoir. L'honnête homme est vilipendé, calomnié, méprisé par la tourbe des faiseurs, qui le repoussent dans la foule s'il tente d'en sortir et qui l'exilent s'il a le malheur de se faire remarquer. C'est, il est vrai, un procédé assez brutal et digne des âges primitifs de la politique. On n'en est pas encore arrivé, en Espagne, à l'exil à l'intérieur, système perfectionné que l'on pratique avec tant de succès en Belgique contre tout ce qui ne pense ou n'agit pas d'après la liturgie des partis politiques ou tout ce qui ne se soumet pas à la suprématie bureaucratique.

Les gouvernements espagnols en sont encore, comme ceux de France, aux déportations, expulsions et émigrations forcées, procédés impolitiques, qui mettent contre eux les esprits faibles, ignorants et prévenus, lesquels s'imaginent que les gouvernements sont faits pour les peuples et non ceux-ci pour les gouvernements.

La doctrine du pouvoir fort et de la centralisation à laquelle l'Espagne a été sacrifiée depuis six siècles, et que Charles-Quint a fait triompher contre les Communes avant d'avoir châtié son Gand, est aujourd'hui prêchée avec une nouvelle insistance par les missionnaires politiques français, qui voudraient sans doute y faire croître l'arbre de liberté à l'ombre duquel ils vivent aujourd'hui chez eux.

AD. LE HARDY DE BEAULIEU.



DES CORVÉES

ET DES

BANALITÉS SEIGNEURIALES.

La loi régénératrice du 4 août 1789 et les lois postérieures qui ont développé la réforme radicale dont elle a décrété le principe, ont détruit la féodalité jusque dans ses derniers fondements. Aucun des abus de ce régime oppressif ne saurait se reproduire sous une forme légitime, tant que l'égalité sera l'une des bases de notre édifice social, tant que le droit et la raison prévaudront sur la violence et le préjugé. S'il est encore des engagements capables d'assujettir l'homme à l'homme ou un fonds à un autre, cet assujettissement ne résultera que de la volonté libre de celui qui obligera sa personne ou son héritage : alors même il sera vicié et frappé de mort dans son germe, s'il a pour cause ou pour conséquence le rétablissement ou même la simple supposition d'une supériorité féodale quelconque.

Au nombre des droits proscrits comme dépendances de la puissance seigneuriale, mais qui peuvent, si rien ne

décèle en eux ce caractère réprouvé, faire encore l'objet d'une convention licite, on range communément les *corvées* et les *banalités*. En rappelant ce qu'étaient les unes et les autres dans notre ancienne jurisprudence, on jugera mieux du maintien ou de la nullité des conventions qui tendraient à les rétablir sous la législation nouvelle.

ARTICLE PREMIER.

DES CORVÉES.

La corvée, dans le sens juridique du terme, est un service d'homme, de chevaux ou de voiture, dû sans salaire à un seigneur, par un ou plusieurs individus ou par une communauté d'habitants.

La corvée n'est pas d'origine féodale : elle a précédé de longtemps l'établissement des fiefs : elle est aussi ancienne que le genre humain. Dès qu'il y a eu des hommes, le plus fort a, sous des formes diverses, fait du plus faible un instrument de travail à son profit, quand l'esclavage ne lui assurait pas complétement la propriété de sa personne.

Chez les Romains la corvée, sous un autre nom, était la condition ordinaire de la manumission de l'esclave. Outre certains devoirs de révérence qu'il devait de plein droit, l'affranchi était tenu envers son patron aux services ou travaux manuels que celui-ci avait stipulés en lui donnant la liberté. Plus tard, mais encore avant les temps féodaux, apparaît dans la basse latinité le nom de corvée pour exprimer un service dû au maître : Charlemagne, dans le capitulaire de l'an 800, *de villis,* l'appelle *corvada*.

La féodalité ne pouvait manquer d'ajouter cette usurpation à tant d'autres. Ce mot d'usurpation est ici doublement justifié, car si la féodalité est une violation de la loi naturelle, la corvée n'est pas établie par le droit féodal commun ; elle n'est l'attribut ni du fief ni de la justice haute, moyenne ou basse : tous les feudistes en conviennent,

et cela est si vrai qu'elle n'entrait pas dans l'estimation de la valeur d'une seigneurie. C'est ce que Loisel, qui, faisant pour le droit coutumier ce qu'Hippocrate a fait pour la médecine, en a réduit les notions principales en aphorismes, exprime ainsi à la dernière règle de ses *Institutes coutumières :* « En assiette de terre, corvée ou peine de » vilain n'est comptée. »

Le seigneur imposa la corvée à ses manants parce qu'il était le plus fort ou, ce qui n'est pas sans exemple, il l'exigea soit comme condition de l'affranchissement des serfs de ses domaines, soit comme prix de la concession faite à quelques individus ou à la communauté d'habitants, d'une chose dont il disposait en qualité de seigneur. Dans tous ces cas, la corvée, qui procède d'un acte de la puissance seigneuriale, s'est imprégnée à son origine d'une tache ineffaçable de féodalité. Cette souillure se présume même par cela seul que le service est dû au seigneur, lorsqu'il n'est pas démontré qu'il a une cause étrangère à la seigneurie.

Au moyen âge, dans les temps où le seigneur ne connaissait d'autre loi que sa volonté, la corvée comportait tous les travaux que le caprice du maître pouvait imaginer. A une époque plus rapprochée de nous, Challine, l'un des annotateurs de Loisel, mentionnait encore comme obligation commune celle de faire « choses viles et abjectes. » Quelques services étaient en effet d'une nature si dégradante pour le corvéable, que le récit en paraîtrait fabuleux, si l'on ne savait à quel mépris de l'humanité se laisse emporter un pouvoir inintelligent et brutal. Ainsi, dans la partie de la Flandre aujourd'hui française, il y avait, et cet exemple n'est pas unique, une seigneurie dont les manants étaient assujettis à battre les fossés marécageux du manoir féodal pour réduire au silence les grenouilles qui troublaient le sommeil du châtelain.

La marche de la civilisation et le progrès de l'organisation intérieure de l'État rendirent ces excès de plus en plus rares. A mesure que l'autorité des possesseurs de

fiefs fut abaissée au profit de celle du prince, surtout depuis que l'institution de tribunaux supérieurs ouvrit au faible un recours contre d'iniques exigences, il ne fut plus loisible au seigneur de grever ses manants de charges arbitraires. Les décisions judiciaires établirent à la longue, par leur uniformité, un ensemble de préceptes qui, réglant la plupart des points litigieux, suppléèrent au silence presque absolu des coutumes sur cette matière.

En général, dans nos provinces, les corvées avaient principalement pour objet l'exploitation des domaines du seigneur, les travaux de la culture et ceux de la moisson. Quels qu'ils fussent, le seigneur ne pouvant les réclamer en vertu de son titre seul, il fallait que sa prétention fût justifiée par un document régulier ou au moins par une possession immémoriale, et qu'elle ne fût pas repoussée par la prescription résultant du non-usage. Alors même il ne lui était pas permis d'exiger les corvées sans égard à leur nombre et à leur nature, à la saison de l'année et à la situation du débiteur : il devait encore se conformer à l'usage des lieux et aux tempéraments que l'équité des lois romaines avait apportés à la prestation des ouvrages dus par les affranchis aux patrons. Enfin, une condition essentielle était que le droit fût exercé aux époques fixées, car les redevances arriérées ne s'accumulaient pas au profit de l'avenir : pour parler le langage des coutumiers, « les corvées ne tombaient pas en arrérages. » Cette règle a pour base une raison d'humanité : le malheureux corvéable aurait succombé sous le faix, s'il avait dû exécuter en une seule période la tâche de plusieurs années. « Nos » mœurs, ajoute Wynants, l'un des derniers auteurs qui » aient écrit sur l'ancien droit, ont abandonné sur ce » point le droit romain, parce que les corvées sont extrê- » mement odieuses, puisqu'elles tiennent de l'ancien escla- » vage. »

Il était assez rare que le titre constitutif pût être produit : les corvées se trouvaient alors pour le nombre comme pour le temps à la merci du maître ; mais la juris-

prudence des arrêts les avait réduites à douze par année, en limitant la durée de chacune d'elles du soleil levant au soleil couchant, et sans qu'ont pût les requérir à l'époque où le corvéable était lui-même occupé à ensemencer ou à moissonner son champ.

A l'exemple du service dû par l'affranchi romain, la corvée était réputée *office diurne;* elle ne se faisait pas la nuit. Cependant, de même que le droit romain admettait une exception pour le service qui consistait à garder la maison du patron pendant son absence, les seigneurs obligeaient les vilains à faire, dans les moments de danger, *guet et garde* en leurs châteaux. Cet usage tomba peu à peu en désuétude vers le xive siècle, lorsque les souverains furent assez forts pour empêcher les guerres privées que se faisaient les tyranneaux des campagnes. De Malte, auteur liégeois, examinant dans son *Traités des nobles,* « si les sujets sont obligez à la garde des chasteaux de » leurs seigneurs, » quoique peu favorable à cette prétention, la croit encore fondée en certaines circonstances : » ne paroissant, dit-il, ni de pacte ni de coutume légi- » timement prescrite, les sujets ne doivent pas être » harcelez sur ce point, sinon qu'il y eust guerre ou » danger pour les courses des soldats; qu'il y eust péril » d'incendie par le brigandage de quelques vagabonds » attroupés, ou que le seigneur eust quelques ennemis » dont il pust probablement craindre l'insulte. » Mais l'écrivain estime que le service doit alors se faire entièrement aux dépens du seigneur.

C'était un principe incontesté que le corvéable n'avait droit à aucun salaire : il ne devait pas seulement son temps et sa peine, il fallait en outre qu'il fournît les instruments et les animaux nécessaires à l'ouvrage commandé et qu'il pourvût à sa nourriture. On vient de voir que ces dernières obligations n'étaient pas absolues; elles souffraient encore d'autres restrictions, indépendamment de celles qui résultaient du titre constitutif ou de l'usage local. Le corvéable avait-il besoin de son travail journa-

lier pour vivre, était-il exposé à manquer de pain si on le privait de son salaire, le seigneur qui l'employait était tenu de le nourrir, et s'il l'occupait si loin qu'il ne pût, le même jour, regagner sa demeure, il lui devait le gîte pour la nuit et les aliments jusqu'au retour.

On distinguait la corvée personnelle de la corvée réelle. La première grevait, par le seul effet de leur résidence, tous ceux qui habitaient dans l'enclave de la seigneurie; elle ne pesait pas seulement sur le riche fermier, sur le travailleur adulte et valide, elle atteignait le vieux, le pauvre bûcheron dont elle comblait la misère;

« Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts,
» Les créanciers et la corvée
» Lui font d'un malheureux la peinture achevée. »

Mais, d'un autre côté, les ecclésiastiques et les nobles en étaient affranchis de plein droit et sans compensation pour le créancier. « Noble, dit encore Loisel, n'est tenu » payer taille, ni faire viles corvées à son seigneur. » Toutefois il est juste d'ajouter que si l'âge, une infirmité ou un autre motif sérieux empêchait le roturier d'acquitter sa dette en personne, il n'était tenu ni de se faire remplacer, ni d'indemniser le seigneur en argent; que s'il devait la corvée avec chevaux, bœufs ou chariot, et qu'il n'en eût point, il se libérait en offrant le service de ses bras.

La corvée réelle ou territoriale affectait les immeubles; elle ne liait la personne qu'en raison de la jouissance d'un fonds assujetti, et le lien cessait avec la jouissance; de là l'ancien adage : « N'est soumis à la corvée qui ne veut. » Dicton absurde et dérisoire. C'est comme si l'on disait, de nos jours : « Ne paye l'impôt qui ne veut. » Oui, pourvu qu'on se dépouille de tout, qu'on vive d'aumônes et, comme Diogène, dans un tonneau. Les privilégiés n'étaient pas exempts de cette corvée comme de l'autre, mais ils avaient la faculté de la faire accomplir par un tiers.

Quoique la corvée fût un droit extraordinaire qui n'entrait pas dans les émoluments que la législation ou l'usage commun attribuaient à la seigneurie, soit féodale, soit justicière, soit censière, néanmoins lorsqu'elle était due au seigneur, en cette qualité, quelques auteurs la considéraient comme inséparable de la seigneurie, et comme dévolue exclusivement à celui des héritiers qui recueillait le fief ou la justice. D'autres au contraire enseignaient que la corvée se partageait comme une roture entre tous les héritiers, et que l'aîné ne pouvait la retenir qu'en indemnisant ses coïntéressés. Quoi qu'il en soit quant au droit radical, il est au moins certain que le produit ou l'utilité de ce droit pouvaient être cédés au tiers que le seigneur se substituait dans l'exercice de sa prérogative : notre histoire en fournit une preuve irrécusable. Lorsque après la mort de Charles II, nos provinces furent occupées militairement au nom de Philippe de France qui venait de monter sur le trône d'Espagne, le gouvernement nouveau fit adjuger publiquement, en 1701, la ferme de tout le domaine de l'État; et parmi les profits de toute espèce assurés à l'adjudicataire, on voit, dans l'énumération des droits seigneuriaux, figurer les « corvées. »

La cessibilité ne souffrait pas de doute à l'égard des corvées que le seigneur avait stipulées par un acte totalement étranger à la féodalité, par exemple comme condition du bail à ferme d'un immeuble. Il rentrait alors dans la classe des propriétaires non seigneurs : or, on ne contestait pas à ceux-ci la faculté d'emprunter les services d'autrui, et le louage d'ouvrage n'était assujetti à aucune forme particulière.

Une autre espèce de corvée, qui ne tenait à la féodalité sous aucun rapport, et dont l'usage n'a pas encore cessé, avait pour objet l'utilité locale ou l'intérêt public; elle ne s'établissait pas au moyen d'un contrat librement consenti, elle était commandée par l'autorité. Telles sont la charge des usagers, dans le Luxembourg, de rabiner, dit l'édit du 30 décembre 1754, les parties

de bois dégénérées en bruyères ou en broussailles; l'obligation d'entretenir les chemins et les fossés, de curer les cours d'eau; obligation qui est réelle quand elle ne pèse que sur les riverains, qui est personnelle si elle incombe à la communauté, parce qu'alors elle n'est pas attachée à la possession d'un fonds, mais que tous les habitants en sont tenus, voisins ou éloignés, propriétaires ou ne possédant rien.

Aux corvées de cette nature appartient aussi le charriage que les habitants, en certaines contrées, doivent faire des matériaux destinés à la restauration de l'église ou du presbytère, sans autre rémunération, suivant Sohet, en ses *Instituts de droit* liégeois, qu'un « rafraîchissement honnête. »

Une autre charge de même genre et bien plus onéreuse était celle dont on frappait les villages pour la livraison d'un certain nombre de chariots, de chevaux et de conducteurs, à l'effet de transporter les troupes, leurs bagages et leurs vivres. On voit par les décrets des 17 décembre 1708, 6 février 1709 et 21 mai 1744, qui ont tracé quelques règles pour remédier aux abus si communs dans les réquisitions de cette nature, que ce service n'était pas gratuit. Je ne parlerai que pour mémoire de la levée des ouvriers qu'on employait, sous le nom de *pionniers*, à certains travaux de l'artillerie et du génie, et dont la désignation devait, conformément au décret du 16 mai 1707, avoir lieu dans les campagnes, par la voie du sort, entre les habitants de l'âge de 20 à 50 ans, en prenant même les hommes mariés au défaut des célibataires, mais en exceptant le seigneur, ses fils et ses valets.

Il n'était permis à personne d'imposer des corvées pour un service public sans en avoir reçu l'autorisation du pouvoir compétent. Les vexations multipliées que les campagnes avaient à souffrir sous ce prétexte ou sous un autre, ont été plusieurs fois l'objet de mesures préventives dont le règne de Charles-Quint offre quelques exemples. A son avénement au duché de Brabant, dans la Joyeuse entrée

du 26 avril 1515, il prenait l'engagement d'empêcher que les sujets fussent molestés par les corvées et autres charges. Dans une instruction adressée au conseil de Flandre le 22 août 1531, il défendait à tous nobles et autres « de rien prendre, lever, ni exiger sur leurs hommes et » tenans par forme de ..... services faits, journées ..... » sous peine de rendre au double et d'être châtiés arbitrairement par le conseil.

Le Hainaut dans ses chartes, les seules pour ainsi dire de nos coutumes nationales qui aient parlé des corvées, avait aussi obtenu en faveur de l'agriculture ou plutôt des abbayes rurales, une sauvegarde sinon bien efficace, au moins bien formelle contre ces extorsions. La charte de 1533, au chapitre *des corruwées et pillages de gendarmes,* défend rigoureusement les exactions commises à titre de corvées, mais en même temps elle maintient les corvées dues aux seigneurs par « leurs sujets ou autres, » soit à cause de leurs personnes ou des héritages de ce » chargez. » Cette disposition fut observée mieux que l'autre. Elles furent reproduites toutes deux dans la charte de 1619, qui a été, comme la précédente, revêtue de l'autorité de la loi par l'homologation que le prince en a prononcée.

A la fin du siècle dernier, la féodalité a entraîné dans sa chute toutes les corvées seigneuriales : comprises d'abord dans la proscription décrétée en termes généraux par la loi du 4 août 1789, elles furent atteintes expressément par celle du 15 mars 1790, qui les supprima sans indemnité « à la seule exception des réelles, » et qui ne réputa réelles que celles qui seraient prouvées être dues « pour prix de la concession d'un fonds ou d'un droit réel. » La loi du 25 août 1792 voulut ensuite que cette preuve se fît en rapportant « l'acte primordial d'inféodation ou d'acensement ; » enfin celle du 17 juillet 1793 prononça l'abolition définitive de tous les droits que la loi précédente avait conservés.

Ces dispositions législatives sont au nombre de celles

dont la publication en Belgique a inauguré en novembre 1795, l'émancipation politique de nos campagnes.

ARTICLE II.

DES BANALITÉS.

Adoptant sans examen les traditions de l'antiquité en matière de commerce, nos anciens législateurs avaient par des mesures sévères réprimé le monopole et toutes les manœuvres qui pouvaient y aboutir. Croyant assurer la subsistance du pays et l'approvisionnement des marchés, ils avaient défendu tout accaparement de marchandises et de denrées. L'édit porté par Charles-Quint le 7 octobre 1531, menaçait les contrevenants du bannissement perpétuel et de la confiscation de leurs biens, ce qui était la peine établie chez les Romains par une loi de l'empereur Léon, et il y ajoutait un châtiment arbitraire « selon l'exigence de ces mésus. » Ce système a été maintenu, sous le gouvernement de l'Espagne et sous celui de l'Autriche, par de nombreuses ordonnances auxquelles venait s'en ajouter une nouvelle à l'approche ou à l'apparence de quelque crise.

On considérait comme punissable sinon en vertu des édits, au moins à la discrétion du juge, non-seulement le monopole des denrées, mais encore, ainsi que Damhouder l'enseigne au chapitre 134 de sa *Pratique criminelle,* tout pacte, toute coalition de ceux qui, exerçant la même industrie, tels que meuniers, boulangers, brasseurs, forgerons, privaient le public des avantages qui résultent de la libre concurrence [1].

[1] A propos de Damhouder, je dois aux lecteurs de la *Revue Trimestrielle* une petite explication. Dans une *Étude historique sur les tribunaux militaires,* par M. De Robaulx de Soumoy, insérée au tome XII de

Toutefois, il y avait dans l'État une puissance dont les priviléges, que le temps semblait avoir transformés en droits, voulaient être ménagés. Cette puissance, c'était la féodalité qui tenait les campagnes asservies sous le joug d'un odieux monopole, celui de la banalité.

On appelle *banalité* le droit qui oblige ceux qui habitent la juridiction d'une seigneurie, à se servir exclusivement, pour leurs besoins, d'une chose appartenant au seigneur et d'en payer l'usage. Cette chose est une usine comme un moulin, un four, une brasserie, un pressoir, une forge, ou un animal reproducteur comme un étalon, un taureau, un verrat. Nous nous occuperons particulièrement des banalités d'usines, mais ce qui les concerne est commun aux banalités de l'autre espèce, avec les modifications indiquées par le bon sens d'après la nature des choses.

La banalité était plus commune que la corvée : il y avait bien peu d'endroits où l'on pût dire comme dans la châtellenie de Lille : « N'y a nulles franches garennes, » fours ni moulins bannerets. »

Ce que nous avons rappelé de l'origine et de la nature de la corvée s'applique en grande partie à la banalité.

ce recueil, peut-être ont-ils remarqué les critiques que l'auteur adresse, pages 69 et suivantes, à un passage de mon *Ancien droit belgique.* Il m'impute d'abord un lourd anachronisme, puis, ce qui est beaucoup plus grave, il m'accuse d'avoir prêté à Damhouder un langage qui n'a pas été et qui ne pouvait être le sien. Ces reproches manquent de fondement l'un et l'autre : ils sont le résultat de l'ignorance d'un fait. M. De Robaulx a raisonné comme s'il n'existait de Damhouder que les éditions de 1562 et de 1564, dont il s'appuie. Il ne sait pas que, postérieurement, Damhouder a travaillé pendant quinze ans à revoir sa *Pratique criminelle,* qu'il l'a augmentée de près d'un tiers, et que, dans le xvii[e] siècle, elle a été imprimée plusieurs fois à Anvers avec ces additions. Que l'on ouvre l'édition de 1646 à la page 105, et l'on y verra, chap. 83, n[os] 120 et 121, d'une part, que Damhouder écrivait en 1577 comme je l'ai dit; d'autre part, qu'il a jugé, en termes plus sévères encore que ceux de ma traduction, les incroyables excès de la soldatesque et la coupable apathie de la justice militaire dont il était témoin depuis plus de dix ans.

C'était aussi un droit exorbitant qui ne se fondait pas sur la loi ordinaire des fiefs, et dont la jouissance n'était réputée légitime qu'avec le secours d'un titre ou d'une longue et constante possession : c'est une condition qu'exigent formellement les chartes de Hainaut et les coutumes d'Artois. Celles-ci, homologuées par Charles-Quint en 1540 et 1544, s'en expliquent en ces termes : « Les » seigneurs haultz justiciers, viscontiers ou fonciers, n'ont » molin, tor (taureau), ver (verrat), ne autre chose ban- » nière à cause de leurs seignouries, se (si) par fait espé- » cial, soit par lettres, dénombrements, récépissez ou » longue joyssance ils ne font apparoir leur appartenir. » Quoiqu'elle fût le plus souvent le résultat de l'oppression, il se pouvait néanmoins qu'elle dût l'existence à une convention faite librement par les habitants ou quelques-uns d'entre eux avec le seigneur. Si la communauté ne se procurait que loin de chez elle le secours d'une usine indispensable et qu'elle manquât des ressources nécessaires pour construire elle-même le moulin, la brasserie ou pour alimenter le feu du four, de la forge, le seigneur se chargeait de la construction, de l'entretien et du service, moyennant l'engagement qu'on prenait envers lui de ne faire à perpétuité usage que de son usine et de payer le salaire fixé tantôt en nature, tantôt en argent. Il est vraisemblable que cette spéculation de l'opulence sur les nécessités du pauvre a été dans plusieurs circonstances la source du monopole seigneurial.

La banalité établie par cette voie différait de la banalité forcée dont la communauté avait reçu le joug dans le servage ou lors de son émancipation. La convention ne liait que ceux qui y prenaient part, soit qu'ils imposassent la charge à leurs habitations ou en général à leurs héritages, ce qui constituait la banalité réelle, soit qu'ils obligeassent seulement leurs personnes et celles de leurs représentants. Il en était ainsi lors même que le traité venait à la suite d'une résolution prise dans les formes ordinaires voulues pour engager la communauté, car il ne s'agit pas là d'une

affaire administrative; c'est une transaction privée, d'un intérêt tout individuel, dans laquelle nul ne peut être impliqué sans son propre fait.

La banalité conventionnelle laissait également entière la franchise de celui qui venait ensuite du dehors, libre de tout engagement de son chef et de celui d'autrui, à moins qu'il n'occupât un immeuble asservi : c'était en effet le propre de l'obligation réelle de lier l'un après l'autre tous ceux qui se succédaient dans la jouissance du fonds grevé de la servitude. En nous servant de ce dernier mot, nous n'entendons pas, cependant, décider la question controversée de savoir si la banalité est bien une servitude dans le langage exact du droit : le nom est ici assez indifférent à la chose. La banalité réelle était une charge inhérente à l'immeuble et qui le suivait entre les mains de tout possesseur nouveau, voilà au moins ce qui ne rencontrait aucune contradiction. Les gens d'Église et de noblesse étaient sujets à cette banalité comme les gens du tiers état, tandis que les premiers étaient, au contraire, exempts presque partout de la banalité personnelle.

On reconnaissait au seigneur, pour la conservation de son monopole, le pouvoir d'empêcher les meuniers étrangers de venir chasser dans sa juridiction, c'est-à-dire d'y prendre le grain pour le moudre chez eux et le rapporter en farine.

Son privilége n'allait pas cependant jusqu'à prohiber l'importation de la farine ou du pain originaires du dehors et non destinés à être vendus dans ses terres.

Il était fondé à s'opposer à la construction de toute usine en concurrence avec la sienne. Il existe à cet égard des dispositions précises pour les moulins. Un édit du 21 février 1547, remis en vigueur par un autre du 9 juin 1628 défendait d'ériger en Flandre aucun moulin dans un territoire soumis à la banalité du prince ou d'une autre personne; il ordonnait la démolition de ceux qu'on avait construits sans octroi depuis moins de dix ans, et ne permettait d'employer ceux qui dataient de plus loin

qu'au service exclusif des propriétaires et de leurs familles. Des mesures semblables ont été décrétées le 20 septembre 1618, par les archiducs alors régnants au profit des moulins banaux qu'ils exploitaient à Bruxelles.

Ces entraves mises à l'exercice d'un droit naturel avaient encore un motif fiscal autre que la garantie de la banalité. Suivant une maxime en vigueur chez nous, un moulin, quel qu'en fût le moteur, ne pouvait être construit sans un octroi de l'autorité souveraine, et celle-ci ne l'accordait qu'en imposant au constructeur une redevance annuelle. « Les princes, dit en son *Traité de droit public* Perez qui fut professeur à Louvain, prétendent disposer aussi des éléments. » C'est ce que posaient en principe les deux édits cités plus haut : celui de 1547 proclamait la domanialité des droits d'eau et de vent ; l'autre déclarait usurpation toute concession de ces droits par les seigneurs.

Ce pouvoir que le prince s'arrogeait n'était pas un des attributs ordinaires de la souveraineté, car les droits régaliens ne comprennent pas les moulins ; le jurisconsulte allemand Heringius l'a démontré sans réplique dans un traité des moulins où il a épuisé son sujet. Il est vrai que les *usages des fiefs*, publiés vers le milieu du XIIe siècle, rangent les fleuves au nombre des régales, ce qui emporte le droit de régler l'usage de leurs eaux ; mais comme les rivières non navigables appartenaient en général aux seigneurs, la législation féodale n'aurait justifié ou plutôt expliqué la prétention du prince qu'à l'égard des moulins à eau et d'une partie seulement de ces moulins. Quoi qu'il en soit de la légitimité du droit, son exercice remonte bien haut, puisque le comte de Flandre Philippe d'Alsace déléguait, en 1183, sa prérogative à l'abbaye de Saint-Winocx, en statuant que nul ne pourrait avoir à Wormouth de moulin à vent qu'avec la permission de l'abbé, et aussi longtemps qu'il lui plairait.

Les banniers coupables de quelque contravention étaient punis d'une amende que le seigneur appliquait d'emblée et sans jugement, sous la coutume du duché de Luxembourg

et celle du comté de Looz; ils encouraient de plus, en d'autres lieux, la confiscation de la chose ouvrée hors de l'usine seigneuriale.

Cependant n'y avait-il à cette sujétion ni terme ni remède, quelles que fussent les circonstances?

On comprend que cela ne pouvait être : en effet, quelquefois le lien se relâchait momentanément, quelquefois il se dissolvait pour toujours. Lorsque le service de l'usine se trouvait suspendu par un obstacle de nature à ne pas être levé sans délai, la banalité cessait d'être obligatoire tant que durait l'interruption. On excusait même, lorsque l'usine fonctionnait, celui qui avait attendu inutilement pendant vingt-quatre heures son tour de mouture au moulin banal. La charte de Landrecies dans l'ancien Hainaut avait, en 1330, réservé aux habitants ce moyen de ne pas manquer de pain.

Si le seigneur laissait l'usine hors de service ou souffrait qu'elle fût désertée par les vassaux pendant un laps de temps suffisant pour prescrire, son droit s'éteignait radicalement, car la prescription, qui conduisait à la servitude, ouvrait aussi le retour à la liberté.

Enfin la banalité expirait par la renonciation valable du seigneur. On regardait comme licite, quels qu'en fussent les motifs, l'abandon d'une banalité qu'il exerçait en vertu de sa seigneurie, et dont l'établissement despotique n'avait pu donner aux habitants le droit d'en exiger le maintien. On contestait, au contraire, l'efficacité d'une renonciation faite, contre le gré des banniers, à un service stipulé par un contrat synallagmatique.

Le seigneur n'avait pas besoin de leur consentement pour affermer, engager ou aliéner irrévocablement son droit. L'exercice de cette faculté qu'on ne lui disputait pas, explique comment la banalité appartenait quelquefois à des communautés ou à des particuliers non seigneurs. Il en est encore une autre cause comme nous allons le voir.

La banalité forcée ne procédait pas uniquement de la contrainte employée par le seigneur, elle devait parfois

l'existence à un acte de l'autorité souveraine qui, en vertu de ce droit d'eau et de vent dont nous avons parlé, se créait un moyen de grossir les revenus du fisc.

Cette espèce de banalité se rencontrait non-seulement dans les domaines qui relevaient du prince comme seigneur, mais aussi dans les lieux affranchis de la puissance seigneuriale et jouissant de la plénitude du droit de commune, enfin à Bruxelles même. Le prince y possédait, depuis un temps immémorial, quatre moulins à eau, trois moulins à vent et un moulin à cheval pour le brai « auxquels, suivant l'ordonnance du 20 septembre 1618, » un chacun, de quelque condition ou qualité qu'il soit, » ecclésiastique ou séculier, nul excepté, est tenu de faire » moudre son orge à brasser, sous les peines prononcées » par les anciens édits. » Philippe IV, pressé par le besoin d'argent, engagea ces moulins à la ville, le 11 mai 1650, avec le droit de banalité dont ils jouissaient, pour un prix porté, par une seconde avance faite en 1655, à plus de 600,000 florins.

La banalité domaniale était annexée surtout aux moulins, rarement à d'autres usines, plus rarement encore aux animaux. Il existait à l'égard de ceux-ci, au moins des chevaux, une troisième sorte de banalité; elle n'était ni seigneuriale ni domaniale, elle se fondait sur l'utilité publique.

Les immenses services que l'on obtient du cheval dans la paix et dans la guerre ont fait de ce précieux animal un auxiliaire indispensable à la plupart des travaux de l'homme, et rendu dignes des plus grands soins la propagation et le perfectionnement de son espèce. Le législateur s'est déterminé par ces considérations à soumettre la race chevaline à des mesures particulières d'administration ou de police, et à restreindre ainsi, sous certains rapports, le droit qui appartient à chacun d'user de sa propriété comme il l'entend.

Des règlements spéciaux avaient pourvu à cet intérêt social dans quelques-unes de nos provinces comme chez

nos voisins au nord et au midi. Une ordonnance émanée des États de l'Over-Yssel, le 20 avril 1714, ne permet d'employer à la reproduction que les étalons admis par une autorité chargée de les examiner; elle décrit minutieusement les conditions qu'elle exige relativement à l'âge, à la taille, aux formes et même à la robe des chevaux privilégiés; elle limite le nombre annuel des services qu'on pourra demander à l'étalon; elle détermine les intervalles à observer entre eux et le prix à payer chaque fois au propriétaire. Au surplus elle laisse chacun libre d'associer son cheval aux bénéfices de la banalité, en le soumettant à l'expertise et en justifiant qu'il réunit les qualités requises.

Les statuts de la Frise, revus et confirmés par les États en 1723, contiennent des dispositions analogues, dont la publication et la stricte observation furent ordonnées de nouveau en 1761. Un règlement approuvé par les États de la Gueldre en 1731, témoigne également quelle était leur sollicitude pour cet objet.

En France, lorsque le gouvernement organisa les haras, il introduisit dans le règlement général du 22 février 1717 des dispositions conçues dans les mêmes vues, mais avec une exception dont on abusa aussitôt et qui fut restreinte par une ordonnance du 26 juin de l'année suivante.

Enfin, une législation de même nature fut appropriée à quelques contrées de notre Belgique, sous le règne de Marie-Thérèse. Les décrets rendus pour le Franc de Bruges en 1775, pour la châtellenie du Vieux-Bourg de Gand en 1778, sont moins rigoureux, moins précis dans les détails que les règlements de l'Over-Yssel et de la Frise, mais ils apportent un complément utile en stimulant par l'institution de concours et de primes, l'amour-propre et l'intérêt des éleveurs de chevaux. D'un autre côté un décret du 25 février 1765, pour mieux assurer dans le Brabant-wallon l'exécution des mesures prescrites, cherche à rendre plus difficile et plus rare l'occasion de les enfreindre : il défend aux étrangers qui n'en auraient

pas reçu du prince l'autorisation, de parcourir le pays avec des étalons servant à reproduire l'espèce.

Les banalités seigneuriales ont été abolies en ces termes par la loi du 15 mars 1790 : « Tous les droits de bana-
» lité de fours, moulins, pressoirs, boucheries, taureaux,
» verrats, forges et autres, ensemble les sujétions qui y
» sont accessoires, ainsi que les droits de verte-moute et
» de vent, le droit prohibitif de la quête-mouture ou
» chasse-des-meuniers, soit qu'ils soient fondés sur la
» coutume ou sur un titre, acquis par prescription ou
» confirmés par des jugemens, sont abolis et supprimés
» sans indemnité. »

Trois classes de banalités avaient été maintenues en considération de leur origine, mais les deux dernières subirent bientôt le sort des autres; elles furent anéanties par les lois de 1792 et 1793 dont nous avons rappelé les dispositions en parlant de l'extinction des corvées.

En est-il de même de la première classe qui comprend
« les banalités qui seront prouvées avoir été établies par
» une convention souscrite entre une communauté d'ha-
» bitants et un particulier non seigneur? »

Merlin qui avait notablement contribué à faire admettre dans la loi de 1790, l'exception dont il s'agit, tient pour certain que les banalités qui en sont l'objet ont survécu à toutes les lois abolitives, parce qu'elles ne sont entachées d'aucun mélange de féodalité. La cour de cassation de France a adopté cette interprétation par deux arrêts rendus l'un en 1804, l'autre en 1816.

Le gouvernement impérial appliqua le système contraire. Le conseil d'État, composé en partie de jurisconsultes qui avaient voté les lois de 1790, 1792 et 1793, déclara par un avis du 15 octobre 1805 que ces banalités étaient comprises dans l'abolition et que leur rétablissement était inconciliable avec la législation nouvelle. Cet avis fut approuvé par l'empereur, le 1er novembre suivant; il est rappelé et la décision en est confirmée dans un décret du 29 avril 1809, qui annule, comme « attentatoire à la

» liberté individuelle, à celle du commerce et à l'exercice » de l'industrie, » le rétablissement d'une banalité anciennement acquise à titre onéreux par une commune et indépendante de toute seigneurie.

E. DEFACQZ.

VANDER NOOT, VAN EUPEN,

ET LA

RÉVOLUTION BRABANÇONNE.

On m'a souvent rappelé la promesse que j'avais faite, dans mon livre intitulé : *Rapedius de Berg,* de reprendre l'histoire de la révolution brabançonne au point où je la laissai, et de faire connaître aux générations nouvelles les excentricités du règne de Vander Noot. Je n'ai plus aujourd'hui ni assez de loisirs, ni assez de zèle pour me livrer à un travail historique sérieux ; mais les notes que je recueillis à une autre époque peuvent m'aider à brocher quelques feuillets sans prétention, pourvu que le lecteur veuille bien tenir compte de ma bonne volonté et me dispenser de tous frais de toilette littéraire.

Paul-Louis Courier, à qui l'on disait qu'il était un original, fit à peu près cette réponse : « Effectivement, je crois être un original, car je suis le seul, parmi les Français, qui ne veuille pas être roi. » Ce qui est vrai, en France, pour la généralité des hommes politiques, est un peu vrai partout pour ceux qui se mettent à la tête des mouvements populaires. L'ambition personnelle se cache

presque toujours sous le manteau patriotique de ces hommes qui se disent les pères du peuple.

Comme tant d'autres, l'avocat Vander Noot n'avait recherché la popularité que pour s'en faire un moyen d'élévation. Il n'était plus jeune cependant : c'était un homme de soixante ans, grand, sec, maigre, osseux, d'une figure plate et vulgaire. Une petite perruque ronde couvrait son chef dénudé. Sa parole était triviale et son ton brusque. Avocat sans talent, il aimait à déclamer contre le gouvernement autrichien, mais n'acceptait point la discussion ; impérieux, tranchant, il semblait dédaigner l'opinion de son contradicteur, quand il ne s'en offensait pas. D'une activité fiévreuse, il parcourait les rues, sa canne à la main, se mêlant aux gens du peuple, prodiguant les propos grossiers et se faisant applaudir par les badauds. Dans les grandes occasions, il s'enflait les joues, pour se donner plus d'importance, et puis il soufflait comme pour exhaler le trop-plein de son génie.

Vander Noot avait des mœurs fort dissolues. Bien qu'il affectât un grand respect pour les gens d'église et pour les institutions religieuses, sa vie était peu édifiante. Il avait laissé des souvenirs de libertinage dans plus d'un mauvais lieu ; on le connaissait notamment dans la rue aux Fleurs, qui était alors le séjour des prostituées. Vers les derniers temps, il avait formé une liaison qui ne fut pas sans influence sur ses destinées, et qui ne s'explique que par la bizarrerie de son caractère. Il vivait en concubinage avec une femme qui, après avoir été entretenue sous le nom de madame de Bellem, par un M. de Quénonville, devint célèbre sous le nom de *la Pineau*. La chronique scandaleuse rapportait qu'elle avait commencé par être servante de cabaret chez un nommé Debruyne, au coin de cette même rue aux Fleurs, dont je viens de parler. Cette Du Barry de bas étage n'était pas loin d'avoir cinquante ans ; elle devait avoir été fort belle. Une taille élevée et svelte, une figure ovale, coupe romaine, des traits réguliers, profondément dessinés, et de fort beaux

yeux, justifiaient à peine les hommages dont elle était encore l'objet. Elle occupait une petite maison de la rue aux Choux, peu éloignée de celle de Vander Noot, qui se voit encore dans la rue Neuve, vis-à-vis de l'hôtel de l'Univers.

A côté de ces deux personnages vient se placer naturellement Van Eupen, qui était le *socius* de Vander Noot, et qui devint le génie de la révolution brabançonne. Né en 1744, Van Eupen n'avait que quarante-cinq ans. La figure blême, la parole lente, le ton mielleux, des yeux presque toujours baissés et un regard oblique, des cheveux blonds et raides comme des baguettes de fusil, mais tenus en respect par une matière graisseuse quelconque, en faisaient le plus parfait modèle des disciples d'Escobar. Il avait fait ses preuves depuis longtemps, et l'on avait reconnu son aptitude, en le nommant chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame à Anvers, doyen rural du district, censeur ecclésiastique de la librairie et enfin grand pénitencier. Quelques biographes rapportent que le scandale d'une intrigue amoureuse l'avait forcé de s'expatrier. Il rencontra Vander Noot en Hollande, et s'attacha à sa personne, comme l'ombre au corps, aussi longtemps qu'il crut pouvoir le faire servir à l'accomplissement de ses vues.

Ce fut dans l'exil et grâce à l'association de Van Eupen, que Vander Noot vit la porte des honneurs s'ouvrir devant lui. Il s'était rendu en Angleterre et avait tenté, mais vainement, d'avoir un entretien avec Pitt. On sait que la Grande-Bretagne avait pris parti pour les Pays-Bas en 1757, lorsqu'il avait été question de faire occuper Ostende et Nieuport par des troupes françaises. Vander Noot voulait rappeler ces circonstances à Pitt, et lui démontrer le danger que courrait le commerce anglais, si Ostende venait à tomber aux mains des Français, ou de tout autre souverain assez puissant pour relever le commerce de ce port. C'était une infamie, que lui avait inspirée le digne chanoine pénitencier d'Anvers. Heureusement Vander Noot dut se borner à l'intention, car Pitt refusa

obstinément de le recevoir; ce qui ne l'empêcha pas d'écrire à Bruxelles qu'il était entré en relation avec le gouvernement de la Grande Bretagne; que l'illustre Pitt l'avait reçu comme un ami, et qu'il lui avait conseillé d'aller en Hollande pour poursuivre le cours de ses négociations.

L'arrivée de Vander Noot à La Haye coïncidait avec des circonstances qui semblaient favorables à ses desseins. La maison d'Orange venait de triompher du parti patriotique, et déjà à cette époque les princes de cette maison avaient des vues sur les Pays-Bas autrichiens. Le prince d'Orange était désireux de réparer le tort que lui avait fait le traité de Fontainebleau; il voulait récupérer le terrain qu'il avait perdu par l'abandon des places de la Barrière, auquel les patriotes hollandais avaient trop facilement consenti. Enfin, appuyé comme il l'était par la Prusse et l'Angleterre, il pouvait entrevoir lès chances d'une domination directe sur les Pays-Bas autrichiens.

Le jésuite Van Eupen n'ignorait pas cette situation, et il espérait en tirer parti en se servant de l'audace de Vander Noot. Mais pour que celui-ci pût entrer en négociation avec un prince étranger, il fallait qu'il eût des pouvoirs, un titre quelconque. On écrivit donc à Bruxelles et l'on demanda pour Vander Noot, dont on eut soin d'exagérer les succès diplomatiques, une procuration de l'un des trois ordres des États, alléguant que, muni de cette pièce, il pourrait *traiter* avec toutes les puissances. Cette demande parut si juste, si rationnelle, que la procuration fut dressée sur-le-champ, colportée à domicile et signée par presque tous les doyens des trois chefs-villes. On la fit signer ensuite à Bréda par les abbés de Tongerloo et de Saint-Bernard qui s'étaient refugiés dans cette ville, et qui dès lors formèrent le noyau du fameux comité de Bréda.

Cette procuration fut pour Vander Noot la source de toutes ses grandeurs. Il prit le titre pompeux d'*agent plénipotentiaire du peuple brabançon*, et bientôt il partit de La Haye pour Berlin. Ses amis de Bruxelles ne manquè-

rent pas, à l'occasion de ce voyage, de répandre de nouveaux bruits sur l'importance de ses démarches. On se disait à l'oreille, comme une grande et secrète nouvelle, qu'il avait eu plusieurs audiences du roi de Prusse, qu'il dînait habituellement à sa table. Vander Noot lui-même faisait tout ce qu'il pouvait pour entretenir les illusions des patriotes : « Il ne fallait que de la patience, leur écrivait-il ; ils verraient bientôt arriver des troupes hessoises, brunswikoises, prussiennes et cent quatre-vingts pièces de canons ; les citoyens ne devaient point combattre ; il ne fallait pas d'argent pour engager les soldats autrichiens à déserter ; on n'avait qu'à le laisser faire, *Henri vivait encore!* » Il poussa l'impudence jusqu'à envoyer les abbés de Saint-Bernard et de Tongerloo à Wesel, pour y signer un prétendu traité relatif au contingent prussien.

Les abbés, comme bien on pense, furent mystifiés, mais Vander Noot n'en avait pas moins son titre d'agent plénipotentiaire du peuple brabançon, ce qui l'élevait d'emblée au premier rang. Il ne se trouvait pas précisément au-dessus de la région infime où s'agitent des intérêts vulgaires; il n'était pas tout à fait à la hauteur de l'empereur de la Chine, et ne croyait pas avoir le droit de se dire cousin de la lune. Cependant il signait et scellait de ses armes, non des traités avec les puissances étrangères, mais les actes les plus importants du comité de Bréda. Le fameux *Manifeste du peuple brabançon,* publié en octobre 1789, est certainement un acte de souveraineté nationale, prononçant la déchéance du prince ; la formule de ce document suffit pour en déterminer le caractère et en indiquer la source : « Le peuple brabançon, par l'organe de l'État ecclésiastique et du troisième membre des trois chefs-villes, conjointement avec plusieurs membres de la noblesse, à tous ceux qui les présentes verront, etc..., avons déclaré, comme nous déclarons par cette, l'empereur Joseph II, duc de Brabant, etc., *ipso facto,* déchu de la souveraineté, etc. » Eh bien, cet acte si grave ne porte d'autre signature que celle de

Vander Noot, agent plénipotentiaire du peuple brabançon, et n'est revêtu d'aucun autre sceau que le cachet de ses armes. On trouve dans le manifeste même l'explication de cette dernière particularité. « Et vu, y est-il dit, que les sceaux et cachet des États ont été saisis par force et violence de la part du ci-devant duc de Brabant, nous avons autorisé, comme nous autorisons par les présentes, notre agent plénipotentiaire de se servir du cachet de ses armes, pour en munir le présent manifeste et pour tenir lieu des sceaux et du cachet de l'État. »

On ne peut pas faire mention du manifeste sans s'y arrêter au moins quelques instants. Il est à remarquer d'abord que c'était l'œuvre capitale du parti qui se dit aujourd'hui conservateur et qui a la prétention de l'être par essence. Ce parti était alors légalement représenté par l'ordre ecclésiastique, par une fraction de l'ordre de la noblesse et par les doyens des métiers, ou *mendeken*, bourgeois encroûtés et parfaitement rompus à la discipline de l'Église. Si, après cela, nous jetons un coup d'œil sur la profession de foi du parti, qu'y trouvons-nous? Des généralités philosophiques littéralement extraites de l'Encyclopédie et finissant par ces mots : « La violence, la crainte, la crédulité, les préjugés, la bonhomie et l'imprudence parviennent souvent à engourdir les peuples, à fasciner leur entendement, à briser en eux le ressort de la nature; mais lorsque des circonstances favorables ouvrent les yeux des peuples; lorsqu'ils entendent la voix de la raison; lorsque la nécessité les force à sortir de leur léthargie, ils rougissent de leur faiblesse et de leur aveuglement. Ils voient alors que les droits prétendus de leurs tyrans ne sont que des effets de l'injustice, de la séduction et de la force, qui n'ont pu détruire les droits éternels de l'homme. C'est alors que les nations rappelées à leur dignité, se souviennent que ce sont elles-mêmes qui ont établi l'autorité; qu'elles ne se sont soumises que pour se rendre plus heureuses; que la loi n'est faite que pour représenter leurs volontés; et que, lorsque le pouvoir

souverain s'écarte de leur plan, elles rentrent dans leur indépendance primitive, et peuvent révoquer les pouvoirs dont on abuse indignement. »

Voilà certes un étrange langage pour des abbés, pour les organes du parti conservateur de l'Église. Ne dirait-on pas qu'il s'agisse de détruire le principe de l'autorité, d'émanciper l'esprit humain, de briser le joug des préjugés et d'établir le règne de la liberté et de la raison? Ne dirait-on pas en un mot qu'il s'agisse d'inaugurer un régime semblable à celui de l'assemblée constituante de France? Mais on se tromperait fort; ce n'était pas ainsi que l'entendaient nos abbés; ce qu'ils voulaient, c'était de soulever le peuple contre Joseph II, qui avait ouvert la voie du progrès; c'était de faire une révolution qui assurât l'immobilité dans le présent et permît d'espérer le recul dans l'avenir. Le but révolutionnaire auquel ils voulaient atteindre, c'était le maintien de tous les abus, la consolidation de l'ancien régime et l'abandon de tous les projets de réforme. Aussi le contraste est-il frappant entre leur profession de foi et l'énumération de leurs griefs, qui suit immédiatement dans le manifeste. Il est aisé d'ailleurs de distinguer, par la différence de style, ce qui a été emprunté aux philosophes français et ce qui appartient en propre aux abbés brabançons. Voici un échantillon de la partie originale de l'œuvre :

« A peine les formalités et solennités de l'inauguration furent-elles achevées, qu'il a été ordonné, de la part du prince, de démolir toutes les fortifications des villes, les châteaux de Boitsfort et de Tervueren, et de vendre les terrains des fortifications : ce qui a été fait et exécuté sans le consentement des États, contradictoirement aux droits des provinces de Brabant et de Limbourg; rapport aux 3e et 5e articles de la Joyeuse Entrée. Puis a été introduite la tolérance des religions à un tel point, que bientôt elle a dégénéré dans une espèce d'intolérance de la religion catholique, apostolique, romaine, qui cependant suivant la constitution est la religion dominante, la seule

admise dans les Pays-Bas autrichiens. Ensuite parut un édit portant suppression de plusieurs couvents prétendument inutiles, en vertu duquel, quoique illégal et inconstitutionnel (art. 58 de la Joyeuse Entrée, et art. 7 de l'addition du 5 octobre 1430), des agents délégués inconstitutionnellement s'emparèrent, sans aucune autorité légitime, de plusieurs monastères des deux sexes, expulsèrent les individus de leurs retraites, les mirent dans l'impossibilité de remplir leurs vœux, les dépouillèrent de leurs biens, et ravirent les vases sacrés, qui furent absorbés dans un gouffre, désigné par un nom dérisoire et hypocrite de *caisse de religion*, à la disposition du prince. L'on ne se borna point à cet édit inconstitutionnel. Les usages anciens et les rites sacrés de l'Église furent attaqués; les propriétés des congrégations utiles et salutaires, connues sous le nom de confréries, furent envahies, sans en excepter celles dont le but direct et immédiat était l'instruction du peuple et le soulagement des malheureux gémissant sous le poids des chaînes chez les barbares. On s'est emparé de leurs biens et effets quelconques, même de leurs vases sacrés, sans exonérer les charges et les fondations inhérentes aux biens ecclésiastiques. L'instruction chrétienne a été interrompue et remplacée par la lecture des prétendus édits, ordonnances ou placards; les docteurs et professeurs orthodoxes destitués de leurs chaires : l'université de Louvain, cette école si célèbre, est anéantie, ainsi que les colléges; les fondations immenses sont dénaturées, tout y est réduit à l'arbitraire le plus absolu; les bulles dogmatiques supprimées, les droits de l'Église violés à plusieurs égards, surtout concernant les empêchements dirimants du mariage; l'enseignement de la doctrine enlevé aux évêques; les mandements épiscopaux soumis à la censure des cours séculières, tout l'ordre de la religion interverti. »

Invoquer les principes de la déclaration des droits de l'homme en faveur de la religion dominante, des couvents, des congrégations, des confréries, de l'enseignement reli-

gieux, des empêchements dirimants du mariage et de tous les priviléges de l'Église, c'est peut-être un des faits les plus bouffons qui se soient produits dans l'histoire des peuples. On a beaucoup ri en Europe de l'empire de Soulouque, mais je ne connais rien dans les actes de ce prince noir qui surpasse le manifeste de nos abbés blancs. Cet acte est, me paraît-il, le chef-d'œuvre du genre. Qu'on me permette seulement d'en montrer encore un petit bout : « Personne ne peut disconvenir que, lorsque les lois sont nuisibles ou contraires aux lois fondamentales, à la constitution et aux vœux de la nation, celle-ci a le droit de les démentir, de révoquer ses pouvoirs et de s'opposer à la prévarication. La volonté de la nation est toujours la loi suprême, pour le souverain comme pour le sujet; elle est la mesure invariable du pouvoir de l'un et de l'obéissance de l'autre : elle est le lien commun qui unit la nation à ses chefs, et ceux-ci à la nation; ce lien est réciproque, et lorsque le souverain le brise, ses sujets ne sont plus liés. »

Quand on pense que cet acte aussi illogique que ridicule était l'œuvre des hommes les plus influents du pays, et que sa publication, loin d'exciter le rire ou le dégoût, fut accueillie par des applaudissements presque unanimes, on ne peut s'empêcher de reconnaître que le niveau intellectuel du peuple brabançon était tombé honteusement bas. Cela explique même l'épithète de béotien qui s'est attachée si longtemps au nom belge. Les Français, pour qui la forme l'emporte toujours sur le fond et qui ne jugent des hommes et des choses que par la superficie, ont été trop heureux de rencontrer un peuple auquel ils pussent se croire supérieurs. Et cependant il y avait derrière Vander Noot et Van Eupen des hommes sérieux, qui se préoccupaient médiocrement de leurs facultés littéraires et qui ne voyaient en eux que les instruments d'une cause nationale; il y avait dans la population tout entière ce grand fonds de bon sens qui la caractérise et qui n'a besoin que d'être cultivé pour produire des fruits autrement pré-

cieux que ceux de l'esprit français. Il est vrai que la culture lui manquait depuis longtemps; les Autrichiens, qui ne brillaient point par les qualités intellectuelles, aimaient à voir paître des troupeaux de moines sur cette terre en friche; mais le germe du sentiment national n'y était point perdu : la haine de l'étranger et un attachement instinctif aux institutions du pays furent pour beaucoup, on n'en saurait douter, dans les causes de la révolution brabançonne.

Quand la révolution fut accomplie, c'est-à-dire quand les Autrichiens eurent évacué le territoire, on vit rentrer Vander Noot, non comme un citoyen recommandable, mais comme un prince qui vient recevoir les honneurs de l'inauguration. Son entrée triomphale à Bruxelles ne le cède à aucune des cérémonies qui avaient eu lieu pour la réception des souverains. Dès le matin, toute la ville savait que Vander Noot devait arriver. Vers onze heures, les corps de la milice bourgeoise à pied et à cheval s'étaient formés dans les principales rues. C'était une joie, une ivresse, une folie universelle; la plupart des habitants et des milices étaient allés au devant du libérateur, sur la route de Malines. Enfin vers deux heures, Vander Noot entra par la porte de Laeken, au bruit de toutes les cloches et de l'artillerie de la ville. Il était dans une voiture découverte traînée par six chevaux; son fidèle *socius* le chanoine Van Eupen était assis à sa gauche. Cette voiture était précédée de plusieurs autres, qui formaient cortége et dans lesquelles se trouvaient les membres des États de Brabant, une députation des États de Flandre, les abbés de Saint-Bernard, de Tongerloo, de Saint-Michel, du Parc, etc., enfin quelques membres de la noblesse qu'il est inutile de nommer.

Le cortége devait se rendre à l'église de Sainte-Gudule; mais arrivé à la place de la Monnaie, il se fractionna. Tandis que les voitures des États se dirigeaient par la rue Fossé-aux-Loups vers la cathédrale, les cavaliers volontaires de Bruxelles qui entouraient le carrosse de Vander

Noot, l'entraînèrent, et laissant là les abbés, ils le promenèrent en triomphe par la rue des Fripiers, le Marché aux Herbes, la rue de la Madeleine, la Montagne de la Cour, la rue Royale et le Treurenberg. Ce long trajet se fit au milieu d'un enthousiasme difficile à décrire. Les hommes faisaient éclater leur joie par des cris et des applaudissements; les femmes, du haut des croisées, jetaient à pleines mains, sur ces deux ignobles têtes, des fleurs, des rubans et jusque des branches de laurier. C'était un véritable délire. Après une heure de marche au travers d'un peuple immense, qui le saluait de ses acclamations, Vander Noot arriva à l'église de Sainte-Gudule. Il était précédé de trompettes, entouré d'une sorte de garde d'honneur et escorté de plus de douze mille hommes armés, tant à pied qu'à cheval, tous les corps de volontaires échelonnés sur son passage ayant suivi sa voiture.

Les chanoines, qui l'attendaient sous le portail, avaient laissé passer les abbés et leur suite presque sans y faire attention : mais à l'arrivée de Vander Noot, ils lui décernèrent les honneurs qu'on était accoutumé de rendre aux souverains. Il fut conduit processionnellement jusque dans le chœur, précédé du clergé, et accompagné de gens qui portaient des cierges allumés. Il alla prendre place sur le prie-dieu du prince, et immédiatement un *Te Deum* fut chanté à sa gloire avec la plus grande solennité.

Ce qui eut lieu le soir au théâtre de la Monnaie surpasse encore, s'il est possible, les scènes que je viens de décrire. La salle était comble; Vander Noot alla modestement se placer dans la loge de Leurs Altesses Impériales les gouverneurs généraux. On représentait *la Mort de César;* c'était, dans la pensée des patriotes, une pièce de circonstance. Tous les vers qui faisaient allusion à la chute du tyran, furent applaudis avec fureur et redemandés avec enthousiasme. Pour ceux des spectateurs qui ne comprenaient pas les allusions trop fines, un comédien récita un morceau de poésie locale, bien plat et à la portée de toutes les intelligences, dans lequel le pro-

cureur fondé des patriotes brabançons était comparé au vengeur de la liberté romaine. Vander Noot était ivre d'orgueil ; un des acteurs nommé Mies vint poser la couronne civique sur sa tête, aux applaudissements réitérés de la multitude. Il reçut cette ovation avec la gravité la plus comique ; il s'enfla les joues et se mit à souffler comme un bienheureux. On ne voulut pas entendre l'éloquente apologie qu'Antoine fait de César à la fin de la pièce.

Le spectacle fut terminé par *la Rosière de Salency*..... Puisque je suis en train de raconter des histoires, qu'on me permette de dire encore quelle espèce de rapport avait cette pièce avec les événements. Quelque temps avant les premières tentatives d'insurrection, un personnage connu avait dit au ministre de l'Empereur, à Trauttmansdorf, que les patriotes organisaient leur armée et que bientôt on les verrait fondre sur la Flandre, qui les recevrait à bras ouvert. Trauttmansdorf s'était pris à rire, et avait répondu que probablement cette armée était dans la lune. Or, la lune est précisément ce qu'il y a de plus remarquable dans le troisième acte de *la Rosière de Salency*. Les événements se chargèrent de prouver à Trauttmansdorf qu'il avait eu tort de rire ; les patriotes furent réunis en assez grand nombre dans la Campine, pour livrer un combat sérieux aux troupes autrichiennes dans les rues de Turnhout. A ce moment même Trauttmansdorf, qui avait probalement oublié la lune, eut la malheureuse idée d'assister à une représentation de *la Rosière de Salency ;* mais la lune ne l'avait pas oublié, elle s'était rangée du côté de l'opposition, et, chose merveilleuse! on la vit paraître décorée d'une cocarde tricolore aux couleurs brabançonnes, jaune, rouge et noire. Cette apparition fut saluée d'une explosion d'éclats de rire à l'adresse du ministre, qui, faisant bonne mine à mauvais jeu, affecta lui-même d'applaudir à la plaisanterie.

Depuis lors, *la Rosière de Salency* fut adoptée par les patriotes brabançons ; elle devint un témoignage historique de l'atticisme de leur esprit ; elle fut un des monuments

de leur glorieuse révolution. On comprend maintenant pourquoi cette pièce fut représentée le jour du triomphe de Vander Noot ; la lune y parut dans tout son éclat, avec sa cocarde et ses couleurs ; elle partagea avec le grand citoyen les ovations que lui faisait la multitude.

Il ne suffisait pas à Vander Noot d'avoir fait son entrée joyeuse à Bruxelles ; il fallait encore qu'il entrât dans le gouvernement, et ceci présentait quelques difficultés. Les abbés et les autres membres des États qui avaient fait la révolution, n'entendaient pas se dessaisir du pouvoir, même provisoirement, en faveur d'un gouvernement quelconque. Il n'y avait de vacante que la place du prince déchu, et Vander Noot n'était pas de l'étoffe dont on faisait les ducs de Brabant. D'autre part, il n'était membre des États à aucun titre, et comme la révolution avait été faite à la plus grande gloire de l'ancien régime, il ne pouvait pas être question de toucher à l'organisation des trois ordres. Pour faire partie de l'ordre ecclésiastique, il fallait être archevêque de Malines, évêque d'Anvers, ou abbé de Saint-Bernard, de Vlierbeek, de Villers, de Saint-Michel, de Grimberghen, de Parc, de Heylissem, d'Everboden, de Tongerloo, de Diligem ou de Sainte-Gertrude. On n'admettait dans l'ordre de la noblesse que les nobles ayant le titre de baron au moins, pouvant faire preuve d'une noblesse de quatre côtés, ancienne de nom et d'armes et reçue pour telle dans les colléges et chapitres nobles, possédant en outre, dans le Brabant, un revenu de quatre mille florins au moins pour les barons, de dix mille pour les comtes et les marquis, et de vingt mille pour les plus haut titrés. Par exception, l'abbé de Gembloux faisait partie de l'État noble. Enfin le tiers état se composait exclusivement du premier bourgmestre et d'un conseiller pensionnaire de chacune des villes de Louvain et d'Anvers, du premier bourgmestre, du premier échevin et du conseiller pensionnaire de la ville de Bruxelles. Dans aucun des trois ordres, il n'y avait place ni pour Vander Noot, ni pour Van Eupen. Cependant tous deux parvinrent à s'in-

troduire dans l'assemblée des États de Brabant, qui s'ouvrit le lendemain de leur arrivée à Bruxelles, 19 décembre 1789. Nous allons voir comment il fut procédé à cette violation de la constitution par les conservateurs de cette époque.

L'assemblée se composait de l'archevêque de Malines, l'évêque d'Anvers; les abbés de Saint-Bernard, de Parc et de Tongerloo; les comtes de Lannoy, de Liberchies, Nassau de Corroy; les barons Vander Meeren de Bautersem, Vander Noot Schoonhove, Marets, Vander Noot de Carloo, Vandewerve de Schilde, Coloma de Saint-Pierre-Leeuw, de Visscher-Van Hove et Vander Linden d'Hoogvorst. Les marquis de Wemmel et de Trazegnies d'Ittre n'assistèrent qu'à la séance du soir. Les trois chef-villes ayant été invitées à envoyer des députés à l'assemblée générale des États, Louvain avait élu Thielens, substitut bourgmestre, et Marchant, secrétaire du conseil; Bruxelles, les échevins Loquenghien et Dux, à défaut de premier bourgmestre et de premier pensionnaire; Anvers, l'ancien bourmestre Jacob Dellafaille et le premier pensionnaire du conseil, M. J. Bom. Ces députés du tiers état se rencontrèrent dans l'antichambre avec une députation des États de Flandre et avec Vander Noot et Van Eupen, La députation de la Flandre fut introduite la première : elle se composait du chanoine Petit, de la cathédrale de Saint-Bavon, de Van Hoobrouk d'Aspre, haut-pointre de la châtellenie d'Audenaerde, de Raepaert, greffier de la même châtellenie, et Desmet, bailli du pays de Gavre. Après la députation de la Flandre, on introduisit les députés des chefs-villes, auxquels on fit prêter le serment d'usage entre les mains de l'archevêque de Malines. Et puis enfin le greffier jubilarisé du conseil, Sanchez d'Aguilar, qui remplissait provisoirement les fonctions de greffier des États, fit la motion suivante : « Qu'il semblait convenir absolument (ce sont les termes mêmes du procès-verbal de la séance) que les sieurs Vander Noot et Van Eupen, qui avaient tant contribué à la délivrance de la patrie, fussent

sans retard priés d'entrer, pour travailler avec Leurs Seigneuries à l'établissement du bien-être du pays. »

Cette motion, qui avait été concertée avec les principaux membres des États, fut accueillie, et Vander Noot ainsi que Van Eupen vinrent prendre place dans l'assemblée. On décida immédiatement que les doyens commissionnés par le quatrième membre de la ville de Louvain, les *boetmeesters* des neuf nations de Bruxelles et les chefs doyens d'Anvers y seraient également admis : c'étaient les éléments nécessaires de l'influence de Vander Noot; ils étaient censés représenter le peuple des villes; celui des campagnes n'avait d'autres représentants que les abbés.

Que faut-il penser d'une révolution qui aboutit à une assemblée nationale ainsi formée par voie de coterie, sans élection, sans vote; à une sorte de replâtrage inconstitutionnel de l'ancienne assemblée des États? Dans les autres provinces, on fit quelque chose de semblable : je ne m'occupe que de l'assemblée du Brabant, parce que ce fut la plus importante. Là fut adopté, dès la première séance, le fameux manifeste publié à Hoogstraeten le 24 octobre 1789, et l'on déclara à l'unanimité « les trois États libres, indépendants, et le ci-devant duc absolument déchu de toute souveraineté, hauteur, etc., dudit duché de Brabant. »

Vander Noot, qui n'était entré dans cette assemblée, qu'avec la catégorie qui en formait l'appoint révolutionnaire, eut l'habileté de s'y créer bientôt une position prépondérante. Il était conforme aux mœurs politiques de l'époque de faire mystère de tout ce qui touchait aux intérêts de l'État. Le *vulgus* était considéré comme tout à fait indigne d'être initié aux choses du gouvernement. Aussi le premier soin de l'assemblée des États fut-il d'exiger de tous les assistants, titulaires et intrus, un serment solennel de garder le secret sur tout ce qui serait lu, résolu ou traité dans l'assemblée. On prit ensuite la résolution de former un *comité secret*, composé de membres des diverses provinces, et qui aurait la haute direc-

tion des affaires. Séance tenante, il fut procédé à la nomination des députés du Brabant appelés à faire partie de ce comité. L'abbé de Tongerloo fut élu par le premier État, le comte de Coloma, baron de Saint-Pierre-Leeuw, par le deuxième État, et Vander Noot, par le troisième État. En entrant dans le comité secret, Vander Noot s'élevait de fait au-dessus des membres ordinaires de l'assemblée; il ne tarda point de se faire suivre, je ne sais par quel procédé, de son indispensable *socius*. Van Eupen prit le titre modeste de secrétaire d'État, et ce fut ainsi que, l'un portant l'autre, ils s'élevèrent jusqu'au congrès souverain, dont ils furent les souverains directeurs.

Je ne suivrai pas, pour le moment, ces deux grotesques personnages, dans leur carrière audacieuse; mais il est un fait que je crois devoir publier, parce qu'il est tout à fait inconnu. Le désintéressement est une vertu politique fort rare, et c'est avec raison qu'on en fait le plus grand cas. Lorsqu'un homme qui a eu la main dans la caisse de l'État, a su la retirer sans qu'elle fût souillée du moindre larcin, on l'admire, on le cite comme un modèle de probité, on le loue beaucoup de n'avoir pas mérité les galères.

Mais si cet homme a porté la vertu au delà de ce qu'il faut pour n'être pas un voleur; s'il s'est dévoué au gouvernement et à la défense de son pays, sans se préoccuper du soin de faire sa fortuue, en négligeant même ses intérêts privés, oh! alors on crie au miracle, on le porte aux nues, et la postérité même se plaît à lui pardonner les fautes qu'il a pu commettre. C'est ce qui est arrivé de Vander Noot et de Van Eupen. Tout le monde reconnaît qu'ils furent de misérables hommes d'État, dignes tout au plus d'administrer une paroisse ou un village; on plaint la Belgique révolutionnaire de cette époque de s'être laissée mener par d'aussi piètres chefs de parti; mais on est généralement d'accord pour leur attribuer un désintéressement qui doit les faire absoudre.

J'ai partagé longtemps cette illusion patriotique, et je regrette sincèrement d'avoir dû y renoncer. Je me sou-

viens d'avoir vu Vander Noot venir à Bruxelles, vêtu comme un paysan, lorsqu'il habitait le village de Strombeek. On avait un certain respect pour ce vieillard, non qu'il eût rien de bien imposant, mais parce qu'on le croyait descendu pauvre d'une position où il aurait pu faire sa fortune. Hélas! il ne méritait pas même cette réputation. Le hasard a fait tomber sous ma main une lettre adressée par les États de Brabant, le 14 juillet 1790, aux trois chefs-villes; on leur fait savoir que, pour récompenser les grands services rendus au pays et à la révolution par le sieur Henri Vander Noot et son ami le révérend Van Eupen, l'assemblée a résolu de leur faire don, savoir : au sieur Henri Vander Noot, de cent mille florins de change, et au révérend sieur Van Eupen, de cinquante mille florins, également argent de change. On espère que les trois chefs-villes accéderont avec empressement à cette résolution, et on les invite à en délibérer sans délai et à faire parvenir leur adhésion aux États [1].

[1] *Assemblée generael aen de dry hooftsteden.*

Eerw. edele, enz.

De groote diensten dewelke den heere Hendrick Vander Noot ende synen vriend den eerw. heer Van Eupen aen den landen hebben gedaen tot uytwerckinge van onse geluckige revolutie, syn aen een iegelyk te wel gekent om dezelve te moeten ophaelen; het is om die groote diensten te beloonen, ende om te bewysen de erkentenisse van het volk deser provintie, dat wy op heden hebben besloten aen die achtbare heeren te doen eene giefte, te weten : aen den heer Hendrick Vander Noot, van honderd duysend gulden, ende aen den eerw. heer Van Eupen, vyftig duysend gulden, beide wisselgeld in rent constitutien in de actuele lichtinge van dry millioenen; versekert synde dat UEerw. ende UEd. achtbarheden aen dese resolutie met het grootste genoegen sullen accederen. Wy verzoeke UEd. om het besluyt daer omtrent te nemen, 't seffens te laeten toekomen.

Wy blyven, eerw. edele, enz., UUEE. seer geaffectionneerde die prelaeten, edele ende gedeputeerde der hoofsteden, representerende de dry staeten van desen lande ende hertogdomme van Brabant.

Ter ordonnantie, enz.

Brussel, den 14 july 1790.

La suite donnée à cette proposition par le tiers état des chefs-villes ne saurait être douteuse. On peut donc considérer comme certain que Vander Noot a *touché* cent mille florins de change, et Van Eupen cinquante mille, ce qui équivaut, eu égard à la valeur de l'argent à cette époque, à plus d'un demi-million. Ils ont reçu cette somme au mois de juillet 1790, c'est-à-dire après six mois de règne et dans un moment où ils étaient tout-puissants, où par conséquent les États n'avaient rien à leur refuser. Qu'on ne dise pas d'ailleurs que ce n'était qu'une juste indemnité des dépenses qu'ils avaient faites pendant l'émigration; car j'ai vu aussi des documents qui prouvent que toutes ces dépenses ont été largement payées par les États de Brabant. J'ai encore en ce moment sous les yeux des traites et des quittances datées de Bréda au mois de décembre 1789, et qui s'élèvent à des sommes considérables.

Ces détails relatifs à des questions d'argent seraient fort insignifiants, je le reconnais, si l'on pouvait attribuer aux deux principaux moteurs de la révolution brabançonne un grand but, tel que l'affranchissement de la patrie ou l'indépendance nationale; mais jamais d'aussi hautes pensées n'agitèrent des cœurs aussi bas. Van Eupen voulait la domination de l'Église et son canonicat, ou peut-être un évêché; Vander Noot s'était fait l'instrument des desseins de Van Eupen, dans des vues personnelles d'ambition et de fortune. Voilà à quoi se réduisaient les hautes conceptions de ces deux personnages, et le reste des patriotes brabançons, à peu d'exceptions près, étaient assez bornés pour suivre aveuglément leur drapeau. Je citerai encore un fait, avant de finir, pour démontrer qu'il n'y a rien d'exagéré dans ces appréciations.

A peine les États de Brabant étaient-ils réunis que Van Eupen fit décider par l'assemblée que les trois États, avant de prêter le serment de fidélité au peuple, prêteraient ce serment aux églises, entre les mains de l'archevêque de Malines. Cette résolution fut communiquée aux

États des autres provinces, par dépêche du 28 décembre 1789, en les invitant à suivre l'exemple des États de Brabant. Le serment aux églises fut prêté solennellement dans l'église de Sainte-Gudule le 31 décembre 1789.

Il suffit de citer ces faits pour caractériser la révolution brabançonne, dévoiler le but de ses auteurs et faire connaître l'abaissement intellectuel où la suprématie des couvents et des corporations avait fait tomber la nation tout entière. Et cependant nous avions des institutions libres, des corps d'État dans chaque province, des communes qui s'administraient librement, en un mot, tous les éléments du *self-government*. Mais à côté de cet ordre social, qui était naturel aux peuples d'origine germanique, il y en avait un autre, qui nous venait du dehors : depuis longtemps le socialisme monastique avait envahi nos contrées ; il s'étendait progressivement sur toutes les parties du territoire, et en attendant qu'il fût maître exclusif du sol, il faisait agir autour de lui son influence dissolvante. La société romaine, représentée par les moines, possédait les deux tiers des terres du pays ; dans la principauté de Liége, elle en avait les quatre cinquièmes. Ses établissements, répandus dans les villes comme dans les campagnes, formaient des espèces d'enclaves qui, en s'élargissant toujours, devaient finir par se toucher et faire disparaître, à défaut de place, tout ce qui appartenait à la société germanique.

P.-A.-F. GÉRARD.



DU SALAIRE.

CHAPITRE V [1].

Influence de la division du travail sur les salaires.

La division du travail ne peut exister que quand les hommes échangent entre eux leurs services; les avantages de cette division sont donc les mêmes que ceux de l'échange, que j'exposerai plus tard; en outre, elle fait que l'homme tire un meilleur parti de ses facultés quand il n'est pas obligé de les développer toutes au même degré, qu'il économise le capital et qu'il invente plus facilement les procédés, très-simplifiés, de son industrie.

La conséquence que l'homme retire de tous ces avantages, c'est le bon marché des produits créés par le travail divisé; ce bon marché, comme je l'ai montré précédemment, agit sur le bien-être des ouvriers comme producteurs et comme consommateurs.

Il reste cependant à examiner si ces bienfaits ne sont pas amplement compensés par les inconvénients que l'on reproche à la division du travail, et qui, s'il faut en croire ses détracteurs, sont très-graves.

On accuse la division du travail de causer la dégrada-

[1] Voir la première partie de ce travail au XIXe volume de la *Revue*, p. 119 à 150.

tion physique et intellectuelle de l'ouvrier. Quand il est occupé d'un travail sédentaire, exercé ordinairement dans un lieu fermé, le manque d'un mouvement suffisant de toutes les parties du corps et le défaut d'air libre et de soleil, produisent un développement incomplet des organes, l'étiolement, le rachitisme et la débilité.

C'est là, en effet, le reproche le plus fondé, ou pour mieux dire, le seul reproche que l'on puisse adresser à la division du travail. Mais celle-ci est-elle seule coupable de la dégénérescence des races dont on l'accuse? Et le mal ne serait-il pas infiniment moindre si, les salaires étant plus élevés et l'aisance plus grande dans les familles d'ouvriers, ceux-ci pouvaient lutter avec plus de succès contre la mauvaise influence du travail sédentaire par une meilleure hygiène, par une nourriture plus fortifiante et par quelques instants d'exercice à l'air libre.

Les patrons comprennent-ils bien aussi leur intérêt lorsqu'ils entassent une multitude d'ouvriers dans des ateliers étroits, mal éclairés et mal ventilés et lorsqu'ils les surchargent de travail en ne leur donnant dans les intervalles qu'un repos insuffisant; c'est là, je crois, une cause bien plus efficace que la division du travail, de l'affaiblissement que l'on remarque chez les ouvriers de certaines manufactures. Si la division du travail était la seule cause de cet affaiblissement, il se ferait remarquer partout où elle est adoptée; or, c'est un fait qui heureusement est loin d'être général; des expériences positives faites sur une grande échelle et souvent répétées établissent :

1° Qu'un salaire élevé ou une nourriture saine et fortifiante garantie à l'ouvrier, développent bientôt ses forces et sa santé, et qu'il en résulte pour le patron un accroissement de travail fait qui dépasse de beaucoup l'augmentation de la dépense.

2° Qu'abréger la durée du travail dans les manufactures et accorder aux ouvriers quelques instants de repos pendant ce travail, équivaut souvent à une plus grande somme de produits obtenus.

3° Que la température, l'éclairage et l'aérage du lieu où l'ouvrier est occupé, influent puissamment sur la quantité de travail qu'il peut donner dans sa journée; il est démontré, notamment pour les mines, que l'effet utile du travail de l'ouvrier augmente avec l'activité de la ventilation.

Le mal physique engendré par la division du travail n'est donc pas aussi considérable qu'on veut le faire croire, puisqu'il est dû en grande partie à d'autres causes, et ce mal n'est pas irremédiable.

La division du travail est moins encore un obstacle au développement intellectuel de l'homme. Pendant longtemps il a été de mode d'exalter l'intelligence et la moralité du sauvage; mais cette intelligence ne se développe en réalité que sous le rapport des facultés nécessaires pour chasser à l'aide d'instruments très-imparfaits et pour faire une guerre d'embûches et de ruses, sans science militaire, et sans armes puissantes. Hors de là, le sauvage est un être extrêmement borné, disposé à voir du surnaturel dans les faits les plus simples, et dont la raison est déroutée dès qu'elle doit servir à apprécier autre chose que les faits les plus ordinaires de la vie. En général, nos ouvriers des villes, dont le travail est divisé, montrent une supériorité d'intelligence sur les campagnards dont les occupations varient à chaque instant. Ceci ne peut tenir à une différence de race, puisque la plupart des ouvriers des villes sont des descendants de paysans; cela provient de ce que l'intelligence du campagnard se concentre sur un petit nombre d'objets; son travail corporel et pénible ne facilite pas le développement de l'esprit; enfin, l'isolement dans lequel il vit, son éloignement de tout fait étranger à la vie habituelle, tout cela laissant son esprit dans un perpétuel repos, n'est nullement propre au développement de ses facultés intellectuelles qui, comme celles du corps, n'acquièrent de force que par un exercice constant. L'ouvrier dont le travail est divisé, en acquiert bientôt une telle habitude, que ce travail s'accomplit ma-

chinalement, sans que son esprit y prenne aucune part; ce dont les tricoteuses nous fournissent un exemple bien connu; dès lors son esprit devient libre et se porte à étudier les objets nombreux et variés que la vie ouvrière des villes fait passer sous ses yeux. De plus, la division du travail implique l'agglomération des travailleurs; l'ouvrier se trouve donc continuellement en contact avec ses semblables, et c'est la facilité qui en résulte d'échanger les pensées qui fait naître celles-ci, car il est à remarquer que l'homme qui ne peut manifester ses pensées, ni par la parole, ni par écrit, ni par des actes, finit par ne plus exercer cette faculté qui lui devient inutile et la perd totalement. Les nombreuses inventions dues à des ouvriers dont le travail est divisé, prouvent d'ailleurs mieux que le raisonnement toute l'activité dont leur intelligence est susceptible.

Quant à la dépravation morale, qui résulte, dit-on, de la division du travail, je ne crois pas non plus qu'elle soit aussi grave qu'on le prétend; cette dépravation me paraît le résultat d'un manque absolu d'éducation, beaucoup de parents ne se mettant aucunement en peine du développement des facultés morales de leurs enfants ou étant incapables d'y coopérer par l'exemple qui est cependant un des moyens indispensables d'y parvenir. Il ne faut pas oublier que si la dépravation paraît plus forte dans les villes que dans les campagnes, c'est, d'une part, que la tentation à l'immoralité est plus grande dans les premières, et que, d'un autre côté, le vice se cache plus facilement dans les secondes. La sévérité de mœurs et la décence parfaite qui règnent dans certaines villes manufacturières de l'Amérique du Nord, notamment à Lowell, montrent d'ailleurs qu'à l'aide d'une éducation convenable les habitudes morales ne sont nullement incompatibles avec la division du travail.

On reproche à cette division de faire baisser le taux du salaire des ouvriers, mais ce reproche résulte d'une confusion malheureusement trop fréquente entre le salaire et

le prix coûtant du travail; c'est ce dernier seul qui est diminué par la séparation des occupations. Supposons, en effet, un homme robuste et intelligent ayant un salaire élevé, obligé d'accomplir toutes les phases d'un travail, c'est-à-dire de transporter et de préparer les matériaux, de les ébaucher, de les assembler et enfin de les terminer: il est évident que dans toute cette série d'opérations diverses, il y en a bon nombre qui peuvent être accomplies par des ouvriers moins forts ou moins habiles que lui, et qu'il y aura économie à confier ces travaux à des ouvriers payés à un moindre prix. La division du travail ne diminue donc en rien le salaire de l'ouvrier habile, mais elle permet l'emploi des moindres aptitudes et donne du travail aux femmes, aux enfants, aux vieillards, aux infirmes, qui sans elle seraient demeurés inoccupés et dont l'entretien serait resté à la charge du père de famille seul.

L'économie qui résulte de cet emploi plus complet de toutes les forces de la société et de l'abaissement du prix du travail, équivaut à un accroissement de la richesse sociale, et par conséquent de la demande des bras; elle ne peut donc exercer qu'une influence heureuse sur le taux du salaire.

J'ai dit plus haut que la division du travail amenait le groupement des industries analogues; toutes en effet sont forcées de se réunir là où s'offrent les circonstances favorables à leur développement, parmi lesquelles il faut compter un nombre suffisant d'ouvriers connaissant les procédés de ces industries. Bientôt aussi, l'existence de ces centres industriels attire sur les lieux tous les genres de production accessoires dont les produits lui sont nécessaires; de là résulte donc bientôt une agglomération de population, ou un accroissement du nombre des consommateurs dont la demande de denrées constante et régulière crée bientôt un marché étendu qui y attire le commerce et suscite une concurrence dont le bon marché des objets nécessaires à la vie est le résultat certain. On remarque en effet que dans la plupart des grandes villes l'approvi-

sionnement est plus régulier et la vie de l'ouvrier est à meilleur marché que dans beaucoup de communes restreintes, parce que dans les premières le commerce ne tarde pas à organiser des moyens de transport économique dont le consommateur profite ; le grand nombre de ceux-ci permet aussi d'organiser des services collectifs dont la rétribution opérée par tous, coûte très-peu à chaque individu en particulier, tels que moyens de transport, spectacles et autres amusements, bibliothèques, chauffoirs, etc.

S'il n'en est pas ainsi dans toutes les grandes villes, c'est que souvent des taxes excessives ou des lois arbitraires mettent un obstacle à la libre action de la concurrence.

J'ai montré que la division du travail donne de l'occupation aux êtres les plus faibles et les moins intelligents ; il n'en faut pas conclure que les esprits d'élite trouvent un désavantage à voir leur travail ainsi remplacé en partie par celui d'êtres inférieurs. Il arrive, au contraire, que des ouvriers artistes ou des savants qui ne pourraient trouver dans une seule manufacture une rémunération suffisante pour leur travail dont la nécessité ne se fait pas sentir d'une manière continuelle, peuvent obtenir un salaire élevé en travaillant à la fois pour plusieurs établissements ; c'est ainsi que dans des villes manufacturières où les industries se sont groupées, on a pu assurer une paye élevée à des chimistes, à des dessinateurs, à des mécaniciens, dont on a par là stimulé le génie et qui ont à leur tour assuré par leurs inventions le succès des manufactures qui les ont employés.

Dans tous les pays où les arts utiles ont été honorés et bien rétribués, et où la propriété des inventions auxquelles ils ont donné lieu a été suffisamment garantie, la production manufacturière a acquis rapidement une grande supériorité.

En résumé, la division du travail est, comme on le voit, favorable aux travailleurs de toutes les classes, en ce que par elle, ils tirent le parti le plus avantageux de leurs

facultés ; elle abaisse le prix des produits, et met par là à la portée de l'ouvrier une foule d'objets de consommation dont sans elle il serait toujours privé ; elle augmente la demande du travail et rend ainsi le salaire de l'ouvrier à la fois plus élevé et plus assuré.

CHAPITRE VI.

Influence de la liberté des échanges sur le taux des salaires.

C'est une chose étrange, et qui doit au plus haut degré exciter notre surprise, que de voir les hommes qui pratiquent l'échange entre eux, depuis qu'il existe une société, ne pas se rendre compte d'une manière plus nette des motifs qui les portent à échanger.

A cette simple question: quels avantages retire-t-on de l'échange? des philosophes de tous les siècles ont répondu par des absurdités. Pourquoi l'Anglais achète-t-il du coton à l'Américain au lieu de le cultiver lui-même? C'est parce que le coton pousse à peu de frais sous le climat de l'Amérique, tandis qu'en Angleterre il en coûterait fort cher de le cultiver en serre chaude. En achetant son coton en Amérique, l'Anglais s'épargne donc une grande peine, en substituant à son travail un service gratuit rendu par le soleil à l'Américain. De son côté, pourquoi l'Américain après avoir envoyé son coton brut en Angleterre, achète-t-il dans ce pays les tissus manufacturés de cette même substance, au lieu de les fabriquer lui-même? C'est qu'en Angleterre la force motrice représentée par la houille est à bas prix, que les fabricants anglais ont inventé des machines fort ingénieuses et que leurs ouvriers ont acquis une grande habileté dans le travail du coton, tandis que l'Américain paye le combustible cher, ne connaît pas les machines des Anglais, ou ne sait pas s'en servir, et qu'il emploie ses ouvriers plus utilement à d'autres travaux. Il s'épargne donc de la peine en achetant des

tissus en Angleterre, où il obtient presque gratuitement la force motrice et l'aptitude des travailleurs. Ainsi, sans que l'Américain trompe l'Anglais, sans que l'Anglais cherche à nuire à l'Américain, tous deux tirent un avantage de cet échange. Il se peut que cet avantage ne soit pas parfaitement égal de part et d'autre, mais qu'importe à celui qui fait un bénéfice, s'il donne par là à un autre l'occasion de faire un profit plus grand?

Chaque fois qu'un échange se conclut, les choses se passent ainsi; il implique donc toujours un avantage réciproque, qui se résume pour chacune des parties en une ÉPARGNE DE TRAVAIL.

Et cet avantage est tellement grand que c'est aux facultés d'échanger et d'épargner seulement que l'homme doit sa supériorité sur la brute, et que c'est principalement, pour ne pas dire uniquement, pour échanger qu'il recherche la société de ses semblables.

C'est à l'échange que nous devons d'obtenir, en retour d'une journée de notre travail, c'est-à-dire d'une faible portion de service rendu à une partie infime de la société, de quoi satisfaire des besoins très-étendus et très-variés pendant toute cette journée, tandis que tout notre travail direct pendant ce temps ne suffirait probablement pas à en satisfaire un.

Tel est le principe fondamental de l'échange; pour profiter seul de ces avantages, pour s'en arroger le monopole, des nations puissantes ont levé des armées, équipé des flottes, entrepris des guerres, conquis des colonies, réduit des nègres en esclavage, commis en un mot une effrayante série d'iniquités. Pour étendre les avantages de l'échange à toute l'humanité, les nations actuelles consacrent d'immenses capitaux et font d'admirables efforts de génie; c'est pour arriver à faciliter les échanges que l'on a inventé et construit les chemins de fer, les locomotives, les bateaux à vapeur, que l'on a creusé des canaux et des ports et que l'on occupe des armées de travailleurs plus nombreuses et plus puissantes que les armées des conquérants d'autrefois.

N'est-il pas malheureux que, tandis que l'humanité en général conçoit si bien les avantages de l'échange, qu'elle n'hésite devant aucun sacrifice pour les réaliser, certains préjugés enracinés encore parmi des nations éclairées portent celles-ci à détruire d'une main ce qu'elles édifient de l'autre, à consacrer une partie de leur force à enrayer le mouvement auquel elles ont contribué elles-mêmes.

Perdant de vue que l'intérêt général qui commande l'échange n'est que la somme des intérêts particuliers de l'humanité, elles ont cru pouvoir accroître leurs profits particuliers en diminuant la somme des avantages généraux.

C'est là une erreur aussi funeste qu'elle est antihumanitaire et qu'expient cruellement les nations qui la partagent encore. Mais de toutes les fractions de la société, celle qui en souffre le plus, c'est la classe des travailleurs; pour elle toute entrave à la liberté des échanges a pour effet une plus grande difficulté d'obtenir la satisfaction de ses besoins par suite de l'enchérissement des produits; une plus grande difficulté d'obtenir une juste rémunération de son travail par suite de l'abaissement des salaires. Et cependant les partisans des entraves de la liberté commerciale ne manquent jamais d'invoquer en faveur de leur doctrine l'intérêt de la classe ouvrière, et la théorie de la restriction et des entraves au commerce a reçu d'eux le nom de *protection* ou de *défense du travail national*. A les en croire, l'échange avec des nations favorisées de la nature, ou riches en capitaux, en diminuant l'effort nécessaire pour obtenir une satisfaction, paralyse une partie du travail national, source de toute richesse et enlève ainsi à la fois à l'ouvrier le moyen de travailler, à la nation le moyen de salarier son travail.

Les partisans de la protection se refusent à comprendre que quand, par l'échange, une nation parvient à obtenir la satisfaction de ses besoins ordinaires avec une moindre quantité de travail, ces besoins ne tardent pas à s'ac-

croître et que le travail rendu disponible par une meilleure distribution des dons de la nature est aussitôt employé à la satisfaction des nouveaux besoins dont le nombre s'accroît rapidement.

Le travail national, au lieu de se trouver réduit par l'échange, se trouve donc accru par la multiplication des besoins à satisfaire et rendu plus fructueux par la plus grande facilité avec laquelle il parvient à les satisfaire.

Beaucoup de protectionnistes s'imaginent, de bonne foi sans doute, que la fortune commerciale d'un pays dépend de ses lois douanières, comme si une loi, un décret ou une disposition administrative pouvaient créer la vertu, l'abondance et le bonheur du peuple. Cette croyance repose sur une série de sophismes appuyés sur des apparences trompeuses dont on ne se défie pas assez. Se fondant sur leurs théories, les partisans du régime restrictif demandent au gouvernement de protéger l'industrie nationale en frappant d'un droit d'entrée très-élevé un produit de l'industrie étrangère que l'on pourrait fabriquer dans le pays, les tissus par exemple. Le droit établi, il agit comme un accroissement des frais de production et les tissus enchérissent à ce point qu'il y a profit à les fabriquer dans le pays, même par des procédés imparfaits, avec des machines grossières et des travailleurs inexpérimentés. Alors les capitaux affluent vers la nouvelle industrie, de belles constructions s'élèvent, des cheminées monumentales versent des flots de fumée dans l'atmosphère, les machines tournent en grondant; les ouvriers et les employés peuplent le voisinage, les marchandises circulent et l'argent aussi, et le pays s'applaudit de la création d'une industrie nouvelle, source de puissance et de prospérité. On s'écrie : C'est une belle chose que cette loi qui protége le travail national! Car les observateurs superficiels, et le nombre en est grand, n'aperçoivent que ce qui brille à la surface des choses et ne portent pas leurs regards sur les parties plus obscures du fond. Autrement ils verraient que la loi douanière n'ayant pu créer les capitaux qui ont servi à

ériger les manufactures, ni les ouvriers qui les peuplent, capitaux et ouvriers ont dû être arrachés à d'autres industries ou à l'agriculture, non sans perte pour les premiers, non sans un nouveau et coûteux apprentissage pour les seconds.

Le développement de l'industrie nouvelle cause donc un dépérissement au moins équivalent des industries anciennes, ce qui réduit à néant de prétendus avantages obtenus. Mais ce qui demeure sans compensation et ce qui constitue par conséquent une perte pour le pays, c'est l'enchérissement des tissus occasionné par les droits d'entrée élevés qui pèsent sur ceux du dehors, par le monopole, la fabrication inhabile et l'absence de conditons naturelles favorables qui chargent ceux du pays

Bientôt l'agriculture et les autres industries, se sentant lésées par le nouveau monopole, au lieu de demander le retour au droit commun, réclament, comme compensation, leur part de privilége aussi, et le gouvernement, s'il ne veut déroger à ses principes, est forcé de les accorder au moins aux plus exigeants.

De là, nouvel enchérissement des produits, nouveau déplacement de capitaux, avec les pertes qu'il entraîne, nouvelles déperditions d'expériences acquises par suite des changements de profession, et, pour maintenir les monopoles, levée d'une armée de douaniers, de fonctionnaires ; pour combler le déficit que produisent dans le trésor les droits d'entrée que ne payent plus les marchandises étrangères frappées de taxes prohibitives, il faut de nouveaux impôts. Enfin les relations entre peuples voisins, interrompues avec le commerce international, ne viennent plus concourir au développement du progrès et de la civilisation. L'échange ne rendant plus les peuples solidaires entre eux, et les mesures prohibitives aigrissant au contraire les relations, des guerres deviennent imminentes, d'où nouveaux impôts et nouvelles charges pour le peuple, nouvelle instabilité du travail, source féconde de misère enfin.

On allègue souvent en faveur de la protection que la

concurrence intérieure, excitée par les profits du monopole, ne tarde pas à faire baisser les prix au niveau de ce qu'ils sont à l'étranger, augmentés des frais de transport. Mais ceci est inexact, car, s'il en était ainsi, il n'y aurait plus de motif pour maintenir les droits protecteurs.

Les faits prouvent, au contraire, que les industriels protégés se coalisent le plus souvent pour empêcher que le prix de leurs produits ne s'abaisse à un taux qui leur ravirait le fruit du monopole. Mais en admettant même que la concurrence intérieure abaissât les prix au point de réduire les bénéfices des industries protégées au niveau de ceux qui se réalisent dans des entreprises soumises à la concurrence étrangère, il n'en résulterait pas que le produit protégé serait à aussi bas prix que si l'on pouvait acheter au dehors sans payer de droits, car nulle concurrence intérieure ne peut remplacer la gratuité des agents naturels dont jouissent les contrées favorisées. L'absence du monopole ne peut faire, par exemple, que les produits de l'industrie soient à aussi bon marché dans un pays où le fer et la houille sont rares que dans une contrée abondamment pourvue de ces dons naturels.

La protection qui a pour effet d'enchérir les matières premières et les machines dont on se servirait, même les industries protégées, d'accroître les impôts, d'augmenter en un mot les frais de production, ne permet pas de livrer les marchandises à bon marché et en réduit par là même la consommation. Ces mêmes causes empêchent les industries protégées de lutter avec leurs rivales de l'étranger sur le marché extérieur; les premières n'ont donc pour tout débouché que le pays même où elles sont établies, et encore ce débouché se trouve-t-il rétréci par l'inévitable cherté du produit qui le rend inaccessible à un grand nombre de consommateurs. Il résulte de là que dans les crises commerciales, si fréquentes chez les nations soumises au régime protecteur, ce faible débouché même est ravi aux industries protégées, et celles-ci n'ayant pas

alors l'exportation pour ressource ne peuvent se soustraire à la ruine qui détruit les capitaux et laisse pour longtemps les ouvriers sans travail.

Tel est le triste bilan de la protection, dont j'omets encore quelques articles importants. On voit que celle-ci agit sur les peuples d'une manière plus funeste encore qu'une misère permanente, qu'une série non interrompue de mauvaises récoltes. L'analogie entre ces dernières et les effets du système protecteur est d'autant plus complète, que ces deux fléaux privent l'humanité du concours fécond des agents naturels ; seulement, dans le premier cas, c'est la nature elle-même qui refuse son concours, tandis que, dans le second, ce sont les hommes qui s'en privent volontairement. Le système protecteur agit donc sur les salaires de la même façon qu'une disette indéfiniment prolongée, et elle a de plus que celle-ci l'inconvénient de provoquer tous les maux qu'engendrent l'énormité et l'inégale et injuste répartition des impôts, les priviléges, les administrations compliquées, les grandes armées de soldats et de douaniers, les probabilités de guerre, les inimitiés internationales, etc.

Il est donc permis d'affirmer que le bien-être de la classe des ouvriers comme celui de la société entière est intimement lié à la liberté des échanges, et que toute entrave à celle-ci a pour effet d'engendrer la misère et d'entraver les progrès de la civilisation.

CHAPITRE VII.

De l'influence des établissements de prévoyance et de la propriété sur le salaire.

Le trait le plus saillant du caractère de l'ouvrier est l'imprévoyance qui est poussée chez lui jusqu'au fatalisme, et ceci se conçoit facilement quand on se rend compte des circonstances dans lesquelles il se trouve placé : la

misère lui paraît un mal irremédiable auquel il ne peut échapper que par hasard ou par un concours de faits indépendants de sa volonté.

Il suffit, en effet, d'un chômage, d'une crise alimentaire, d'une maladie prolongée de lui ou de l'un des siens, d'une action judiciaire qui lui serait intentée même injustement et de mille autres causes qui paraîtraient de peu d'importance à des personnes douées de quelque fortune, pour priver l'ouvrier de toutes les ressources qu'il aurait pu accumuler aux époques de prospérité. C'est ce qu'il sent parfaitement et c'est ce que de nombreux exemples viennent chaque jour lui rappeler. A quoi bon alors pour lui se consumer en efforts avec des chances de succès aussi minimes? Aussi aime-t-il mieux se laisser aller avec insouciance aux hasards de la vie que d'aggraver cette peine inévitable par les soucis de la prévoyance.

Et il faut bien le dire, l'action de la société, bien loin de tendre à relever le moral de l'ouvrier, à lui faire voir l'avenir sous un aspect moins sombre et à lui faire espérer de plus heureux résultats comme récompense d'efforts persévérants, a pour effet, au contraire, de l'étourdir sur les conséquences de son imprévoyance en atténuant celles-ci par une charité qui n'est pas toujours bien entendue, ainsi que j'essayerai de le prouver dans un chapitre suivant.

S'il faut reconnaître que les efforts individuels de l'ouvrier sont presque toujours insuffisants pour le préserver de la misère, et si la charité, loin de remédier à cet état de choses, ne fait dans la plupart des cas que l'aggraver en diminuant la prévoyance et l'énergie morale de l'ouvrier, il y a dans l'association une puissance suffisante pour combattre efficacement les effets de la misère.

L'association, dans toutes ses manifestations si nombreuses et si variées, a toujours accru dans une proportion considérable la somme de forces des individus qui l'ont employée. Sans elle, la plupart des grandes entreprises, et des plus utiles à la société, n'auraient pu être tentées, et pour ne citer qu'une de ses formes, c'est grâce aux assurances

maritimes, par exemple, que le commerce d'outre-mer a pu se réaliser et a pu fournir à l'humanité l'immense somme d'avantages qu'elle en retire.

Pourquoi ce même principe appliqué à la classe si nombreuse des travailleurs ne pourrait-il pas donner des résultats également avantageux et contre-balancer suffisamment les mauvaises chances par le très-grand nombre des assurés, de manière à réduire toutes les éventualités de misère à une prime fixe de peu d'importance et tout à fait en rapport avec le modeste salaire de l'ouvrier?

Les chances les plus graves auxquelles l'ouvrier est continuellement exposé, sont :

1° Les chômages et les crises alimentaires;

2° Les maladies et les blessures;

3° La vieillesse, les infirmités ou les conséquences d'une mort prématurée pour la famille.

Ces chances peuvent être combattues par trois formes de l'association et de l'assurance déjà mises en œuvre jusqu'ici et qui, convenablement étendues et perfectionnées, me paraissent pouvoir suffire à tous les besoins de l'ouvrier.

Parmi ces assurances, les unes peuvent être mutuelles et offrir ainsi une combinaison intime avec les associations; les autres peuvent être à prime et devenir l'objet d'entreprises particulières en dehors du concours de la classe ouvrière à la manière des assurances maritimes dont j'ai parlé plus haut.

Aux chances de chômage et de crise alimentaire, on peut opposer l'épargne; mais l'ouvrier isolé se trouve dans de mauvaises conditions pour épargner, et la conscience qu'il a de la stérilité de ses efforts dans ce but lui enlève le courage moral nécessaire pour s'imposer le surcroît de travail et la privation des satisfactions immédiates qui doivent engendrer l'épargne. En admettant même qu'il ait pu amasser quelques écus, il peut difficilement les soustraire chez lui, soit au vol, soit à sa propre tentation ou à celle de sa famille de se procurer par leur moyen quel-

ques jouissances momentanées, tentation bien forte chez des gens souvent soumis à de dures privations.

Les caisses d'épargne offrent à l'ouvrier le triple avantage de soustraire son pécule au vol, à la tentation d'une dépense inconsidérée, et de faire produire à cette épargne quelque modique qu'elle soit un intérêt assuré, puisque par les soins des administrateurs de cette caisse, toutes les petites sommes sont cumulées de manière à constituer un capital auquel il leur est facile, à cause de l'expérience qu'ils ont acquise dans ce genre d'affaires, de donner un placement à la fois avantageux et sûr.

Jusqu'à présent, dans la plupart des pays de l'Europe, les habitudes d'épargne ont été trop peu développées chez la classe ouvrière pour que des établissements spéciaux aient pu se former en vue de faire fructifier le pécule de l'ouvrier et surtout pour que ces établissements pussent, par leur grand nombre, se faire une concurrence utile à ses intérêts. Jusqu'à présent les caisses d'épargne ont été des établissements fondés par les gouvernements ; les capitaux qu'ils ont formés ont été employés à l'achat de titres de la dette publique, ont contribué ainsi à faciliter les moyens de grossir cette dette au détriment de la nation et par conséquent de la classe ouvrière, et dans les temps de crise, c'est-à-dire précisément au moment où l'ouvrier éprouve le besoin de faire usage de ses épargnes, elles n'ont pu le rembourser qu'en titres dépréciés et presque invendables.

Quelquefois les caisses d'épargne sont les annexes des monts-de-piété ; combinaison vicieuse dans la plupart des cas, puisque ces deux institutions fonctionnent généralement en sens inverse l'une de l'autre et qu'il est presque impossible qu'il y ait une exacte compensation entre les prêts et les emprunts.

Ou bien ces caisses sont une dépendance de quelque banque publique à laquelle elles fournissent un appoint de capitaux insignifiants, et comme ces établissements généralement privilégiés ne se font point de concurrence

entre eux, il en résulte presque toujours que l'intérêt payé au déposant est un minimum et que le service de la caisse ne leur offre pas toutes les commodités qu'ils pourraient désirer et qu'ils obtiendraient certainement d'un établissement dont la prospérité dépendrait de leur concours.

Il serait à désirer dans l'intérêt de la classe ouvrière qu'il fût fondé partout des banques dans le genre de celles qui fonctionnent en Écosse, empruntant sur livret comme dans les caisses d'épargne les sommes les plus minimes moyennant un intérêt convenable, et faisant servir ensuite les capitaux ainsi accumulés en partie à activer le commerce par la facilité donnée à l'escompte des petits billets, ou la petite industrie par l'avance de capitaux de faible importance distribués à des ouvriers entrepreneurs honnêtes et intelligents.

De cette façon, le capital épargné par l'ouvrier, en activant le commerce et l'industrie, augmenterait et régulariserait la demande du travail, influerait favorablement sur les salaires, et diminuerait par cela même les chances des crises auxquelles l'épargne de l'ouvrier est destiné à pourvoir.

Parmi les dangers qui menacent l'ouvrier, le plus imminent est sans contredit la maladie et, dans certaines professions, les blessures. L'expérience lui démontre que ses épargnes individuelles sont bientôt dissipées lorsque le salaire manquant, il faut néanmoins faire face à des dépenses nouvelles qu'exigent les soins de la maladie ; puis viennent les dettes : on sait combien celles-ci grossissent rapidement par les énormes intérêts que prélèvent les prêteurs sur une créance aussi chanceuse que celle qu'offre un ouvrier insolvable. De longues années de santé ne suffisent pas à réparer le tort qu'a causé à la fortune de l'ouvrier un mois de maladie ; tout bien-être a disparu pour faire place aux soucis et à la misère. C'est donc ici que l'association et l'assurance se présentent sous leur forme la plus bienfaisante, la plus propre à ramener chez l'ouvrier la confiance dans l'avenir, à relever le

sentiment de sa dignité et à développer l'esprit de prévoyance.

Comme tous les faits de la vie humaine, les chances de maladies ou d'accidents sont soumises à des règles auxquelles peut s'appliquer le calcul des probabilités, dès que ces chances se répartissent entre un nombre suffisant d'individus. Quelques années d'observation suffisent pour déterminer, pour une profession et une localité données, la durée probable des maladies par ouvrier et par année, et permettent par conséquent de calculer quelle est la portion de salaire que les ouvriers doivent mettre en commun pour subvenir d'une manière à peu près certaine à toutes les chances de maladies ou d'accidents.

De cette façon, l'ouvrier voit transformer un danger sans cesse menaçant et formidable en une prime fixe, souvent modique, et qui est pour lui le sacrifice d'un petit nombre de jours de travail par an, au moyen duquel il peut sûrement éloigner de sa maison la misère et la chagrin.

C'est là un immense avantage des institutions connues sous le nom d'*Associations mutuelles de prévoyance,* par lesquelles les ouvriers s'assurent mutuellement, moyennant une certaine prime convenue, des secours gratuits et même une partie de leur salaire en cas de maladie ou d'accident. Mais cet avantage n'est pas le seul, car cette association exerce aussi une grande influence morale sur ceux qui en font partie. Beaucoup de maladies et d'accidents, la plupart même, sont le résultat de l'inconduite, de l'imprudence ou d'habitudes vicieuses, et peuvent être prévenus, en conséquence, par une conduite régulière et de bonnes habitudes hygiéniques. Quand l'ouvrier est isolé, aucun contrôle n'est exercé sur sa conduite; ses mauvaises habitudes ne sont réformées par aucun sage conseil; il en est autrement lorsqu'il est lié à ses camarades par une solidarité d'intérêts. La prime d'assurance étant proportionnelle au nombre et à la durée des maladies, chacun est intéressé à ce que ses co-associés soient malades le moins souvent et le moins longtemps possible;

il a donc le droit d'exercer sur ceux-ci une surveillance tendant à prévenir les causes de maladie et même à provoquer l'exclusion de la société de ceux de ses membres qui lui seraient trop onéreux par des maladies trop fréquentes, suite d'une conduite déréglée, car l'ouvrier qui tombe malade par sa faute vit en réalité, et bien volontairement, aux dépens de ses camarades. Il s'exerce donc dans l'association une surveillance réciproque qui est équitable et qui est vigilante puisqu'elle est intéressée. L'expérience a déjà démontré que celle-ci suffit lorsqu'elle est assez prolongée pour inculquer aux ouvriers de bonnes habitudes morales et hygiéniques et pour influer en même temps sur le soin qu'ils ont de leur dignité. En Angleterre où ce genre d'association a pris un grand développement, les ouvriers associés se distinguent facilement des autres par la régularité de leurs habitudes et la sévérité de leurs mœurs.

Sous le rapport économique, ces associations parviennent à obtenir la guérison des maladies à moins de frais que les particuliers, en payant les médecins soit à l'année, soit en proportion des malades guéris, et non en proportion de la durée des maladies, ce qui a pour effet d'intéresser les médecins à la prompte guérison de celles-ci ; les médicaments et les objets nécessaires au pansement des blessures sont aussi obtenus à meilleur marché comme étant achetés en quantités plus importantes et payés avec plus de régularité.

Il n'est pas possible aux ouvriers d'acquérir d'un coup la prudence et l'habileté nécessaires à de bons administrateurs; il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'un grand nombre de tentatives d'organisation de sociétés de secours mutuels, aient échoué ou n'aient pas répondu à l'attente des fondateurs : les sociétés de ce genre qui ont le mieux réussi sont celles dont les ouvriers ont confié l'administration à des personnes habiles et charitables prises en dehors de leur classe, et qui ont su administrer avec plus de prévoyance, et distribuer par conséquent avec

plus de justice, le produit des épargnes des administrés. Mais si l'intervention de personnes éclairées est utile pour diriger la fondation et les premiers actes de la gestion de ces sociétés, il ne faut cependant pas perdre de vue que les ouvriers eux-mêmes ne doivent pas rester entièrement étrangers à cette gestion, et que les personnes qui les aident doivent tâcher autant que possible de les mettre à même de se passer de ce secours.

Dans notre pays, une vaste association de secours mutuels a été formée entre les ouvriers mineurs, avec le concours moral et pécuniaire des entrepreneurs et sous le patronage du gouvernement; cette association a produit jusqu'ici de très-heureux résultats, en ce sens que les blessures et les maladies graves occasionnées par le travail des mines, et la mort même d'un chef de famille, ne sont plus une cause de ruine pour les ouvriers et leurs enfants; il me semble regrettable toutefois qu'une institution aussi éminemment utile ait eu besoin de l'intervention du gouvernement pour se former, et qu'elle ne se soit pas fondée sous la seule initiative des exploitants et de leurs ouvriers, qui y eussent, me paraît-il, débattu leurs intérêts d'une manière plus conforme à l'équité.

Dans la vue de faciliter la création d'une association aussi vaste que celle qui embrasse tous nos ouvriers mineurs, le gouvernement lui a accordé une subvention fort modique eu égard aux autres ressources qu'elle possède, et dont le but était de pondérer, d'équilibrer quelques causes d'inégalité qui existent dans les chances de maladies ou d'accidents auxquelles les ouvriers mineurs de nos divers districts sont exposés en raison de la présence ou de l'absence du grisou, de la profondeur plus ou moins grande des mines, de la difficulté de l'aérage et de l'assèchement, de la nature du terrain traversé, etc., etc. Cette subvention accordée par le gouvernement, et qu'il ne s'est pas obligé à continuer indéfiniment, ne me paraît pas suffisante pour compenser complétement l'inégalité des risques, qui eût été plus équitablement répartie par

une différence proportionnelle dans la contribution de chaque établissement minier. Je ne vois pas d'ailleurs pourquoi cette compensation doit sortir de la bourse des contribuables en général, dans laquelle le gouvernement puise la subvention accordée par lui, ceux-ci n'étant pas directement intéressés à l'existence d'une association entre les ouvriers mineurs qui ne forment qu'une partie restreinte de la nation.

Les exploitants, au contraire, sont intéressés à égaliser les risques courus par les ouvriers dans leur mine au moyen d'une prime proportionnelle, puisque autrement l'ouvrier se fait allouer cette prime sous forme d'une augmentation de salaires, car les hommes qui consentent à travailler dans des exploitations dangereuses ou insalubres étant en moindre nombre que ceux qui se présentent ailleurs, la rareté de l'offre de leur travail doit amener une hausse des salaires qui sera au moins proportionnée à l'intensité du risque couru. Une proportionalité exacte aurait été la conséquence naturelle d'un libre débat entre les parties intéressées, surtout lorsque quelques années d'expérience auraient déterminé d'une manière suffisamment exacte l'intensité du risque dans chaque contrée et pour chaque genre d'exploitation.

Indépendamment des caisses générales de secours communes à tout un district minier, il existe des caisses particulières à chaque établissement. La part contributive des ouvriers et des patrons y varie sans aucune règle déterminée : tantôt elle est égale de part et d'autre, comme dans les caisses générales; tantôt les patrons se bornent à administrer le fonds commun, en comblant le déficit formé presque chaque année par l'excédant des dépenses sur les recettes. Ce mode a l'inconvénient de laisser les ouvriers presque totalement en dehors de l'administration de ces caisses, et de les maintenir dans leurs habitudes d'imprévoyance, puisque les conséquences de celle-ci ne peuvent peser sur lui, étant constamment annulées par l'intervention des patrons.

Il serait à désirer, surtout sous le rapport de l'influence morale de l'association mutuelle, que les ouvriers prissent graduellement une part plus étendue à l'administration et eussent eux-mêmes la charge d'équilibrer les dépenses avec les recettes; il en résulterait pour eux l'acquisition plus prompte des habitudes de prévoyance et de surveillance mutuelle qui leur seraient si utiles.

Dans le but louable certainement de propager les institutions de prévoyance, le gouvernement oblige les entreprises industrielles qui se forment à affilier leurs ouvriers aux caisses de prévoyance existantes; mais cette mesure rencontre une opposition assez fondée, en ce que par là on associe à primes égales des ouvriers dont les chances de maladie et d'accidents sont très-diverses : des maçons ou des manœuvres, par exemple, qui exercent leur profession en plein air et sans péril, avec des mineurs travaillant sous terre dans un air vicié et au milieu de dangers multiples; mieux vaudrait, me semble-t-il, engager les patrons à répandre parmi leurs ouvriers la connaissance des avantages résultant pour eux de l'association, et à faciliter celle-ci en y intervenant indirectement ou en lui accordant leur patronage.

Les chances d'accidents ou de maladies que courent les ouvriers peuvent être combattues aussi par une autre forme de l'association, celle de l'assurance à prime qui est susceptible de se prêter aux modifications les plus diverses, et qui peut s'appliquer à l'individu isolé comme à de grandes catégories d'ouvriers; ces compagnies fonctionnent en Angleterre et ont pour associés des personnes de toutes les classes de la société; les contrats d'assurances s'étendent à tous les genres de risques, et il n'est pas rare de voir un voyageur s'assurer contre les dangers du trajet en même temps qu'il prend son coupon au chemin de fer; chez nous, malheureusement, de semblables institutions ont de la peine à pénétrer dans les mœurs; on s'imagine encore difficilement qu'un contrat d'assurances en règle, et engageant une compagnie pour des sommes souvent considé-

rables, puisse être conclu en peu d'instants et sans entraîner des formalités compliquées.

L'ouvrier pendant qu'il jouit de ses forces doit pouvoir trouver dans son salaire, non-seulement de quoi subvenir aux besoins du présent, mais encore de quoi s'assurer des ressources pour l'époque de sa vieillesse ou de quoi sauver, au moins momentanément, de l'indigence sa veuve et ses enfants en cas de décès prématuré. Ici encore ses épargnes personnelles seraient insuffisantes, si l'influence de l'association et de l'assurance ne venait les grossir. En effet, l'association permet d'accroître les capitaux par le cumul des épargnes et des intérêts, et le fonds ainsi formé peut être réparti entre les participants qui survivent après un certain nombre d'années; le cumul des intérêts combiné aux chances de survie suffit, comme l'expérience le démontre, pour assurer à l'homme laborieux et sobre des ressources dans la vieillesse; des combinaisons semblables peuvent être employées à la formation d'un capital qui sera laissé, en cas de décès prématuré, aux héritiers de l'assuré, et se prêtent encore à bien d'autres formes de la prévoyance. En Angleterre de nombreuses compagnies entreprennent ce genre d'assurances à des conditions que la concurrence rend avantageuses aux assurés, tandis que la multiplicité des affaires de ce genre les rend sûres pour les compagnies; aussi est-il rare d'y voir des personnes appartenant à quelque classe de la société que ce soit, mais particulièrement parmi les industriels, les marins et les ouvriers, qui n'aient quelque épargne placée dans une de ces compagnies. Chez nous, ce genre d'assurances a beaucoup moins de succès; quoiqu'il fasse, depuis quelques années, des progrès assez sensibles dans les classes aisées et moyennes, il ne pénètre guère chez les ouvriers; le gouvernement belge a essayé de suppléer à l'insuffisance de l'action privée pour garantir le sort de l'ouvrier devenu vieux en créant lui-même une caisse de retraite, mais ses efforts n'ont pas eu jusqu'à présent beaucoup plus de succès que ceux des compagnies particulières, et

peu d'ouvriers viennent lui apporter leurs épargnes; ceci tient peut-être aussi à ce que les fonctionnaires du gouvernement se montrent moins empressés à recueillir les souscriptions que les employés intéressés de compagnies concurrentes, et que l'administration elle-même n'a pu encore réussir, sans doute par défaut de cette même concurrence, à donner à ces contrats de pension la forme la plus simple et la plus commode possible pour l'assuré, ni à la plier à la multitude des cas auxquels les assurances sur la vie peuvent s'adapter.

On a parfois blâmé comme immorale la combinaison à l'aide de laquelle l'ouvrier, soustrayant ainsi une partie de ses épargnes à ses héritiers, s'assure dans ses vieux jours une rente viagère dont le capital sera perdu pour sa famille; mais s'il est parvenu à élever ses enfants et à les mettre à même par leur propre travail de subvenir à leurs besoins, il ne leur doit rien au delà, et peut disposer du surplus à sa propre convenance; il pourrait même légitimement exiger de ses enfants qu'ils prissent soin de lui dans sa vieillesse, comme il les a soutenus dans leur enfance, mais souvent l'ouvrier a assez de peine à élever ses descendants pour pouvoir encore payer cette dette à ses ascendants, qui deviennent alors pour lui une rude charge qu'il ne supporte pas toujours avec patience. Loin donc d'être un capital frustré à sa famille, la pension viagère du vieillard soulage celle-ci d'une lourde obligation, et éloigne ainsi une cause trop fréquente d'ingratitude et de désaffection.

De toutes les circonstances qui peuvent tendre à développer chez l'ouvrier l'esprit de prévoyance, celle qui agit avec le plus de force est sans contredit la propriété. La conscience de posséder des ressources en cas de malheur suffit en effet pour délivrer l'ouvrier des idées de fatalisme et d'insouciance que je signalais au commencement de ce chapitre. Il marche d'un pas plus ferme dans la voie de l'avenir; son esprit, délivré de la crainte perpétuelle de la misère, est plus libre et le guide mieux

dans la voie de ses véritables intérêts; enfin le sentiment plus développé de son indépendance et de sa dignité tend à le préserver de l'inconduite, et lui permet de mieux débattre le prix de son travail. Enfin, il est dans la nature du propriétaire de chercher sans cesse à accroître ses propriétés, et l'ouvrier ne peut y parvenir qu'en redoublant d'activité, d'ordre et de prévoyance.

L'expérience confirme ceci de la manière la plus éclatante dans nos mines et dans nos manufactures : ce sont les propriétaires d'une maison, d'un petit héritage, d'actions industrielles, ou d'un livret de la caisse d'épargne ou de la caisse de retraite, qui constituent les ouvriers les plus laborieux, les plus rangés, souvent aussi les plus intelligents, ceux parmi lesquels on choisit les porions et les contre-maîtres.

Mettre les ouvriers dans la possibilité d'acquérir une propriété, c'est donc les élever en force et en dignité, c'est les mettre sur la voie de l'affranchissement de la misère, même quand cette propriété est fort minime; c'est donc rendre à l'ouvrier un véritable bienfait que peuvent craindre ceux-là seuls qui croient à la nécessité de tenir l'ouvrier dans la misère, l'abjection et l'abrutissement.

En résumé donc, les institutions de prévoyance et toutes celles qui tendent à faciliter au travailleur l'accès de la propriété, peuvent exercer une influence puissante et salutaire sur sa moralité, sa dignité et sa confiance en lui-même, qui sont les principaux éléments de sa puissance et de son bien-être.

CH. LE HARDY DE BEAULIEU.

(*La fin paraîtra dans le prochain volume.*)



PROCÈS DES JUIFS.

BRUXELLES 1370.

> J'entrerai en jugement avec eux à cause de mon peuple, de mon héritage, Israël, qu'ils ont dispersé parmi les nations.
>
> AMOS, III. 2.

S'adressant aux nations les plus civilisées, le juif Salvador dit de Christ : « En attendant que le jour soit venu » de mieux nous entendre, fléchissez la tête devant un » des nôtres ; il est marqué du signe indélébile ; voilà » votre Dieu. »

Israël ! merci ! C'est de lui que nous, gentils, savons que le salut est venu par toi. Nous confesserons les fautes que nous avons commises envers toi, notre frère ; nous pleurerons aujourd'hui le sang de Jacob versé par nos pères : puissent les regrets des enfants te convaincre que sa parole n'est point tombée en terre stérile : marchons chacun au rendez-vous, à la montagne de Séhir ; que Jacob y reçoive l'étreinte fraternelle d'Ésaü, et alors, quand nous t'aurons avoué toutes nos offenses, comme un seul homme, Israël, tu casseras le jugement de Caïphe, et le jour de nous entendre sera venu. Dans cette espérance, nous allons examiner un des nombreux épisodes de ta longue proscription en Occident.

Le 19 juin 1369 fut un jour mémorable dans les fastes des provinces belges. Louis de Male mariait sa fille à Philippe le Hardi; le duc Wenceslas, son beau-frère, et sa femme Jeanne de Louvain assistaient à cette solennité, dans laquelle Gand vit étaler le luxe des plus grandes cours, car Wenceslas ne le cédait en magnificence à aucun prince.

Le produit des amendes payées par la ville de Louvain était presque épuisé, et Wenceslas réclamait de nouveaux fonds pour les préparatifs d'une expédition contre les routiers dits *Linfars*. La situation générale de la population et l'attitude que gardait la couronne à l'égard de la représentation des états, ne permettaient plus de traiter les impôts comme sous les règnes précédents.

Toutefois les besoins de la cour, ceux de cette partie du gouvernement qui tenait lieu de direction de la sûreté publique, le service des espions en un mot, exigeaient également des fonds, que les *aides, subsides* et *rations* étaient impuissants à compléter. Ici comme ailleurs, à Louvain comme à Avignon, la cour savait tirer parti des juifs [1]. Ce fut à cette époque qu'arriva la catastrophe qui proscrivit à perpétuité du Brabant les enfants d'Israël.

— La ville d'Enghien, si malmenée naguère par Albert le Bavarois, régent de Hainaut, venait par accommodement d'être restituée à Gauthier, son seigneur héréditaire. Là, proche du château, demeurait un juif très-riche, du nom de Jonathas. Les récits le disent rabbin et prince de la synagogue, mais nous croyons qu'il y a ici confusion de titres. Le prince, *princeps,* est le président du conseil des anciens (parnassim) tandis que, nous le pensons du moins, le rabbin, ou docteur de la loi, n'occupe jamais cette fonction. Jonathas était marié et avait un fils du nom d'Abraham. Ses relations étaient très-étendues : outre celles qu'il entretenait à Bruxelles et à Louvain, il en

[1] Jean II, en 1308, protégea les juifs « à cause des grands tributs qu'il en tirait, » disent les chroniqueurs.

avait encore avec Luxembourg, Trèves, et Cologne surtout, où il paraît que se trouvaient les comptoirs principaux de la plupart des juifs répandus dans le Brabant.

Jonathas fit venir de Bruxelles un juif qui passait pour avoir abjuré, et qui d'après la tradition s'appelait Jean de Louvain. Il est probable que cette abjuration était feinte. Si elle avait été sincère, Jonathas se serait bien gardé d'avoir recours à cet homme. Il le chargea de se procurer un ciboire contenant des hosties consacrées, lui promettant un salaire de soixante agnelets d'or; mais cet objet devait provenir de Bruxelles. Jean accepte la mission, il escalade de nuit la chapelle, aujourd'hui l'église Sainte-Catherine, enlève un ciboire muni de son contenu et vient le remettre à Jonathas.

Celui-ci, sans tarder, réunit chez lui quelques autres juifs, exhibe le ciboire, répand les hosties que les enfants de Jacob comptent et examinent, non sans y trouver l'occasion de témoigner leur horreur pour l'idolâtrie si formellement interdite par le Décalogue, si ardemment combattue par tous les prophètes. Ces faits se passaient en octobre 1369.

A quinze jours de là, pendant que Jonathas se promenait dans son jardin avec son fils, des hommes s'y introduisirent, le massacrèrent et prirent la fuite. L'enfant tout en pleurs courut auprès de sa mère. —

Examinons d'abord cette partie du récit. Les gens d'Église prétendent que Jonathas et les juifs n'ont eu d'autre but en faisant commettre ce larcin, que de blasphémer Christ et de faire des conjurations contre la prospérité des États chrétiens [1]. Mais. pour leur prêter cette pensée, il faudrait admettre qu'ils attachaient aux hosties quelque caractère sacré; or, pour eux, celles-ci ne pouvaient être que les objets matériels qu'ils voyaient : l'accusation est donc absurde.

Une poursuite basée sur une accusation semblable eut

[1] Cafmeyer, *Histoire du saint Sacrement des Miracles*. Bruxelles, 1720.

lieu en Pologne en 1556, et le procès nous a conservé la réponse des juifs. Ce fut à l'occasion de Dorothée Lazecka, accusée d'avoir joué le même rôle que Jean de Louvain. « Les juifs essayèrent en vain de démontrer l'absurdité » de cette accusation, dit Krazinski [1]; ils représentèrent » à leurs juges que, puisque leur religion ne leur per- » mettait pas de croire à la transsubstantiation, il n'était » guère probable qu'ils se fussent amusés à faire sur une » hostie une expérience aussi puérile pour des gens qui » ne voyaient en elle qu'une simple oublie. » Ils n'en furent pas moins brûlés avec l'infortunée Lazecka.

Il était dans les coutumes du moyen âge de prendre les saints à témoin de la validité du contrat; on jurait sur leurs reliques de la pureté des intentions. Mais aussi la fourberie sut trouver une casuistique pour se dispenser des obligations de l'engagement. Saint Reol et saint Ægilbert trouvèrent bon de vider la châsse sur laquelle ils étaient appelés à prêter serment au maire Martin, et considérèrent leur serment comme nul [2]. Guillaume de Normandie cacha une châsse à reliques sous un tapis, afin de surprendre l'engagement de Harold [3].

Les reliquaires ou *paix niellées* se donnaient en gage d'une promesse à accomplir, d'un prêt qu'on avait reçu. Il paraît que cet usage est encore suivi de nos jours dans les pays pontificaux. Récemment des brigands tinrent en gage la tête de saint Paul [4]. Les membres de la cour papale d'Avignon agissaient de même; plus d'une fois, ils engagèrent aux juifs [5] les vases sacrés de leurs églises, afin d'obtenir de l'argent. On a même prétendu que la châsse de l'église de Sainte-Gudule qui contiendrait les

[1] *Histoire religieuse des peuples slaves.* 1853.

[2] Sismondi, *Histoire des Français,* I, p. 253.

[3] Harold, umwittingly took the required oath, on a box of relics, which was purposely concealed under some tapestry. (Goldsmith, *Hist. of Eng.*, p. 34.)

[4] *Indépendance belge* du 27 avril 1858.

[5] Théod. Juste, *Précis de l'hist. du moyen âge,* tome I, 2e part., p. 62.

restes des hosties achetées par Jonathas, fut aussi mise en gage à Francfort-sur-Mein chez des juifs, de 1795 à 1801.

Il ne faut pas perdre de vue qu'au moyen âge les juifs étaient souvent pressurés. Ils déployaient pour se défendre toute la finesse dont leur race est douée. Lorsqu'ils faisaient des prêts, ils tenaient à ce que la valeur du gage fût de nature à leur garantir le remboursement de leurs avances. Beaucoup d'ornements et d'ustensiles d'église n'étaient à cette époque que de fer doré ou argenté, comme on peut aujourd'hui s'en convaincre dans les cabinets d'antiquités. Il importait donc beaucoup aux juifs que les reliques qui servaient de gage ne fussent point apocryphes aux yeux de l'emprunteur. Si l'on suppose, ce qui paraît très-probable, que le duc Wenceslas dut recourir à la caisse de Jonathas, le gage dont celui-ci s'empara était d'une garantie plus grande que tous ceux qu'on lui eût offerts. Dans ces conditions, les faits sont logiques. Une discussion s'est élevée entre les deux parties à la suite de l'enlèvement d'un gage par le prêteur : celui-ci a été mis à mort sous prétexte de punition divine.

En interprétant la tradition de cette manière, nous nous exposons au reproche de nuire à la mémoire de Wenceslas; mais la conduite qu'il avait tenue envers la ville de Louvain, l'avidité sans bornes qu'il déploya en cette circonstance, justifieraient d'autant mieux notre version qu'il ne s'agissait ici que d'un *juif*. Ne trouve-t-on pas encore aujourd'hui de soi-disant chrétiens qui en agiraient de même sans le moindre scrupule à l'égard des gens de couleur, et se contenteraient de dire : « ce ne sont que des nègres? »

La police du duc avait peut-être découvert le vol; il pouvait avoir besoin du secret. Jonathas, traitant avec ce prince, était plus en sûreté sur les terres du Hainaut, où il habitait, qu'en Brabant, en même temps que ses rapports avec lui étaient moins remarqués. La suite du récit démontre qu'il y avait une question d'intérêt matériel sous jeu.

— Après la mort de Jonathas, sa veuve et son fils se rendent à Bruxelles, munis du ciboire qu'ils remettent aux juifs; ceux-ci le portèrent dans leur synagogue (aujourd'hui chapelle Salazar, rue des Sols) le 4 avril 1370, *jour de la Pâque* [1], dit la tradition. Ils épanchèrent les hosties sur une table, les tailladèrent à coups de couteaux, enfin se décidèrent à envoyer ciboire et hosties à leurs frères de Cologne. Pour effectuer ce transport, ils s'adressèrent à une juive christianisée sous le nom de Catherine, qu'ils décidèrent avec peine à cette démarche, mais elle céda devant la promesse de vingt agnelets d'or. — Tel est le résumé de la suite du récit.

Dans tout le procès, il n'est plus question ni de la veuve de Jonathas, ni d'Abraham; ils ont dû quitter la ville et avoir pris une autre direction que Cologne, sinon on les aurait préférés à Catherine pour le transport du ciboire; il y a tout lieu de croire qu'ils se rendirent dans le Luxembourg ou à Trèves. Ce fut aussi l'opinion de l'autorité. Le récit suppose qu'un temps assez long se passa entre l'arrivée de la veuve à Bruxelles et la Pâque.

Si l'on fixe à la fin d'octobre 1369 l'époque de l'assassinat de Jonathas, il faut reconnaître que la veuve ne put, à cause du deuil judaïque, entreprendre son voyage avant les premiers jours du mois de décembre. C'est à la fin de ce mois que se célèbre chez les juifs une fête nationale religieuse, la *Hanuka;* il se peut que la veuve ait eu le désir d'y assister avec ses compatriotes, et que ce motif l'ait appelée alors à Bruxelles. Toutefois ce ne fut point à l'occasion de cette fête que la remise du ciboire eut lieu, mais environ trois mois après. Les juifs ont au mois de mars une fête qui peut avoir été l'occasion du grand éclat donné à ce procès; cette fête est le *Purim,* commémoration de la punition d'Aman l'Amalécite. Le nom de celui-ci est couvert d'imprécations chaque fois que la li-

[1] Vendredi saint. La tradition tâche de trouver une analogie de ce jour avec celui de l'ensevelissement de Jésus.

turgie le ramène. « Il y a même des pays, dit Basnage [1], » où les Israëlites gravent sur une pierre ce nom détesté » pour l'accabler d'outrages. » Si le fait de la ponction des hosties est vrai, un acte relatif au cérémonial du *Purim* a pu se passer ; le nom maudit d'Aman aurait alors été gravé sur l'hostie par le poignard du juif : mais il est douteux que cela ait eu lieu dans la salle même de la synagogue, nous ne croyons pas que les usages des Hébreux permettent l'entrée de la *maison de prière* à des *Bahalim*. Rien ne s'opposait d'ailleurs à ce qu'ils fussent portés dans la chambre du conseil. La femme Catherine, que certains récits font veuve, tenait à sa nouvelle foi ; les juifs durent, en la chargeant de transporter ce ciboire à Cologne, lui faire connaître au moins en partie l'affaire dont il s'agissait, tout en tâchant de la ramener à la foi de ses pères ; les coups de poignard dans les hosties étaient un argument à employer. Ces faits donc ont dû se passer à la fin de mars pendant la fête de *Purim*, et non à Pâque, époque à laquelle les juifs s'abstiennent d'une manière absolue de toute affaire durant une semaine. Le choix d'une femme pour opérer un envoi à Cologne s'explique par l'état des grands chemins en ces temps-là, où les routiers *Linfars* attaquaient tous les marchands venant du Brabant.

Lorsque Catherine fut seule, elle conçut des craintes sur sa mission et ne sut dormir. Le lendemain matin, elle se rendit chez le curé de la Chapelle, son directeur spirituel, et lui communiqua tout ce qu'elle savait touchant le ciboire. Van den Eede, c'était le nom du curé, en référa immédiatement à ses collègues de Saint-Nicolas et de Sainte-Gudule, qui, après avoir entendu Catherine, soumirent l'affaire au chapitre des chanoines. Ceux-ci firent incarcérer cette femme et la dénoncèrent au magistrat civil, qui procéda à l'interrogatoire des déposants, des trois curés et de Catherine. Jean d'Yssche, oncle naturel

[1] Content Dorville, III, p. 457.

de la duchesse, assista à l'interrogatoire ; il avait quatre-vingts ans et était chanoine de Sainte-Gudule, ainsi que Jean-Baptiste Morelli. Ils étaient assistés en outre du chancelier Jean Geerts, et le duc lui-même concourut à l'instruction. Il fit partir immédiatement Bovelyn et Bendbroek pour le Luxembourg, afin d'y recueillir des informations touchant cette affaire. On décréta la prise de corps contre tous les juifs de Louvain et de Bruxelles ; ils furent incarcérés à la Steenporte dans cette dernière ville, confrontés avec Catherine qui les accusait, puis mis à la torture : les uns s'avouèrent coupables des faits mis à leur charge, d'autres nièrent nonobstant les douleurs. Cela était dans l'ordre, tous ne pouvaient avoir commis le même outrage, mais ils étaient tous Israélites, on les rendait solidaires des actes que chacun pouvait avoir commis, tous devaient périr ; et pourtant tous ne périrent point. En somme, les preuves étaient insuffisantes pour établir leur culpabilité ; un juif christianisé les compléta. « Cet homme était l'ami *très*-intime de plusieurs seigneurs de la cour, » dit Cafmeyer, et surtout de Jean Morelli ; il parut à ce dernier plus instruit des détails de l'accusation qu'il n'eût dû l'être. Le duc le fit arrêter, il avoua être l'un des complices, on le confronta avec les autres ; plusieurs qui avaient nié, avouèrent alors dans les tortures ; ils furent enfin condamnés à être tenaillés au gras des jambes, à tous les carrefours de la ville, puis brûlés vifs le 16 mai 1370, veille de l'Ascension. L'une des victimes prit sur le bûcher ses enfants dans ses bras pour qu'ils partageassent son sort, mais les spectateurs les lui arrachèrent assez à temps pour les conserver en vie. Un auteur inconnu de l'*Histoire du saint Sacrement des Miracles* (éd. in-12.) ajoute que pour en finir on précipita dans les flammes l'ami de Morelli, dont on avait reconnu que l'abjuration était feinte. Qui donc était cet homme ? Serait-ce Jean de Louvain lui-même, celui qui avait dérobé le ciboire ? serait-ce plutôt son patron, celui qui avait fourni son intervention à Jonathas ? Quoi qu'il en

soit, le nom de Jean de Louvain ne paraît plus dans le récit.

Combien de juifs ont figuré dans ce procès et qui étaient-ils? Nous n'avons vu comme document que le régistre de la trésorerie cité par Cafmeyer; il y en a d'autres, mais nous n'avons pu les consulter [1]. Ce registre mentionne neuf juifs comme ayant figuré au procès; les cinq suivants subirent le supplice :

Wynand de Pondey, Arnold le juif, Medey de Sallyn, Medey Willax et Simon Claro.

Quant aux trois autres, Mestman, Wazoël et Leonec, le trésorier écrit en regard de leur nom : « Rien cette année, ne demeurant pas à Bruxelles. » Ce qui nous paraît signifier qu'ils étaient fugitifs. Reste Wynand le médecin, dont le nom est accompagné de la note suivante : « Rien, car il ne m'a rien versé, quoiqu'il habitât la ville de Bruxelles. » Ce médecin a-t-il été épargné par Wenceslas, comme Ambroise Paré le fut par Charles IX?

Le total des valeurs provenant de ce procès, et versées entre les mains du trésorier, était de 1,413 5/6 agnelets d'or, dont 8 furent remis aux deux commissaires envoyés à Luxembourg. Cette somme équivaudrait de nos jours à 24,000 francs environ. Le trésorier a eu raison de ne point omettre la formule d'usage à propos de l'import de ces valeurs confisquées : « en tant qu'ils me sont parvenus »; car ni titre de créance, ni joyaux, ni pierreries ne parvinrent au trésor, nonobstant la confiscation. L'absence de ceux qui « cette année ne demeuraient pas à Bruxelles » explique comment des capitaux ont pu passer la frontière sous forme de billets à ordre pour arriver aux maisons de Cologne, si l'autorité ducale s'était emparée d'autres titres à sa convenance.

La peine de mort avait été prononcée contre les accusés, non à cause du vol nocturne par escalade et avec

[1] Entre autres le Basilic de Bruxelles et le *Verhael der H. H.*, door J.-J. de Munck; le *Novale*, de Gielemans, etc., etc.

effraction, ce qui ne pouvait atteindre que Jean de Louvain, mais à cause du sacrilége. Catherine ne fut relâchée que plusieurs jours après l'exécution qui, comme l'on sait, eut lieu à l'endroit où la rue du Cerf atteint le boulevard de Watertoo. Le ciboire qu'avait recueilli Van den Eede, fut remis au sanctuaire dans le courant de juillet, et le dimanche qui suit le 13 de ce mois, l'église de Sainte-Gudule commémore solennellement tous ces faits. Vers 1460, environ cent ans plus tard, Gielemans, moine de Rouge-Cloître [1], publia la première relation de ces faits et de ceux que la crédulité populaire y avait ajoutés.

Aujourd'hui, d'après notre législation, maître Jean de Louvain, dont le procès criminel ne fait pas mention, eût été poursuivi du chef de vol nocturne avec escalade et effraction, et passible des travaux forcés à perpétuité; Jonathas, comme instigateur et complice, eût encouru la même peine (art. 59 et suiv. C. pen.). Sa mort eût donné lieu à une instruction contre ses assassins; sa veuve eût été appelée à déposer. Quant aux autres, en supposant l'acte d'accusation fondé, ils n'auraient point subi la torture d'abord; ensuite, s'ils avaient été reconnus coupables, ils étaient passibles « d'un emprisonnement de huit » jours à un an au plus et d'une amende de 26 à » 500 francs, mais seulement dans le cas où l'outrage » aurait eu lieu pendant que le symbole servait à une » cérémonie publique [2]. » On leur eût donné au besoin des défenseurs d'office; enfin jamais la condamnation pour les faits dont ils étaient accusés ne pourrait de nos jours devenir l'occasion d'une fête publique annuelle.

Si l'on suit la marche du procès, on se butte partout à l'absurde. « Les juifs se sont emparés des hosties dans le » but de faire des conjurations contre la prospérité des » États chrétiens, » et, quand ils sont censés avoir fait ces

[1] Entre Bruxelles et Tervueren.

[2] *Annales parlementaires*, 1858, p. 956. Documents. Proj. de modif. au code pénal.

conjurations, quel besoin d'envoyer ces objets à Cologne, c'est-à-dire dans une ville où leurs compatriotes sont relativement nombreux, d'où ils voyagent beaucoup, et ont dès lors cent occasions pour une de dévaliser une église d'un village isolé? Pourquoi n'avoir point détruit l'objet ou ne pas l'avoir caché à Bruxelles? Cette circonstance de l'envoi à Cologne du ciboire et des hosties nous paraît importante pour établir qu'il ne s'agissait d'autre chose que de mettre en sûreté ce gage d'un prêt.

Le 22 août de l'année suivante, les juifs de Cologne eurent l'occasion de constater que la main du Dieu d'Israël s'appesantissait sur le Pharaon : Wenceslas était vaincu et fait prisonnier à Bastweiller. Il fallut que l'empereur, frère du duc, négociât sa liberté, qu'il obtint sans rançon.

Quant à l'importance plus ou moins grande que le public attacha au procès, il est bon de remarquer qu'à cette époque déjà Wickleff contestait plusieurs dogmes officiels; qu'il avait beaucoup d'adhérents en Angleterre; que l'alliance anglaise d'une part et les relations commerciales d'une autre, avaient amené et des marchands et des guerriers de ce pays dans nos provinces. Ce fut cette même année que Wickleff en appelait à Urbain V, pape d'Avignon, des censures de l'épiscopat anglais. Ces opinions wikleffites se répandirent davantage encore au retour des soldats belges de la guerre de Bohême qui avait surgi en 1420, à la suite de l'exécution de Jean Huss, arrivée en 1414.

Thomas Conecte, un carme, prêchait ces doctrines en Flandre, à l'époque où Gielemans publiait le *Novale Sanctorum Belgii* (1436 à 1470) et donnait ainsi une publicité plus étendue au procès qui nous a occupé.

Les enfants d'Israël demeurèrent proscrits du Brabant jusqu'en 1781, et il fallut la terrible commotion de 1789 et la domination étrangère en Belgique, pour qu'ils fussent admis à partager tous les droits des autres citoyens belges.

Israël, un de tes enfants [1], suivant les traces de tes docteurs, Eliezer B. A., Akiba et Tyrphon, a, dans une occasion solennelle, attaqué la légitimité de la peine de mort. Si les gentils, qui ont su enfin être équitables envers toi, effacent un jour de leurs codes, au nom de celui qui l'a subie pour tous, cette peine barbare, tu reconnaîtras que nous approchons de Séhir et tu nous présenteras de loin une main fraternelle.

[1] Crémieux, *Procès Erdan*, 1851.

C. VAN DER ELST.



QUE FAUT-IL DEMANDER

A

LA PHILOSOPHIE?

Le gain de notre étude, c'est en être devenu meilleur et plus sage.

MICHEL MONTAIGNE.

Ajoutons : *Et plus heureux.*

D. P.

La plupart des penseurs, ou acceptent une philosophie toute faite, ou y introduisent les modifications qu'ils jugent indispensables, ou enfin se font eux-mêmes une philosophie. Puis ils se rangent à ce système et s'y adaptent, devenant ainsi ce que le système leur permet d'être, jusqu'à s'effacer complétement si la conservation du système le requiert.

Ma marche est tout autre. Je pars de moi, pour retourner à moi. C'est exclusivement en vue de moi-même, dans mon intérêt propre, et par amour de mon individualité, que j'entreprends cette excursion intellectuelle.

Je veux être quelque chose, quelque chose de réel, bien entendu : si je ne le suis pas, que me fait le reste ? Ne pouvant raisonner en réalité, tout ce qui existe à mes yeux, ou semble exister, disparaît pour moi, du moins comme existant réellement. Je ne vois plus dans les phénomènes, qui me font illusion, et parmi lesquels je me range forcé-

ment moi-même, qu'une série fantastique de manifestations, tournoyant autour de moi sans que je puisse leur assigner un but ou leur faire produire un résultat.

J'ai dit que je voulais être *quelque chose de réel;* j'entends par cette expression *quelqu'un*, c'est-à-dire une essence éternelle qui, chaque fois qu'elle se trouve dans les circonstances nécessaires, a *nécessairement* conscience d'elle-même.

Si je ne suis pas une réalité persistante, mon existence se réduit, selon l'image si pittoresque de Pindare, au *rêve d'une ombre*. Et dès lors, je l'avoue volontiers, au lieu de me donner le cauchemar du Dieu-*quelqu'un* ou du Dieu-*tout*, d'un droit plus que contestable et de devoirs incontestablement gênants, de la nature qui m'absorbe, et de ses lois qui me régissent quoi que je puisse faire, je m'efforcerais, pour autant que mes efforts pourraient aboutir, de rêver, comme le roi Salomon, de jouissances actuelles, le plus possible saisissantes, c'est-à-dire s'adressant directement à mes sens et satisfaisant mon organisme dans tous ses besoins, afin de franchir doucement le tourbillon de déceptions et de vanités qui m'entraîne et qu'on appelle *la vie*.

Je me sens exister; je ne sens même que cela : car tout ce que je trouve hors de moi, je ne l'atteins que par l'impression que j'en éprouve. Il n'y a donc toujours là que la perception de moi, sous des modifications différentes et successives.

Je transporte, il est vrai, hors de moi la perception de ma propre existence, parce que la force qui m'impressionne m'est réellement étrangère; mais je ne puis rien conclure de là, si ce n'est la réalité phénoménale des sensations dans lesquelles mon existence se traduit pour moi. Le résultat de ce raisonnement n'en est pas moins ce qu'on appelle *le monde extérieur*, avec tout ce dont je le peuple, avec les conséquences que j'en tire, avec le système qui en est l'ensemble.

Ce monde m'importe au plus haut point; il m'importe

presque autant que moi-même. Car c'est l'étoffe de ma vie sentie; c'est la chaîne entre les fils de laquelle je trame les actes de ma vie pratique.

Les actes! J'agis donc, je veux, ou pour parler plus rigoureusement, je m'apparais comme agissant, comme voulant. A quelles conditions mes actions sont-elles réelles, ne sont-elles pas de simples mouvements mécaniques, un fonctionnement purement machinal? A la condition que je ne sois pas, moi, un automate, une horloge, l'œuvre enfin d'une intelligence quelconque qui en a réglé la marche, un vase que le potier, son auteur, a prédisposé à l'usage auquel il servira. Si je ne fais que me mouvoir ou plutôt être mû dans le sens qui m'est imposé, je ne veux plus réellement, je n'agis pas dans l'acception vraie du mot, laquelle implique intention, choix libre. Pour vouloir, je dois n'obéir à aucune force extérieure, indépendante de ma volonté, à aucun ressort placé en moi par une autre volonté que la mienne; je dois n'être soumis à aucune contrainte, si ce n'est la contrainte morale dont les motifs sont puisés en moi-même et qui se rapportent exclusivement à moi, toujours à moi, rien qu'à moi.

On ne manquera pas de dire que cette philosophie rentre parfaitement dans celle professée par le sage de l'Ancien Testament. En effet, elle y rentre, et elle doit y rentrer, sous peine de n'être plus philosophie, de n'être plus raisonnement. Tout raisonnement, toute philosophie, est nécessairement personnel, et partant égoïste. Seulement il convient de distinguer : il y a égoïsme et égoïsme. Il est impossible qu'un être sentant ne se conçoive pas comme le point vers lequel tout ce qu'il éprouve doit nécessairement converger. Mais comment cet être se comprend-il? Comment s'exprime-t-il l'intérêt qu'il rattache à son existence? Il se propose le bonheur pour but; c'est incontestable du moment qu'il se pose un but : mais quelle idée se forme-t-il du bonheur, et par quelle voie pense-t-il pouvoir le réaliser? Là est la question. Il fait, sans nul doute, ce qu'il estime bien de faire; mais

que considère-t-il comme étant bien fait ? En cela consiste le problème à résoudre, et la solution dépend de celle du problème primordial : « *Moi, homme, que suis-je en réalité ?* »

Si l'homme sacrifie tout à ses propres besoins organiques ou sentimentaux, parce qu'il se croit une combinaison fortuite ou un arrangement intentionnel de matière, l'amour qu'il se porte le poussera, qu'il le sache d'ailleurs ou l'ignore, à des actes diamétralement opposés à ceux que lui inspirerait sa fidélité à une règle morale, dérivée d'un principe supérieur à l'organisme, immatériel par conséquent, et dont il doit la connaissance à son raisonnement qui tend à s'y conformer.

Nous avons vu que l'homme ne se perçoit qu'entouré d'un monde dont il se distingue. Pénétrons plus avant, et disons qu'il ne perçoit ce monde et lui-même qu'en percevant d'autres êtres semblables à lui. C'est de son image qu'il a conscience, et la glace qui la lui présente doit lui dire simultanément ce que lui dit à elle : « Me voilà, *puisque* te voilà. »

Je ne me sens donc exister qu'à condition que d'autres se sentent exister, qu'ils soient en contact avec moi, et qu'ils se mettent avec moi en communication de sentiments, de pensée.

Mais s'il y a encore d'autres *moi* que le mien, eux aussi raisonnent comme Salomon, et se faisant des moyens de tout ce qui les entoure, prétendent que toutes choses concourent à leur fin personnelle, qui est le bien-être privé de chacun d'eux.

Ici se représente la question soulevée plus haut : « Est-ce en se dévouant les uns aux autres que les hommes arriveront à cette fin, ou bien est-ce en immolant chacun tous les autres à soi ? » De deux choses l'une : ou tout est au plus fort et au plus adroit, et il n'y a de bonheur et de sûreté pour chaque homme que hors de la société de ses semblables, ce qui rend l'humanité impossible en s'opposant à ce que l'homme se complète dans

le contact, la communion intellectuelle, la société des autres hommes; ou bien il y a une règle du juste et de l'injuste, une loi d'équité, qui assigne à chacun sa part, qui constitue pour chaque homme son droit, pour tous les hommes leur devoir envers chacun.

Cette loi est la raison même, que le raisonnement découvre et dont il doit pouvoir démontrer l'incontestable réalité. Elle est souvent en opposition directe avec la tendance à philosopher dans le sens matériel du fils du roi David. Elle est donc supérieure à toute tendance qui ne vient pas d'elle; car si l'homme n'avait à obéir qu'à son organisme, n'avait qu'à s'abandonner aux impulsions du dehors, il n'aurait pas même besoin de sentir.

Mais une fois qu'il sent, sa tendance à se sentir le mieux possible n'en est pas moins réelle, et lorsque la loi du devoir vient la traverser, il faut, sous peine de se voir écarter, qu'elle dise *pourquoi* elle doit être respectée en dépit de toute tendance quelconque.

Il faut que la règle de conduite soit commune à tous les membres de la société; sans quoi ce ne serait plus une règle, un niveau, ce ne serait plus le droit qui ne peut être qu'absolu sous peine d'être exclusivement un fait. Il faut que cette règle soit réelle, c'est-à-dire qu'elle ne puisse être violée qu'aux risques et périls de celui qui l'enfreint. C'est ce qui la rend obligatoire pour quiconque sait que tout acte conforme à la raison devient pour celui qui le commet la source certaine d'un bonheur de beaucoup préférable à la jouissance que lui aurait valu la satisfaction fugitive d'un besoin du moment.

Arrivé à ce point, quoique je ne possède encore aucune vérité positivement démontrée, j'ai du moins acquis la connaissance de ce qu'il faut que je cherche à établir par un raisonnement positif et incontestable. En d'autres termes, je sais indirectement ce que je dois apprendre directement à savoir. Je ne puis plus me tromper; car je possède le signalement exact de ce qu'il faut que je trouve : je ne puis plus m'égarer; car elle est tracée

pour moi la route par laquelle je parviendrai au but signalé à mes efforts.

Je dois, avant tout, me démontrer ma propre réalité. Comment le puis-je? Par le raisonnement uniquement; je n'ai que ce moyen, puisque c'est mon seul moyen de communiquer aux autres la découverte qu'il me fait faire. Mais le raisonnement n'est lui-même réel qu'à condition que je le sois. Force m'est donc de supposer sa réalité avant d'y avoir recours. Puis, lorsqu'il aura mis cette réalité hors et au-dessus de tout doute rationnel, je pourrai procéder en avant sans tâtonnement et avec une certitude irréfragable.

Et, chemin faisant, je me serai débarrassé de bien des erreurs qui font obstacle à la marche de la philosophie. J'aurai, par exemple, vu s'évanouir devant moi l'être Dieu, dont l'existence réelle est incompatible avec la mienne, et la *substantialité* de la nature qui me réduit à l'état de simple *accident*. Si l'on admet un être suprême, tous les autres êtres possibles lui sont nécessairement inférieurs, sont dépendants de lui, ne sont pas réels. Si l'on accepte la réalité plus qu'apparente des phénomènes et de leur ensemble, on voit s'évanouir toute réalité autre que la réalité phénoménale, fugitive. Il ne peut y avoir qu'une seule essence d'êtres réels, et tous ceux qui ont cette essence en partage sont égaux en principe. On ne saurait être plus ou moins réel; on l'est ou on ne l'est pas, et la proposition : *L'homme est un être réel,* a pour conséquence indéniable : « Tous les êtres réels sont des hommes, sous quelque forme d'ailleurs qu'ils se manifestent, sous celle d'un dieu, sous celle d'un animal ou sous celle d'une bûche. »

Maintenant, en quoi consiste notre essence? — Je parle dans la supposition que nous soyons véritablement des êtres, que nous ayons une essence réelle. — Ce n'est point dans notre organisme; celui-là est divisible, décomposable, périssable : ce n'est pas dans notre intelligence, car celle-ci ne peut se manifester que là où il y a

organisme, modificabilité, vie, mouvement, mémoire, et tout cela naît, se développe, déchoit et meurt. Ce ne peut être que dans la sensibilité pure, dans *le sentir*, dont l'indépendance absolue de la matière et de ses combinaisons, c'est-à-dire, de tout organisme, doit être démontrée incontestablement, bien qu'un organisme, une vie, lui soient indispensables pour que les modifications subies puissent se traduire en sensations éprouvées et donner ainsi lieu à la pensée.

Je ne développe mon intelligence que lorsque j'y suis stimulé par le besoin : ce besoin est celui de coopérer le plus possible à me rendre heureux; car, je ne l'oublie pas, je n'ai et ne saurais avoir qu'un but, moi-même, comme je ne puis être que moi.

Les modifications de mon organisme me causent immédiatement du plaisir ou de la douleur. Si elles me dominent et m'entraînent irrésistiblement, je ne puis que fuir les unes, et rechercher les autres; le raisonnement m'est inutile. Mais s'il y a en moi une autre tendance encore que celle des sens, et que je sois libre de lui donner la préférence, le raisonnement, ou la possibilité de composer, de juger, de choisir, me devient indispensable. Supposons que je repousse les sensations agréables et que je m'arrête à celles qui m'offrent les souffrances de la privation et du sacrifice, comme cette conduite, en ne lui donnant d'autre mobile qu'elle-même, serait évidemment opposée à l'idée que réveille une sensibilité *consciente*, j'en conclus que je ne renonce à une jouissance et que je n'accepte une peine que *parce que* je sais, ou du moins que j'espère éviter par là une plus grande peine et m'assurer une jouissance supérieure.

Nous voyons distinctement poindre ici cette raison qui prime la vie intellectuelle de l'homme, à laquelle elle assigne un but; qui, en d'autres termes, règle toutes choses, puisque rien n'est pour l'intelligence qu'en elle et par elle. Car, à quelque détermination que nous nous arrêtions, nous croyons avoir raison de le faire; nous aurons

beau découvrir dans la suite que nous avons agi contrairement à la raison réelle, nous n'aurons commis le mal que parce que nous avions fait un faux raisonnement, c'est-à-dire parce que nous avions pris pour la raison ce qui n'était que l'impulsion organique, ce qui n'était pas elle.

Ceci me fait revenir à l'être personnel Dieu. De deux choses l'une : ou cet être hypothétique est au-dessus de la raison, à laquelle il n'a aucun égard ; sa volonté lui tient lieu de raison, et de ce moment il n'y a plus pour nous d'autre raison que l'arbitraire divin, la force devenue tout à la fois le droit et la vérité : ou bien, il doit, comme nous, obéir à la raison ; *il doit*, selon la belle expression de Bonald, *avoir raison*, et dans ce cas, il n'est rien de plus que nous ; car sa force, quelque grande qu'on la suppose, cède devant le droit, et son intelligence élevée au plus haut degré est redevable de son immense développement à la vérité qu'elle possède. Dès que Dieu est obligé d'avoir raison, c'est la raison qui est Dieu.

Ce que j'ai dit de Dieu, je le dis de la nature. S'il y a une individualité réelle appelée *nature*, tout comme s'il y a une personnalité *Dieu*, il n'y a plus de réalité *homme*, ou ce qui revient au même, il n'y a plus d'hommes réellement indépendants, ayant une volonté réelle, un raisonnement réel, une essence réelle en un mot. La nature personnifiée, c'est Dieu dont l'organisme dirige l'intelligence, comme Dieu est une intelligence guidant l'organisme nature.

Nous posons la nature, c'est-à-dire nous constatons l'existence phénoménale des choses, en nous posant nous-mêmes. Ce n'est qu'en nous percevant, que nous percevons aussi ce que nous reconnaissons être distinct de nous. Nous n'avons le sentiment de l'existence qu'avec celui d'une modification de nous-mêmes. Cette modification nous vient du dehors, de la matière, force générale qui touche et remue la force particulière dont est composé notre organisme, notre vie.

La première chose donc qui nous frappe, c'est le mouvement, c'est la force, force hors de nous, force en nous, mouvement éprouvé en nous et que nous transportons au dehors.

Nous avons à examiner s'il n'y a que force et mouvement, ou plutôt si la sensibilité n'est que mouvement et force. Le mouvement et la force sont-ils tout, même ce par quoi nous nous en rendons compte, en d'autres termes, est-ce la force qui se rend compte d'elle-même? La question doit être résolue, du moment que nous faisons plus que prendre acte des sensations qui se succèdent, du moment que nous passons de la multiplicité des phénomènes dont se compose la vie intellectuelle de l'être, à l'unité de conscience de cet être, unité réelle, ou du moins se manifestant à elle-même comme réelle, comme simple, du moment par conséquent que nous essayons de résoudre le problème de la réalité ou de la phénoménalité du *moi*.

Il va sans dire que c'est à la réalité du *moi* que je m'attache uniquement, parce que, — je l'ai déjà déclaré, — celle-là m'échappant, il ne reste plus rien pour moi, ou du moins il ne reste plus rien à quoi je puisse le moins du monde m'intéresser. Et en attendant que je me sois démontré que le sentiment successif du *moi* repose sur une sensibilité pure, sur *le sentir* même, nécessairement sans succession possible, ce qui doit être pour que je ne sois pas moi-même une simple succession, tous mes efforts sont dirigés vers le but de déterminer rationnellement cette sensibilité réelle.

Je trouve que, pour être réelle, il faut que la sensibilité soit éternelle, — il y aurait contradiction dans les termes, si la réalité avait un commencement, une durée et une fin ; — immatérielle, — car tout mouvement, toute force et tout composé de forces ou tout corps, est essentiellement divisible ; — immodifiable enfin ou immuable, puisque toute modification est matérielle, implique division et progression.

La réalité de mon principe me fait conclure la non

réalité de tout ce qui n'y est pas identique dans le sens le plus absolu, me fait rejeter par conséquent la réalité d'un Dieu personnel, toute personnalité étant relative à la force, et la réalité des choses, toute chose étant nécessairement changeante et transitoire.

Elle me fait conclure, en outre, la réalité d'un ordre moral pour toutes les réalités individuelles. L'ordre n'est point une individualité, susceptible de personnification; c'est une vérité, c'est la vérité, la raison. Il y a nécessairement harmonie entre les réalités individuelles, identiques; il y a relation nécessaire entre la condition de chaque être et sa conduite pendant sa personnalité antérieure, entre sa conduite actuelle et sa condition personnelle future.

Tout autre ordre ou plutôt série de choses, toute succession de faits, n'est plus un ordre que figurément. C'est *ce qui est;* et cela se manifesterait sous une forme différente que notre intelligence le coordonnerait tout de même. Contrairement à l'ordre matériel, l'ordre moral est *ce qui doit être :* on ne constate pas son existence, mais ce qui est plus, on démontre qu'il doit exister.

La vie appartient exclusivement à l'ordre matériel : c'est une force temporairement particularisée, et dont les mouvements s'engrènent dans le mouvement universel, en attendant que, de nouveau, ils y rentrent complétement.

L'intelligence procède de la sensibilité, du sentir, mais elle se rattache à la vie, sans laquelle son action serait impossible. Hors d'elle, il n'y a point de travail, d'action au sens propre; il y a exclusivement mouvement, fonctionnement aveugle et nécessité, soit au moyen de la vie, soit par tout autre moyen mécanique ou matériel.

Me suis-je bien expliqué? je le voudrais. Mon but a été de prouver que la seule question à élucider est celle de la réalité individuelle du sentiment de l'existence, indépendamment de toute modification sentie, de toute susceptibilité de sensation, de toute possibilité d'intelligence et d'action. Une fois que l'homme participe de la réalité,

que son raisonnement la détermine, que sa raison en est l'expression, le droit, qui n'est que l'application de la raison, est réel aussi, et la philosophie religieuse est fondée, la société est organisée rationnellement, et le mouvement social se confond avec la stabilité de la société, le progrès matériel avec la conservation morale.

J'entends d'ici le reproche qu'on m'adressera de me répéter toujours, partout et en toutes circonstances. C'est vrai ; je mérite ce reproche. Mais s'il n'y a qu'une chose à faire, celle de démontrer l'importance d'établir comme vérité irréfragable, *que l'essence de l'homme est une réalité persistante,* comment ne pas se répéter sous toutes les formes lorsqu'on se propose de déterminer la véritable mission de la vraie philosophie? Tout le reste, métaphysique, morale, religion, la science sociale, en un mot, n'en est-il pas une déduction logique? Si la société ne se fonde pas sur l'immatérialité des âmes, elle n'a que le bourreau pour soutien. C'est, comme on dit, à prendre ou à laisser : la raison, sinon la force, il n'y a point de milieu.

DE POTTER.



POËTES DU XVI[e] SIÈCLE EN BELGIQUE.

JEAN POLIT.

I

Un écrivain qui imprimait à Anvers, en 1567, une description des Pays-Bas, Louis Guichardin, disait des Liégeois, qu'ils parlaient *ordinairement* français ; « mais pour » ce qu'ils sont entre la France, l'Allemagne et les Pays-» Bas, leur langage est fort estrange et corrompu, quoi-» qu'ils taschent de jour à autre de le polir et repurger. » Cependant la noblesse et les gens de qualité et de sorte » ont assez bien l'usage plus net de la délicatesse de ceste » langue. »

Si la langue était à peine ébauchée à cette époque dans la principauté de Liége, elle n'était guère plus polie en France. Dans l'un comme dans l'autre pays, elle n'était pas sortie de ses langes ; mais elle avait un charme, la naïveté du jeune âge. Cependant, d'un côté, le moment de l'émancipation allait arriver. Son importance politique et l'étendue de son territoire devaient forcément amener la nation française à s'affranchir de la servitude du passé. Il ne pouvait en être ainsi dans le petit État de Liége, tant à cause de son voisinage que de la nature de son gouver-

nement. Le latin y était presque exclusivement la langue des écrivains. Les savants y abondaient; on y pensait beaucoup, on y écrivait davantage encore. Que de talent déployé en pure perte, sans qu'on ait réussi un seul instant à redonner une apparence de vie à la langue d'une société à jamais disparue! autant eût valu, pour le faire renaître, galvaniser un cadavre! Ce n'est pas à dire que certains auteurs n'eussent essayé de s'exprimer en français, même avant le xvie siècle. Ainsi, au xive, on peut citer Jacques d'Hemricourt le généalogiste, l'historien Jean le Bel, le chroniqueur Jean d'Outremeuse, puis Jean de Stavelot, qui appartient à la première moitié du xve.

Leur langage était certes très-supportable pour leur temps. Néanmoins ces tentatives restèrent isolées et sans écho pendant près d'un siècle. Il était donné à la seconde moitié du xvie siècle de voir la langue française prendre de l'essor au pays de Liége. La prose, à part les traductions, fut peu cultivée; il faut arriver à 1597 avant de rencontrer un écrivain vraiment original, J.-B de Glen. A Liége, comme partout, la poésie précéda la prose. On compte parmi les poëtes non dénués de tout mérite Jacques de Boulongne, Gilles de Boileau, Ch. de Langhe, D. Lampson [1], Jean Polit; beaucoup d'autres encore, poëtes d'occasion, tels que Daniel Raimon, Jean Castoran, André de Somme, Lamoral de Landas, qui nous prouvent que *les gens de sorte avaient assez bien l'usage net de la délicatesse de la langue.*

Le plus célèbre de tous est Jean Polit [2], poëte latin et français.

Jean Polit, jurisconsulte, historiographe d'Ernest de

[1] Nous avons vu de ces deux derniers, connus seulement jusqu'aujourd'hui comme auteurs latins, quelques pièces en assez bons vers français.

[2] Nous adoptons cette orthographe du nom de ce poëte; elle nous paraît la seule vraie. On a écrit Polit, Polite, Poli, le Poli, en jouant probablement sur le mot.

Bavière, naquit à Liége, ou dans les environs, vers 1554. Il fit ses études à Louvain, sous le fameux Jean Wamesius, qu'il qualifie de son premier maître et auquel il dédie une de ses pièces. Dans une espèce d'élégie adressée à l'un de ses anciens condisciples, il déplore avec un accent touchant le temps heureux de ses études :

. . . .
Dicebam quam dulce fuit florente Minerva
Quondam Lovanios incoluisse domos.
Ah nimis infelix, cùm diripit omnia Mavors,
Cogeris a dulci mœstus abesse solo
Ast ubi sunt qui me solantur ut iantè sodales,
Quos mihi Theseus pectore junx t amor?
Talia dùm volvo curis cogitatus amaris
Cessit et optato nox mihi longa die.
Ecce venit veteres mihi maximus inter amicos,
Jungimus ad longas brachia pressa moras.

Plus tard, il se maria, mais il ne jouit que sept mois du bonheur d'une union bien assortie. La fragilité des choses humaines l'a bien inspiré dans ces vers :

Heu nimium vitæ sors brevis acta meæ :
En mihi connubii mensis vix septimus ibat
Et thalamo ad tumulum me fera parca rapit.
Si neque fidus amor, nec mortem averterit ætas :
Disce mori exemplo quisquis es ille meo.

Je cite ce passage, parce que c'est peut-être le seul dans lequel Polit ait fait au public confidence de ses douleurs domestiques. A part cette plainte qui lui échappe :

. . . . Mes infortunés jours
Passent comme le vent,

nous ne saurions pas qu'il a été malheureux. Les vers suivants de Landas, qui, après tout, ont peut-être trait au même événement, viennent à l'appui de cette idée :

Tu me dis las souvent, mon docte ami Poli,
Que sans aucun soulas d'agréable fortune
Tu ne vis qu'à demi, ton cœur estant rempli
D'insupportables maux, de cruelle amertune.

La fortune ne tient toujours un seul chemin,
Mais volage, retourne en un moment sa roue,
Haussant le misérable, abaisse le hautain,
Ainsi de tous humains, aveugle elle se joue.
Suporte ton malheur, et d'un cœur valeureux
Ne sois point de douleur par deux fois misérable,
D'autant que survenant ton jour fatal heureux,
Tu en serais privé par la mort déplorable.

La grande érudition de Polit, sa réputation comme écrivain, sa position à la cour d'Ernest de Bavière, son crédit, l'avaient mis en relations étroites avec Jean Castoran, de Linden, de Billé, de Landas, de Taviers, Philippe de Maldeghem, Marin, Daniel Raimon, Remacle Mohy du Rondchamps, Nicolas et Dominique Lampson, Octave Venius, gentilshommes, savants, poëtes de cour, artistes, en un mot, tout ce qu'il y avait de célèbre dans le pays [1]. Il donnait, dans un certain ordre d'idées, le ton à la cour, et cherchait à lui communiquer une impulsion littéraire. Il possédait à fond la connaissance de l'antiquité et certaines langues modernes. Il nous a laissé des vers italiens, dans lesquels il se montre vraiment poëte. Attaché intimement à la personne du prince, il le suivit à différentes reprises à Bonn, à Cologne, où il séjourna plus ou moins longtemps et où il s'était lié avec nombre de personnages distingués, à en juger par les pièces qu'il leur adresse.

Les nombreux et fréquents séjours qu'Ernest devait faire au dehors de la principauté, parce qu'il avait la charge de plusieurs gouvernements, furent cause que la cour de Liége ne brilla pas de tout l'éclat qu'avait laissé présager, lors de son avénement, un prince magnifique, aimant le luxe et les plaisirs, sceptique et mondain, plein de qualités aimables, instruit, éloquent, homme d'esprit

[1] Il va paraître sous peu un recueil très-intéressant, renfermant des morceaux choisis des poëtes liégeois de 1550 à 1650. Ce volume intitulé : « *Fleurs des vieux poëtes liégeois,* » par M. H. Helbig, avec une introduction par M. N. Peetermans, contient plusieurs pièces très-rares et quelques-unes inédites.

et de science, et cherchant par-dessus tout à s'entourer de gens de mérite. Ajoutons que sous son règne, comme sous celui de Gérard de Grosbeck, les idées de réforme religieuse et politique, susceptibles d'éveiller cet esprit de polémique qui éclaire la raison tout en contribuant à former la langue, n'avaient pu, comme ailleurs, réussir à s'implanter dans un sol soumis au sceptre d'un prince de l'Église. En vain essaya-t-on de jeter quelques semences; le souffle du catholicisme n'eut pas de peine à les disperser. Les princes de Liége n'eurent pas beaucoup de mérite en cela. A l'imitation de Grosbeck, Ernest avait appelé les jésuites, il leur avait livré des chaires et des écoles : cela avait suffi.

On pourrait s'étonner que le caractère liégeois si impatient de tout joug, ne se soit pas mis en rébellion contre certaines mesures prises pour empêcher les progrès de la réforme. Tel est cet édit en vertu duquel tous ceux qui ne faisaient pas profession ouverte de la religion catholique, apostolique et romaine, qui en enseignaient une autre, ou vendaient des livres contraires à la foi, étaient tenus de céder leurs biens et de sortir du pays.

Certes, il eût fallu une répression autrement sévère, si les Liégeois avaient été moins attachés à la foi catholique, ou si leurs princes, guidés par une politique aveugle, avaient porté une main imprudente sur l'arche sainte de leurs libertés,

Tandis que, dans les Pays-Bas, les idées nouvelles, comme un torrent impétueux, font irruption et tentent de renverser tout ce qui s'oppose à leur passage, le pays de Liége reste calme au milieu des orages qui grondent autour de lui. Aussi les poëtes n'ont-ils pas lieu de saisir le fouet vengeur de la satire pour cingler des oppresseurs. D'un autre côté, à cette cour savante d'un prince de l'Église, ami des plaisirs discrets, sans doute, mais ennemi de la licence effrénée, l'amour ne pouvait que difficilement avoir un chantre digne de ce nom. Toutes les sources de la verve et de l'inspiration étaient-elles pour

cela taries chez ces poëtes? Ils puiseront dans l'histoire d'un passé glorieux, et feront vibrer la corde de l'orgueil patriotique; ils flatteront le prince, ou célébreront les gens de bien ou de génie qui honorent le pays. Certes l'écrivain, s'élevant ou s'abaissant au niveau des sujets qui l'inspireront, pourra être correct et élégant, mais en restant froid, s'il se tient dans le vrai; par moments il s'échauffera au récit d'une action héroïque, mais plus souvent il enflera de petits grands hommes, et paraîtra outré et ridicule.

Jean Polit, doué d'un grand savoir, homme de cour et d'un sens excellent, esprit fin et ironique, avec des éclairs de sensibilité, ne peut être considéré comme le véritable type de poëtes liégeois de son temps; il en a toutes les qualités sans en avoir tous les défauts. Ami d'Ernest de Bavière, il fut ce qu'il devait être dans sa position : un poëte courtisan. Sincèrement attaché à la croyance catholique, il en prenait la défense chaque fois que s'en présentait l'occasion. Néanmoins, on ne le vit jamais afficher un zèle exagéré, ni sortir des limites que lui imposait le bon goût. Il considère la religion comme le fondement d'un bon gouvernement, et tout changement brusque comme dangereux pour la sécurité de l'État. Il redoute les révolutions, parce qu'il jouit de la liberté, et qu'il ne voit pas quel avantage nouveau elles pourraient apporter à son pays. Il professe pour celui-ci un amour qui va jusqu'au culte, et, tout admirateur qu'il est de l'antiquité, il trouve à opposer aux héros de la Grèce et de Rome, des héros de sa patrie non moins grands.

Les derniers vers que que nous possédions de J. Polit datent de 1601. Ils ont été imprimés en tête du livre de Glen, sur *les habits, mœurs, cérémonies et 'façons de faire anciennes et modernes* :

L'Itaquois fut prisé d'avoir veu par le monde
Maints habits et façons, maintes villes et mœurs;
Mais de Glen nous fait voir tout cela sans erreurs,
Et sans courir les maux de la terre et de l'onde.

Il avait alors quarante-sept ans. On doit vraisemblablement reporter l'époque de sa mort après 1616, année où parut l'ouvrage de Chapeauville. Cet historien qui parle, en divers endroits, de Polit, ne fait pas mention de sa mort [1].

II

Dans une société polie, façonnée aux grâces et aux habitudes élégantes, le langage s'épure, devient délicat, tout en restant noble, à moins qu'il ne tombe dans la recherche et l'affectation. La société liégeoise au xvie siècle était loin d'avoir à craindre cet écueil. Peuple de bourgeois, de gens des métiers, qui fraternisaient avec la noblesse, lorsqu'ils ne l'écrasaient pas, les Liégeois avaient conservé leur rude et franc parler dans son originalité première. Leurs écrivains ne pouvaient en employer un autre qu'à la condition de n'être pas compris. Aussi l'étude constante et approfondie du latin avait-elle amené les poëtes eux-mêmes à faire un étalage d'érudition, qui paraîtrait aujourd'hui de fort mauvais goût. Les grands talents en étaient obscurcis, les médiocrités seules profitaient de cet éclat emprunté. Imprégnés de l'esprit antique, les écrivains en transportent les idées à leur époque. Aussitôt qu'ils s'avisent de faire parler leur muse en français, rien ne paraît plus choquant que leur langage. Grâce à une vaste aptitude, Polit a pu manier plusieurs idiomes : le latin, l'italien, le grec et le français; le premier avec un succès incontestable, le dernier avec un peu moins de bonheur peut-être, mais avec une sorte de tact qui lui avait fait deviner, en partie, la réforme dont Malherbe devait plus tard formuler le code, et que les contemporains français de Polit avaient déjà, jusqu'à un certain point, accomplie.

Pour bien classer Polit comme écrivain latin, il est

[1] Historia sacra, profana, necnon politica, etc... Augustæ Eburonum, 1612, 1616, in-4°, 3 vol.

nécessaire de rappeler ceux de ses contemporains qui jetaient alors le plus d'éclat. C'étaient, entre autres, à Liége : G. Holonius, le tragique; Arnaud Lens, traducteur, commentateur et philosophe; L. Blosius; Langhius, le savant critique; L. Houthem; D. Lampson, l'ami de Juste-Lipse; Chapeauville, l'historien, etc. Mentionnons encore au premier rang, en Belgique : Jean Bochius de Bruxelles, que les critiques du temps ont surnommé le *Virgile belgique;* Lewis Vanderbeeken, évêque d'Anvers, plus connu sous le nom de Lævinus Torrentius, honoré du titre d'*Horace catholique;* on trouverait dans les *Délices des poëtes belges* une soixantaine de noms qui, au dire de l'auteur, le disputeraient en mérite aux bons poëtes de l'antiquité [1]. Enfin, pour ne plus parler que d'un poëte très-connu, appartenant à la France, nommons Scévole de Sainte-Marthe. Des critiques flatteurs ont placé celui-ci au-dessus de Frascator, l'ont égalé à Tibulle et à Ovide pour l'harmonie, à Martial pour le piquant, à Pindare pour la pompe. Malgré tous ses mérites, nous n'hésitons pas à lui opposer J. Polit. Aussi les contemporains ont-ils qualifié le poëte liégeois de *sacré,* de *divin.*

Jean Polit a publié en latin :

P. Ac. S. P. Ernesti, utriusque Bavariæ Ducis, in Leodiensium Principem Xesotovia, illiusque in suum civitatem, ac reliquas Leodinæ Patriæ Urbes solemnis Inauguratio, etc... Apud J. Gymnicum, sub Monocerote. MDLXXXIII, in-8°.

Panegyrici ad Christiani orbis principes, necnon et Ubiorum, ac Eburonum aulæ primores, familiaresque conscripti, etc... Cologne, 1588, in-4° [2]. Apud Godefridum Kempensem.

[1] Delitiæ C. poetarum Belgicorum hujus superiorisque ævi illustrium, collatore Ranutio Ghero (anagramme de Janus Gruterus). In-16, Francfort, 1612.

[2] Je ne connais qu'un seul exemplaire de chacun de ces deux ouvrages; le premier se trouve entre les mains de notre savant ami, M. Henri Helbig, le second dans les nôtres.

Ce dernier écrit est de beaucoup le plus important des deux. Il renferme un poëme de six cents vers à peu près, sur l'histoire des Éburons depuis Ambiorix et Cativulcus jusqu'à Ernest de Bavière. Polit y retrace les progrès de César et de la domination romaine en Gaule; il y célèbre les Carlovingiens, dont Liége fut le berceau, et relate à grands traits les principaux événements qui se sont passés sous le règne des princes-évêques. Tantôt il s'anime, comme dans le récit de la prise de Chèvremont, ou s'exalte jusqu'au lyrisme, lorsqu'il raconte l'héroïsme des six cents Franchimontois; mais, quoi qu'il décrive, le poëte, à part quelques exagérations bien excusables, reste partout à la hauteur de son sujet.

Soixante-dix autres petites pièces, adressées à différents personnages, princes, souverains, évêques, abbés, gentilshommes, savants ou artistes, remplissent le volume. Les unes, vrais panégyriques, ne mériteraient aucune mention, si, comme il arrive d'habitude dans ce genre outré, l'enflure, l'adulation, la flatterie, n'y laissaient place à des idées nobles et grandes; les autres sont des épigrammes. Le poëte, sacrifiant au goût du temps, a en outre inséré dans son recueil de nombreux acrostiches, des chronogrammes plus ou moins bien réussis.

C'est surtout l'amour du sol natal qui lui a inspiré ses accents les plus élevés, comme dans la pièce qui commence par ces vers :

> Desinat Ægyptus vanas extollere moles
> Pyramidum, sileat merces sinuosa Corinthus
> Externas, animosque ferox in bella saguntos,
> Non Asiæ quondam regnatrix Dardana vires
> Troja suas referat, non crebros Roma triumphos
> Jactet, et immissum patriis sub legibus orbem.

La suspension du mot *pyramidum*, rejeté au second vers, est très-heureuse et fait image.

Certes, quelques critiques pourraient trouver emphatique le début de ce morceau. Nous croyons qu'ici le poëte

moderne n'a pas plus outrepassé son droit, que le poëte de l'antiquité qui vante outre mesure la gloire de Corinthe, de Thèbes ou de Sparte; nous ne voyons aujourd'hui les grandeurs de ces villes qu'à travers le microscope des siècles : qui doutera que notre pays de Flandre ou de Liége ne puissent leur disputer en héroïsme?

Au surplus, voici, sur l'amour de la patrie, une espèce d'élégie, digne d'Ovide, aussi touchante que belle [1] :

Quis patriæ dotes stolidus contempserit, illam
  Si sterili ex Ithacâ durus Ulysse amat?
Hæc facit ut Gelidam repetat Scytha barbarus Arcton,
  Hac Geminos soles decolor Indus amat.
Me quoque seu pulcher Rhodanus, seu Tybris haberet,
  Victus amore pari, talia dicta dedi :
Alma quibus cœlo te Legia laudibus æquem!
  Legia non ipso quem colis axe minor.
O hominum apertæ mentes! O pectora firma!
  O populus veræ religionis amans!
O prata! O colles! O compita, flumina, vici!
  O semper placidis Mosa beatus aquis!
O sacri indigetes! O templa, palatia, turres!
  O cœlum! O fontes! O geniusque loci!
Seu me contigerit rigidis habitare sub Ursis
  Seu mea Barbaricus torreat ora calor,
Seu procul antipodum veniam defessus ad axes,
  Aut subiens Solymas Indica regna petam :
Cum mihi cara parens teneros concesseris ortus,
  Sint mea non alio membra sepulta solo,
Atque aliquis tumulum viderit cum fortè viator,
  Hac fruitur dicat jure Politus humo,
Illius ut gratus patriam dilexit : amica
  Sic patrio in tumulo molliter ossa cubent.

Ailleurs, il déplore la foi qui chancelle, comme dans ces vers :

Alma fides toto quæ nunc pene exulat orbe,
  Dùm fremit hostili Belgica terra manu.

[1] Ad Hyppolitum fratrem.

Vidimus ah facinus! per templa ingentia, sancta
Veste sacerdotes succubuisse sacros
Vidimus et rapido misceri altaria circum
Igne, putant aliquem scilicet esse Deum?

La lyre de Polit redit aussi d'autres chants. S'il a des accents élevés pour célébrer sa patrie, son prince et sa foi, il sait en trouver de gracieux pour vanter la beauté [1] :

Aspicis ut meditans astet Sidonia virgo
Ventura in Thalamos sponsè pudicè tuos?
Aspicis ut blandos oculis afflarit honores
Alma Venus? Roseo surgat ut ore decor?
Non illum vincet Niobe aut formosa Cytheris,
Tam viget in grato corpore gratus amor,
Non tam pulchra fuit Romana Lucretia, sævo
Dùm cadit antè viri vulnere victa pedes.
At tu Romano genitus qui sanguine, dextrè
Principis excellens nomen et omen habes :
Cernis ut Ernestus princeps gratissimus, altæ
Virtuti immeritum non sinat ire decus?
Principis haud vanæ data sunt tibi nomina, princeps.
Qui fuerit tanto principe dignus erit.

Mais si le thème de la chanson n'est pas toujours le même, le refrain varie moins.

Ce refrain est d'ordinaire une flatterie à l'adresse du prince qui le protége ou de quelque autre personne. A cause de cela, malgré tout le mérite des *Panégyriques,* nous préférons les *Épigrammes.* Il faut entendre ce mot dans le sens qu'y attachaient les anciens. Polit, dans la plupart de ces petits morceaux, s'est borné à enchâsser quelque pensée noble ou morale à laquelle il donne un tour intéressant, comme celle-ci :

. . . . . Patriæ succurrere res est
Maxima, nec virtus altiùs ire potest.

[1] Sur un mariage.

Ou cette autre :

Tempora pretereunt mortalia cuncta, sed una
  'Post cineres virtus, et benefacta manent.

Voici deux de ces pièces entières, que nous rapportons volontiers :

Qui legis hæc et vana movent te gaudia vitæ,
  Luctificas hominum pectore conde vices.
Sicut ab instanti bulla interit obruta fluctu,
  Quæ priùs in mediis extitit alta vadis.
Sic quæ magna priùs tulit incrementa decoris,
  Fine suo mundi gloria falsa ruit.
Quid longæva precor statuis tibi tempora vitæ,
  Quod procul a vegeto ruga senilis abest?
Qui modo florenti gaudemus temporis ævo,
  Crudeli perimet mox fera Parca manu.
Quin igitur mentem sursum ad cœlestia tollis,
  Hic ubi sola manet spesque, salusque, Deus?

La seconde est intitulée *Non temere credendum :*

Ne dictis fidas, nec labra moventia cernas,
  Exiguus verbis est dare verba labor.
Quin potius movent si mens tibi conscia recti,
  Quæ benè promittit : postea præstet opus.

Il est un certain nombre de poésies de Polit qui sont un modèle de perfection ; mais, sacrifiant au goût du temps, le poëte aimait à lancer çà et là un de ces jeux de mots familiers à Cicéron. Ainsi, dans une pièce dédiée à *Assuerus Roscius*, il dira :

Assuere indomito non frustra *assuete* labori.

Dans une autre, à J. Fabricius *Bonnens :*

Credere qui posset quam *mala Bonna* fuit?
Sed *bona* Fabricii redeunt modi tempora *Bonnæ*.

Ou ailleurs :

Nec valuit *fidos* flectere vana *fides*.

Ce sont là des calembours qui déparent d'excellentes pièces.

Quoi qu'il en soit, que Polit vante les Belges illustres dans les sciences, les arts, les lettres, ou déplore la guerre, les meurtres, les vols, les rapines, il plaît par la grâce et la facilité de son style, par le tour de son imagination et l'élégance de son coloris. C'est lorsqu'il moralise qu'il se montre vraiment poëte; c'est souvent le sourire sur les lèvres qu'il débite une maxime. Son vers a un parfum d'antiquité qui rappelle surtout Ovide. Mais tout le mérite des poésies de Jean Polit, de Frascator ou de Scévole de Sainte-Marthe, ne servirait pas seul à tirer ces noms de l'oubli. Un sonnet, un simple quatrain en français du XVIe siècle, a bien d'autres titres aujourd'hui au souvenir de la postérité.

III

Avant Marot, la lyre française n'avait guère rendu que des sons rauques et discords. Le gracieux ménestrel de François Ier était un modèle à imiter. Après lui, Joachim du Bellay, Étienne de la Boëtie, Remy Belleau, du Bartas, Ronsard, avaient essayé de faire entrer la langue dans une voie nouvelle, et ils auraient réussi, si beaucoup s'y étaient engagés à leur suite. Malgré la haute réputation de ces poëtes, Polit ne paraît avoir eu aucune connaissance de leurs œuvres. Aussi, tandis que ses contemporains de la Pléiade s'adonnent à l'imitation des Grecs et des Latins, et que d'autres, comme Desportes et de la Roque, s'attachent spécialement aux Italiens, Polit reste en dehors du mouvement. Il ne francise pas comme Ronsard des mots latins, ni ne latinise des mots français, suivant les nécessités de la rime et de la mesure.

On ne trouve, dans Polit, que peu ou point de ces épithètes accumulées, de ces métaphores outrées que l'on a tant reprochées aux poëtes de la Pléiade. C'est à peine si,

dans tous ses vers, nous pourrions signaler une figure aussi recherchée que celle-ci :

. . . . Ni la force des ans.
Que le bal mesuré des astres va bornans.

tandis qu'on en rencontre beaucoup d'autres plus justes et plus originales, par exemple : « *en l'avril de son âge.* »

Cependant, sans esprit de système, il a retenu des Italiens un certain goût pour les *concetti* ou les jeux de mots, qui parfois ne déparent pas moins ses poésies françaises que ses poésies latines. Dans un sonnet adressé à M. Marin, gentilhomme liégeois, il dira :

. . . .
Jamais ne l'oublierai pour le bien ou disgrâce
Que m'apporte la terre ou bien le flux *marin.*
Marin, mon cher ami, il n'est rien en ce monde
Que fortune ou le temps quelquefois ne confonde,
Sur la seule amitié leur puissance ne mord.

Grâce à sa profonde connaissance des modèles de l'antiquité, il est rarement tombé dans l'enflure des poëtes qui s'inspiraient des Italiens. D'un autre côté, sa position officielle à la cour d'un prince de l'Église, n'a sans doute pas peu contribué à le préserver des fadeurs que la galanterie commencait déjà à son époque à introduire dans la poésie. Ce n'est pas à dire qu'il soit toujours exempt de ce défaut. Beaucoup de ses sonnets sont, comme ses panégyriques, du genre complimenteur, et ses vers y perdent leur saveur à force d'être sucrés. L'une de ses pièces, assez mauvaise et très-insignifiante, adressée au grand vicaire de Liége, donne exactement la mesure à cet égard :

Magnifique Prélat, aimé fils d'Apollon,
Qui maries les arts avecque la noblesse,
Qui du monde fuyant l'erreur et la foiblesse,
Te rens de la vertu l'honneste champion,

Jupin dès le berceau te mit en son giron,
Et joyeux de son fruit te pourveut de richesse.
Mais craignant que cela ton haut esprit ne blesse,
Te donna les neuf sœurs pour ta protection.

Vive donque seigneur, vive en la bonne *grâce*
Des *grâces* d'Hélicon, par une longue espace,
Consacrant ton savoir à l'immortalité.

Pour exemple d'honneur, suis ta race d'élite,
Tu seras mon *Hector*, je serai ton *Polite*,
Et durera l'amour par toute éternité.

Il a cherché à racheter, sans y avoir réussi, la nullité de ce sonnet par des jeux de mots. Il est souvent plus heureux, sous ce rapport, quand il s'agit de gens d'un vrai mérite; il fait preuve d'esprit, j'entends d'un esprit de meilleur aloi. Ainsi dans ce sonnet à Dominique Lampson :

Je demandois à Minerve la sage
Où je trouvrois Mercure et Apollon,
Las, auroient-ils, disois-je, en abandon
Laissé ce temps de meurtre et de carnage?

Par mille lieus, contristé de courage
Je vai cerchant le grand Dieu de renom,
Et cil qui a d'éloquence le don,
Pour me sauver d'un si cruel orage.

Lors, dit Pallas, ces grans dieux que tu dis,
(Tant irritez) ne font comme jadis,
Mais se cachant dédaignent le publique,

Si tel désir de les ouïr t'est pris,
Va t'en cercher mon ami Dominique
Car l'un et l'autre habite en son esprit.

Mais les pièces qui lui valent sérieusement le titre de poëte, sont celles où il rejette le langage du courtisan; alors il revêt une pensée parfois profonde, d'une forme correcte et même élégante, tout en restant d'un tour naïf

et original. Je cite quelques vers pris çà et là en manière d'exemples :

Non ce n'est pas le temps, le sort ni le destin,
Qui gouverne çà bas, c'est une providence,
Qui par juste mesure aux hommes tout dépense
Et conduit, s'il lui plaît, nos maux à bonne fin [1].

. . . .

De nous chaque moment la mort fait la moisson
Et la seule vertu nous demeure asseurée.

. . . .

On dit, docte Billé, qu'en la prime saison
Où l'homme bienheureux cerchoit la richesse,
Il n'estoit jà besoin de don ni de promesse
Pour corrompre le juge ami de la raison. [2]

. . . .

Ce fut au temps premier, quand la machine ronde
Du grand tout se forma, du chaos ténébreux,
Quand le verbe divin, par la terre et les cieux,
Admirable éveilla les corps de ce beau monde.
Lors à tous animaus que nature féconde
Ça bas avoit produits, Adam, père soigneux
Donna leur propre nom, selon que chaque d'eux
Se plaisoit par les airs, sur la terre ou dans l'onde [3].

. . . .

Combien peut de sur nous cet aveugle déesse [4]
Plus muable en ses faits que vagues de la mer !
Ainsi veut le destin, qui demain favorable
Après te haussera ; le doux n'est savorable
S'il n'est premièrement devancé de l'amer [5].

Il sait aussi exprimer des idées fines et leur donner un tour gracieux, comme dans ce quatrain, qui mérite bien un souvenir :

Quand amour doucement nous attire en servage,
Il a le miel en bouche, au cœur est le poison.
Ainsi la feinte voix imite la chanson,
Le fard cache le teint, le masque le visage.

[1] A. MM. Gosvin et de Streel, pièça consuls de Liége.
[2] A. M. de Billé, conseiller secret.
[3] A. M. Roland Leruite.
[4] (L'éloquence).
[5] Au comte d'Aigremont, prince de Gaveren.

La versification de Jean Polit, malgré certains défauts, ne laisse pas de l'emporter sur celle de tous ses compatriotes. Ainsi, il mélange déjà régulièrement les rimes masculines et féminines; il cherche à éviter les enjambements et les inversions, ce qui donne à son vers une forme nette, une allure ferme et dégagée. Néanmoins, sa phrase a, par-ci par-là, une tournure germanique. On rencontre encore chez lui, comme chez tous ses contemporains du reste, moins peut-être le seul Desportes, de nombreux hiatus. Il sentait cependant que c'était un désagrément pour l'oreille, car il est telle de ses bonnes pièces qui n'en contient pas un seul, et d'autres qui en sont à peu près exemptes. Enfin, généralement, la coupe de son vers est heureuse; la rime arrive sans recherche, souvent riche, et presque toujours suffisante. Polit ne manquait ni de feu, ni d'imagination. Partout il montre de la facilité, et en maints endroits de l'élévation ou de la grâce, de la sensibilité ou de la malice. Il a des peintures vigoureuses et des vers bien frappés. Chose étonnante ! le poëte qui reste soutenu dans la *Prognosie*, a souvent des longueurs dans ses pièces de moindre haleine; c'est que ses sonnets, du genre complimenteur, ne s'adressent pas toujours à des hommes couronnés de cette auréole de gloire qui éclaire le génie du poëte ; c'est qu'aussi six années avaient mûri son talent.

A part quelques vers éparpillés çà et là dans différents auteurs du temps, les poésies françaises de Jean Polit sont consignées dans deux petits volumes [1] :

[1] Notre ami Peetermans disait (*Revue trimestrielle*, XX[e] vol.) : « Nous » devrions dès à présent accorder quelques souvenirs à Jean Polite, à ce » poëte qui chanta en latin, mais avec tant d'amour, son beau pays de » Liége. Malheureusement les œuvres françaises de Polite sont extrê- » mement rares aujourd'hui ; il n'est pas donné à tout le monde de pou- » voir en parler. »

Non licet omnibus adire Corinthum! Il n'existe en effet, à notre connaissance, qu'un exemplaire unique des sonnets de Jean Polit, celui qui

Sonets et épigrames de Jean Le Poli J. C. Liégeois, puis deux discours latins : l'un de la précellence du roiaume de France, avec une déploration de son misérable estat du jourd'hui. L'autre, sur l'excellence de la cité de Liége, ensemble une exhortation aux princes chrestiens pour la guerre contre les infidèles. A Liége, chez Christian Ouverx. MDXCII.

Prognosie de l'Estat de Liége et responce à un escrit séditieux espars par l'Isle de Liége lors de la surprinse du chasteau de Huy. A Liége, chez Christian Ouverx, imp. juré. MDXCVIII.

Comme Boileau, au début de son épître à Louis XIV, notre poëte se défend, dans sa préface, d'avoir voulu flatter qui que ce fût. A ces sonnets, que « pour obéir » et servir à V. A., dit-il, j'ai successivement offerts aux » princes, qui piéça vous sont venus voir en vostre cité » de Liége, j'ai joint aussi plusieurs autres inscriptions à » personnages signalés. Je n'y ai tenu autre ordre que de » suivre le temps de leur composition, hormis seulement » qu'à celui de V. A. qui pour la prérogative y tient le » premier lieu. Car estant mon naturel du tout éloigné » de la flaterie et cheminant ce mien œuvre de pied libre, » je n'y louange aussi personne, à qui je n'ay reconeue » quelque marque notable de vertu reluisante sur le » front. »

Quoi que nous ayons dit plus haut, parmi les sonnets il en est d'à peu près irréprochables. En dépit des mots du vieux langage que nous ne comprenons plus guère aujourd'hui, tout en les regrettant, nous croyons qu'on lira encore avec quelque plaisir les deux ou trois petites pièces suivantes, la seconde surtout.

se trouve entre nos mains, et deux exemplaires de la *Prognosie*, dont un seul, celui que nous avons, est complet. Nous avons voulu combler la lacune signalée par l'auteur de l'article sur Wachtendonck. C'est à la rareté des œuvres de Jean Polit que le lecteur doit s'en prendre, s'il trouve nos citations trop longues et trop fréquentes.

A M. de Landas, *gentilhomme de la chambre de S. A.*

Mon docte de Landas, éclaire-moi pourquoi
L'homme qui est créé d'un Dieu divine essence,
Au lieu d'aimer son Dieu, très-bon, juste et immense,
Fiche le plus souvent au monde son arroi?

Dite moi, au surplus, pourquoi un puissant roi,
A qui rien ne défaut pour la magnificence,
N'épargne toutefois ni hommes, ni dépence
Pour faire sur l'autrui triompher son charroi?

Seroit-ce pas que l'homme estant de chair immonde,
Aveuglé des plaisirs transitoires du monde
Préfère ce qu'il voit à ce qu'il ne voit pas?

Peu sage est donc celui qui de sa convoitise
Gouverne la raison, et perdant sa franchise,
Ne tient en ses désirs ni reigle, ni compas.

(Sur la mort)

De M. Lombard, *architecte Liégeois.*

Du grand Lambert Lombard, passant tu vois l'image
Peintre qui fut sans per, architecte divin.
Imager, entailleur, et qui d'heureux destin,
Fut le maître des arts, le Phénix de son âge.

C'est ce brave Liégeois, qui d'un ardent courage,
Dépouillant et la Grèce et le terroir latin,
D'Apelle et de Phidie eut le riche butin,
Et premier le donna aux Belges en partage.

Ne t'estonne, lecteur, ce monde n'est que vent,
La rose en sa vigueur cueillir on voit souvent,
Mais d'où vient au destin une puissance telle?

Holà, Muse? tu faux, car son esprit joyeux,
Bâtissant pour Jupin, s'égaie dans les cieux,
La vertu seule guide à la gloire éternelle.

A M. de Taviers, *gentilhomme Liégeois.*

Dantine, quand je li la docte poésie
Que ta muse fertile a si bien sceu chanter,
Qui voudroit di-je lors la France plus hanter,
Pour de fredon meilleur rendre l'âme ravie?

Car soit qu'en stile bas tu passe fantaisie,
Soit que d'un son plus haut ès cieus tu veus monter,
Tu es comme un Orphé qui bien sçavoit donter
Les tigres plus cruels, de sa douce harmonie.

L'un de stile fécond les princes loüra,
L'autre d'un son plus doux ses amours chantera,
Ou sa lire sonnant apaisera le somme.

Mais toi, à qui Phebus voyant un esprit tel
Élargis tous ses dons pour te rendre immortel
De toute poësie emporteras la somme

La *Prognosie de l'Estat de Liége,* est l'œuvre littéraire la plus sérieuse de Jean Polit. C'est une espèce de pamphlet rimé, écrit à l'occasion de la surprise du château de Huy. Le poëte dans sa préface expose les motifs qui l'ont porté à composer son poëme. « Trois ans y a que V. A. en » mesme saison retournée de la mémorable diète de » Ratisbonne, lorsqu'on lui espéroit quelque relâche de » tant de ses glorieux labeurs, lui survint l'inopinée sur» prinse et désastre de Huy, lequel à ce coup cuida ren» verser l'Estat, si V. A. par son bras et prudence, n'y » eut prontement obvié; malheur d'autant plus dange» reux, qu'il estoit inespéré (inattendu), et que fûmes » assaillis non-seulement par embûches et forces étran» gères, mais aussi par la malice et perfidie d'aucuns de » nos domestiques; d'où entre autres machinations sour» dit cet escrit séditieux, auquel tant par devoir particu» lier que par exhortations de plusieurs gens de marque, » je fus poussé à faire la responce suivante. »

Pour l'intelligence du poëme, il nous suffira d'ajouter

à ce que vient de dire Polit, que la citadelle de Huy avait été enlevée par les Hollandais aidés de quelques Liégeois réformés. Ernest de Bavière la reprit bientôt.

Dans la *Prognosie*, on retrouve au plus haut degré les qualités du poëte liégeois, et surtout un esprit facile, plein de sel, et dont l'ironie ne dévie jamais jusqu'à injurier le parti qu'il attaque. La pensée s'y exprime avec netteté, la signification des mots y est précise et juste. Le langage doit nécessairement acquérir cette force lorsqu'il sert à la polémique. Rien n'était plus propre à le façonner que les querelles de plume suscitées par la réforme. La Belgique, qui avait ses idées à elle, ne devait pas éprouver le besoin d'aller chercher à l'étranger des expressions pour les rendre. Marnix avait-il emprunté à qui que ce fût l'instrument dont il s'est servi pour transmettre ses mâles pensées? Peut-être si la réforme n'eût pas été étouffée au pays de Liége, celui-ci eût-il possédé une langue vraiment originale, grave, austère, en même temps que simple et savante!

Mais pour bien apprécier tout le sel qui se trouve dans la réponse, il faudrait connaître l'attaque. L'auteur du libelle était, ce semble, un agent étranger, de naissance obscure, qui s'en prenait non-seulement aux prêtres et à la religion, mais aussi à la forme du gouvernement. Il est regrettable que ce pamphlet, qui reflétait pour la principauté de Liége la pensée du XVI[e] siècle, ait disparu sans avoir laissé de trace. Les grands principes qui ont amené la révolution de 1789 y étaient soulevés, ainsi que des questions qui, aujourd'hui encore, près de trois siècles plus tard, sont à peine résolues : les donations charitables et les testaments. Polit plaide *pro aris et focis*, et, avouons-le, son poëme n'est ni mou, ni languissant. Il est au contraire plein d'intérêt, de saillies et de variété, et surtout habile,

Au lieu d'analyser ce monument de la littérature liégeoise de l'époque, nous le rapporterons dans ses traits essentiels; tout le monde y gagnera.

PROGNOSIE DE L'ESTAT DE LIÉGE.

Prince, si les honeurs de la terre opulente,
Si de tes feints amis la tourbe violente,
Si ma vive douleur, si ton juste pouvoir
Me pousse à cet écrit, ce n'est que mon devoir.
Enseigne-moi, mon Dieu, d'où cette flamme éprise,
Outrageuse cuida embraser ton Église;
Qui émeut tes haineux à cette cruauté?
Loge au cœur des humains telle déloyauté?
Franc peuple Éburonois, qui aimes ta patrie,
Si oncques tu l'aimas, aime-la, je te prie;
Il est temps désormais, et du commencement,
Remédie à ce mal qui te point vivement.
Chasse ces assassins, chasse cette vermine,
Ou tu verras trop tard ta piteuse ruine.
Tes jambes et tes bras sont encore dispos,
Purge donc seulement, puisqu'il vient à propos,
D'aucun de tes cerveaux l'humeur trop batavoise,
Qui tache d'infecter ta province liégeoise.
N'admire les propos de ces pernicieux,
Ne crois à leurs écrits faux et sédicieux;
Pense-tu qu'une loy si diverse à la tiene
Tes peuples subjugez en meilleure ordre tiene?
Sçais-tu pas que l'effroi, l'impiété, l'orgueil,
L'embrasement, le sac, l'impunité, le deuil,
Bref, le meurtre, l'horreur, la rage et le ravage,
Suivent Mars change-estat, partout où il passage?
O fauce et bigle envie, ardent zèle d'avoir,
Tu as sur les mortels un estrange pouvoir!

Comme l'amant rusé sa maîtresse courtise,
Non pas pour l'enrichir, mais pour gaigner la prise,
Ou comme le pescheur cache son hamesson
Soub le morceau friant qui trompe le poisson :
Ainsi vont-ils voilant le désir incroyable
Qu'ils ont de t'esclaver et rendre misérable.
Peuple! ne pense pas, s'ils te peuvent jamais
Tirer à leur dessein, soit de guerre, ou de paix,
Que plus tu jouiras de tes droits de franchise,
Que passé si longtemps tes pères t'ont acquise;
Ainsi ils t'en priveront et feront des nouveaux,
Tout à poste forgez, conforme à leurs cerveaux
Considère à part toy tes libertez antiques,
Et celle qui repaist ces messieurs politiques;

Que verras-tu de bon où tout va en déroy?
Où la foy ne se tient ni à Dieu, ni au roy?
Où noblesse pâtit, où charité mendie?
Pays bien éloigné de l'heureuse Utopie,
Où sur le pauvre peuple on forge sans repos
Cent sortes de tributs, de daces et d'impos?
A ceux que de tous biens n'assouvit la dixième
A peine quelque jour suffira la deuxième.

Au contraire, Liégeois, tu prises pas ingrat,
La douceur de ton prince et de ton magistrat.
Tu n'as qu'un prince à chef, poinct conforme à nature,
Qui tes membres conforte en sa température;
Pour base de ton fond un chapitre électeur,
De ta belle contrée un César protecteur;
De trente-deux pasteurs, se paist ta bourgeoisie,
Qui gardent que le loup n'entre en la bergerie.
Ta noblesse est gaillarde, amatrice d'honneur,
Magnanime au possible, alaigre et de bon cœur;
Ton clergé est humain, magnifique, innombrable,
Ton peuple est courageux, fidèle et secourable.
Tu as tes deux consuls, à guise des Romains,
Tes quatorze eschevins pour juges souverains;
Pour causes de resort un conseil ordinaire,
Un nombre de commis par trois fois septenaire.
Ta ville a d'artisans, colléges trente-deux,
Conseils et gouverneurs, eleus de chaque d'eux;
Bref, pour te rendre libre, et rompre tous débats,
Des juges vinte-deux, choisis des trois Estats.
Au peuple généreux rien n'y a si dure,
Qu'alors que des tyrans il convient qu'il endure.
Quoy! N'es-tu pas issu de ces braves Tongrois
Et de ces Éburons, qui, libres sous leurs lois,
Des Belges renommez conquirent le domaine
Avant que l'on parlast de la vertu romaine?
Longtemps avant César, tes pères valeureux
Rompirent Marius, consul chevaleureux
Dans sa propre Italie, et de tant de batailles
Encore sont tesmoins les antiques médailles.
Souviens-toy, Liégeois, que tes hardis soudars
Arrachèrent guerriers, les romains estandars,
Bien proches d'afranchir contre la destinée
Du grand Jules veinceur, la Gaule infortunée.
Oncques, ce vaillant chef, foudre de l'univers,
N'encourut dépité si dangereux travers,

Travers qui mit le nom à ta cité fameuse,
Et à ces lieux baignez de la fertile Meuse.

A ce grand loup de Mars, toute Itale trembla,
Et le Tybre et le Pô, et l'Arne s'en troubla.
Dirai-je tes hauts faits, lorsqu'aux saintes escholes,
Pour la chrestienne loy t'eus laissé les idoles?
Champion pour la foy, plus que toy vigoureux
Jamais ne se trouva, tant fut-il généreux.
Mais où ne s'épandit ta bonne renommée?
Qui ne sceut les honneurs de ta ville estimée?
Lorsque dans ses enclos, fidèle tu gardois
Les monarques futurs en triomphans arrois?
Où les fils des Césars, de France, de Danie,
De Navarre, Bohême, Irlande, Panonie,
Ou ceus des riches ducs de Bavière et de Bourg,
D'Austriche, de Brabant, de Suède et Luxembourg,
De Bourgogne et Lothier, de Saxe et Normandie,
Où les comtes de Mons, de Limbourg et Neustrie,
De Los, de Montagu, de Viane et d'Hainaut,
De Savoie et Clermont, de Boulogne et Monthaut,
De Provence, de Sein, de Gueldres et de Flandre,
Chanoines résidoient soub le prince Alexandre
Onques l'auguste Rome en toute sa grandeur,
Haute ne surmonta une tele splendeur,
Encores que superbe elle bornast l'Empire
Du large bord Indois jusques outre l'Épire,
De l'Èbre outre la Thrace et du peuple brûlé
Du cercle égale-nuits à la froide Thulé,
Et puis douterons-nous de braves nous défendre,
Et l'antique valeur par prouesses étendre?

Or, viens çà trompetteur, c'est ores contre toy
Que je veux me dresser, et contre ton abboy;
Si me veux-je pourtant icy mettre en parage
Tous les traits avortez de ton rude langage.
Soigneux réveil-matin, tu cries haut tonnant :
« *Liégeois où estes-vous? dormez-vous maintenant?*
» *Il est temps vous oster de l'avare domaine*
» *Des prestres et roy ceux qui vous font tant de peine.* »
A tels mots déloials pas ne te respondray
Ce parler est trop lourd, seulement te diray
Que vraiment nous dormions en te gardant la vie,
Rejetton malheureux de fallace et d'envie!
Car qui ne sçait l'estat où Dieu vous a tenu?
Qui ne sçait le bonheur qu'il nous a maintenu?

Et les maux qu'endura pour madame Bellone
Mantoue trop voisine à la pauvre Crémone?
« Quant à ce que tu dis, *que les prestres jadis*
» *Joins aux peuples voisins, cruelement ont mis*
» *A sang, à fer, à feu, la cité mémorable,* »
Je t'en veux enseigner le conte véritable :
Charles, duc Bourguignon, comte de Charolois
Et l'onzième Loys, puissant roi des François,
Sécondez du pouvoir de toute la Belgie
Et des forces de France, ensemble de furie
Courrurent, l'un de peur, l'autre d'ire incité,
Assaillir des Liégeois la superbe cité.
Ces grands princes, illec pressés d'une saillie,
Cuidèrent y quitter et l'honneur et la vie
Le peuple dépourveu de murs et de rempars,
Brusquement résistant, chargeoit de toutes parts;
Le camp donc ébranlé pour si haute entreprise,
Les Liégeois reposans, la cité fut surprise.
Lors, quoy que le soldat de rage furieux
Barbarement cruel, ravagast en tous lieux
Si garda-t-il pourtant les sacrées églises
Que, méchant, tu voudrois avoir en cendre mises,
Est-ce chose nouvelle en ce frèle univers,
Qu'une ville patist un changement divers?
Quels maux n'a pas souffers l'impérière Byzance?
Rome, Tarse, Sidon, Tyr, Cartage, Numance?
Force n'y a çà bas, estat, prince, ni roy,
Qui puisse du grand Dieu fuir le juste chastoy.
« Parsuivant ton propos, tu nous dis que les prestres
» *Attrapèrent les biens meilleurs de nos ancestres,*
» Par fallace et par dol, couvert de sainteté
» Et qu'ils les doivent rendre à la postérité. »
Ha, que voici venir un désiré message.
Quoy? nous recouvrerons nostre ancien partage!
Que nous sommes ravis, entendant ce parler!
Amy, quiconque sois, qui nous viens déceler
Si notables secrets! quoy reviendra donc l'âge
Semblable au siècle d'or du premier parentage?
Et dans l'oligarchie où tu nous veux ranger,
Viendra-t-on nouveau droit du retrait linager?
Mais de grâce, comment pourons-nous reconaître,
Ce dont depuis mille ans le clergé se fît maître?

Pasteurs arcadiens qui ces monts habitez,
Qui sur vos chalumaus nos désastres chantez,

Sçachon qui nous abord d'une voix tout amiable,
Le voicy, je le voy, il semble home honorable,
Hé ! le voilà changé subit en lougarou,
Voyez comme hideux il s'enfle de courrou,
Armez, armez, bergers, car de rage felone
Sur vous et vos troupeaus, sanglant se hérissone!
Baste, me diras-tu, seroient-ce pas beaux jeux
Que recouvrir le sien et puis vivre joyeux?
Quoy trompeur, nies-tu la ruse coustumière
De tes frères qui loin de la sainte lumière,
Volant les dons sacrez de ces bons fondateurs
Se vantent d'effacer les romaines erreurs?
Quel nombre y convis-tu qui soulage sa vie
De la proie qu'ils ont à l'Église ravie?
Tu diras qu'à grand tort je me suis irrité
Contre ton intérest et contre charité :
Quant à moi, babillard, certes pas je ne pense
Que tes pères pour Dieu aient fait grande dépense;
Non, je ne le crois pas, car oyant ton mentir,
Tu sembles de bas sang et prest à repartir.
Au reste, controuveur, en chose tant notoire
Tu te monstres rêveur, ignare de l'histoire;
Ignare? ouy, car quoique maintes gens de bien
A l'Église ont laissé bone part de leur bien,
Si n'en sont leurs légats nullement comparables
A ceus-là des prélats et princes charitables.
Di-moy qui nous donna ce fertile terroir,
Tant de dons, libertez, franchises et pouvoir?
Que ne fit pas Lambert en faveur de ce siége?
Que ne fit pas Hubert qui fonda cette Liége?
Que ne fit Théodard, tige du sang des rois?
Théodric, Réginard, tous princes Bavarois!
Et puis Noger de Suève, Éracle de Pologne,
Baldric, honeur de Los, Alberon de Bourgogne?
Que ne fit pas Nitard et l'opulent Obert,
Le hardy Pierrepont et le pieux Robert?
Bref, que ne fit Pépin, Martel et Charlemagne,
Plus, tant de rois de France et princes d'Allemagne?

— O pères très-heureux, quì par vos riches dons
Par prèches et martyrs avez sacré vos noms
A l'immortalité, si cette ingrate race,
Sacrilége se peine à voler vostre grâce,
Si foiblet je ne puis avecques vous porter
De Liége les honeurs, ni même les conter :

Las ! au moins permettez qu'une de vos charites,
Sainte me favorise à chanter vos mérites ;
Gardiens des Éburons, permettez-moy qu'un jour
Je vous puisse honorer dans vostre beau séjour,
Et que vivant çà bas de vos renoms et gloire,
Dans les temps à venir j'en grave la mémoire.
Non content de cela, tu dis malicieux
« Que sergeans, procureurs, advocats odieux, »
Bref tout le tribunal (tu conois l'exercice),
« Sont tyrans, oppresseurs sans ombre de justice. »
Esprit mal à requoy, las ! et que deviendroit
Tout l'estat des humains, sans justice et sans droit ?
Comme l'aragne fuit la vigne florissante,
Et dans l'air plus impur seulement se plaisante ;
Ou comme le corbeau méprisant les beaux lieux
Qui de fleurs émaillez, vont parfumant les cieux,
S'arrête à la voirie, et croaçant pourchasse
D'un rompu criminel la puante carcasse !
Ainsi fait-tu de ceus, dont les généreux cœurs
Ne se laissent fléchir de dons ni de faveurs,
Qui vrais astres des lois et flambeaus de science
Soigneux gardent surtout saine leur conscience.
O juges de la terre, apuis du genre humain,
Tendez aux oppressez la charitable main :
Il faudra tous paroître au throne du grand juge,
Ayez le droit pour guide et puis Dieu pour refuge !
Quoy plus ? pour à ton fait donner courtoise fin,
Plein de compassion, tu bats le toquesin :
« Il est temps, il est temps, cries-tu de prendre armes.
» Se mettre en liberté, se ruer aux vacarmes,
» Tu promets de Maurice et d'Hollande secours.
» De France et de Sedan ; n'est-ce pas bon recours ?
» Et puis, s'il est besoin, qu'à tout cet équipage
» La désolée Huy servira de passage,
» N'attendez plus, dis-tu ; car de nulle saison
» Vous n'eutes et n'aurez si belle occasion. »

Muses qui cherissez le clair fils de Latone,
Est-ce votre dédain qui ces voix nous entone ?
Quoy, vierges, n'avez-vous plus des vostres soucy ?
Filles de Jupiter, je vous requiers mercy,
Las, ce n'est vostre arroi qui contre nous se bande,
C'est le cris enroué de l'infernale bande.
O mots prodigieux de l'Avergne bruyant,
Plus tristes que les chants du sombre chat-huant,

Voix de meurtre et de sang? onques n'en sortit pire
Des princes ténébreux du Stygiée empire.
Tisiphon, Mégère, et toi fière Alecton,
Fauces sœurs, retournez dans vostre Phlegéton,
Retournez, dis-je, illec faire votre exercice,
Vos frères cy sans vous ont assez de malice.
Bourgeons de convoitise au refrogné sourcy,
Morne fils de la Nuit, que faites vous icy?
A vous ne suffiront les mondes d'Épicure
Et porterez tousiours des sceptres en peinture.
Toutesfois, si votre heur ne consiste chez nous,
Pécorez autre part, rien n'y a cy pour vous,
Sus, allez assouvir cette ardeur qui vous grève,
Sur les monts sourcilleux de la froide Genève!
Qu'attendez-vous icy? Vous êtes trop tardifs,
Parlant du déloger, vous devenez pensifs,
O esprits fainéans, o somne de Latmie,
Ne pouvez-vous laisser vostre terre ennemie?
Ne sçavez vous quitter l'infeste région
Qui n'a aveques vous mesme Religion?
Sortez, allez ailleurs mener plus libre vie,
A l'home courageux toute terre est patrie!
Ah! diront quelques-uns, que ce seroit plaisir,
Mais souvent pauvreté repugne au bon désir.
Viste, prenez la soûlde et valeureux gens-d'armes
Secourez vos germains qu'on oppresse par armes,
Là, si tant vous ennuit la vielle loy du Christ,
Préparez vigoureux, la voie à l'Antechrist;
Courez donc faitars au cerveau phanatique!
Quoy vous retient ici, la souppe catholique?
Mais hélas, pauvres gens, las! qui vous conduira?
Quelque part où qu'irez, Nemese vous suivra,
Soit que vagues voguez soub les frimas polaires,
Soit qu'à vos amis Turcs vous rendez tribulaires,
Soit qu'au riche Perou loin du bord Africain
Vous espiez, voleurs, le thresor Mexicain :
Les Hydres, les Pythons, les Gorgones cruèles,
Talloneront vos pas d'immorteles bourèles.
Ha, qu'ils sont déloiaus! fuyez, enfans, fuyez,
Et à leur beau parler simplets ne vous fiez;
Tel d'un brave Camil au front porte la mine
Qui a de sa patrie engloutit la ruine.
Ainsi soub l'ornement d'un insigne chapeau
Se couvre quelquefois, un mal ferme cerveau,

Ainsi soub les apasts de charmeuse caresse
Se cachent les desseins de Circe enchanteresse.
O parricide ingrat qui va comme matin
Ta mère meurtrissant, carnacier et mutin,
Tel à Rome jadis fut un Verres infame,
Un traitre Catiline, un Sylle méchante ame.
Vienҫa que t'a fait Liége hypocrite happelard,
Qui pour te prévaloir tailles du papelard?
O tigre caspien, o monstre de nature,
Qui reiettant concorde aime déconfiture,
Hibou le plus fatal qu'onques sortit d'enfer,
Chef d'une Persiphone, enfant de Lucifer.

Nous touchons à la péroraison. Nous n'irons pas plus loin. Une espèce d'invocation, l'éloge d'Ernest, que l'auteur interrompt par moments pour décocher une flèche à son adversaire, terminent ce poëme. C'est comme le bouquet, mais un bouquet dont l'odeur est un peu fade. J'aurais préféré l'ironie à la prière, le sarcasme à la bénédiction. C'eût été moins chrétien sans doute, mais plus piquant. L'ironie, a-t-on dit, marque ordinairement la décadence d'une littérature. La nôtre n'avait pas encore eu son aurore, que Polit s'était déjà signalé par cette verve caustique et naïve qui caractérise l'esprit de sa nation. A ce titre seul, il mériterait déjà le souvenir que nous lui avons consacré.

H. KUBORN.



LES

CONTES DE FÉES.

> ... Et puisque la grande moitié du monde connu croit fermement aux allocutions de l'âne de Balaam et du pigeon de Mahomet, je vous demande, messieurs, quelles objections vous avez contre les succès oratoires du *chat botté?*...
>
> CHARLES NODIER.

Il y a de par le monde une certaine branche de littérature, riche, variée, autrefois en grand honneur, et maintenant, hélas! injustement négligée.

Je veux parler de toutes ces légendes du moyen âge, de toutes ces belles et poétiques traditions chevaleresques, de tous ces contes de fées créés par la riche imagination de nos pères.

On nous les redit encore, il est vrai, dans notre enfance; on nous les apprend avant que nous sachions lire, et il n'y a pas un de nous peut-être qui ne se souvienne de quelque soirée d'hiver bien sombre, où on lui rapportait ces étranges histoires au bruit du vent plaintif, sous le manteau de la cheminée.

Enfants, nous avons tous voyagé avec le magique chapeau de Fortunatus, nous nous sommes tous fait de la première belle dame que nous rencontrions en allant à l'école, une bonne fée qui allait nous donner des chevaux ailés et des maisons de cristal. Combien de pauvres jeunes cœurs ont battu au récit des infortunes du Petit-Poucet;

combien de larmes a fait répandre l'histoire cruelle de l'Ogre ou de la Barbe-Bleue !

Alors, les soins de la vie réelle ne sont pas encore venus nous faire courber le front ; l'imagination s'éveille à la première idée qui lui sourit, et se laisse naïvement aller à toutes ses impressions.

Alors ces vieilles légendes, ces contes de fées, c'est notre science, c'est notre poésie, notre amour, notre vie, notre rêve de chaque jour et de chaque nuit.

Nous vivons dans le monde fictif qu'ils nous créent, et je ne sache pas de plus beau monde que celui-là ! Les petits oiseaux parlent, les arbres bruissent comme les cordes d'un instrument ; chaque fleur est pleine de vie et de sentiment ; chaque goutte de rosée est une larme de sylphide ; chaque grotte a son dieu ; chaque source d'eau, ses palais invisibles et ses chœurs de nymphes.

C'est le panthéisme le plus complet et le plus riant qu'on ait jamais imaginé.

Si vous voyez au bord d'une rivière une grenouille qui vous regarde avec ses grands yeux, n'allez pas la tuer ! — c'est peut-être une fée qui doit subir pendant un certain temps cette métamorphose !

Si un oiseau se trouve en danger d'être pris et que vous le délivriez, c'est peut-être un bienfaiteur que vous vous êtes acquis à tout jamais !

Car remarquez qu'au fond de toutes ces histoires si singulières, il y a constamment une idée de morale.

Ainsi, voilà une jeune fille qui rencontre le long de son chemin une vieille femme fort laide, malpropre et assez maussade. La jeune fille a pitié d'elle, elle la soulage du fardeau qu'elle porte, peut-être même partage-t-elle avec elle son mince déjeuner, — et voilà que la vieille femme devient une charmante fée qui paye une marque de compassion par une récompense éternelle, et un morceau de pain par des tonnes pleines d'or !

Mais une fois devenus jeunes hommes, nous prenons en grande pitié toute cette poésie de notre enfance, nous

tournons nos regards vers le monde positif, et le monde merveilleux s'évanouit devant nous.

Adieu les magiques concerts que nous avons cru entendre quelquefois au milieu des forêts !

Adieu les belles grottes dans la montagne, étincelantes de diamants !

Adieu l'escarboucle du palais enchanté que l'on voit de loin briller au milieu de la nuit !

Adieu cette foule d'êtres aériens dont toute la nature était peuplée, et ce bon génie qui venait nous bercer dans notre sommeil en nous chantant de douces chansons !

Adieu !... Désormais nous voilà bien graves, bien sûrs de nous, — et l'Oiseau-Bleu viendrait lui-même nous conter son histoire, que nous ne croirions plus aux touchantes aventures de l'Oiseau-Bleu.

Nous n'accueillons plus que par un impertinent sourire le nom redoutable de Croquemitaine, — tant nous sommes pressés de jouir de notre force de raisonnement, et d'essayer notre scepticisme.

Nous repoussons avec un superbe mépris et les contes admirables de madame d'Aulnoy et ceux du grand Perrault, et nous ne pensons pas à tout ce qu'il peut y avoir de mérite littéraire dans ces œuvres tant dédaignées.

Nous sommes impatients de revêtir la toge virile, et nous foulons aux pieds, sans les voir, les fines broderies et les ornements d'or de celle que nous quittons.

Ces contes de fées, ces traditions de chevalerie, ont pourtant occupé pendant plusieurs siècles les peuples du moyen âge. Il y en a dont l'idée première remonte jusqu'à la plus haute antiquité, jusqu'à la poésie grecque ou indienne. D'autres ont subi plusieurs transformations littéraires, et leur histoire se lie essentiellement aux progrès de l'intelligence d'une époque. Un moine du xe ou xie siècle les écrivait en mauvais vers latins, dans sa cellule, sur un manuscrit gratté de Cicéron ou de Virgile ; un poëte du xiie ou xiiie siècle les remettait en langue vulgaire.

Au xve siècle on les traduisit en prose, et les premiers

travaux de l'imprimerie furent employés à reproduire les œuvres naïves dont le peuple n'avait pas cessé d'être avide.

Il y eut même certaines villes qui se distinguèrent par la publication de ces contes populaires, comme il y en eut plus tard qui devinrent célèbres par la publication des livres classiques.

En Allemagne, les imprimeurs de Cologne, de Francfort, de Nuremberg; en France, ceux de Paris, de Lyon, de Troyes; en Angleterre, ceux de Londres; en Hollande, ceux de Harlem, furent les Aldes et les Elzevirs de cette littérature romantique.

Et puis partout la presse se mit à l'œuvre, car partout ces contes étaient connus et trouvaient des lecteurs.

A une époque où il y avait moins d'idées en circulation qu'aujourd'hui, moins de ressources intellectuelles, moins de distractions journalières, une nouvelle légende, un nouveau conte était un événement attendu avec impatience, et bientôt annoncé de toutes parts.

Les poëtes se tenaient aux aguets, et la légende, transmise de bouche en bouche, traduite dans toutes les langues, passait rapidement de royaume en royaume.

Le roman du Renard a fait le tour de l'Europe. Le nom de Roland a retenti depuis les Pyrénées jusqu'au delà des montagnes de la Silésie, et les plaintes d'amour de la belle Maguelonne ont été écoutées dans les forêts du Danemarck comme dans les plaines riantes de la Loire et de la Garonne.

La plupart de ces malheureux contes, imprimés aujourd'hui sur mauvais papier, avec des caractères grossiers et de plus grossières gravures, ne se trouvent plus guère que dans nos foires de village, où le paysan les achète pour se les faire lire le soir à la veillée.

Mais chaque fois qu'un vrai poëte a voulu avoir recours à ces fraîches et naïves créations, il en est résulté des œuvres admirables.

L'Arioste leur doit son *Roland furieux;* Spencer, son beau poëme de la *Reine des Fées;* Wieland, son

Obéron; Shakspeare a puisé dans ces riantes fictions tout le prestige du *Songe d'une nuit d'été;* Victor Hugo leur doit quelques-unes de ses plus jolies ballades; Byron, l'idée de son *Manfred;* Goethe, celle de *Faust;* et l'un des plus grands écrivains de l'Allemagne, Louis Tieck, a fondé sa réputation poétique sur des œuvres dont l'idée est empruntée à ces légendes, à ces contes populaires.

Mais Tieck est bien loin de Perrault, bien loin de madame d'Aulnoy.

Perrault fut un homme de génie à la façon du vieux Corneille.

A saisir et à rendre la terreur chevaleresque ou rustique qui circule avec les souffles du vent dans les galeries du vieux château, ou se blottit avec le loup derrière les buissons de la route, il mit autant de puissance que Sophocle à comprendre les sublimes épouvantes de la fatalité antique.

Madame d'Aulnoy atteignit dans ses œuvres les plus hauts degrés de la magnificence galante. Elle eut autant de grâce exquise, de souveraine distinction que madame de la Fayette.

Comme l'auteur de la *Princesse de Clèves,* elle ne s'occupa que d'un seul monde, le monde de rois et de reines, de noblesse et de beauté, où l'imagination se plaisait autrefois comme le colibri se plaît dans les pays de soleil et de fleurs.

Seulement, au milieu des princes et des princesses, elle introduisit des fées, des enchanteurs, des génies. — Elle fut bien du siècle où sortaient de terre les cascades, les nymphes et les bosquets de Versailles. — Un conte de madame d'Aulnoy, c'est un rêve de Louis XIV.

Chose singulière! c'est en France, c'est-à-dire chez le peuple le moins rêveur de la terre, que la rêverie a fait éclore ses plus charmantes merveilles, les plus beaux contes de fées.

Les contes de Charles Nodier, d'Alexandre Dumas, de Georges Sand, de Stahl, de Gérard de Nerval, prouvent

la supériorité des Français dans ce genre charmant.

Ils ont toute cette saveur, tout ce charme particulier, tout cet attrait de spontanéité et de libre caprice sans lesquels il n'y a pas de bons contes de fées. Ce sont des productions ravissantes, écloses comme les simples pâquerettes des prairies, non pas comme les fleurs fabriquées dans les serres par les habiles en horticulture.

Le conte, — c'est l'opium, c'est le hatchich, c'est le narguilé des enfants, et, chose aussi bizarre qu'heureuse, différente de toutes les autres ivresses, l'ivresse qui agit avec tant de force sur ces jeunes imaginations est toute clémente, toute bénigne.

Point de joues vermeilles qu'on ait vues pâlir, de tête blonde qu'on ait vue se pencher sous les baisers mystérieux des fées.

Bien loin de faire paraître aux enfants l'existence morne et terne, le conte la pare pour eux de teintes lumineuses et gaies.

Il fait resplendir à leurs regards tous les objets de la clarté dont les feux de Bengale illuminent les charmilles d'un parc ; il donne un attrait innocent de mystère aux premiers pas que font dans le domaine terrestre ces jeunes hôtes de la vie.

Il vient un âge où la plupart des hommes quittent avec un serrement de cœur, avec une vraie mélancolie les merveilles, hélas ! trop impalpables du pays des fées ; il est cependant quelques rares esprits au fond desquels se perpétue dans toute sa candeur ce don précieux du premier âge, qui permet à l'homme endurci par l'expérience de se refaire une enfance dans le domaine de l'art, et de communiquer une certaine foi crédule, complaisante et momentanée, à des gens qui aiment mieux railler que se divertir, s'égayer et se distraire.

Les Allemands, dont on vante les contes, sont possédés par une malencontreuse idée, celle de cacher sous les charmes primitifs de la légende un sens raffiné d'allégorie.

L'allégorie a de froides et dures clartés, qui ne vont point avec la chaude et moelleuse lumière des songes.

Un rayon du matin, au milieu des quadrilles des sylphides, ne produit pas un effet plus funeste qu'une lueur de morale philosophique à travers les miracles d'un conte de fées.

Adieu princes et princesses, palais, jardins, enchanteurs et hippogriffes, — tout s'évanouit!

Un cœur simple comme une rose de buisson, comme un fuseau garni de lin, comme les coiffes d'une bonne vieille; — une imagination plus riche que tous les trésors des rois, — voilà ce qui est nécessaire au conteur.

ALPHONSE VAN DEN CAMP.



LA

POÉSIE ET LES POËTES.

Singulier temps que notre époque!
J'y vois tous les chemins ouverts
A force gens dont on se moque,
Sans qu'ils se soient mêlés de vers.
On y va droit ou de travers,
Qu'importe? on marche et l'on avance.
Mais d'espérer quelque chevance,
Ou les plus légères faveurs
De ses poétiques labeurs,
C'est folie, et je m'en étonne;
Car on dit ce siècle éclairé,
Et si quelque chanteur détonne
D'un vingt-quatrième de ré,
Ou si parfois l'archet biaise
Sur le boyau napolitain,
Et flotte un moment incertain
Entre le sol et son dièze,
Un auditoire improbateur
S'émeut, et la note folâtre
Du virtuose ou du chanteur
S'en va troubler tout le théâtre.
Ou bien encor, si de Paris
Viennent des livres mal écrits,
Dont la fable est le seul mérite,
Le lecteur mécontent s'irrite,
Disant : le style a bien son prix.

Le public aime donc à lire,
Il est artiste, il est lettré.
J'y consens; mais qui pourrait dire
D'où procède son mauvais gré
Contre les enfants de la lyre?...
Pourquoi leur a-t-il retiré
Sa bienveillance et sa tutelle?
Quoi! cet ange mélodieux,
Quoi! la poésie immortelle,
Délaissée ainsi que les dieux,
Comme les dieux s'en irait-elle?
Non, non; et tant qu'un libre front
S'emplira de nobles pensées ;
Tant que des cœurs émus battront
Dans les poitrines oppressées;
Tant que l'amour dans un regard
Allumera sa douce flamme,
La poésie, écho de l'âme,
De ses fièvres prendra sa part.
Elle vivra, belle et fêtée.
Et, sur la terre épouvantée,
Si jamais, des cieux entr'ouverts,
Tombaient les foudres de Gomorrhe,
Son aile planerait encore
Sur les débris de l'univers.
Il n'appartient pas à la foule,
Onde qui murmure et s'écoule,
D'affaiblir un de ses accents.
La jeunesse à son front rayonne,
Et les âges sont impuissants
A flétrir sa noble couronne.

Mais, comme au pied des saints autels,
Ces lévites, que Dieu renie,
Du Christ étouffant le génie,
Ont à ses dogmes immortels
Attaché leur ignominie;
Profanateurs, qui, de la croix,

Seigneur, de ta croix adorable,
Ont fait un glaive inexorable,
Qui menace peuples et rois;
De même, ô sainte poésie,
Trafiquant d'un divin trésor,
Tes prêtres vendent l'ambroisie,
Jetée en pâture au veau d'or.
Chercheurs de biens plus que de gloire,
Pour la terre quittant les cieux;
Sur quelque roue aléatoire
Attachant un œil anxieux;
Coudoyant la foule insultante,
Jaloux de ses instincts grossiers,
Traînant la prétexte éclatante
Sur le parquet des financiers;
Courbant enfin, muse adorée,
Au niveau des plus vils humains,
Avec ta doctrine sacrée,
Le front couronné par tes mains!

Et je t'en voudrais de sourire,
O bon public, lorsque leurs chants
Exaltent les soleils couchants,
La nature et son doux empire?
Et la modeste fleur des champs,
Que remplace à leur boutonnière
Le hochet de la vanité?
Lorsque à la médiocrité,
Dont Horace avait la manière,
Ils élèvent un piédestal,
Déplorant le destin fatal,
Qui la sèvre de notre culte?...
Mais peut-être ton rire insulte
A leur candide austérité;
Va, s'ils récusent ta gaîté,
Garde, au nom de la vérité,
A ces baladins de la rime
Ton mépris, qu'ils ont mérité.

Flatter le vice, absoudre un crime ;
Baiser la main qui les opprime,
Si cette main contient de l'or ;
Mesurer leur prudent essor ;
Chanter, pleurer sur tous les thèmes,
Jeter leur verve à tous les seuils :
Une hymne pour tous les baptêmes,
Des larmes sur tous les cercueils ;
Et prétendre au respect des hommes !
Et dire, après cela, nous sommes
Les apôtres, saluez-nous !
Vous, apôtres ? inspirés, vous ?
Cachez mieux votre hypocrisie ;
Mais quelque soin que vous preniez,
On a vu vos trente deniers,
O Judas de la poésie !

Nos respects vont à ces fronts hauts,
Qui dominent les multitudes,
Par la haine des servitudes,
Par le mépris des échafauds
Fronts à tout Gessler indociles,
Altiers, pleins de sérénité,
Qui s'inclinent, beaux et faciles,
Devant la seule vérité.
Notre amour s'attache à ces hommes,
Idoles des siècles futurs,
Qui, martyrs des temps où nous sommes,
Presque ignorés, souvent obscurs,
Race vers l'avenir guidée,
S'en vont, par les chemins étroits,
Comme le dieu portait sa croix,
Traînant quelque sublime idée !
Soldats du vrai, rien ne dément
La foi puissante qui les mène,
Et loin d'eux la grandeur humaine
Projette un vain rayonnement.

O muse, voilà tes apôtres!
Reconnais leur sang généreux.
Si le flot, courroucé pour eux,
S'aplanit, calme pour les autres,
Qu'importe? à ton souffle puissant,
Lorsqu'ils ravivent leur courage,
Plus la lutte va grandissant,
Plus leur constance est ton ouvrage.
Éternel appui des cœurs forts,
Anime leurs vaillants efforts;
Qu'ils entendent ta voix bénie.
Leur redire, que le génie,
Dans la foi, dans la liberté,
Doit tremper une double armure,
Et laisser passer sans murmure
Le vent de l'incrédulité.
Qu'ils marchent, dans leur vie austère,
Dignes du noble ministère
Que Dieu confie à ses élus,
Et ne demandent à la terre
Aucun de ses biens superflus.
Puis, montre-leur, perçant les ombres,
A l'horizon des âges sombres,
Éclairant la postérité,
Comme une étoile permanente,
Leur idée enfin rayonnante
De gloire et d'immortalité.

LE PETIT PAYS.

A M. LOUIS M.

Petit pays, où la riche industrie,
Où les beaux-arts ont plus d'un noble autel;
Où la valeur, dès César aguerrie,
Mérite encore son éloge immortel;

De ta sagesse offre en exemple au monde
Le Belge libre et son nom respecté.
Petit pays, qu'on jalouse à la ronde,
Comme un trésor garde ta liberté.

Ta liberté n'est point l'idole infâme,
Aux pieds de fange, aux mains rouges de sang,
Monstre hideux sous les traits d'une femme,
Et que l'histoire atteste en gémissant.
Son souffle impur, de la terre féconde,
Tarit le sein cher à l'humanité.
Petit pays, qu'on estime à la ronde,
Comme un trésor garde ta liberté.

Ta liberté ! c'est la vierge sereine,
Modeste fille et fière cependant,
Qui fait du droit sa puissance de reine,
De la raison son magique ascendant.
L'étranger seul, d'une haine profonde
Trouble son cœur à jamais indompté.
Petit pays, qu'on respecte à la ronde,
Comme un trésor garde ta liberté.

Rome, en son temps de gloire consulaire,
La belle Athène, en ses jours triomphants,
N'ont point connu cet ange tutélaire,
Dont le sourire enivre tes enfants.
Un doux flambeau de clartés les inonde,
Et telle on peint l'auguste vérité.
Petit pays, qu'on admire à la ronde,
Comme un trésor garde ta liberté.

De tes vertus conserve l'héritage.
Dieu prête au faible un invincible appui,
Quand, satisfait de son humble partage,
Dans ses dangers il se confie en lui.
Bien au-dessus de la foudre qui gronde,
Dieu parle à tous et veut être écouté.
Petit pays, qu'on envie à la ronde,
Comme un trésor garde ta liberté.

Août 1858.

LES AÉROSTATS.

L'autre nuit — qu'il est doux de faire
En songe un voyage bien long! —
J'allais au sein de l'atmosphère,
Dans la nacelle d'un ballon.
La foule au départ s'intéresse,
Et, d'un angle où je me blottis,
J'entendais des cris d'allégresse,
Qui m'arrivaient petits, petits.

Frondeur ne suis, ni misanthrope.
Or, je vis en panorama
Se dérouler la vieille Europe
Et le spectacle me charma.
Ce lambeau de notre planète
Semble désert, mais j'avertis
Qu'on distingue mal sans lunette
Quelques peuples petits, petits.

Le nez en l'air, la bouche ouverte,
Laissons les badauds s'étonner.
D'une brillante découverte
Sachons quels biens vont émaner.
Enfin la vertu solitaire
Fuyant les humains pervertis,
Alceste ira, loin de la terre,
Les regarder petits, petits.

Tel marchand craint les échéances,
Tel grand seigneur n'a plus le sou,
L'un et l'autre échappe aux créances :
A la lune ils vont faire un trou.
Des recors souvent peu traitables
Soyons désormais garantis.
Vus d'en bas ils sont redoutables,
Mais vus d'en haut, petits, petits.

D'honnêtes gens quelle cohorte,
Émigrés de tous les États,
Naviguant dans l'air qui les porte,
Béniront les aérostats!
Mais aussi je vois dans les larmes
Bien des pouvoirs anéantis,
A commencer par les gendarmes,
Qui seront tout petits, petits.

Le vent m'apportait par bouffées
Des bruits confus, des sons lointains;
C'étaient des plaintes étouffées,
Des sanglots, des chants libertins.
Aux rumeurs que produit la guerre
Des factions et des partis,
La vérité ne mêlait guère
Que des accents petits, petits.

Enfin le ballon qu'on déleste
Toujours montant plus près des cieux,
J'allais peut-être au feu céleste
Ravir quelque don précieux.
J'y rêvais, quand Joseph me tire
Des systèmes que je bâtis,
En m'offrant une épreuve à lire
De ces couplets petits, petits.

LES ERREURS DE JEAN.

A MADAME A. M. BLANCHECOTTE.

Jean demande à la charité
Le pain de sa triste vieillesse;
Il s'adressait à la richesse,
Il s'adressait à la beauté.

Il disait : Heureux de ce monde
Faites-moi l'aumône en passant :
Le bonheur est compatissant;

Mais c'était une erreur profonde!

La belle dame aux frais atours
N'écoutait point sa voix plaintive :
Sa pensée allait, fugitive,
De sa tournure à ses amours.
Au front que la grâce décore,
Disait Jean, la bonté s'unit,
Céleste hymen, que Dieu bénit;

Mais c'était une erreur encore!

Le riche, emporté dans son char,
Fermait l'oreille à sa prière.
Le cocher lui criait : Arrière!
Le groom lui jetait un brocard.
La charité, qu'en vain j'appelle,
Dit le vieillard, n'est donc qu'un mot?
Mourir de faim, tel est mon lot;

Mais c'était une erreur nouvelle.

Un enfant lui donna son pain,
En disant, d'une voix bien douce :
Pauvre vieillard que l'on repousse,
Prenez; je reviendrai demain.
C'était le fils d'une ouvrière,
Qui se priva par charité.
Jean ne s'en est jamais douté;

Ce sera son erreur dernière.

RONDEAU.

A M. LOUIS V. D. H.

Il faut aimer, avant toute harmonie,
Les vers, Louis, cette langue bénie
Qui des mortels a charmé le berceau,
Que Dieu frappa d'un immuable sceau :
Malgré le temps sans cesse rajeunie.

Ou libre et fier, bravant la tyrannie,
Ou tendre et pur, digne d'une Eugénie,
Divin langage, émule du pinceau,
Il faut t'aimer.

Pour que la forme à la pensée unie
Donne à ton vers une grâce infinie;
Pour qu'il murmure à l'égal du ruisseau,
Pleure avec l'homme et chante avec l'oiseau,
C'est peu, Louis, d'avoir un beau génie :
Il faut aimer.

AUGUSTE PUJOL.

L'ARBRE DE LA LIBERTÉ.

C'est toi, moderne Babylone,
Qui fais surgir en même temps
Des travaux dont l'audace étonne
Et des milliers de combattants!
Ta splendeur m'oppresse et me glace :
Au sein de l'immense cité,
Je ne retrouve plus la trace
De l'arbre de la liberté.

C'était un magnifique emblème!
Animé d'un sublime esprit,
Le prêtre donnait le baptême
A l'arbre saint, au nom du Christ.
Le Christ abolit l'esclavage :
Sa force fut la vérité!
L'Évangile est la loi du sage,
Le code de la liberté.

Un beau ciel sur son vert feuillage
Répandait un charme infini;
La discorde attira l'orage
Qui fit tomber l'arbre béni.
Ici l'arbre est tombé... Qu'importe!
Par le vent son germe est porté :
Rien n'arrête le vent qui porte
Le germe de la liberté!

Que nous font le règne du glaive,
La gloire d'un grand peuple armé,
Les grands monuments qu'on élève,
Si le penseur est comprimé!
La pensée au ciel monte et vibre;
C'est l'âme de l'humanité!
Comme l'air Dieu fit l'homme libre :
Rien n'est grand sans la liberté.

Paris. octobre ....

PROMENADE DU SOIR.

Tout révélait d'un Dieu la sublime existence.
Vers la fin d'un beau jour d'un été sans pareil,
L'ombre des peupliers, de distance en distance.
Zébrait le grand chemin doré par le soleil.
Je quittai la grand'route et gravis la montagne;
Les perdrix s'appelaient dans nos riches moissons;
Murmures et parfums remplissaient la campagne;
Je marchais lentement, le cœur plein de chansons.

Gloire à l'astre du jour : il éclaire et féconde!
Dans son grand manteau bleu frangé de pourpre et d'or,
Il nous quitte le soir en versant sur le monde
Les plus douces clartés de son divin trésor.
Dans l'un de ces rayons qui me montraient la terre
Splendide à rendre même un paradis jaloux,
Je vis des moucherons qui se faisaient la guerre :
Les moucherons sont donc aussi bêtes que nous?

1858.

ANTOINE CLESSE.



A UNE JEUNE FILLE DÉCOURAGÉE.

Enfant ! si dans ces jours radieux dont s'enivre
Ton âme éclose hier et qui s'essaye à vivre,
Un nuage ternit parfois l'azur du ciel ;
Si dans ton hymne heureux passent des sons moroses ;
Si ta main se déchire à l'épine des roses,
Et s'il se mêle un peu d'absinthe à ton doux miel ;

Ne doute pas ! — Plus tard, dans ces luttes amères
Où chacun de nous laisse un peu de ses chimères,
Tu verras que toujours, par un destin pareil,
Une chanson d'oiseau monte dans la tourmente ;
Que toute ronce aride a quelque fleur charmante,
Et le ciel le plus sombre — un rayon de soleil !

Paris, 1858.

JULES KERGOMARD.



DE

QUELQUES GRAVURES ANCIENNES,

A PROPOS DES EXHIBITIONS FAITES PAR M. ALVIN AU CERCLE DE BRUXELLES.

Parvus videri, sentiri magnus.

Quatre exhibitions de gravures anciennes attiraient récemment les artistes au Cercle de Bruxelles. Pour la foule, qui ne se porte compacte vers un musée qu'au moment où les toiles des grands maîtres sont cachées par les productions tapageuses du jour, des estampes souvent un peu jaunies par le temps, quelque peu raccornies n'offrent rien de bien attrayant sans doute. Et en elles cependant s'est résumée l'expression de l'art en Allemagne, en Italie, en France et en Flandre pendant plus de trois siècles. Une collection de gravures est, à notre avis, une des choses qui doit procurer la plus grande somme possible de jouissances artistiques, et ici la confusion du sentiment du beau avec l'avidité de posséder se comprend jusqu'à un certain point. C'est une belle avarice que celle qui thésaurise les richesses frappées au coin du génie d'un Albert Durer et d'un Rembrandt! Le mur sur lequel Léonard de Vinci peignit la Cène sera tombé en poussière, que cette admirable composition vivra encore pour nos

descendants les plus éloignés : Morghen, par son burin, en a fait une traduction immortelle.

Entre les divers genres de gravure, l'eau-forte, si délaissée aujourd'hui, devient presque la rivale de la peinture. Pour le peintre elle est un agent spontané qui reproduit sa pensée dans toute sa force pittoresque. En effet, dans la gravure à l'eau-forte, l'artiste n'a pas à lutter avec les mille obstacles matériels qui viennent le troubler lorsqu'il se sert du pinceau pour arriver à la réalisation de l'œuvre qu'il a rêvée. Point de modèles vivants et de draperies à transporter fidèlement et avec lenteur sur la toile. Une imagination active souffre de tous ces retards; aussi nous montre-t-on quelques génies du passé fouillant le vernis qui cache le cuivre, avec plus de délices qu'ils n'empâtaient la toile. Il y a donc, en gravure, et l'œuvre qui a jailli du cerveau de l'artiste dans la forme où elle se présente aux yeux, et la simple traduction d'une peinture au moyen du burin. Donner à cette traduction le caractère du modèle, varier son faire de manière à approcher de l'effet du tableau original, c'est là le secret du talent. Quant à la gravure en taille-douce, elle a perdu singulièrement de son importance depuis quelques années; on dirait que de jour en jour elle devient moins populaire. Est-ce parce que les grandes traditions de l'art se perdent? est-ce un peu parce qu'à côté d'elle s'est élevée la gravure sur bois que le cliché a mis à la portée de tout le monde?

Les exhibitions du Cercle artistique étaient un musée de gravures, d'où le mauvais et le médiocre avaient été rigoureusement exclus. Les monuments de l'enfance de l'art devaient pourtant y trouver leur place, car, après tout, la fameuse gravure de 1418 est une fort belle chose, si l'on considère que pour l'imaginer et en tirer des épreuves, il a fallu à son auteur presque autant de génie qu'à Guttenberg pour inventer les caractères mobiles.

La première exhibition était consacrée à l'école allemande.

La gravure qui frappe tout d'abord nos regards est d'un aspect roide et archaïque. Elle est de Mair. A la voir, on n'en devinerait jamais le sujet. Sur le seuil d'une porte gothique causent ensemble une noble damoiselle du xve siècle et un page. Le page est Mercure; la damoiselle est Vénus a qui le dieu agile remet un message. Vénus est fort maigre; une robe d'étoffe épaisse l'emmaillotte jusqu'au cou. Elle a l'air modeste et embarrassé comme il convient à une jeune dame de sa qualité devant un Mercure éveillé et mutin. Un chien assiste à l'entretien. La maison de la déesse d'amour est d'un style assez lourd; avec ses fenêtres garnies de sombres barreaux, elle doit être à l'épreuve de toute agression du dehors. Le tout est rendu avec fort peu de fini, avec une certaine rudesse naïve que l'on remarque encore dans les gravures d'un autre gothique, Wenceslas d'Olmutz. La gravure sur cuivre de cet orfévre est infiniment moins roide que sa gravure sur bois; ce n'est que d'hier qu'on a pu donner au bois de la souplesse et du modelé.

Ces premiers graveurs ne sont ordinairement que des copistes : Israël Van Meckenen, s'il est incorrect, trouve moyen de donner de l'expression à ses personnages; les apôtres sont placés deux à deux à des fenêtres ogivales. Il y a là un saint Jacques le Mineur dont la chevelure ondulée rappelle les têtes d'apôtres de Raphaël. Certainement l'artiste tâtonne encore; il ignore l'art de distribuer l'ombre et la lumière, il n'est pas sûr de sa main, mais il essaye déjà d'harmoniser ses tailles. L'art est en progrès.

Il est déjà relativement parfait dans Martin Schoen. L'âme de cet artiste se reflète sur la physionomie de ses personnages. C'est la pureté d'expression, la candeur et la foi ardente des figures de Van Eyck. Regardons cette Fuite en Égypte. La Vierge porte l'enfant Jésus sur son sein. Elle laisse flotter à l'abandon la corde grossière qui sert de bride à l'âne sur lequel elle est assise. Elle est tout entière à son enfant, sa tête est admirable d'amour maternel. Plus loin, saint Joseph abaisse les branches d'un dattier dont il

tâche de saisir les fruits; cinq petits anges, vêtus de longues robes aux plis anguleux, lui viennent en aide; ils embrassent et courbent de leurs petits bras les longues branches palmées. La scène est du plus grand calme; dans un coin des lézards frétillent en se jouant sur le tronc d'un arbre qui fléchit sous le poids de ses gousses allongées. C'est un paysage plein de fantaisie gracieuse. On voit à la légèreté de la pointe que l'artiste a de tout temps manié le burin; il était orfévre comme la plupart des graveurs du xv[e] siècle. On a cru longtemps que Martin Schoen procédait de l'école italienne, du Pérugin, mais aujourd'hui il est prouvé que c'est en Flandre, à l'école des Van Eyck, dont il fut le premier représentant en Allemagne, qu'il alla étudier la peinture. La Flandre était alors le vrai foyer artistique de l'Europe, c'était à l'école de ses admirables coloristes qu'on allait se former.

Après Martin Schoen, on ne peut plus parler que d'Albert Durer dont il fut le précurseur. Le caractère de beauté des figures de Durer n'est plus cette expression de piété profonde des maîtres gothiques. Elles ont quelque chose de plus humain; la sculpture antique que l'on vient d'exhumer exerce son influence sur le grand artiste. La foi sans examen du moyen âge va s'évanouir en Allemagne devant la réforme. Durer réunira en lui la pureté de contours de l'antiquité que la renaissance a déjà révélé au monde, et la pensée profonde et réfléchie de l'ancien art allemand dans ce qu'il a de verdeur et d'intimité. Les cuivres de Durer, d'un si beau fini, brillent de reflets argentés et suaves. On n'est jamais arrivé à une plus grande perfection. La *Mélancolie* date de 1514. MELANCOLIA, c'est toute la pensée de l'époque moderne, c'est l'Allemagne comme la *Joconde* est la personnification de l'Italie. L'antiquité n'aurait jamais imaginé cette femme vigoureuse, au regard profond, sombre et doux. C'est la muse, *Camœna,* de l'artiste, qui attire et émeut doucement. Rien dans cette page, séduisante comme la passion langoureuse et fatale qu'elle dépeint, qui ne concoure à

l'effet général. Et ces solides géométriques d'une régularité si parfaite et si monotone, et cette eau dont la surface unie et luisante comme de l'huile n'est ridée par aucun souffle, et ce jour triste et douteux comme celui qui naît d'un rayon de soleil se jouant dans la pluie, que l'artiste a choisi pour éclairer toute cette scène.

Ne passons pas inattentifs devant ce moine de Lucas Cranach. L'exécution est négligée. Par-ci, par-là quelques tailles seulement pour accuser les méplats. Le nez est charnu, écourté, l'œil peu ouvert, le front bossué : c'est l'image périssable de Martin Luther. L'église gothique de Hopfer dans laquelle se passe la parabole de *la paille et la poutre* est d'une force étonnante de clair-obscur. Les fleurs de la voûte tranchent vigoureusement sur le noir du fond, la lumière et l'ombre sont accusées avec une grande hardiesse ; on dirait du Rembrandt.

Voici de vrais artistes de la renaissance : Aldegrever et les frères Beham. Le premier est un graveur plein de sentiment et d'expression, il est plus élégant mais moins coloré que Beham. Comme ces couples de danseurs s'avancent d'un air grave et plein de dignité ! Ce sont des gens de condition qui craignent de montrer trop d'animation à la danse. Les hommes sont grands et forts, vrais Allemands de l'époque. Nous ne savons pourquoi l'artiste a représenté les femmes dans un état très-apparent de grossesse. Ces belles dames ont l'air hautain. Elles paraissent satisfaites, du reste, de l'empressement de leurs danseurs. Tout ce monde s'aime beaucoup. Ce beau seigneur, c'est le soudard aristocratique du xvie siècle ; sa forte dague est d'un admirable travail de ciselure, son épée traîne jusqu'à terre. Une longue barbe bifurquée ajoute encore à la rudesse de sa physionomie ; une toque exiguë à petite plume orne son chef. Dans la dernière gravure du bal, les musiciens s'époumonnent à souffler dans les flûtes et les buccines ; le guide des danseurs, au lourd collier ouvragé, les précède. Aldegrever conserve du moyen âge une sorte de réalité terrible : ainsi il fera

égorger Ammon par des lansquenets dessinés d'après nature. Hans Sébald Beham est d'une grande pureté de contours, ses figures toutefois sont un peu lourdes. Il a gravé aussi une *Mélancolie,* mais il n'y a dans son allégorie rien de l'admirable profondeur que Durer a su donner à la sienne. Les combats d'hommes nus de Barthélemy Beham, d'une beauté de composition tout antique, sont supérieurs à ceux d'Aldegrever. Quelle science du dessin possédaient ces graveurs de la renaissance! On ne peut pas leur faire le reproche de n'être, comme bien des graveurs de nos jours, que de simples copistes. L'art contemporain en Allemagne s'est rajeuni dans l'étude de Hans Sébald Beham, le prédécesseur de ces charmants dessinateurs allemands qui ont illustré Goethe et Schiller. C'est à lui qu'ils ont dérobé toutes ces petites figures si fraîches et si nettes. Si l'on veut voir ce que la pensée de Beham recèle de profondément dramatique, que l'on jette les yeux sur ce beau petit enfant qui s'est endormi dans la mort au milieu de quatre crânes presque aussi grands que lui.

Le déclin de l'école allemande est rapide. Isolée par l'inquisition et affreusement ravagée par la guerre, l'Allemagne ne renaît à l'art qu'au milieu du XVIII[e] siècle. En 1644, un Bohême, Wenceslas Hollar, publie à Londres une *aula Veneris;* c'est une suite de costumes de femmes exécutés avec un goût et une finesse extrêmes. Le burin de Hollar est une aiguille. Mais ce qui sort de ses mains n'en est pas moins ravissant de couleur et d'aspect. Voici des dames brabançonnes en faille espagnole, des Anglaises, des Normandes, des Bernoises, des Calabraises, enfin une vraie cour de Vénus. Hollar a gravé avec la même délicatesse des oiseaux, des papillons, et des portraits pleins de coloris.

C'est tout ce que nous dirons de l'école allemande. Nous aurions établi des parallèles entre les maîtres des différentes écoles, si un parallèle avait jamais rien prouvé. Et puis nous tenons dans cette rapide esquisse à ne pas

confondre les quatre exhibitions en une seule, à parler de chacune d'elles à son tour. A quoi servirait de comparer le Nord au Midi? Ce qui manque à une école fait la gloire d'une autre : Faust dans son élan vers le Midi ne dit-il pas : « Pour échapper à la suie des sorcières, faisons voile vers le Sud. Mais là tu peux t'attendre à te trouver avec les curés et les scorpions. »

La gravure n'étant que la traduction en prose de la peinture, qui est poésie, l'on doit se dire que l'école italienne de gravure doit avoir mis au jour le plus de chefs-d'œuvre; que c'est chez elle qu'il faut aller chercher ce que l'art a pu produire de parfait et de sublime. Il n'en est rien pourtant : la gravure n'a guère fleuri dans le Midi. Il semble que l'étranger, que l'homme du Nord ait mieux traduit les grands peintres italiens que l'Italie elle-même n'a pu le faire. Il n'y avait pas à cette deuxième exhibition une seule gravure rendant le caractère et jusqu'à la couleur d'un tableau de Titien comme la célèbre *Nappe* de Masson.

La première estampe que nous avons sous les yeux est de Baccio Baldini, Florentin. Elle fut composée pour l'ouvrage : *Il monte sancto di Dio,* imprimé en 1477. La taille de Baldini, qui ne grava, paraît-il, que d'après les dessins de Sandro Boticello, est mauvaise, le contour sec et incorrect. Il exprime les ombres par de maigres hâchures qu'il aligne sans aucun goût. Lucifer trône au milieu d'un enfer de flammes bien nourries. Autour de lui sont rassemblés toutes les horreurs, tous les supplices, toutes les tortures qu'une imagination catholique peut enfanter. C'est bien d'un artiste qui a illustré Dante. Lucifer dévore les trois grands réprouvés de la *Divine Comédie :* Judas, Brutus et Cassius. Il a bien les trois visages que lui donne le poëte. Il broie sur ses genoux enlacés de serpents de misérables pécheurs que la douleur fait se tordre dans ses mains puissantes. Cependant les démons torturent les damnés; ils les plongent la tête en bas dans les flammes et les y maintiennent à coups de

fourche, ils les mettent à la broche et les tenaillent, ils leur font éprouver le supplice de Tantale autour d'une table parfaitement servie. D'autres sont occupés avec la plus grande ardeur a scier en deux un réprouvé; ils sont déjà arrivés à la bouche. Enfin partout les raffinements d'une monstrueuse cruauté. Ce n'est pas là l'Italie de l'Arioste, cela est loin encore des suaves madones de Raphaël.

La gravure suivante, d'Augustin di Musi, le Vénitien, est encore une représentation de la terrible et mystérieuse allégorie du moyen âge, la mort. Toujours la mort! Est-ce parce que sous sa faux seule existait l'égalité? Un grand vieillard dépouillé de ses vêtements assiste avec d'autres vieillards et quelques hommes dans la force de l'âge à l'ensevelissement d'un squelette auquel tout le monde rend les témoignages du plus grand respect. L'un de ces vieillards se courbe, pour baiser le crâne du squelette. Une mort aîlée écoute, en contractant ses mâchoires dans un affreux rictus, les paroles d'un vieillard dont l'âge a presque mis à nu les os et les nerfs. Il y a une suprême expression d'angoisse sur toutes ces figures. Un cardinal surtout réfléchit douloureusement. Quelle est cette espèce de cour de justice de la mort? Chacun semble interroger et chacun attend une réponse. C'est, dans toute son horreur, un épisode nocturne du Campo-Santo. Cette composition, dont la pensée émeut vivement, est d'un dessin incomparablement plus beau et plus large que la précédente. On sent que Raphaël est né. Quant au faire même du graveur, il consiste dans un bizarre enchevêtrement de tailles sans harmonie.

Reposons nos yeux sur cet esclave d'Adamo Ghisi. Les graveurs de cette famille, qui eut pour chef Giovanni Battista, étaient les élèves de Jules Romain et de Marc-Antoine, dont nous parlerons plus loin. Au milieu de toutes ces gravures italiennes, dont quelques-unes semblent des bas-reliefs dérobés aux temples de la Grèce, une figure isolée arrête par le reflet de grandeur et de beauté morale

qui l'animent. C'est un esclave ; des entraves sont à ses pieds ; les boucles de sa chevelure flottent au vent avec grâce, quelques-unes sont rejetées légèrement sur ses épaules. Le jeune homme détourne doucement la tête ; est-ce pour écouter l'ordre du maître ? Il porte avec calme et résignation un joug d'attelage pour justifier sa devise : *Servus eo lætior quo patientior*. Le corps et la posture sont pleins d'élégance ; les attaches sont d'une harmonieuse finesse. Si on lui ôte le lourd boulet qu'il traîne au pied, on aura Mercure, gracile et léger, près de prendre son vol :

I, pedes quo te rapiunt et auræ.

Marcantonio Raimondi est le graveur le plus illustre de toute la renaissance en Italie. Comme la plupart des artistes de l'époque, il est d'abord élève d'un orfévre. C'est ce qui fit aussi qu'il grava des nielles. Dans sa jeunesse, les admirables gravures de Durer lui tombent dans les mains et il les copie. Aussi ses premiers essais pèchent-ils par une certaine roideur jusqu'à ce qu'il soit devenu le disciple et l'ami de Raphaël. Alors il ne connaît plus que le premier de tous les peintres qui corrige lui-même le trait des dessins de Marcantonio. Enfin il fait école. Raphaël, comme Rubens plus tard, comprenait toute l'importance de la gravure, il savait que le peintre et le graveur sont solidaires. Aussi les gravures de Raimondi sont-elles l'expression, le reflet le plus parfait de l'œuvre de Raphaël. Ce qui les distingue, c'est la correction des contours, la simplicité des tailles, en un mot la pureté du trait et de l'expression générale. Mais en revanche, il n'a rien du fini brillant de Durer, ni de la couleur et des effets prestigieux de lumière des Flamands. Disons franchement que ses gravures nous paraissent dures de taille ; les ombres s'entassent uniformément vers les contours ; la lumière est répandue trop vive partout. Point de demi-teintes, point de légèreté et de moelleux : on dirait du plâtre et du marbre. Où sont ces vastes horizons qui rafraîchissent et font rêver ? Et

cependant quelle largeur d'exécution, quelle clarté, quelle sûreté de main! On sent que cela a été fait dans l'atelier de Raphaël, sous les yeux du génie. Grâce à M. Benjamin Delessert, qui a publié l'œuvre complet de Marcantonio Raimondi reproduit par la photographie, chacun peut étudier maintenant ce maître infiniment moins connu que les Durer et les Rembrandt. Aujourd'hui l'art n'a plus d'arcanes ; la photographie vulgarise et répand partout les œuvres des grands maîtres du passé. Avant elle, c'était dans les cartons de quelques collectionneurs qu'il fallait les aller chercher.

Mais il ne faut pas que la photographie, qui n'est qu'une industrie, un simple procédé mécanique, empiète jamais sur le terrain même de l'art. Son rôle doit se borner à la seule reproduction des gravures anciennes. Elle les réimprime dans toute leur physionomie primitive, comme MM. Jannet et Aubry peuvent le faire pour une nouvelle édition de Scarron et de Molière avec des caractères elzéviriens.

Avec Stefano Della Bella, nous mettons déjà pour ainsi dire le pied en France. C'est chez un orfévre que Della Bella dessine des estampes de Callot. Il a de plus que le prodigieux artiste français une couleur des plus chaudes. Comme lui il traite tous les genres avec un rare bonheur; mais il est loin d'avoir l'observation, l'esprit et la verve du Lorrain; souvent aussi il n'est pas d'une grande correction. Vers la fin de sa vie, Della Bella perd sa gaieté : sa fantaisie et ses gracieux caprices s'envolent : adieu les scènes picaresques, adieux truands et bateleurs, capitans et courtisanes! C'est la mort qui l'inspire. Voyez ce hideux squelette à moitié décharné. Il a ravi un enfant gras et rose. Il fuit comme un larron; il a peur que les passants ne le voient et l'arrêtent. Dans une autre eau-forte, la mort a visité une ville : elle y a cueilli un bouquet de petits enfants et de jeunes filles. Mais le temps est venu de faire l'*août*, d'entasser gerbe sur gerbe.

« Ses plus beaux promenoirs sont les lieux des batailles, »

dit la légende. Maintenant, le long panache de la mort ondoie fièrement sous la brise, car pendant une mêlée il n'est pas d'usage de lui marchander ses victimes. Ici elle tient une masse, plus loin une faux, là-bas un clairon. La camarde recueille dans sa poitrine éraillée et béante un râle puissant pour appeler une dernière fois les soldats à la gloire.

On a dit de Callot qu'il n'avait pas le *flou* séduisant de Della Bella, mais il rachète amplement la qualité qui lui manque par une fermeté de burin et une originalité qui ont fait de lui le peintre du pittoresque par excellence. Comme tous les génies de sa trempe, il se mêlait au peuple, cherchant et trouvant partout des sujets d'étude. Nouveau calife déguisé, il voulait observer par lui-même les mœurs et les allures de ses sujets. Enfant, c'est en Italie qu'il se rend avec des bohémiens pour devenir artiste. Dans ses premières gravures d'après Salimbene et Poccetti, on ne remarque pas encore cette forte originalité qui devait faire sa gloire. Quand il a quitté les sentiers battus, sa manière est fort simple : il évite les tailles entre-croisées, il se contente de prolonger et d'accuser le trait plus ou moins profondément, selon la masse d'ombre et de lumière qu'il veut produire; toutefois il n'est jamais tombé dans la sécheresse et la régularité géométrique que l'on reproche à Mellan. Que choisir dans tous les types de cette société italienne et française du XVIIe siècle dont Callot nous a laissé la peinture palpitante de vérité ? Il y avait, à l'exhibition dont nous parlons, les *Misères de la guerre*, la *Tentation*, les *Supplices*, et cette galerie grouillante de gueux et de gueuses conduits par leur capitano, représentants squalides et repoussants du paupérisme de l'époque. Comme ses funambules ont des poses déhanchées et irrésistibles ! Quel esprit et quelle animation dans ces petites figures ! Comme tout cela vit et s'agite ! Quelle fantaisie mise au service du burin le plus souple et le plus ingénieux que jamais artiste ait tenu !

Abraham Bosse, Callot et Della Bella se donnent la

main. Le premier est calme, clair, honnête et naturel. Dans ses *Vierges sages*, on croirait voir la mère Marie-Angélique Arnaud et les religieuses de Port-Royal en retraite. Parfois Abraham Bosse est dramatique comme Greuze : un homme, l'œil enflammé de colère, vient de maltraiter sa femme : il l'a battue ; elle est à genoux devant lui, éplorée, les cheveux épars sur ses épaules ; ses deux enfants, idée charmante, une petite fille et un jeune garçon déjà adolescent, demandent grâce pour leur mère. Souvent chez Bosse c'est l'idée morale qui domine. Voici les paroles qu'il fait dire par la mère :

Ayez pitié de vos Enfans,
Si vous ne l'avez de leur mère.

Avant de parler de deux illustres graveurs du grand siècle, rebroussons chemin et cherchons les gravures d'un artiste français de la renaissance, le chevalier Jacques de Bellangé. C'est peut-être le graveur le plus bizarre et du plus mauvais goût que l'on puisse rencontrer. Il fut élève de Simon Vouet. Voici, entre autres, sa gravure des Trois Maries au tombeau. Un grand ange assis sur le tombeau entr'ouvert du Christ fait aux trois Maries un récit de la résurrection. La pose de l'ange est pleine de crânerie ; il est coiffé en coup de vent. Quant aux trois Maries, il est impossible de s'imaginer tout ce qu'il y a d'étrange dans ces femmes dont on a tout d'abord quelque peine à distinguer les formes. Elles sont dessinées avec une fantaisie outrée : leurs cheveux sont ramenés en houppe sur le sommet de la tête. Jacques de Bellangé affectionne tout particulièrement ce genre de coiffure. L'une des Maries tient une main derrière le dos, tandis que de l'autre elle relève fort galamment la traîne de sa robe. Ce sont trois longues femmes, beaucoup trop élancées, du déclin de la renaissance et telles qu'on en voit posées en cariatides ou couchées sur des volutes dans les frontispices des livres du temps. Pour l'exécution elle-même, elle consiste en un

pointillé plein de chic et de ficelles, comme on dit à l'atelier. C'est lourd ; de finesse de détails point, d'harmonie de teintes aucune, mais en revanche partout du blanc et du noir pour produire le plus d'effet quand même.

Nous ne pouvons oublier Jean Duvet, dit le Maître à la licorne. Il est contemporain de Durer, à qui nous nous garderons bien de le comparer. Il n'y a chez ce vieux maître aucune dégradation dans les tailles, qui sont tracées avec une force et une sûreté de main telles que l'on croit qu'il a gravé sur un métal plus mou que le cuivre. Les fabriques de ses fonds sont aussi noires que ses premiers plans, sur lesquels elles ont toujours l'air de tomber. Les figures paraissent collées les unes sur les autres. On dirait que Duvet les a jetées au hasard sur le métal. Dans son *Apocalypse,* il remplit ordinairement les vides de petits nuages cotonneux d'un aspect ridicule. Pas la moindre notion de la perspective. C'est un fouillis inextricable, et pourtant cela ne manque point d'un certain cachet artistique. On sent, à voir ces figures, que l'antiquité a passé par là, que le génie de la Grèce et de Rome est ressuscité en Italie.

Certes, la gravure d'Antoine Masson connue sous le nom du *Cadet à la perle* est de tout point admirable : c'est peut-être le type de la perfection de l'art. Le comte d'Harcourt, cadet de la maison de Lorraine-Elbœuf, était un général également distingué par le caractère moral et les talents militaires. Il avait, paraît-il, la passion des beaux portaits : Edelinck entre autres en a gravé un. La figure du comte, empreinte d'une résolution calme, est celle d'un honnête homme. Ses cheveux, dans lesquels brille la perle qu'il avait l'habitude de porter à l'oreille, sont d'une finesse et d'une légèreté exquise. On pourrait presque dire de quelle couleur est chaque étoffe. Il n'y a dans le faire rien de mesquin et de mécanique, tout est traité avec une largeur magistrale : la manche brodée de l'habit est surtout d'un travail remarquable. La nuit est venue : le fond de la gravure, mystérieusement éclairé

par la lueur d'un incendie allumé sur une hauteur, fait ressortir davantage la mâle physionomie du personnage. Les tailles, traitées avec une variété infinie pour arriver à la plus grande vérité possible dans la représentation des chairs, des vêtements et du clair-obscur, n'offrent rien de contourné et de bizarre. L'artiste a su éviter cet écueil dans lequel sa verve et son étonnante facilité l'ont fait tomber quelquefois. Enfin, c'est une œuvre sans tache.

Les portraits de Nanteuil sont, comme ceux de Masson, pleins de noblesse. Ce sont bien des hommes du grand siècle. Ce graveur a de la couleur, de l'harmonie et du naturel; ses portraits, de grandeur naturelle, sont remarquables comme difficulté vaincue. Il avait là à lutter contre la monotonie et l'uniformité de la touche dans la dégradation des méplats. Les cheveux sont aussi beaux que le reste, et ce n'est pas peu de chose que d'en rendre heureusement toute la finesse par le burin.

Dans l'école française, Marillier, Eisen, Moreau et les deux Cochin procèdent de Boucher et de Watteau pour l'esprit, la grâce et la désinvolture. Le grand bal masqué de 1745, dessiné par Cochin le fils et gravé par Cochin le père, n'a pas été une des gravures qui ont le moins attiré l'attention. Ces deux artistes ont dépensé une facilité et une activité merveilleuses dans l'illustration des livres du jour. Avec Moreau ils se sont attachés à peindre d'après nature la société évaporée et polie du XVIIIe siècle. Dans le *bal* de Cochin, les petits marquis et les petites bergères Pompadour aux grands paniers chargés de falbalas et de fleurs forment des pas légers et gracieux. Les grands lustres de cristal étincellent de mille lumières; Tartares, Pasquins et Diafoirus content fleurette aux plus jolis minois : le plus charmant laisser-aller règne partout. Toutes les banquettes sont occupées? Eh bien! l'on s'assiéra sur le parquet : on n'en humera que plus à l'aise la mousse de l'aï. Ce bal aux mille petits incidents en dit beaucoup plus que tout un volume de M. Capefigue.

La quatrième exhibition, dont les Flamands ont fait tous

les frais, a magnifiquement couronné les trois premières.

S'il est au monde un orgueil national qui ne soit pas du chauvinisme, mais un orgueil légitime et respectable, c'est celui que nous éprouvons devant les œuvres d'une école qui naquit et fleurit sous les yeux de nos pères. Après deux siècles, l'école flamande est jeune encore de gloire, et, comme l'idée du beau lui-même, sa gloire sera immortelle. Nous ne voulons point ici lui décerner d'avance la palme d'un triomphe facile. Il était tout naturel qu'à Bruxelles cette dernière exposition de gravures fût la plus brillante et la plus complète. La supériorité du coloris se manifeste cependant d'une manière éclatante; en outre, les animaliers sont incomparables. Qui peut-on dans ce genre de gravure opposer à Berghem, à Abraham Hondius et à Pierre Boel?

Le premier dont nous parlerons est un vrai Flamand de la vieille roche, c'est Pierre Breughel, le Drôle, père de Breughel d'Enfer et de Breughel de Velours. C'est le Cervantès, le Hogarth et le Callot de la Flandre. Les nations sont fières de ces maîtres de la satire et du grotesque, — peut-être parce qu'elles ont posé pour eux. — Laissons le *Carême* se disputer avec le *Carnaval*, ne dérangeons ni les *gras* ni les *maigres* dans leur festin : regardons la kermesse. Voici d'abord le cabaret de la Couronne, *dit is die Kron*, dit l'enseigne. De la lucarne du grenier flotte au vent le grand étendard de Saint-Sébastien, orné des écussons de la gilde et de cette inscription : *Laet de boeren haer kermis houuen*, que les paysans fassent kermesse! Et ils la font en conscience, sans arrière-pensée, comme jadis c'était l'usage. D'immenses pintes et de grands plats d'étain, prix des vainqueurs au tir à l'arc, s'étalent sur la façade. A la porte du cabaret les cornemuses hurlent et glapissent, pour l'ébattement de quatre rustres qui exécutent avec quatre femmes encapuchonnées une danse des plus échevelées. Tout est confondu : enfants, porcs et chiens courent pêle-mêle, les petits garçons et les petites filles harcèlent le fou de la gilde, se pendent aux pans de

sa jaquette, d'autres chevauchent sur des dadas, tandis que les pères se livrent à des exercices acrobatiques avec une fougue rustique. Au centre de la scène, les escrimeurs font des passes; à gauche, on joue aux boules dans une grange. Dans les maisons les boudins grésillent, le lard et le jambon se rissolent dans les œufs; le riz au lait, jaune de safran, coule à flots des marmites. Tantôt on bauffrera tout cela sans rien y perdre. Au deuxième plan est la petite église pavoisée du village : l'unique rue qui le compose est encombrée par les baraques des marchands d'orviétan et des petits forains. Les archers entrent dans l'église portant leur patron sur leurs épaules. Du mur du cimetière la plupart assistent au terrifique combat du dragon qui s'avance sur des roulettes à l'encontre du saint chevalier en vomissant de la fumée à pleins naseaux. Mais y a-t-il jamais eu une vraie kermesse flamande sans rixe et sans couteaux tirés? Breughel se serait bien gardé d'oublier ce détail caractéristique. Les rustres, ivres de fureur, vont s'écharper; les femmes courent éperdues pour séparer les combattants. Enfin, dans le fond, sur une butte, les flèches des archers montent roides au ciel, à côté et au-dessus de la perche à l'oiseau qui est fichée sur le faîte d'un moulin à vent.

Hondius, Vorsterman, Galle et Wiercx ont gravé d'après ce vieux Breughel si profond, si mordant, si gai, et qui, fort de son originalité, comme Rembrandt, aurait pu dire en montrant un frais et plantureux paysage de la Flandre : voilà mes antiques!

Pierre Boel est un élève de Sneyers. Ses qualités distinctives sont la chaleur et la vie. Il y avait de lui à l'exhibition quelques admirables eaux-fortes représentant des carnassiers et des oiseaux de basse-cour. C'est par les moyens les plus simples que Boel arrive à produire les effets les plus grands. Comme ces oiseaux de proie sont strapassés! Ici deux aigles pleins de violence se disputent un chevreuil; là deux éperviers fondent sur une bande de canards fuyant à tire d'aile. Ailleurs un héron oppose une résistance désespérée à deux faucons.

Les deux Bolswert gravent, d'après Rubens, d'un style libre et sûr. Ils ont fait passer dans leur gravure un reflet du prodigieux coloris du maître. Schelte à Bolswert, plein d'éclat et de force, est à Rubens ce que Marc-Antoine est à Raphaël. Comme le divin peintre d'Urbin, Rubens retouchait quelquefois le dessin du graveur. Depuis, on n'est jamais parvenu dans la reproduction des tableaux de Rubens, de Van Dyck et de Jordaens, à rendre le caractère et l'effet de leur peinture comme l'ont si bien su faire les Pontius et les Bolswert, qui s'attachaient moins à avoir un beau burin qu'à s'identifier entièrement au faire des maîtres dont ils voulaient *traduire* les œuvres avec une fidélité et un respect religieux. Edelinck, dont le nom fait époque dans la gravure sur cuivre, possède les diverses qualités de modelé, de ton et de trait qui ne sont presque jamais l'apanage d'un seul. Chez lui point de parti pris, de système dans la marche des tailles; il ne cherche pas leur forme, il en a l'intuition, il l'improvise : elle naît spontanément sous son burin comme la couleur sous le pinceau. Il porte une richesse étonnante du trait jusque dans les ombres, et jamais il n'essaye de séduire l'œil par le fini chatoyant d'une étoffe ou le brillant d'une cuirasse. Edelinck ne veut arriver qu'à une chose : à rendre le caractère de l'original dans la beauté de son aspect et de sa couleur, et l'on voit même une œuvre des plus médiocres, comme la Madeleine théâtrale de Lebrun, devenir sous les mains du graveur un chef-d'œuvre de sentiment et de moelleuse délicatesse. Entre Edelinck et le chef des Flamands après la mort de Rubens, la différence est grande.

La gravure, comme la comprend Rembrandt, n'a plus rien à envier à la peinture; combien de tableaux ont la couleur de ses féeriques eaux-fortes! Rembrandt vous transporte dans un monde fantastique, car cette lumière d'une prodigieuse chaleur n'a jamais éclairé que pour lui. Il n'est d'aucune école. Il ne sait pas ce qu'on est convenu d'entendre par beauté idéale et antique; il a horreur

de l'apparat; c'est le peintre du peuple. C'est chez le peuple seulement que l'artiste trouve toute sa liberté d'allures et que son génie se sent à l'aise. Le laid ne lui fait pas peur : le panthéisme de Rembrandt féconde et divinise toutes choses. En gravure, il se crée une manière; il travaille et pétrit le cuivre jusqu'à ce que le métal reproduise sa pensée dans toute sa mystérieuse beauté. Un joyau inestimable se trouvait au Cercle artistique : c'était le portrait de l'ami de Rembrandt, Jan Six. Le bourgmestre est debout, appuyé à une fenêtre d'où jaillit toute la lumière. La pose est d'un naturel exquis; un ample manteau et un feutre aux larges bords sont accrochés à la muraille. Sur la table est couchée une épée à demi cachée par le rideau de la fenêtre. L'argent de la garde et la boucle du baudrier sont d'une vérité telle que l'on est tenté de retenir son souffle pour n'en pas ternir l'éclat. Le jour inonde d'abord la tête flegmatique du bourgmestre, puis il tombe sur les mains, dore les plis saillants des étoffes et se perd en reflets moelleux et veloutés.

De qui parler encore après avoir contemplé un instant ce Prométhée de la peinture qui a su dérober la lumière céleste? Et il y a Ostade, Goltzius, Wiercx, les Sadeler, Lucas de Leyde, un des trois grands maîtres de la renaissance avec Durer et Raimondi, et tant d'autres que nous avons admirés. Nous l'avons dit, en commençant cette revue si sommaire, que notre but était simplement de donner en quelques pages une faible idée de l'immense valeur artistique des exhibitions de gravures faites au Cercle de Bruxelles par M. Alvin. Parmi les grandes raretés de l'art, on remarquait d'abord la première gravure en bois connue, datée de 1418, et représentant la Vierge entourée de quatre saintes; puis les grandes armoiries du duc Charles de Bourgogne, gravure au burin exécutée vers 1467. Cette pièce unique a été découverte récemment par M. le conservateur en chef de la Bibliothèque royale, qui l'a décrite avec soin dans une notice, aux conclusions de laquelle M. Harzen, savant iconographe de

Hambourg, se rallie entièrement. M. Alvin pense que ce précieux morceau « pourrait bien être du maître E. S. et que ce serait, en quelque sorte, une preuve à l'appui de l'opinion déjà exprimée, bien que timidement, d'après laquelle le fameux maître de 1466 serait originaire de nos provinces. » Nous devons encore citer une belle collection de nielles italiens, des plus complètes sous le rapport du nombre des épreuves, et enfin la plus colossale gravure qu'on ait jamais burinée, la Cène de Rubens par Devaulx.

Les artistes et ceux qui portent intérêt à l'art et à son histoire espèrent bien voir la suite de ces richesses. C'est par la comparaison qu'on établit entre les œuvres du passé, si empreintes de sentiment, de sérénité, de grandeur, et celles du présent, auxquelles on reproche de manquer d'âme, de sacrifier trop souvent au faux goût et à la séduction des procédés mécaniques, que l'on parviendra à rendre à ce bel art de la gravure son véritable caractère.

CAMILLE PICQUÉ.



DE

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE.

I. — ÉTAT DE LA QUESTION.

L'*instruction obligatoire* s'entend de l'obligation imposée par la loi au père de famille et au tuteur, de donner l'instruction primaire aux enfants qui sont placés sous leur autorité. Ce mot n'a jamais eu d'autre signification, ni chez les peuples qui ont inscrit le principe dans leur législation, ni chez les publicistes qui l'ont soumis à l'examen.

C'est en ces termes que je viens à mon tour poser la question devant le public et essayer de la résoudre. La discussion qui s'est ouverte au mois de janvier, à la Chambre des représentants en Belgique, me démontre que la lumière n'est pas faite sur le problème de l'instruction obligatoire.

L'instruction est-elle un *droit* pour l'enfant? Voilà le fond de la question.

Si l'instruction n'est pas un droit pour l'enfant, l'enseignement obligatoire est une dérision; car la loi ne doit être que l'expression du droit.

Si, au contraire, l'instruction est un droit pour l'enfant, l'*obligation* qui correspond à ce droit et qui incombe

au père et au tuteur, n'est pas seulement morale, mais *légale;* je veux dire qu'elle doit être formulée dans la loi, car il faut que la loi soit l'expression complète du droit.

Réaliser le droit, rien que le droit, mais tout le droit, telle est la mission de la *loi* chez tous les peuples. C'est un axiome qui se tire de la nature même de la loi. Car la loi n'est que le droit reconnu à un moment donné et proclamé, sous la forme prescrite, par le pouvoir qui est constitué à cet effet.

Si l'instruction est une obligation légale, elle doit aussi être *sanctionnée* par des peines; car la loi réclame obéissance. Celui qui l'enfreint s'expose à des pénalités proportionnées à la gravité de l'offense.

La question de l'instruction obligatoire est donc avant tout une question de droit. Si l'enfant a droit à l'instruction, il faut une loi qui reconnaisse ce droit et des peines qui en garantissent l'exécution.

Mais ici l'homme d'État m'arrête et me dit : il y a droit et droit.

En effet, il y a le *droit naturel* et le *droit positif.* Le droit positif, c'est le droit qui est adopté par un peuple, c'est la législation ou l'ensemble des lois. Le droit naturel, c'est le droit absolu, le droit selon la raison, ou le droit qui résulte de la nature même de l'homme. Les législations varient, le droit naturel est immuable. Il y a souvent des motifs puisés dans les mœurs, dans les tendances ou dans les lois mêmes d'une nation, qui s'opposent à la proclamation immédiate d'un droit naturel. Autre chose est de reconnaître un principe, autre chose de l'introduire dans la vie sociale. La pratique n'est pas toujours d'accord avec la théorie. Avant de réaliser une théorie, quelque séduisante qu'elle soit, il faut examiner la situation présente : c'est une question d'opportunité, qui est du domaine de la *politique.*

En résolvant la question de droit en faveur de l'enfant, tout n'est donc pas décidé. Car l'instruction est peut-être un de ces droits naturels qu'il est impossible de faire

passer dans la législation du peuple belge. La Constitution ne s'y oppose-t-elle pas? Et si l'instruction obligatoire peut se concilier avec les libertés inscrites dans nos lois, n'est-elle pas contraire à nos mœurs? Et si elle convient à notre tempérament, est-elle bien nécessaire, est-elle justifiée par l'état actuel des esprits, par la statistique de l'ignorance? Est-elle enfin susceptible d'être formulée en un projet de loi et d'être appliquée en Belgique?

Tel est l'ensemble des questions que soulève l'instruction obligatoire. Je procéderai à leur solution avec ordre et méthode, en insistant sur les principes qui ont été trop négligés jusqu'ici. Je m'efforcerai également, tout en restant sur le terrain de la science, de me faire comprendre de tout le monde.

Il est temps qu'en Belgique, où tous les pouvoirs émanent de la nation, l'opinion publique soit fixée sur les vérités fondamentales qui rentrent dans la destination de l'homme. A chaque instant, nous voyons surgir, dans la presse et dans les assemblées délibérantes, des problèmes où la morale semble aux prises avec le droit, où l'intérêt public paraît contredire la liberté individuelle. Dans un État où fonctionne le gouvernement du pays par le pays, où tous les citoyens sont appelés, soit à résoudre ces problèmes, soit à juger comme électeurs la solution qui y a été donnée, il est utile qu'on expose le plus souvent et le plus complétement possible les principes généraux qui dominent la matière. C'est ce que j'aurai l'occasion de faire, à mon point de vue, en traitant la question de l'enseignement obligatoire.

II. — Qu'est-ce que le droit?

Le droit est un élément de la vie des êtres raisonnables.

L'homme doit dans la vie faire le *bien*, rien que le bien, et doit le faire *librement*. Le bien est effectué librement,

quand la volonté n'est ni empêchée, ni entravée dans l'accomplissement du bien, quand elle réalise le bien pour le bien même, dans la seule intention de bien faire. Toute contrainte détruit la liberté. Toute considération étrangère au bien, quand elle est prise comme motif, pèse sur la volonté et la détourne de son but. Faire le bien pour se procurer un plaisir ou pour éviter une peine, dans l'espoir d'une récompense ou dans la crainte d'un châtiment, ce n'est pas faire le bien avec une entière liberté. Car ôtez la satisfaction personnelle, et le bien disparaît, faute d'attraits.

Faire le bien librement c'est toute la *vie morale*. Le bien est le fond de la vie, la liberté en est la forme. Il faut faire le bien, sous la forme de la liberté, voilà le devoir.

Le devoir est une *obligation morale*. Chacun est moralement obligé de bien faire. Sa conscience et sa raison se tournent contre lui, s'il fait mal. Mais cette obligation est libre et ne subsiste que par la liberté. Un devoir imposé n'est plus un devoir. L'enfant, par exemple, doit à ses parents obéissance, respect, amour, reconnaissance. Remplit-il ses devoirs, s'il est contraint de manifester ces qualités? L'homme a les mêmes devoirs envers Dieu. Agit-il moralement, s'il est forcé par la loi de pratiquer ces vertus? Non, la vertu devient hypocrisie, quand elle n'est pas l'expression spontanée du cœur.

Toute la vie morale est placée sous la direction de la bonne volonté et sous le contrôle de la conscience. Cette disposition providentielle est conforme à la nature des choses, puisque la contrainte tue la moralité. Elle présente pour nous d'incontestables avantages, car elle donne la mesure de notre valeur personnelle, elle est la sauvegarde de notre dignité. Nous pouvons, il est vrai, abuser de la liberté et manquer à nos devoirs. Mais, aussi longtemps qu'on reste dans la sphère de la vie purement morale, ces inconvénients ont peu d'importance pour autrui, et ne sont rien au prix de la liberté. L'ingratitude est un

vice, mais à qui fait-elle tort? Le bienfaiteur spécule-t-il sur la reconnaissance? S'il en est ainsi, de quoi se plaint-il? Il n'a consulté que son intérêt, en rendant service; son obligé fait de même en niant le bienfait. La colère, l'envie, l'avarice, la haine sous toutes ses formes, sont de méprisables défauts, mais dans les limites de la conscience, quel mal font-elles à nos semblables? Qui donc a compté dans le plan de sa vie sur la mansuétude et sur l'amour de ses voisins, sur la générosité de ses concitoyens, sur la grandeur d'âme des étrangers? L'impiété est une profanation, mais si je ne mets aucun obstacle à la manifestation des sentiments religieux des autres, qui pourrait m'empêcher d'être impie? La religion n'est-elle pas un rapport personnel entre l'homme et Dieu? Que Dieu s'offense du mépris qu'on lui témoigne, ou qu'il ait pitié des insensés, je le conçois, mais cela ne regarde pas les hommes. C'est aux dieux à venger leurs injures : *deorum injuriæ, diis curæ.*

Tout ce qui est du domaine de la conscience doit donc être entièrement libre; toute la vie morale, avec ses obligations journalières et permanentes, doit être soustraite à l'action de tout pouvoir extérieur, à l'influence de toute autorité sociale. La vie morale ne relève que de la conscience et ne doit être jugée et sanctionnée que par la conscience. Les bons et les méchants portent également en eux-mêmes les trophées de la victoire et les instruments de la défaite. Le for intérieur est un tribunal parfait. Il y a là tout à la fois des accusateurs et des défenseurs qui débattent notre cause, un juge qui nous absout ou nous condamne, des amis qui nous glorifient ou nous consolent, des agents qui nous bénissent ou nous torturent. Toutes les félicités du ciel et tous les tourments de l'enfer ne sont qu'un reflet de la sérénité et des remords de la conscience. L'ordre moral est donc ainsi constitué qu'il subsiste et se soutient par lui-même, à l'abri de toute intervention de la puissance publique. C'est ce qui fait la majesté de la vertu. La loi qui viendrait empiéter sur la

conscience, imposer le devoir ou commander la vertu, serait un attentat contre l'ordre moral. Telles étaient les lois de sacrilége.

Mais maintenant la vie morale, cette part glorieuse de notre destinée, n'exige-t-elle pas des *conditions* extérieures et sociales? L'homme se suffit-il à lui-même, et peut-il accomplir sa mission sur la terre, s'il est abandonné à ses forces individuelles? Le parallèle de la vie des peuples sauvages et des peuples civilisés répond à peu près à la question. Pour apprécier l'action de la société sur le développement de l'homme, comparez dans ces deux milieux la culture des arts et des sciences, l'industrie et l'agriculture, la vie morale et religieuse. Supposez que deux enfants de la même mère soient élevés l'un dans une peuplade anthropophage, l'autre chez une nation policée, et dites-moi ce que deviendront l'un et l'autre. Et cependant les sauvages ne sont pas privés de relations avec leurs semblables. Pour juger des bienfaits de la vie sociale, il faut aller plus loin, il faut s'imaginer un homme abandonné seul et nu dans une forêt ou jeté sans ressources et sans instruments sur une île déserte. Comment cet homme va-t-il remplir sa destinée d'être raisonnable? Dans les conditions les plus heureuses, il pourra vivre encore d'une vie matérielle, mais les jouissances de l'esprit lui seront interdites. Un enfant dans la même situation serait condamné à périr.

Le but que l'homme doit poursuivre dans la vie exige donc des moyens ou des conditions à fournir par la société, indépendamment des conditions de la vie qui nous sont données gratuitement par la nature, telles que l'atmosphère, la lumière et la chaleur. Je ne parle que des *conditions sociales* ou des moyens de développement qui dépendent à certains égards de la volonté de nos semblables.

Prenons quelques exemples.

Un enfant vient au monde. Quel est son but et quels sont ses moyens? Son but est de devenir homme, de réa-

liser tout ce qui est humain et de le réaliser au point de vue de ses dispositions individuelles. Sa mission est grande, ses moyens sont nuls. L'enfant ne peut rien sans ses semblables ; sa vie est entre les mains de ses parents. On ne doit pas recourir à l'action pour le faire mourir, l'abstention suffit. Sa destinée sur la terre avorte, par cela seul qu'on l'abandonne à lui-même, qu'on laisse son corps sans *nourriture* ou sans soins. Sa destinée n'est pas moins manquée, si la famille ne vient féconder son intelligence. L'enfant doit vivre en société, et que ferait-il dans la société sans moyen de communication avec ses semblables, sans langage? Que ferait-il au sein de la civilisation, s'il n'était mis au niveau de ses concitoyens? Il serait comme un sauvage transporté en Europe, il passerait dans le monde sans y rien comprendre, étranger à tout ce qui l'entoure, incapable de se suffire à lui-même. Ce n'est pas à l'aide de ses propres forces apparemment que l'enfant peut franchir en vingt ans la distance que l'humanité n'a franchie qu'en vingt siècles. Il n'y a que l'*éducation* qui puisse opérer ce prodige, parce que l'éducation, au moyen de la parole et de l'écriture, nous met en rapport avec l'humanité entière, à travers le temps et l'espace, et nous permet de profiter des travaux de tous les génies qui ont illustré le globe. L'éducation n'est donc pas moins nécessaire à l'homme que la nourriture, pour qu'il atteigne sa destinée comme être raisonnable.

L'éducation et les aliments, la nourriture de l'âme et celle du corps, sont des conditions pour la réalisation de notre but, et ces conditions sont placées sous la puissance et dans la volonté de nos semblables.

L'enfant est devenu homme, grâce à l'éducation et aux soins qu'il a reçus. Il a maintenant une vie civile et politique, il a l'administration de ses intérêts et peut prendre part aux affaires publiques. Ses moyens se sont agrandis, mais son but est resté le même. Il doit continuer à se développer tout entier, à perfectionner sa nature entière, dans la variété de ses éléments et dans l'équilibre de ses

forces. Celui qui n'emploie que sa puissance physique, qui ne connaît que le travail manuel, sacrifie les biens de l'âme à ceux du corps et n'est pas un homme complet. La destinée de l'homme n'est pas de végéter comme une plante ou de se nourrir, de se mouvoir et de se reproduire comme un animal. Il a d'autres facultés à exercer, d'autres forces à déployer, d'autres travaux à effectuer. Il pense, il sent, il veut; il a une vie intellectuelle, une vie affective, une vie volontaire à réaliser dans ses rapports avec la nature, avec ses semblables et avec Dieu. Il doit connaître tout ce qui est vrai, sentir tout ce qui est beau, vouloir tout ce qui est bon et juste. Les sciences, les lettres, les arts, la morale et la religion sont aussi indispensables à l'homme que l'industrie, le commerce et l'agriculture, et ne doivent être étrangers à aucun être raisonnable. C'est du développement complet de l'homme que dépend le progrès de la civilisation. La culture de la société se mesure à la culture de l'homme. Or cette destinée est inaccessible à l'homme isolé, quelque éducation qu'il ait reçue.

L'individu ne peut atteindre son but dans la société que par des relations continues avec ses semblables. Il lui faut une *propriété* ou des instruments de travail et il ne peut les faire valoir que par l'échange. A quoi se réduirait sa vie, s'il devait lui-même pourvoir à tous ses besoins physiques, créer sa nourriture, son vêtement et son habitation? Sa condition serait pire que celle du mendiant, obligé de consacrer tous ses efforts à la recherche de son pain quotidien, et si l'on supposait que tous les hommes voulussent prendre ce parti, se suffire entièrement à eux-mêmes, dans une société parvenue à l'apogée de la splendeur intellectuelle et matérielle, la civilisation rentrerait à l'instant même dans le néant. L'homme a donc besoin de ses semblables dans l'âge mûr comme dans l'enfance. La vie civile repose principalement sur les *contrats,* c'est-à-dire sur des rapports volontaires entre les hommes. Au moyen des contrats, chacun peut disposer de son

temps, former un plan pour l'avenir, poursuivre son but sur la terre. Ce qu'il ne sait faire lui-même, il le fait faire par d'autres et réserve ses forces. Ce qu'il désire, il l'acquiert ; ce qu'il ne désire plus, il l'aliène ou le donne sous des conditions qu'il stipule selon ses convenances et ses projets. De cette manière, tout produit trouve sa place et tout travail son emploi ; rien n'est perdu dans la vie sociale, tout s'arrange au gré des parties, tout tourne à l'avantage de tous, et chacun fournit sa carrière, chacun satisfait librement ses goûts avec le libre consentement de ses concitoyens. Supprimer les contrats, c'est supprimer la société.

La propriété et les contrats sont des conditions pour l'accomplissement de notre but.

A la vie civile vient s'ajouter la vie politique, qui réclame des conditions nouvelles. L'homme est membre d'un État, comme il est membre d'une Église, et l'organisation de l'État n'est pas indifférente à notre destinée. Selon que l'État est despotique ou démocratique, absolu ou constitutionnel, la vie humaine est entravée ou favorisée dans toutes ses manifestations. Les castes, les priviléges, les immunités, la censure, l'interdiction de parler et d'écrire, la défense d'agir et de se concerter avec autrui, ne sont pas seulement des obstacles mis au développement de celui qui s'élève au-dessus de la foule, mais une barrière contre le développement de tous. Qu'on se rappelle les horreurs de l'ancien régime. Vous voulez choisir votre carrière, la division de la société en ordres et en classes s'y oppose. Vous voulez innover, où est votre privilége? Vous demandez justice, on vous arrête. Vous désirez réfuter une erreur, combattre un préjugé, éclairer le peuple, préparer une réforme dans les affaires civiles ou religieuses, dans l'administration ou dans les finances, voilà la censure, l'excommunication, l'interdiction sous toutes ses formes et avec tous ses caprices. La révolution française est sortie de ces abus et les a anéantis à jamais. Elle a ouvert à l'humanité l'ère nouvelle, l'ère de salut, en donnant à l'homme et au citoyen des garanties contre

le pouvoir, en lui livrant les armes du progrès : l'*égalité* qui aplanit la voie, la *liberté* qui féconde le travail, et l'*association* qui multiplie les forces. Depuis que l'homme est en possession de ces instruments, conquis au prix de son sang, la société s'est complétement transformée. L'œuvre de la destinée humaine a été plus avancée en cinquante ans, que pendant une longue série de siècles. Les conditions de l'accomplissement de son but dans la vie sont trouvées.

Reprenons maintenant.

L'homme a un but à poursuivre et ne peut atteindre ce but que par un ensemble de moyens ou de conditions extérieures. Parmi ces conditions de la vie, nous avons cité, à titre d'exemples, l'éducation et la nourriture, la propriété et les contrats, la liberté, l'égalité et l'association. Toutes ces choses paraissent bien diverses, et cependant elles ont un caractère commun : toutes sont à la destinée de l'homme comme le *moyen* est à la *fin*, toutes concernent le côté conditionnel de la vie humaine, toutes sont des conditions qui relèvent de la volonté de nos semblables.

Il faut évidemment qu'il y ait un terme dans la langue pour désigner ces conditions volontaires sans lesquelles il est impossible à l'homme de réaliser sa destinée. En effet, ce terme existe, c'est le *droit* ou la *justice* (*jus, justicia, regt, regtvaerdigheid*). Qu'est-ce que l'éducation et la nourriture? Ce sont des droits de l'enfant. Qu'est-ce que la propriété et les contrats ou les obligations civiles? Ce sont des droits de l'homme. Qu'est-ce que la liberté, l'égalité et l'association? Ce sont des droits du citoyen. La justice est la qualité des personnes ou des autorités qui respectent le droit.

Nous savons dès lors ce qu'est le droit : *c'est l'ensemble des conditions volontaires qui sont nécessaires à l'homme pour remplir sa destinée* [1]. J'entends par conditions volon-

[1] *Cours de droit naturel ou de philosophie du droit*, par H. Ahrens, ancien professeur à l'université de Bruxelles, 4e édit., 1853.

taires les conditions qui dépendent de la volonté humaine ou qui sont placées sous la puissance de nos semblables. Ces conditions peuvent nous manquer ou être modifiées, au détriment de la vie. Il dépend du père de famille de priver ses enfants d'aliments et d'éducation; il dépend de la majorité d'une nation d'étendre ou de restreindre le cercle de la vie civile et des libertés politiques. Il en est autrement des conditions involontaires de la vie humaine, telles que les éléments, les forces et les règnes de la nature. C'est pourquoi ces dernières conditions ne rentrent pas dans la sphère du droit.

L'homme a donc droit à tout ce qui est une condition sociale pour l'accomplissement de sa mission, comme être raisonnable. Voilà le principe fondamental du *droit naturel*. C'est ce principe qui doit servir de règle à toute appréciation raisonnée de la valeur des lois et des institutions. Voulez-vous savoir si une institution est juste ou injuste, en principe? Demandez-vous dans quel rapport elle est avec le but réel de l'homme. Est-elle une condition indispensable de la réalisation de ce but, elle est juste ; sinon, non.

Le droit naturel est le droit idéal ou le droit selon les prescriptions rigoureuses de la raison. Le *droit positif* ou *réel* a d'autres exigences. Les principes ne doivent être appliqués à la vie qu'en temps et lieu, au moment opportun. S'ils heurtent trop violemment les traditions nationales et les mœurs publiques, il faut attendre, il faut changer d'abord l'état des esprits. Introduisez la constitution des États-Unis en Chine ou en Turquie, vous n'enfanterez que la licence et le désordre. Les peuples se développent d'une manière lente et continue, comme les organismes; il faut respecter cette loi, sous peine de tout bouleverser. Le droit naturel ou absolu, qui est indépendant de l'expérience, n'est donc pas susceptible en tous temps et en tous lieux d'une réalisation immédiate et complète. Le droit positif est cette partie du droit que le législateur juge convenable d'appliquer à la vie, eu égard

à la situation présente d'un peuple. Les législations n'exposent pas tout le droit naturel, et quelques-unes de leurs dispositions peuvent même y être contraires. Comme toutes les œuvres humaines, elles ont leurs lacunes et leurs vices.

Quand un principe de droit naturel a passé dans la législation, il donne lieu à une *obligation légale*. L'obligation légale diffère de l'obligation morale, en ce qu'elle est coercible ou peut être exigée par *contrainte*. Toute loi a sa sanction, non-seulement dans la conscience individuelle, mais encore dans l'autorité publique. La pratique des peuples est unanime sur ce point, et cette pratique n'a rien que de rationnel. Une loi civile qui peut être impunément enfreinte n'est plus une loi.

Le caractère coercitif de la loi se tire de sa nature même. Car le droit, dont la loi est censée l'expression, est une *condition de la vie et de la destinée* de l'homme. Une condition de ce genre ne peut être abandonnée à la bonne volonté, au caprice de nos semblables. Personne ne serait assuré de remplir sa mission, personne ne pourrait compter sur l'avenir, ni jouir d'un instant de sécurité, sans la force obligatoire du droit. La fortune, la santé, la vie de chacun seraient à la merci de tous. La loi est une *garantie*, et la garantie suppose la contrainte.

Les obligations morales sont entièrement libres, à moins qu'elles ne soient en même temps juridiques ou commandées par la loi. Ici la liberté est nécessaire et n'offre aucun danger. Chacun peut se passer de la vertu de ses concitoyens; mais qui voudrait encore contracter, s'il était permis de ne pas tenir ses engagements? L'enfant peut vivre sans l'affection de ses parents, mais peut-il vivre sans nourriture et se développer sans éducation?

Le caractère obligatoire de la loi est donc une nécessité. La loi doit être exécutée bon gré mal gré : si elle ne l'est pas volontairement, il faut qu'elle le soit par force. La loi crée l'*intérêt public*, et l'intérêt public doit dominer les prétentions individuelles. La loi dispose en

vue de tous, elle dit ce que chacun doit faire ou omettre en faveur de la communauté. Elle pose les conditions de la vie, les moyens du progrès qui sont indispensables ou favorables au bien-être de tous les citoyens. Le droit est un lien dans la vie sociale, il naît de l'insuffisance des forces individuelles et a pour but de les compléter, il indique que chacun a besoin du concours de ses semblables pour réaliser sa fin et lui garantit ce concours. Le droit est l'image de la solidarité des hommes dans leurs relations sociales. C'est pourquoi chacun doit obéir à la loi, qu'il le veuille ou non. Il est à désirer qu'il s'exécute de bonne grâce, mais s'il s'y refuse, l'emploi de la force est légitime. La moralité, au contraire, ne concerne que les intérêts privés et la dignité individuelle. Il importe à la gloire et à la destinée future de l'homme qu'il pratique la vertu, mais il ne lèse aucun intérêt public, en s'adonnant au vice. C'est pourquoi la moralité repousse toute contrainte. La vie morale est le domaine réservé à l'individu pour le libre exercice de ses forces. S'il cultive ce domaine comme il faut, s'il remplit ses devoirs, il mérite ; sinon, il démérite, mais la loi ne peut l'atteindre. Il ne doit compte de sa conduite qu'à sa conscience et à Dieu. La vertu est un bien propre ; le droit, un bien commun.

Il est essentiel de maintenir cette différence entre l'obligation morale et l'obligation légale, afin d'empêcher toute usurpation de la loi sur la conscience. Cette usurpation conduirait au despotisme universel par la confiscation, au profit de l'État, du domaine qui appartient à l'activité propre des citoyens. Il semble que l'on ait craint cette conséquence dans la discussion soulevée à la Chambre des représentants par la pétition des habitants du canton de Saint-Josse-ten-Noode. N'a-t-on pas reproché à ceux qui demandaient l'instruction obligatoire de confondre la morale avec le droit? Les positions cependant sont tout autres. Les objections les plus graves qui ont été faites par quelques membres de la Chambre, avaient précisément pour point de départ l'absence de toute distinction

entre l'obligation morale et l'obligation légale. Les pétitionnaires parlaient au nom du droit et réclamaient une loi. On leur répondait que la conscience est inviolable et qu'une loi qui réglerait l'activité morale et religieuse de l'homme serait une loi tyrannique. Je n'éprouve aucune peine à en convenir, car il y a longtemps que je professe cette opinion et que je l'ai consignée dans mes écrits. Mais l'objection portait à faux : la question est de savoir si l'instruction est ou n'est pas un *droit* pour l'enfant. Pourquoi n'a-t-on pas discuté ce point ?

III. — L'instruction est-elle un droit pour l'enfant ?

Disons d'abord que l'enfant a des droits. Le Code civil est à cet égard d'accord avec le code de la nature. Les articles 393, au titre de la minorité, de la tutelle et de l'émancipation, et 725, au titre des successions, en énumèrent quelques-uns qui remontent jusqu'au moment de la conception. L'article 203, au titre du mariage, cite les droits de l'enfant dans la famille, depuis sa naissance. « Les époux contractent ensemble, par le fait seul du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants. »

Les aliments, l'entretien et l'éducation, voilà les droits de l'enfant, reconnus par la loi civile. Les parents sont légalement obligés de donner satisfaction à ces droits : ce sont les charges de la puissance paternelle dont parle l'art. 385. S'ils manquent à cette obligation, ils peuvent y être contraints civilement et peuvent même tomber sous l'application de la loi pénale.

Il n'entre pas dans mes intentions de discuter la portée de l'art. 203 du Code civil. Si cet article avait une sanction suffisante en ce qui concerne l'éducation, la question de l'instruction obligatoire serait décidée. Il suffirait d'établir que l'*éducation* ou la culture de l'homme entier, corps et âme, esprit et cœur, implique l'*instruction* ou la

culture de l'intelligence, que l'étendue de l'éducation varie selon les époques et les conditions sociales, et qu'aujourd'hui, dans nos sociétés civilisées, il n'y a plus d'éducation possible sans les éléments de l'enseignement primaire. Si donc les parents sont légalement obligés d'élever leurs enfants, ils sont légalement obligés aussi de les instruire. Mais j'accorde que l'art. 203 est insuffisant. C'est pourquoi je m'appuie sur le droit naturel, et je demande que le droit à l'instruction soit inscrit dans la loi organique de l'enseignement primaire, sauf à justifier dans la suite que la Belgique est assez éclairée pour permettre que cette prescription du droit naturel passe dans nos lois, comme elle a passé dans la législation de beaucoup d'autres peuples, et que cette réforme est opportune et désirable à tous égards.

L'obligation des parents d'instruire leurs enfants est à coup sûr une obligation *morale*. Tout le monde convient que le père de famille manque à ses devoirs, quand il laisse croupir ses enfants dans l'ignorance, alors même qu'il devrait s'imposer quelques sacrifices pour leur instruction. Tout le monde s'accorde à reconnaître que le père de famille est plus coupable encore si l'instruction primaire est gratuite pour les indigents, comme en Belgique, quand il exerce ses enfants à la pratique de la mendicité, au lieu de les envoyer à l'école. Nous n'avons rien à dire, ni à vouloir à ce sujet : nous ne faisons pas la morale, comme nous faisons les lois.

Mais l'obligation d'instruire qui incombe aux parents et aux tuteurs n'est-elle que morale? Elle est *légale* dans les pays qui ont admis l'instruction obligatoire; elle ne l'est pas chez nous. Je désire qu'elle le devienne, parce que je soutiens que l'instruction est un droit de l'enfant et que ce droit ne peut être lésé qu'au préjudice des plus graves intérêts sociaux.

Est droit, avons-nous dit, tout ce qui est une condition volontaire pour la réalisation de la destinée de l'homme. L'instruction ne rentre-t-elle pas dans cette formule? Ne

dépend-il pas des parents de la donner ou de la refuser? N'est-il pas évident que sans instruction l'homme ne peut atteindre la fin pour laquelle il est mis au monde?

Le but de l'homme est complexe : la science, l'art, la morale, le droit, la religion, l'industrie, le commerce et l'agriculture font partie de notre destinée. Chacun choisit l'un ou l'autre de ces biens, comme objet de sa vocation ou de sa destination individuelle, et doit s'efforcer de prendre part à tous. Or, dans l'état de civilisation où nous sommes, il est impossible de remplir convenablement aucun de ces buts sans instruction. L'ignorant est presque irrésistiblement entraîné en dehors des voies de la destinée humaine.

La question vaut la peine d'être examinée de plus près. Voyons donc si l'instruction est en effet à chacun des buts particuliers de l'homme comme le moyen est à la fin.

Le rapport de l'instruction à la *science* est évident. C'est un rapport de conditionnalité : point de science sans instruction. Le développement de la science exige même plus que l'instruction primaire; elle réclame l'instruction supérieure qui se donne dans les colléges et dans les universités. Si la science était le but unique et complet de l'homme, l'instruction devrait être obligatoire à tous les degrés, car l'enseignement universitaire serait alors une condition indispensable pour la réalisation de notre destinée, c'est-à-dire un droit. Mais il n'en est pas ainsi : la science n'est qu'un but spécial de l'homme, elle n'est pas le lot de tous, mais de quelques-uns. Or, l'instruction primaire suffit pour atteindre les autres buts de l'homme et pour faire en même temps que personne ne reste entièrement étranger à la science. L'étendue de l'instruction primaire doit varier selon les progrès de la civilisation. Qu'on en restreigne le cadre tant qu'on voudra, pour commencer; qu'on se borne à la lecture, à l'écriture et au calcul avec leurs principales applications à la vie. Il est hors de doute que le cadre ne tardera pas à s'élargir, à mesure que les méthodes d'enseignement se perfection-

neront et qu'on éprouvera mieux le besoin de donner à l'enfant une culture suffisante pour le mettre en rapport avec les améliorations réalisées dans la société. Ce qui existe aujourd'hui déjà dans plusieurs pays, nous permet d'entrevoir, qu'au moyen de l'instruction primaire, tout homme pourra reconnaître un jour les principes généraux de toutes les sciences qui touchent directement à sa nature. L'instruction primaire ainsi comprise n'est plus seulement un moyen pour l'ensemble des buts de la vie, elle est elle-même la réalisation de l'un de ces buts, mis à la portée de tous : elle initie l'homme à la science.

L'instruction n'est pas moins indispensable à l'*art* qu'à la science. Certains arts exigent une instruction supérieure; aucun ne peut se passer de l'instruction élémentaire. L'art se développe avec la société et n'est lui-même que l'expression poétique des sentiments qui règnent aux diverses époques de la civilisation. Miroir de la société, l'art devient lui-même un enseignement : il nous montre le beau, il nous invite à l'imiter dans la vie, il nous révèle l'âme des contemporains qui vit sous ses monuments. Comment l'art serait-il de nos jours l'expression de la société et comment pourrait-il concourir à l'éducation du peuple, si ses apôtres n'étaient que des ignorants? L'artiste sent à sa manière les grandeurs et les misères du monde où il s'agite; mais de quelque façon qu'il les sente, il faut qu'il les comprenne pour les traduire, et il ne peut les comprendre que par l'instruction.

Si l'instruction est nécessaire à la culture des arts et des sciences, dira-t-on qu'elle est inutile à la religion, à la culture religieuse de l'homme? Oh! je sais bien qu'on répand des maximes de ce genre; je sais bien que dans les pays où le clergé catholique a toute la liberté de ses mouvements, il ne montre pas un grand zèle pour l'instruction, témoin l'Espagne et l'Italie; mais je sais aussi que dans ces pays la religion se change en superstition, et que l'âme se dégrade par la doctrine impie de la foi aveugle et de l'obéissance passive. Un mot a été créé pour

exprimer cette situation, c'est l'obscurantisme. Est-ce là ce que nous voulons? Non, nous voulons la religion éclairée par les lumières de la raison et librement acceptée par la conscience; car c'est là le but de l'homme. La religion est ce qu'il y a de plus élevé dans notre nature, puisqu'elle est un rapport intime, un rapport de pensée et de sentiment entre l'homme et Dieu dans la vie. Loin de repousser l'instruction, elle l'appelle; car ce n'est que par la discussion et la critique, par la lecture et la méditation, que le sentiment religieux peut se développer et se purifier, en se dégageant des formules et des pratiques qui l'étouffent. C'est ainsi que les protestants comprennent leur mission, et je me plais à reconnaître que les défenseurs intelligents du catholicisme, s'appuyant sur l'exemple des pays où l'Église romaine se trouve en présence d'autres cultes, ne comprennent pas autrement les rapports de la religion avec l'instruction. Aux yeux de tout homme sincère, l'instruction est une condition du développement religieux des peuples, et les peuples sont d'autant plus religieux et plus tolérants, d'autant moins superstitieux et moins fanatiques qu'ils sont plus instruits. Aussi l'instruction est-elle rendue obligatoire dans les contrées catholiques, aussi bien que dans les contrées protestantes. Cette question n'implique pas la prééminence d'un culte sur un autre, mais intéresse la culture religieuse de l'homme en général, sous quelque forme qu'elle se manifeste.

Les rapports de l'instruction avec la *moralité* sont encore les mêmes. Pour faire le bien, il faut le connaître; mieux on comprend ses devoirs, mieux on les pratique. Si la volonté de l'homme fléchit quelquefois, ou recule devant le sacrifice de l'intérêt personnel, c'est qu'on n'a pas encore une conscience assez nette de la sainteté de la vertu. Le bien et le mal se présentent sous une infinité de formes dans la vie, la moralité trouve mille obstacles dans les passions, dans les préjugés, dans les besoins réels ou factices, la conscience est exposée à tous les piéges

de la casuistique : ce n'est pas sans la connaissance de soi-même et de sa mission dans le monde qu'on peut échapper à ces périls et conserver sa dignité. L'histoire confirme mes paroles. La moralité des peuples est en raison directe de leur instruction : elle s'élève ou s'abaisse avec la culture de l'intelligence; l'état des mœurs varie selon l'état des lumières. Au plus bas degré de la civilisation correspond aussi le plus bas degré de la moralité. Je sais bien que par contre la dépravation se rencontre parfois avec le progrès, mais pourquoi? Parce que le progrès est inégal, que les diverses couches de la société ne s'éclairent pas simultanément et que les lumières qui se répandent sur l'ensemble font ressortir le mal comme le bien. Consultez les statistiques, et vous verrez que partout et toujours les vices et les crimes sont en proportion de l'ignorance. Les peuples les plus instruits sont les plus moraux, et chez un même peuple les classes les plus ignorantes sont les plus vicieuses. Les documents sont inutiles à l'appui de cette thèse. Personne ne contestera que le développement de l'instruction ne favorise le développement de la vie morale et n'assure par conséquent la sécurité des personnes et des biens.

La *vie civile* et *politique* n'est pas moins que la vie morale et religieuse sous la dépendance de l'instruction. A mesure que la société se développe dans toutes ses parties, les relations s'étendent, le travail se divise et l'homme est appelé à remplir des fonctions plus nombreuses dans un organisme plus compliqué. L'éducation qui suffisait autrefois à l'homme pour jouer son rôle dans la vie commune est complétement insuffisante aujourd'hui. Qui ne sait ni lire ni écrire reste dans l'ignorance des lois qu'il doit exécuter, et dépend à chaque instant de ses semblables pour les actes de la vie civile et pour l'exercice des droits politiques qui peuvent lui être conférés. Il est incapable de profiter des améliorations qui s'introduisent et qui ont pour but de faciliter le mouvement des affaires, de multiplier les relations et d'élargir le cercle de la vie publique.

Un citoyen sans instruction est presque sans valeur dans la société moderne. Il n'est pas un levier, mais un obstacle pour le progrès.

Dans les États démocratiques et représentatifs, comme la Belgique, sous le régime du gouvernement du pays par le pays, chacun est directement intéressé à la bonne gestion des affaires de la communauté, et doit supporter sa part de responsabilité des vices et des lacunes qui se trouvent dans la législation. Quand tous les pouvoirs émanent de la nation, la nation et le pouvoir sont solidaires dans le bien et dans le mal. Le gouvernement, comme on l'a dit, est une fonction des chambres législatives, les chambres sont une fonction du corps électoral, et le corps électoral est une fonction du peuple entier. Toute la charge de l'administration repose sur les électeurs, qui nomment et révoquent leurs mandataires, et le corps électoral lui-même reflète l'opinion publique, qui est souveraine. Or, de quoi se compose le corps électoral? D'un certain nombre de citoyens. Comment se forme l'opinion publique? Par le classement des opinions individuelles. C'est donc la majorité, c'est la somme des volontés individuelles qui décide des destinées d'un peuple. Sans doute, le nombre ne fait pas la vérité, ni le droit, mais il fait la loi, il règle les intérêts publics. Dès lors il est de toute évidence qu'il n'y a, qu'il ne peut y avoir qu'un seul moyen de faire avancer la vie civile et politique, c'est d'éclairer tous les citoyens. Celui qui a l'initiative et la responsabilité des réformes, doit en avoir aussi l'intelligence. L'instruction est une nécessité dans notre régime constitutionnel [1].

L'instruction affranchit l'homme et lui permet de participer largement à la vie publique, de jouir de ses avantages et de provoquer son amélioration. Elle fait la force et la dignité du citoyen. L'ignorance, au contraire, est un

[1] *Conférences de l'Association libérale de Saint-Josse-ten-Noode. La pratique du gouvernement du pays par le pays*, par F. Haeck. Bruxelles, chez Decq, 1859.

signe de faiblesse et d'abaissement. Elle fait de l'homme l'instrument aveugle et servile des intrigues politiques, elle est l'appui des gouvernements qui, sous un prétexte de conservation, rejettent la société en arrière et fomentent le désordre et la révolution. Une politique lentement et sagement progressive donne satisfaction à l'opinion et maintient l'ordre public. Une politique rétrograde dans un pays démocratique est essentiellement révolutionnaire et n'est possible qu'avec des générations ignorantes. Éclairez le peuple, le progrès est assuré et la tranquillité publique devient inviolable. L'intérêt social est donc d'accord avec les prescriptions de la justice.

C'est à ce point de vue qu'on peut bien reconnaître de quelle importance est la question de l'enseignement pour le libéralisme. La cause libérale chez tous les peuples est identique à la cause des lumières. Le libéralisme est la manifestation de l'esprit de liberté et de rénovation qui s'est développé en Europe depuis la renaissance, en dépit de tous les obstacles que l'Église d'abord et ensuite l'État, suscitaient à l'indépendance de la raison humaine. La réforme et la révolution française, le libre examen en matière religieuse, et le libre exercice des droits civils et politiques, sont les fruits principaux de cette revendication de la liberté personnelle contre l'absolutisme des papes et des rois. La société moderne est animée du souffle de la liberté qui est descendu des hauteurs de la science et a pénétré dans les institutions. C'est là sa gloire impérissable. La liberté est immortelle, du moment qu'elle a touché la conscience, mais elle ne peut germer, là où elle n'existe pas encore, et ne peut fleurir, là où elle existe, que par l'instruction. La diffusion des lumières est à la fois la cause des conquêtes de la civilisation actuelle, et la condition de ses conquêtes ultérieures. Or, tout ce qui profite au développement de l'homme et de la société, profite au libéralisme, puisque le libéralisme est l'expression du progrès dans toutes ses applications à la vie publique. Comment donc peut-il se faire qu'il y ait des libéraux en

Belgique qui ne comprennent pas que les intérêts de leur parti sont liés aux intérêts de l'enseignement [1] ?

Reste à examiner l'instruction dans ses rapports avec le *travail*, avec la production des richesses ou avec l'ordre économique de la société. Ici encore nous arrivons à une conclusion analogue à toutes celles qui précèdent : l'instruction est une condition du progrès économique, un moyen de succès pour les travailleurs de toutes professions et de tous rangs, une source de bien-être et de prospérité pour la société en général. Les autorités ne manqueraient pas en faveur de cette thèse, si elle avait besoin de témoignages. Les économistes, les industriels, les commissions d'enquêtes, les congrès scientifiques, dans leurs livres, dans leurs documents et dans leurs résolutions, sont unanimes à reconnaître la bienfaisante influence de l'instruction sur le travail et à déplorer les effets de l'ignorance. Mais je puis me passer de leur autorité, comme je me suis passé précédemment de celle des moralistes, des publicistes, des savants, des théologiens, des hommes d'État et des pédagogues, pour apprécier l'instruction dans ses rapports avec les autres buts de l'homme. Les faits parlent d'eux-mêmes, quand une question est bien posée.

La production des richesses exige la coopération des capitalistes, des ouvriers et des chefs d'industrie, de commerce ou d'exploitation agricole. Personne ne contestera apparemment que les industriels, les négociants, les agronomes et les capitalistes, à notre époque, aient besoin d'instruction pour accomplir leur œuvre, ni qu'ils en aient d'autant plus besoin que la concurrence est plus grande et les instruments de travail plus perfectionnés. Les prodiges de l'industrie et de la mécanique sont le fruit direct de la science, et la science, chaque jour, enfante des prodiges nouveaux. Toutes les grandes opérations du reste

[1] *De l'enseign. primaire obligatoire en Belgique*, par J.-M.-G. Funck, avocat. Bruxelles, 1858.

réclament la publicité, comme présomption de bonne foi, et la publicité n'est possible que par l'écriture. Qui n'entre pas à l'école ne peut entrer dans le monde des affaires. Il faut de l'instruction pour s'orienter dans ce monde, il faut de l'instruction pour éviter les périls et pour inspirer confiance. Les institutions de crédit, le plus puissant ressort de la production, sont inaccessibles à l'ignorant. Leur développement, par l'extension du crédit à ceux qui n'ont que leur probité à offrir en gage, est presque impossible dans les pays où l'enseignement est en souffrance. C'est que l'instruction est une garantie, parce qu'elle suppose la prudence, l'économie et la moralité.

Mais l'ouvrier, l'artisan de la fortune, ne peut-il pas se passer de culture intellectuelle? Sans doute, sous la condition de ne vivre que d'une vie matérielle, de n'être jamais qu'un outil et un mauvais outil, qu'on emploie à défaut d'autres. Entre un travailleur éclairé et un travailleur ignorant, l'industriel qui consulte ses intérêts n'hésite pas. Le plus intelligent est celui qui peut lui rendre le plus de services, et il est mieux payé. Le salaire s'élève avec l'instruction, et les emplois se distribuent dans l'atelier selon les mérites. Sauf accident, les pauvres d'esprit sont les véritables pauvres, les déshérités de la fortune. Ils n'occupent que la dernière place dans l'organisation du travail, et sont exposés à la perdre de mille manières, soit par leur faute, soit par l'effet d'une crise. Rien de plus fréquent que les révolutions dans l'ordre économique et industriel : qu'une invention surgisse, que la mode change, que les fonds baissent, que l'équilibre soit rompu entre la production et la consommation, le travail s'arrête ou se déplace. Quel contraste en ce cas entre la position de l'ouvrier lettré et celle de l'ouvrier illettré! Celui-ci est frappé souvent sans retour. Son imprévoyance et ses vices ne lui ont pas inspiré le goût de l'épargne, il vit au jour le jour, et quand le malheur l'accable, il accuse son chef, qui est peut-être plus à plaindre que lui, et devient une proie facile à exploiter par les perturbateurs du repos

public. La violence et les crimes sont la suite ordinaire des suggestions du besoin. Nous connaissons déjà cette conséquence morale de l'ignorance. Sa conséquence économique, c'est la misère, le paupérisme. Le remède, c'est l'instruction, l'instruction élémentaire complétée par l'instruction professionnelle. Tandis que l'ignorant succombe aux conseils de la faim, que fera l'ouvrier intelligent? S'il n'a pu prévoir la crise qui le menaçait, il n'est du moins pas sans ressources. L'instruction donne l'expérience, et quand on connaît les dangers de l'industrie, on se tient en garde contre eux. L'intempérance, qui est la ruine de tant de familles, n'est pas le défaut des populations éclairées. L'instruction est une épargne. L'ouvrier peut donc attendre des jours meilleurs. Il peut aussi se prêter aux fluctuations du travail, suivre la loi de l'offre et de la demande et changer de métier. L'intelligence est fertile en combinaisons de tous genres : qui sait les détours d'une profession peut sans trop de peine s'appliquer aux autres. L'instruction est donc de nouveau une condition du développement de l'homme, comme agent de la production.

Reprenons maintenant. Je voulais prouver d'une manière scientifique que *l'instruction est un droit de l'homme.*

Pour démontrer ce théorème, il fallait commencer par définir le droit; il fallait établir ensuite que l'instruction rentrait dans cette définition. C'est ce que j'ai fait.

Le droit est la condition sociale pour la réalisation de la destinée humaine. Or, l'instruction, mise en regard des différents buts que l'homme doit poursuivre dans la vie, est précisément avec chacun d'eux dans un rapport de conditionnalité. Elle est une condition fondamentale pour le développement de l'homme comme savant, comme artiste, comme être moral et religieux, comme citoyen et comme travailleur. Elle est nécessaire à tous les hommes dans toutes les situations possibles. Aucun progrès dans aucune carrière ne peut s'effectuer sans

elle. La société entière est intéressée à la diffusion des lumières. L'instruction est donc un droit.

A cette démonstration directe et positive, on peut ajouter la preuve négative, fondée sur l'absence de l'instruction. L'ignorance, en effet, est une des causes principales de tous les maux qui affligent la société et de tous les obstacles qui s'opposent à son amélioration. Elle est la source de la superstition et du fanatisme, des vices et des crimes, du servilisme et des intrigues, des désordres et de la misère. *L'ignorance est un danger public*, et à ce titre, elle doit être combattue par les moyens de droit. On ne pourrait pas dire la même chose de l'erreur. L'erreur n'est dangereuse que quand l'instruction n'est pas répandue. Elle peut être réfutée par la presse, par l'enseignement, par la prédication, par tous les organes de la publicité, tandis que l'ignorance ne peut être détruite que par l'instruction. L'ignorance, d'ailleurs, est volontaire, lorsque les moyens de s'instruire sont mis à la disposition de tous. L'erreur, au contraire, est uniquement du domaine de l'intelligence.

L'instruction primaire est un *droit de l'enfant*. A ce droit, du moment qu'il est inscrit dans la loi, correspond une obligation légale, celle de fournir l'instruction. Car l'enfant ne peut réclamer ses droits, ni en faire l'abandon. A qui donc incombe l'obligation légale de l'instruire? Au *père de famille*, à celui qui est chargé par la nature et par la loi de protéger l'enfant et d'en faire un homme. Mais si le père de famille est sans ressources? C'est l'*État* alors qui intervient dans l'intérêt du droit. Car l'État est l'organe de la société qui a pour mission de proclamer, d'organiser et de faire respecter le droit ou la justice. L'État satisfait à cette obligation envers la famille, en ouvrant des écoles où l'instruction se donne gratuitement à ceux qui ne peuvent la payer. Il ne se substitue pas au père, il lui fournit le moyen de remplir ses obligations. Si l'État fait son devoir, le père est sans excuses et doit s'exécuter. L'État surveille l'exécution de la loi, en

réprimant les délits, et ne peut pas permettre que les droits de l'enfant soient sacrifiés à un caprice. L'instruction est un intérêt social, une mesure d'ordre public, comme tous les droits. Si donc le père de famille néglige volontairement ses obligations légales envers ses enfants, il peut et doit y être contraint.

Quand l'instruction est reconnue comme un droit, elle est reconnue comme *obligatoire*. Car la contrainte est un caractère du droit. Instruction obligatoire veut dire : droit à l'instruction pour l'enfant, obligation légale de satisfaire à ce droit pour le père de famille, sous la surveillance directe ou indirecte de l'État.

La question de *principe* est maintenant résolue. Dès lors, toutes les objections qu'on a faites contre le principe de l'instruction obligatoire, dans la presse et à la Chambre, sont réduites à néant. Je ne parle pas de l'opportunité de la mesure, ni des moyens de l'exécuter en Belgique. C'est là une question de fait, à laquelle je ne m'arrête pas en ce moment. Mais on a combattu le principe, en invoquant tour à tour l'autorité du père de famille, la liberté individuelle, la liberté de l'enseignement, la liberté de la conscience et des cultes. Je dis que les arguments de ce genre n'ont plus aucune valeur, dès qu'il a été démontré que l'instruction est un droit pour l'enfant. Je pourrais me contenter d'y répondre en disant : *il n'y a point de droit contre le droit*. En effet, aucun droit ne peut être lésé, sans préjudice pour la société, car le droit est l'intérêt de tous. Autoriser une injustice, une infraction au droit, c'est les autoriser toutes et condamner la vie sociale. Si donc le père de famille a des droits, il faut que ces droits s'accordent avec ceux des enfants; si la liberté individuelle est un droit, il faut qu'elle s'harmonise avec les droits d'autrui; si l'enseignement est libre, si la conscience et les cultes sont libres, il faut que ces libertés se conforment au droit. En cas de collision, les droits se limitent réciproquement, mais aucun ne peut être aboli. Du reste, ces conflits sont plus apparents que réels. L'er-

reur où l'on tombe à cet égard est un malentendu, qui consiste à prendre l'arbitraire pour le droit et la licence pour la liberté.

Ces objections cependant seront reprises et examinées à part. Qu'il me soit permis d'abord de citer quelques passages à l'appui de mes *conclusions*, afin qu'on ne croie pas que je veuille dans ce débat m'attribuer le mérite de l'invention. Je n'apporterai du reste que des témoignages d'une valeur scientifique.

IV. — Autorités.

Personne ne contestera la compétence de M. Cousin, lorsque, muni de toutes les pièces officielles, après une inspection détaillée des institutions d'enseignement, il adressa, en 1831, à M. le comte de Montalivet son *Rapport sur l'état de l'instruction publique en Prusse*. M. Cousin s'exprime en ces termes : « Le devoir des parents d'envoyer leurs enfants aux écoles primaires est tellement national et enraciné dans les habitudes légales et morales du pays, qu'il est consacré dans un seul mot, *Schulpflichtigkeit* (devoir d'école) ; il répond, dans l'ordre intellectuel, au service militaire *Dienstpflichtigkeit*. Ces deux mots sont la Prusse tout entière : ils contiennent le secret de son originalité comme nation, de sa puissance comme État, et le germe de son avenir; ils expriment à mon gré les deux bases de la vraie civilisation, qui se compose à la fois de lumières et de force... Je suis convaincu qu'un temps viendra où l'instruction populaire sera reconnue comme un *devoir social* imposé à tous, dans l'intérêt général. »

« Le système de l'instruction obligatoire, dit le rapporteur du projet de loi sur les écoles primaires dans le canton de Vaud, repose sur une base d'une grande solidité, puisqu'il invoque les principes d'ordre et de nécessité sociale. L'éducation des citoyens se présente, dans ce

système, comme une *loi d'ordre public* et de sûreté générale; c'est une garantie de cette moralité publique sans laquelle un État ne peut subsister... L'intérêt individuel est subordonné à l'intérêt de l'ensemble. La destinée de l'homme étant la sociabilité et la civilisation, l'État, qui est institué pour marcher vers le but de l'humanité, est en droit d'exiger que les individus qui le composent, et dont il protége la personne, la liberté, la propriété, tous les biens, en un mot, se mettent en état de lui faire atteindre son but, tout de même qu'il est en droit d'exiger des individus des contributions pécuniaires, un service militaire et les sacrifices de tout genre nécessaires à son existence et à son progrès. »

M. Ducpétiaux, qui s'occupe avec tant de sollicitude de toutes les questions d'amélioration sociale, exprime la même opinion dans plusieurs ouvrages spéciaux. « Sans une réforme profonde et radicale dans l'éducation des classes ouvrières, les moyens employés pour combattre la misère et le paupérisme seront impuissants; il ne suffit pas de modifier les circonstances au milieu desquelles vit l'ouvrier, il faut encore, et avant tout, modifier l'ouvrier lui-même...

» Dans le système de l'instruction obligatoire, il ne s'agit pas seulement de l'intérêt des enfants, mais encore et avant tout de leur *droit;* ce droit est réel, il est sacré, et si le père de famille le méconnaît, c'est à l'État, représentant de la société, à en maintenir l'exercice. Nier à l'enfant le droit à l'instruction, à l'éducation, ce serait méconnaître sa destinée, le condamner en quelque sorte aux maux inséparables de l'ignorance et du vice. Et si ce droit ne peut être nié, par une conséquence nécessaire il impose aux parents d'impérieux devoirs; ces devoirs consistent dans le développement complet des facultés de leurs enfants, dans leur perfectionnement physique, intellectuel et moral. En négligeant ces devoirs, le père de famille manque non-seulement à son enfant, mais encore à la société dont il est membre; il se rend coupable d'une

double offense qu'il est du devoir de l'État de réprimer, tout en réparant, autant qu'il est en lui, les conséquences d'une négligence dont autrement il deviendrait complice. Telle est la véritable mission de l'État en matière d'instruction; c'est ainsi qu'elle a été comprise dans la plupart des pays où, comme en Prusse, en Autriche, dans la plupart des États d'Allemagne et des cantons suisses, en Norwége, etc., le principe de l'instruction obligatoire a été inscrit dans les lois [1]. »

M. Eugène Rendu, qui a pu profiter des projets élaborés en France en faveur de l'instruction obligatoire et des travaux effectués à l'étranger, se place au même point de vue. « Liberté pour le père de famille de donner l'éducation à son fils comme il veut, où il veut... Mais que le père déserte son rôle naturel, qu'il dédaigne la pratique de ses premiers devoirs, la société, par l'organe de ses représentants, intervient pour sauvegarder, dans l'âme de l'enfant, les *conditions de la vie morale*. La société, qu'on y songe, agit alors au nom d'un double *droit* : au nom du droit du faible qu'elle prend sous sa tutelle; au nom de son propre droit, car il s'agit de l'un de ses membres. Où est l'oppression, où l'abus de la force? Et cette intervention de la puissance publique n'est-elle pas le plus éclatant hommage qui puisse être rendu, dans une société chrétienne, à la dignité de l'âme humaine?

» Ainsi : intervention de l'État, à défaut de la famille, voilà le sens de ces mots *obligation légale* de l'enseignement; voilà notre pensée dans sa modération, par conséquent dans sa force [2]. »

[1] *Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres*, couronné par l'Académie royale, Bruxelles, 1850; chap. III, Remèdes, § 5, Réformes à apporter dans la sphère de l'instruction. — Cons. du même auteur : *De l'état de l'instruction primaire et populaire en Belgique*, 1838, chap. IX et X; *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*, 1843, liv. III, chap. IV.

[2] *De l'enseignement obligatoire*, mémoire présenté à l'empereur, Paris, 1853, Préface, VI.

M. Nestor Considérant, en dernier lieu, est entré au cœur de la question, en la traitant au point de vue des intérêts publics et des droits de l'enfant [1]. « La société a un intérêt immense à ce que les individualités dont elle se forme ne laissent pas végéter, dépérir en elles les facultés naturelles dont elles sont douées; et cet intérêt, comme tous les autres, est sauvegardé par un droit non moins incontestable, celui de veiller à ce que personne ne se dispense de son devoir au grand détriment de tous. Chaque intelligence laissée en jachère est un vol fait à la société...

» Nous avons établi le droit du corps social à exiger de tous ses membres la somme d'instruction indispensable pour qu'ils aient la notion exacte de leurs droits et de leurs devoirs. Or, le père, par cela même qu'il est le père, s'est réellement placé vis-à-vis de la société dans la position d'un contractant qui accepte certaines obligations en échange de certains avantages. Agissant au nom d'un être trop faible pour revendiquer et pour exercer ses droits, il réclame son admission au sein de la communauté sociale; il la réclame par le fait seul de la naissance de cet enfant dont il faut désormais faire un homme : il accepte donc l'obligation d'achever son œuvre et de veiller à ce qu'il n'en puisse pas résulter un dommage pour ceux avec lesquels il a contracté.

» Est-ce là un fait de l'ordre *moral* et sera-t-on fondé à dire que la société, partie directement intéressée au contrat dont nous venons de préciser les bases, n'aura pas le *droit*, si le père oublie ses engagements, de les lui

[1] Des considérations analogues se trouvent disséminées dans les œuvres de quelques publicistes belges. Voir entre autres : *Enseignement primaire. Nécessité de réformer la loi du 23 septembre* 1842, Liége, 1858. — *De l'enseignement obligatoire*, par Émile De Laveleye. — *Quelques mots sur l'enseignement primaire obligatoire*, par J.-J. Altmeyer, Bruxelles, 1859. — *De l'instruction primaire obligatoire*, au point de vue de l'hygiène et de la moralité des classes pauvres, par Victor Guibert, Louvain, 1859. *Le l'enseignement obligatoire.* Discussion entre G De Molinari et F. Passy. Paris, 1859.

rappeler et de le contraindre à les remplir? Ce serait, pensons-nous, méconnaître complétement la nature des faits purement moraux que de vouloir le soutenir. Ce n'est pas une obligation morale que celle dont la non-exécution peut entraîner un préjudice appréciable pour des personnes déterminées; or, n'est-il pas évident que l'enfant, d'une part, que ses concitoyens, de l'autre, pourront, dans des circonstances données, être profondément lésés par suite du manque d'instruction résultant de l'indifférence ou de l'égoïsme d'un père oublieux de ses devoirs? Sans doute, la société ne peut réglementer que les faits légaux proprement dits, mais nous maintenons hautement que c'est à tort, et par suite d'une fausse appréciation de la position respective de l'enfant et du père vis-à-vis de la société, que l'obligation d'instruire les enfants n'a pas été jusqu'ici placée dans cette catégorie...

» Ainsi l'intérêt social et les devoirs du père de famille, envisagés dans leurs rapports avec les règles du droit naturel, sont d'accord pour constater le caractère obligatoire d'une instruction élémentaire suffisante pour mettre ceux qui la reçoivent en état de devenir des hommes libres et responsables de leurs actes. Nous allons établir que le *droit de l'enfant*, de même que notre droit civil et constitutionnel, est complétement d'accord avec ces principes...

» L'enfant, homme futur, apporte en naissant ses droits aux bénéfices de la vie sociale. Il porte en lui le germe de tout ce que la génération à venir verra éclore d'utile, d'honnête et de grand. Fécondé à temps, ce germe peut devenir pour la société l'origine d'un progrès, d'une amélioration sérieuse; négligé, au contraire, il se peut qu'il soit la cause d'un dommage à la fois individuel et social. Et pourtant il ne dépend pas de l'enfant que l'hypothèse qui lui est favorable soit celle qui se réalise, car il est placé, par le fait même de sa faiblesse, dans l'impossibilité matérielle d'assurer en même temps son instruction et son avenir. Or, supposons pour un instant, en faisant abstraction des stricts devoirs imposés au père de famille, que

celui-ci, au lieu de donner à la jeune intelligence confiée à sa sollicitude les soins légitimes qu'elle réclame, la laisse s'atrophier peu à peu dans une honteuse ignorance, qu'adviendra-t-il de cet enfant, chez lequel les instincts et les besoins matériels auront seuls grandi et n'auront jamais été modérés, rectifiés par la moindre culture intellectuelle?

» Ce qu'il en adviendra? Qu'on le demande aux statistiques des tribunaux, des prisons et des bagnes [1]. »

Après les témoignages individuels, les documents publics. Indépendamment des États monarchiques et républicains, catholiques et protestants, qui ont inscrit le principe de l'instruction obligatoire dans leur législation, deux assemblées mémorables, l'une politique, l'autre scientifique, composées toutes deux des hommes les plus éclairés, ont savamment discuté la question de l'instruction et l'ont résolue à l'unanimité dans le sens du droit.

Le *Parlement de Francfort*, chargé en 1848 de rédiger la Constitution de l'Allemagne, a pris les résolutions suivantes :

Art. 4. « La science et son enseignement sont libres.

» Tout Allemand est libre d'enseigner et de fonder des établissements d'instruction et d'éducation, dès qu'il a donné aux fonctionnaires compétents de l'État des preuves de son aptitude morale et scientifique.

» Le *droit à l'éducation* et à l'instruction générale de l'homme et du citoyen est garanti à la jeunesse allemande par un nombre suffisant d'établissements convenables.

» Personne ne peut laisser les enfants confiés à ses soins sans le degré d'instruction déterminé pour les écoles primaires.

» L'enseignement et l'éducation, pris dans leur ensemble, sont soumis à la surveillance de l'État, et sont enlevés à la surveillance de l'Église comme telle.

» Les instituteurs publics jouissent des droits de fonctionnaires de l'État.

[1] *De l'instruction gratuite et obligatoire*, Bruxelles et Leipzig, 1858.

» Les communes choisissent les instituteurs des écoles primaires parmi ceux qui ont fait leurs preuves de capacité.

» Aucune rétribution ne sera payée pour l'enseignement dans les écoles primaires et dans les écoles inférieures d'arts et métiers.

» L'enseignement gratuit est garanti aux pauvres dans tous les établissements d'instruction publique [1]. »

Aucun amendement ne fut présenté au paragraphe relatif à l'instruction obligatoire. Et cependant, comme le fait observer le traducteur de ces débats, « aucune assemblée du monde n'a peut-être jamais été plus compétente en matière d'enseignement. On y remarquait près de cent professeurs représentant les diverses opinions et les différentes religions qui divisent l'Allemagne. Presque toutes les Universités y comptaient un de leurs membres les plus éminents. » J'ajoute que le professeur auquel j'ai succédé à l'Université de Bruxelles, M. Ahrens, auteur d'un ouvrage célèbre sur le *Droit naturel*, faisait partie du comité de constitution.

Le Congrès international de bienfaisance de Francfort, session de 1857, a pris à son tour les résolutions suivantes :

« La diffusion de l'instruction est l'une des *conditions essentielles* du bien-être, de la sécurité et du développement normal de la société. Celle-ci a dès lors le *droit* et le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le bienfait de l'instruction soit étendu à toutes les classes et pour que toutes y participent dans la mesure de leurs besoins.

» De là résulte la nécessité d'un enseignement public à tous les degrés...

» L'instruction doit être *libre* : elle ne peut être soumise à aucune entrave qui porte atteinte aux droits des citoyens et des pères de famille, sous réserve des conditions commandées par l'intérêt social.

[1] *Débats de l'assemblée de Francfort sur les questions de l'Église e de l'instruction publique*, trad. par N. Reyntiens, Bruxelles, 1849.

» L'instruction élémentaire, celle qui est indispensable à tous, doit être *gratuite* pour tous ceux qui ne peuvent la payer. Elle doit être donnée, autant que possible, dans des écoles communes, sans distinction d'élèves payants et non-payants.

» Elle doit être *obligatoire,* en ce sens que nul parent ou tuteur ne peut s'abstenir de faire participer son enfant ou son pupille aux bienfaits qu'elle procure, en conservant toutefois la pleine et entière liberté de choisir tel mode d'enseignement, telle école, tel instituteur qu'il juge convenable.

» Comme corollaire, l'État, représentant les intérêts de tous, protecteur des faibles et des mineurs, a le droit et le devoir de veiller à la stricte observation des conditions et des garanties prescrites par la loi et les règlements, de s'enquérir des résultats de l'enseignement, d'intervenir au besoin, pour remédier d'office à la négligence ou au mauvais vouloir dont les enfants ou les jeunes gens seraient victimes. »

Le Congrès se composait de 238 membres, dont 170 étaient présents. La Belgique y était représentée par MM. Ed. Ducpétiaux, Ch. Faider, J. Malou, A. Vischers, délégués du gouvernement ; Ch. Rogier, baron Ed. Cogels, comte J. Arrivabene, Ad. Le Hardy de Beaulieu, Ed. Perrot, Bouquié-Lefèvre, J. Dumont, Jules Guilliaume, Eug. Pollénus, Raymond, sans compter les absents. Personne ne songea à combattre l'enseignement obligatoire.

La tâche eût été difficile, après le rapport présenté, au nom du comité d'éducation, par M. le docteur de Stubenrauch, professeur à l'Université de Vienne.

« Au premier abord, disait le rapporteur, on pourrait trouver une sorte de contradiction entre la proclamation d'une part, du principe de l'instruction *obligatoire*, et, de l'autre, du principe de la *liberté* de l'instruction ; mais cette contradiction n'est qu'apparente ; elle se résout, en définitive, dans une harmonie des plus complètes. Nous

reconnaissons, en effet, la liberté individuelle de l'homme; mais cette liberté n'est pas sans limites; c'est l'intérêt social, c'est la loi qui doit en régler l'exercice en donnant sa haute sanction aux obligations qui ont leur première source dans les préceptes de la religion et de la morale.

» La liberté du père ou du tuteur et son droit sur l'enfant et le pupille ne va pas jusqu'à l'abus de ce droit et jusqu'à la dispense des obligations qui y correspondent. L'enfant a aussi, de son côté, un *droit* non moins sacré : celui d'être admis au bénéfice d'une *éducation conforme à sa destinée*. Ce droit de l'enfant, c'est assurément au père ou au tuteur qu'il appartient d'en protéger l'exercice; mais l'État a également, sous ce rapport, une tutelle à exercer. Il doit veiller à ce que les parents ne méconnaissent pas leurs obligations; il doit les aider et, au besoin, les contraindre à faire ce que le bien-être futur de leurs enfants exige. Ceux-ci sont hors d'état de se protéger eux-mêmes contre les suites de l'imprévoyance, de la mauvaise volonté ou de l'aveuglement de leurs parents. Où voudrait-on qu'ils prissent leur refuge, si l'État ne leur tendait une main secourable?

» Mais l'intérêt des enfants n'est pas seul ici en jeu; il y a aussi l'*intérêt de la société* qui exige impérieusement que l'on tarisse autant que possible la source des vices, de la misère et des crimes qui portent le désordre dans son sein. Or, cette source est avant tout l'*ignorance* et le défaut d'éducation : on récolte ce que l'on sème, et si l'on tolère, sous prétexte des droits de l'autorité paternelle, l'espèce d'*homicide moral* dont les mauvais parents se rendent coupables envers leurs enfants, on doit se résigner à tout jamais à voir grandir le nombre des pauvres, des mendiants, des vagabonds et des criminels. Donc, sous ce rapport encore, l'intervention de l'État est parfaitement justifiée. Elle se résume dans le droit d'empêcher l'abus, de protéger les intérêts légitimes. C'est dans ce sens que l'instruction doit être obligatoire. Mais ces limites posées, la liberté reprend ses droits et veut que le

père de famille ait le choix de tel mode d'enseignement, de telle école, de tel instituteur qu'il jugera le plus convenable.

» Les qualités personnelles, la situation, la fortune des jeunes gens sont trop différentes pour pouvoir fixer des règles communes et uniformes pour leur éducation et leur instruction; qu'ils profitent des circonstances favorables qui peuvent se présenter, et qu'ils se conforment aux vues de leurs parents. Ce serait une infraction aux lois les plus sacrées de la nature et de la conscience, que de ravir à ceux-ci la faculté de diriger sous ce rapport leurs enfants et de préparer leur avenir.

» Pour empêcher d'ailleurs tout abus, il suffit d'attribuer aux autorités un droit de surveillance et d'inspection, en leur laissant le soin de fixer les cas exceptionnels où une restriction devient indispensable dans l'intérêt de la société [1]. »

Que veut-on objecter à ces arguments? que l'instruction obligatoire est du *communisme* et du *socialisme?* A cela je n'ai rien à répondre. J'ose à peine faire observer que, si toute loi qui proclame un droit *commun* et règle un intérêt *social* est entachée de communisme et de socialisme, il faut renoncer à la législation.

Laissons les gros mots à nos adversaires politiques. Quand ils veulent combattre une doctrine philosophique, ils crient au panthéisme. Quand on défend les droits de l'homme et du citoyen, c'est du communisme et du socialisme. Les injures sont la ressource de ceux qui n'ont pas d'arguments.

Mais je me trompe peut-être. L'objection n'est pas un vain spectre, le socialisme est pris au sérieux. Dans ce cas, je ferai remarquer que c'est dans les ouvrages de ceux qui recommandent l'instruction obligatoire qu'il faut chercher la réfutation du socialisme. La raison en est

[1] *Congrès internat. de bienfais. de Francfort-sur-le-Mein*, session de 1857, t. I, p. 203, 319, s. Bruxelles, 1858.

bien simple, elle résulte de toutes les considérations qui précèdent sur l'instruction dans ses rapports avec la société et avec la destination de l'homme. Le socialisme équivaut à une séduisante erreur, à une utopie dangereuse, au mirage trompeur d'une société parfaite qui devrait s'établir par la force et qui dépouillerait l'homme de son indépendance. Or, je le demande, sur qui ce mirage peut-il exercer ses séductions ? Sur les ignorants. Par quel moyen peut-on le dissiper? Par l'extension de l'enseignement. Qu'est-ce qui fait de l'homme une dupe et souvent un complice dans le mal? L'ignorance. Qu'est-ce qui lui donne le sentiment de sa valeur personnelle? L'instruction.

Je laisse la parole sur ce point à un homme qui remplit des fonctions importantes dans un pays analogue à la Belgique.

« Un gouvernement libéral doit élargir les avenues de la vie publique, et par conséquent répandre l'instruction dans tous les sens et la faire pénétrer dans toutes les couches sociales; l'*obligation légale* de l'instruction est son *droit* et son *devoir*...

» Au nom de tous, le gouvernement doit imposer à chacun l'obligation d'une instruction suffisante; son universalité est le meilleur préservatif contre les passions mauvaises, la plus forte garantie de la moralité générale, et le plus efficace moyen de faire cesser le vagabondage, d'empêcher l'enseignement de la place publique et du cabaret, et d'arracher au crime tant de jeunes créatures tous les jours abandonnées à la corruption et aux vices, dans nos villes et nos campagnes, par la coupable indifférence de leurs parents...

» On répète souvent que les révolutions se font par ceux qui savent lire avec les bras de ceux qui ne le savent pas. Eh bien, apprenons à lire à ceux-ci, et nous enlèverons la force de ceux-là, et l'égalité de l'instruction empêchera les révolutions, en donnant aux masses ces justes et pacicifiques satisfactions que jusqu'ici elles ont si souvent

cherchées en vain et qu'elles ne trouveront jamais dans les émeutes et sur les barricades.

» L'instruction publique est la seule digue capable de retenir dans leur lit ces flots de doctrines subversives et délétères qui depuis dix ans débordent et menacent d'engloutir la société [1]. »

[1] *L'instruction primaire en Savoie*, par Jules De Rolland, avocat, conseiller d'intendance générale. Chambéry, 1857.

G. TIBERGHIEN.

CORRESPONDANCE D'AMÉRIQUE.

QUESTION DE L'ESCLAVAGE ; LA DIFFICULTÉ N'EST PAS DE LE SUPPRIMER, MAIS DE LE REMPLACER ; L'AFFRANCHISSEMENT RÉDUIT LA PRODUCTION ; NÉCESSITÉ DE PARER A CE DÉFICIT ; INTRODUCTION DES PROCÉDÉS MÉCANIQUES DANS L'AGRICULTURE DU MIDI ; PERSPECTIVE DE L'ÉMANCIPATION DES ESCLAVES PAR LES PROGRÈS DE L'INDUSTRIE ; SORT DES NÈGRES DANS LES PLANTATIONS ; LES TRAVAILLEURS ET LES PHILANTHROPES. — VICTOIRE DE L'OPPOSITION DANS LES ÉLECTIONS. — EXPOSITION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE A SALT LAKE CITY ; OUVRAGES DE MAIN DES DAMES MORMONNES ; RAISONS ÉCONOMIQUES DE LA POLYGAMIE ; MOEURS DES FREE LOVERS. — L'OR DE LA RIVIÈRE FRASER ; DOMAINES DE L'ANGLETERRE DANS LE NORD ; RÔLE DÉVOLU A LA RACE ANGLO-SAXONNE.

États-Unis, le 1er février 1859.

Un matin, les journaux nous ont apporté cette nouvelle : Dred Scott est mort. S'agissait-il d'un citoyen renommé pour ses vertus, d'un homme d'État ou d'un capitaine? Dred Scott était un humble nègre de Saint-Louis, dont la femme, noire comme lui, exerçait l'état de blanchisseuse [1]. Son nom devait sa célébrité à un arrêt fort débattu de la haute cour de Washington. Il avait été jugé, dans sa cause, que l'esclavage ou « propriété en hommes » est une institution de droit fédéral, c'est-à-dire que l'esclavage est antérieur à la loi locale, et qu'il subsiste, en l'absence même de toute disposition législative, jusqu'à l'instant où la loi civile de l'État l'a formellement aboli.

[1] Les journaux illustrés ont reproduit une photographie de cette veuve intéressante, entourée de ses deux petites filles du plus bel ébène, Élisa et Lizzie.

Le fait est que l'esclavage a existé autrefois dans toutes les colonies dont se sont formés les États-Unis, — à l'exception du seul Massachusetts. Les Espagnols avaient donné l'exemple dans la Floride. En 1620, les premiers noirs furent introduits dans la Caroline; et bientôt l'usage d'appliquer des esclaves au travail des champs s'était répandu dans l'Amérique entière. Aujourd'hui, sur les trente-deux États de l'Union, dix-sept ont adopté le principe de la liberté, tandis que les quinze autres, tous situés dans le Sud, maintiennent encore la servitude.

Il est incontestable que l'homme libre, le citoyen, a besoin de machines de force. Les sociétés anciennes l'avaient reconnu, en établissant l'esclavage. La culture des facultés morales, l'élévation de l'esprit, la dignité personnelle, sont incompatibles avec le déploiement incessant des forces physiques. Il ne faut point écraser, sous le poids des fardeaux matériels, les facultés brillantes dont nous sommes doués. De là la nécessité de réduire à notre service des machines plus ou moins parfaites, plus ou moins intelligentes, que nous dirigeons et que nous appliquons à notre gré.

Mais ces machines ne sont pas nécessairement d'autres hommes. Les peuples conquis et les races les moins éclairées ont d'abord été soumis au joug. Les bêtes de somme ont pris ensuite une partie de la tâche. Enfin l'heure est venue où les puissances matérielles elles-mêmes, telles que la vapeur, ont été réduites au service des peuples civilisés. C'est le progrès des sciences, c'est l'industrie de nos contemporains, qui affranchissent l'homme de la servitude.

Lors de l'introduction des premiers noirs en Amérique, la société du Nouveau Continent était dans l'enfance. Elle a passé par des phases rapides; en une vie d'homme elle s'est élevée, à bien des égards, au-dessus des sociétés séculaires; mais faut-il s'étonner qu'elle conserve encore dans son sein des traces de sa barbarie récente? Il lui reste à substituer l'animal domestique et les agents matériels à la force brutale de l'homme. Le progrès naturel de l'industrie introduira graduellement des machines et des procédés mécaniques, qui suppléeront au travail des mains.

La suppression de l'esclavage entraîne toujours, en tout pays, une diminution immédiate et notable de la production. Le

nègre et le mulâtre, devenus libres, établis en cultivateurs sur des terres de concession gratuite, laissent gagner insensiblement les ronces et les palmiers nains. Ils se contentent de quelques feuilles de balisier pour abri, et de quatre ou cinq plantains par jour pour nourriture. Le stimulant du salaire, les triomphes même de l'industrie n'ont pas d'action sur ces hommes indolents.

Aussitôt que l'esclavage a été aboli dans les Antilles, on a vu l'étendue des champs cultivés se contracter. Dans l'île de la Trinité, qui renferme un demi-million d'hectares de terres fertiles, il n'y a plus aujourd'hui que 20,000 hectares en culture. L'île entière ne compte pas plus de 14,000 travailleurs effectifs, et dans ce nombre figurent 8,000 immigrants de l'Inde et de la Chine, introduits aux frais du trésor anglais.

A la Jamaïque d'autres importations d'Hindoux n'ont pas encore réussi à ranimer les campagnes, et à rendre à la production d'immenses terres en friche. Quant aux républiques espagnoles, un écrivain indigène en trace le tableau suivant : « Le commerce est mort ; l'agriculture est abandonnée faute de bras ; tous les éléments de l'industrie sont absolument détruits. »

Aussi l'Américain ne se fait-il point d'illusion. Il sait que l'affranchissement frapperait au cœur la production. Le Congrès pourrait trancher la question par un trait de plume. Mais la difficulté n'est pas de supprimer l'esclavage : il faut savoir le remplacer. Il faut subvenir, avant tout, au déficit dans la quantité du travail. Car, chez un peuple éminemment pratique, la première condition de la société est d'aller toujours en avant, sans jamais s'exposer à déchoir.

Les richesses du Midi, qui seraient taries dans leur source par un affranchissement pur et simple, n'intéressent pas d'ailleurs les États-Unis seulement ; elles sont pour ainsi dire essentielles au genre humain. A la tête de ces productions figure le coton, dont l'usage est devenu un besoin universel. Nulle autre matière textile ne peut lutter avec la bourre du cotonnier pour les usages domestiques. Nous regarderions comme une décadence de revenir aux étoffes de laine placées sur la chair ; car pour les toiles de lin, elles sont si dispendieuses que l'usage en sera toujours local et restreint. Faut-il rappeler que jusqu'au XIV[e] siècle nos ancêtres ne portaient point de chemises?

Après le coton c'est le sucre, que les Romains payaient au poids d'or quand il en arrivait au port d'Ostie. Le sucre n'est-il pas devenu également une denrée indispensable? Ce n'est pas la faible production des pays tempérés qui pourrait alimenter les marchés modernes. Le soleil forme le sucre avec largesse dans les liqueurs des plantes tropicales. L'homme civilisé ne peut pas effacer la canne ni le sorgho de la liste de ses végétaux cultivés.

Vient ensuite le riz, la graminée la plus utile et la plus importante dans les contrées du Midi. Le tabac mérite aussi peut-être une mention. L'homme renoncera-t-il à tous ces produits? Peut-on imaginer un seul instant qu'un peuple actif et entreprenant, comme le peuple des États-Unis, va délaisser les grandes cultures de son territoire? Demanderait-on à nos zones tempérées d'abandonner la pomme de terre, le seigle et le froment?

C'est donc vers la réforme de l'agriculture, et non pas vers sa destruction, que l'abolitioniste doit tourner les regards. Vingt ans ont suffi pour introduire les machines dans la zone des grands lacs [1], et pour y relever le manœuvre agricole d'une tâche accablante. Les campagnes de l'Illinois et de l'Ohio doivent à ces nouveaux modes de travail l'aspect de grandeur qui les distingue. S'il ne s'agit pas dans le Midi de semer, de faucher, de battre du blé, pourquoi les appareils mécaniques seraient-ils moins applicables? Déjà le *cotton gin* ou éplucheur de coton est l'une des machines les plus ingénieuses qui soient sorties du cerveau inventif des Yankees. C'est à son emploi dans la récolte que les cotons bruts doivent cette première disposition régulière des fibres, qui les rapproche aujourd'hui des cotons cardés. Ainsi l'introduction des procédés mécaniques est inaugurée, dans le sud des États-Unis, par une application brillante, et rien n'annonce qu'elle doive rencontrer, dans son extension, des obstacles insurmontables ou inattendus. Mais elle sera la suite du progrès régulier de la science et de l'industrie, plutôt que l'œuvre de la législation.

La vapeur, ce grand serviteur de la race humaine, prendra

[1] Nous avons indiqué, dans la livraison d'octobre dernier, les principales machines agricoles usitées dans le nord des États-Unis.

également sa place dans les travaux du Midi. Il n'est pour ainsi dire aucune fonction que cet agent ne puisse remplir. S'il faut ensuite des moteurs plus modestes, qui se rapprochent davantage de notre propre organisation, les animaux domestiques ne manqueront point. Jamais contrée n'a été mieux adaptée à l'élève du cheval, de l'âne, du mulet, et surtout du bœuf, cette antique et précieuse conquête de notre race. Le bœuf est le véritable esclave domestique. Il joint une fôrce immense à la douceur des allures. Il suit son maître; il se plie à ses volontés; il obéit à sa voix. Dans les États de l'Ouest, le campagnard l'appelle à son secours chaque fois qu'il a le moindre travail de force à exécuter. Devenu le compagnon inséparable du citoyen, tandis que celui-ci pense et dirige, le bœuf prête l'énergie musculaire de ses efforts.

Telles sont les puissances nouvelles sur lesquelles nous devons compter. On n'a guère songé à multiplier les travailleurs blancs, — salariés ou associés, — dans l'état actuel de l'agriculture. On sait que le blanc résiste difficilement, dans les campagnes tropicales, aux ardeurs intenses du soleil. Mais on a proposé, à différentes reprises, l'introduction abondante de nègres libres, espérant retrouver sur le nombre le travail que l'on perd par l'affranchissement.

Ce système, soutenu jusqu'à ces derniers temps par la France, n'est toutefois qu'une forme nouvelle et moins franche de l'esclavage. Le monde civilisé s'est réuni dans une protestation unanime pour le condamner. Celui-là est-il un travailleur libre que l'on emmène à bord les menottes aux mains? En admettant même la sincérité de ces engagements, le projet, aux États-Unis, se complique encore d'une difficulté nouvelle. Il y a en Amérique des nègres esclaves et des noirs libres. Ces derniers correspondent aux affranchis des anciens. Ils sont libérés soit par le rachat direct, soit par ce qu'on appelle la générosité des maîtres. Ils exercent alors les professions des blancs, avec lesquels ils se confondent dans les ateliers; mais ils ne participent plus aux travaux des esclaves, et ne sont pas mêlés avec eux.

Les travailleurs de couleur que l'on propose d'introduire seraient conduits, au contraire, dans les plantations. Les hommes de peine des deux catégories seraient placés côte à

côte, et l'on ne peut guère douter qu'un seul et même régime ne leur soit appliqué. Les engagés volontaires deviendraient bientôt, par le fait, de véritables esclaves.

Dès maintenant les nègres affranchis sont menacés : certains États les proscrivent ou les humilient. Car les peuples sont dominés non-seulement par leurs intérêts, mais par leurs coutumes. Deux institutions domestiques différentes, d'une nature opposée, ne peuvent pas coexister ; la plus faible est toujours sacrifiée à celle qui règne dans les mœurs. L'Européen n'échappe pas à cet égard à la règle commune. Quand un grand seigneur de l'Orient se présente au port de Marseille avec son sérail, pourvu d'un passe-port régulier pour toute sa famille, il n'est cependant autorisé qu'à débarquer une seule de ses femmes [1]. Tant il est vrai que l'homme répugne à reconnaître à la fois deux principes différents.

L'introduction de nègres prétendus libres, aux États-Unis, ne serait pas autre chose que le renouvellement de la traite sous des déguisements hypocrites. Il y a peut-être quelque avantage, devant l'opinion publique, à changer le nom de l'esclave et à l'appeler apprenti. Mais il n'y a dans ce plan ni bonne foi, ni avenir, ni grandeur.

L'Amérique a fait un premier pas en s'interdisant la traite : elle n'est pas disposée à reculer. L'esclavage ne se recrute plus en Afrique : il repose uniquement sur le développement de l'ancienne population noire, déjà introduite il y a un demi-siècle. Les affranchissements individuels et les rachats réduisent l'accroissement régulier qui découle de la loi de la population. Déduction faite des femmes et des enfants, l'esclavage présente un effectif d'un peu plus d'un million de travailleurs robustes, estimés à six ou huit milliards de francs. L'ensemble de la population asservie paraît représenter un capital de dix à douze milliards [2].

[1] Ben Ayet, qui a habité Paris pendant plusieurs années, avait dû recourir à des protections puissantes pour en débarquer quatre.

[2] Après la cessation de la traite, en 1810, il y avait aux États-Unis 375,000 esclaves. Il y a aujourd'hui près de 4 1/2 millions de nègres et de mulâtres ; un demi-millien d'entre eux jouissent de la liberté ; le reste est tenu en esclavage par les blancs, à l'exception de 12,000 qui sont possédés par des Indiens cultivateurs.

Les abolitionistes les plus fougueux ne contestent pas que les planteurs *possèdent* les noirs sous la garantie de la loi civile. Nul ne paraît disposé à rejeter le principe d'une indemnité, le jour où l'expropriation sera prononcée. Mais que feraient les cultivateurs du Sud d'un capital en numéraire lorsqu'ils n'auraient plus d'ouvriers? Ce qu'il leur faut, encore une fois, c'est la multiplication graduelle des animaux domestiques, et surtout l'invention de machines nouvelles. Là réside véritablement l'indemnité.

Nous ne cachons point que cette marche lente mais assurée ne satisfait pas les ardents promoteurs de la liberté. Ceux-ci doivent se rappeler cependant qu'ils n'ont rien obtenu de l'exposition abstraite des principes. Leur procédé d'affranchissement ne s'est trouvé expéditif qu'en théorie. C'est en tenant compte de toutes les conditions d'un problème qu'on peut le résoudre sûrement. Le sort du nègre demande justice et réparation. Mais il existe dans le monde, même dans les sociétés les plus policées et les plus brillantes de l'Europe, des iniquités aussi énormes peut-être, des injustices aussi criantes, des maux aussi pressants à guérir.

Le lecteur ne se représente pas sans doute, sous ses véritables couleurs, la condition des esclaves aux États-Unis. Il se figure des forçats, — comme dans le bagne de Toulon ou dans la forteresse de Magdebourg, — travaillant le boulet au pied, toujours environnés de gardiens les armes chargées, et confinés le soir au fond d'un donjon. Si telle est l'idée qu'il se forme du sort des esclaves aux États-Unis, nous pouvons affirmer qu'elle ne repose sur rien de réel.

La condition du soldat européen est celle qui peint le mieux l'esclavage d'Amérique, sous ses traits les plus importants. L'esclave n'est pas emprisonné, mais simplement caserné. Il peut sortir librement hors de ses heures de travail; il est souvent envoyé pour service à de grandes distances, soit à la ville, soit dans les campagnes. Le maître n'a pas d'autres garanties de sa fidélité que sa soumission à la loi. Fuir serait pour l'esclave ce que la désertion est pour nos soldats.

Les mêmes moyens qui attachent le conscrit à son régiment, lient le nègre au domaine de son maître. C'est également par une discipline militaire que l'on établit l'ordre parmi les esclaves,

et qu'on obtient d'eux le travail. Des contre-maîtres, que l'on peut comparer à nos sous-officiers, instruisent les nègres, et les dirigent dans les fabriques et dans les plantations. Des punitions disciplinaires sont applicables aux récalcitrants. On va jusqu'aux châtiments corporels, ainsi qu'on le pratique encore dans certaines armées du continent d'Europe. Mais il y a des limites qu'il est défendu d'outre-passer. La loi protége la personne de l'esclave, comme elle protége le soldat, parmi nous, contre la violence de ses officiers. Un maître ayant menacé un de ses nègres d'un pistolet chargé, le noir lui ouvrit le ventre avec un couteau, et les tribunaux reconnurent qu'il n'était pas sorti de la légitime défense [1].

Il y a bien pour l'esclave l'obligation de travailler à des heures déterminées, et souvent contre ses aptitudes et contre son choix. Mais le conscrit n'est pas libre non plus de l'emploi de ses facultés ni de son temps. Ce n'est pas d'ordinaire de bon gré, mais par force majeure, qu'il est sous le drapeau. Pendant que le nègre coupe la canne à sucre, épluche le coton, arrose le riz, plante le tabac, le jeune militaire doit apprendre l'art de manier le canon ou le fusil, et de verser le sang de ses semblables, — trop heureux quand ce n'est pas celui de ses concitoyens.

L'esclave américain n'est donc pas autre chose qu'un soldat du travail, lié pour un service à vie, comme le soldat russe. Si le vêtement de l'esclave lui est fourni par le maître, le conscrit doit également se dépouiller de ses propres habits, et se laisser couper les cheveux. Si l'esclave ne peut pas choisir sa femme sans le consentement du maître, le pouvoir de l'État sur nos soldats va plus loin encore, puisqu'il leur interdit l'union matrimoniale, qui est pourtant de droit commun.

Sans doute la discipline, en descendant dans les détails de la vie, peut rendre l'existence amère. Pourtant il y a des noirs qui restent volontairement attachés à leur maître. On a même vu des nègres libres, rebutés par les difficultés de la vie, rentrer spontanément en servitude. Il y a des volontaires jusque dans les rangs des esclaves, comme il y en a sous nos drapeaux.

Les mêmes arguments sont employés de part et d'autre pour

[1] Arrêt de la cour d'appel du Mississipi, 1857.

perpétuer les deux institutions. Des écrivains ont soutenu, en Europe, que le service militaire, en appelant le conscrit hors de son hameau, en le mettant en présence de choses nouvelles, est une œuvre véritable de civilisation. On dit aussi que, dans l'esclavage, le noir trouve l'occasion de se développer et de s'instruire. Dès le premier âge, il se mêle aux jeux de ses jeunes maîtres. Il grandit et s'éclaire avec eux. Il participe d'un enseignement moral et religieux.

La vie matérielle est entourée d'un certain comfort. Il est à déplorer sans doute que la mortalité soit grande parmi les esclaves. Mais c'est là un fait commun à toutes les institutions qui imposent des habitudes et des devoirs forcés. La mort, qui ne frappe régulièrement qu'un pour mille, parmi les jeunes gens de 20 à 25 ans, enlève sur le même nombre *dix* victimes, — en temps de paix, — dans les rangs des armées de l'Ancien Continent [1].

Ainsi, la comparaison subsiste dans tous ses termes. Les esclaves des États-Unis ne sont pas autre chose qu'une armée productive ou du travail, recrutée principalement par la force, conduite par la contrainte, — comme les armées martiales ou destructives de l'Ancien Continent.

Un tel moyen d'obtenir le travail manuel est certainement oppressif et condamnable. Toutes les institutions qui sont fondées sur la contrainte, sont des institutions à réformer. Mais l'organisation du travail matériel est une tâche ingrate. Ne nous laissons pas aveugler par le mot d'*esclavage*, et demandons-nous si le système du prolétariat n'a pas aussi ses douleurs.

Dans les plus beaux pays d'Europe, il y a des conditions sociales où l'homme est lié à la tâche par une servitude presque insurmontable. Prenez-le dès sa naissance. La famille où il a reçu le jour, abrutie par une existence grossière, le laisse grandir sans leçons, sans exemples moraux. La nourriture du corps lui est marchandée dès le sein maternel : le lait que la nature lui avait destiné se trouve tari par le chagrin, l'excès du travail et la misère. L'air pur, la lumière, la douce protection des vêtements, manquent à son corps frêle et délicat. Souvent

[1] Aveu du maréchal Soult à la tribune de la Chambre des députés de France.

l'enfant meurt dès le jeune âge, moissonné dans sa fleur par la faux terrible du besoin.

Mais s'il échappe à cette épreuve, à quel sort est-il réservé? Travailler pour autrui sera sa destinée. Des magistrats, institués par les hommes libres, couchent son nom sur le registre où il restera immatriculé le reste de ses jours. On lui remet le titre de soumission que va tracer sa route de ville en ville et de maître en maître, jusqu'à l'heure même de sa mort. Il est lié d'abord par l'apprentissage [1], sous la garantie des lois. Il entre dans l'atelier, industriel ou agricole. Il produit à la sueur de son front, aux dépens de sa santé, parfois au péril de sa vie, des richesses qui ne seront pas pour lui. Son patron lui doit la nourriture, mais il la lui ménage avec parcimonie. Il souhaite un autre maître, moins exigeant, moins dur, moins inhumain. Il est lié; la loi l'enchaîne. S'il se résout à prendre la fuite, son maître le fera rechercher par la force publique, qui protége le contrat. Il sera saisi sur les grands chemins, et ramené de brigade en brigade avec les voleurs et les assassins.

Le jour vient cependant où il lui est permis de choisir son atelier. Il passera d'un maître exigeant à un maître injuste, et de celui-ci à un autre maître déloyal. Il suffit à ce dernier de déclarer sous serment qu'il a payé le salaire, pour en être tenu quitte par la loi. Cette loi, le maître seul concourt à la faire. L'urne du vote n'est pas ouverte à celui qui n'a rien ; la mission solennelle du juré, qui ennoblit l'homme, ne lui est jamais confiée; les armes de la milice citoyenne sont tenues soigneusement hors de la portée de sa main.

Il passe donc sa vie en paria, exclu du monde, si ce n'est pour travailler et souffrir. A quoi se réduit son existence? Il se nourrit de pain noir, dort sur un grabat, s'abrite dans un bouge dont le feu n'a jamais séché les murs. Ses vêtements s'usent, dans les rudes épreuves du travail, sans qu'il ait toujours les moyens de les renouveler. Néanmoins, si mal traité qu'il puisse être, il n'en reste pas moins homme; ses sens parlent, et son cœur n'est pas insensible. Il trouve une compagne de servitude, qui consent à unir sa misère à la sienne. Mais voici que sa

[1] Le contrat d'apprentissage, peu usité en Belgique, est le début d'un grand nombre de travailleurs dans plusieurs pays voisins.

femme plaît au maître. La perspective d'un traitement plus doux est mise en œuvre pour la séduire. Tant d'autres succombent tous les jours pour un morceau de pain. A-t-elle le courage de résister? dès lors l'atelier se ferme, et la vie de la famille est mise au prix du déshonneur.

Voilà ce qui se passe tous les jours, à toute heure, à la campagne, au milieu des villes, sous les yeux des ministres de toutes les religions et des philanthropes de toutes les écoles, dans des pays qui portent le nom de pays civilisés. Ce sont là des douleurs qui entrent bien en parallèle avec celles des esclaves des États-Unis. Puissent-elles convaincre ceux qui sont bouillants de sympathies pour le pauvre nègre de la Géorgie ou de la Caroline, qu'il existe également d'autres souffrances, à portée de la main. Malheureusement l'Européen croit sa tâche achevée lorsqu'il a écrit quelque belle maxime dans ses lois. Il ne s'informe point si les infamies qu'il a effacées de son code ne restent pas des infamies pratiquées. La théorie l'absorbe; l'abstraction le satisfait. Il condamne volontiers les institutions qu'il trouve établies chez les autres, sans se rappeler que les siennes ont provoqué ce mot sanglant de Bernardin de Saint-Pierre : « Les chevaux du roi ont un grand écuyer, ses chiens ont un grand veneur, le pauvre seul n'a pas de patron à la cour. »

Les sociétés modernes n'auraient-elles pas d'autre alternative? Seraient-elles condamnées à tenir une partie de leurs membres en servitude, ou bien à les réduire à un prolétariat famélique? Non; le travail des machines se substitue peu à peu au travail manuel, et assigne à l'homme une fonction plus élevée. L'éducation crée des besoins plus étendus aux plus humbles familles. Ces besoins, devenus partie intégrante du nécessaire, doivent être compris dans le *minimum* du salaire d'un Américain, comme le pain noir et la blouse de coton dans le *minimum* du salaire en Europe.

La question de l'esclavage aux États-Unis n'est pas d'ailleurs un pur exercice de philanthropie. Nous avons suffisamment indiqué qu'il faut l'envisager dans ses conditions historiques, au point de vue des aptitudes actuelles des races, et des exigences de la production. Il ne s'agit pas seulement du sort des nègres, mais aussi de la force et de la prospérité de cette

grande société anglo-saxonne, qui marche à la tête des nations. Il faut prendre garde de frapper inconsidérément dans ses ressources matérielles, — c'est-à-dire dans ses moyens de défense, d'action et d'avenir, — le premier témoin d'une forme sociale nouvelle et plus élevée. L'humanité tout entière est intéressée à ses développements. Si les conditions du travail matériel sont à réformer, nous avons indiqué par quelle voie toute naturelle et en quelque sorte infaillible elles se modifieront dans le cours d'un demi-siècle. Il n'y aura plus d'esclaves aux États-Unis, avant que l'on cesse de compter des conscrits et des prolétaires en Europe.

Si l'on veut hâter l'heure de l'émancipation, c'est à de nouveaux Arkwrights, à de nouveaux Watts, à de nouveaux Jaquards, à de nouveaux Fultons qu'il faut en appeler. Esprits inventifs et industrieux, une autre occasion se présente de servir la cause de l'humanité. Ce sont vos prédécesseurs et vos modèles, qui, le flambeau des sciences à la main, ont affranchi le vieux monde de tant de travail brutal, et libéré ses esclaves. C'est grâce au génie de la mécanique que l'homme, dans notre siècle, ne tourne plus la meule et ne rame plus aux galères. Déjà, dans l'Amérique du Nord, il ne courbe plus les reins, pour ramasser des épis qui ne lui coûtent point de sueurs. Encore quelques efforts et le nègre à son tour sera délivré de la partie rude et abrutissante de sa tâche; encore quelques efforts et l'Amérique méritera, sans restriction, le nom de terre de la liberté.

Dans l'intervalle, la question de l'esclavage ne cessera pas d'agiter l'Union. Le parti républicain, qui a inscrit l'émancipation sur son drapeau, gagne tous les jours du terrain. L'un de ses principaux organes, le sénateur Seward, a prononcé à Rochester un discours virulent, qui se résume dans ces mots : « Il faut que tous les États proclament la liberté, ou qu'ils décrètent tous la servitude. » Les élections de cet hiver, pour la Chambre prochaine, accusent une majorité républicaine. Le pays se trouve placé par là dans une situation singulière. L'assemblée actuelle, dont les pouvoirs n'expirent qu'au printemps, doit tenir une session entière en présence d'aspirants, nouvellement élus, qui amèneront une majorité contraire. L'ancienne démocratie, celle du *laisser faire* et *laisser passer*, après avoir

tenu les rênes de l'État pendant près de quinze ans, doit s'apprêter à les rendre. Elle avait écrit sur sa bannière : le pouvoir n'exige que de l'inertie, une inertie présentée de main de maître *(a masterly inactivity)*. Fidèle à sa devise, elle n'a pas répondu au feu de ses adversaires, et elle s'est laissé vaincre sans résister.

Les actes du Président et du Congrès se sont ressentis de cette manifestation à peu près générale de l'opinion publique. La politique étrangère a été prise d'une main ferme. A l'intérieur, les territoires reculés, qui n'ont pas encore rang d'État, vont acquérir le droit de se gouverner eux-mêmes. Les financiers sont menacés d'une loi qui décrétera la mort civile de toute banque, dès sa première suspension de payements. Nous reviendrons sur ces divers objets après le vote.

Les rapports annuels du Président et des Ministres ont été déposés à l'ouverture de la session, le 6 décembre. On ne parle jamais en Europe que du premier seulement de ces documents. Mais tous les chefs de département présentent leurs rapports le même jour, ce qui confirme une fois de plus les assimilations que nous avons établies dans une autre lettre, en comparant le Président des États-Unis au simple président du conseil — et non pas au Roi — des monarchies représentatives.

Nous faisons plus bas quelques extraits de ces divers rapports, pour donner une idée générale de l'administration des États-Unis. Un si vaste territoire, qui offre des éléments si variés de climat, d'agriculture et de population, n'est pas propre à l'établissement d'une centralisation. Ses éléments divers ne peuvent être rattachés entre eux que par le lien d'une fédération, et à la condition de conserver chacun, dans leur sphère particulière, leur indépendance.

Les efforts spontanés de Kane pour pacifier le différend mormon ont été reconnus dignement. Nous avons appris de plus que ce négociateur volontaire a refusé toute espèce d'indemnité, après un voyage de trois mois, qu'il avait entrepris au milieu de l'hiver, et durant lequel plusieurs de ses chevaux ont succombé aux intempéries, dans les passes neigeuses des Alpes. Pour le moment, les autorités fédérales vivent en bonne harmonie avec les Mormons. Ceux-ci semblent décidés à accepter

sans arrière pensée la séparation de l'Église et de l'État. Ils maintiendront leurs institutions économiques et domestiques; mais ils comprennent que l'heure est venue d'ouvrir leurs portes, comme la Chine, et d'entrer dans la vie générale des États-Unis.

Le 4 octobre, une exposition des produits de l'agriculture et de l'industrie du Utah s'est ouverte à Salt Lake City. L'étranger pouvait y apprécier d'un coup d'œil ce que le petit peuple mormon a réalisé en dix années. Le point de départ n'était pas, comme dans nos sociétés, un état avancé de civilisation, avec des champs fertiles, des fabriques organisées, des machines en action, d'amples capitaux. Les mormons se sont établis sur une terre nue, presque inhospitalière, où tout était à créer. Il fallait élever des abris, défricher le sol vierge, ouvrir des communications, construire des moulins, des scieries, des métiers. Dans les contrées neuves, surtout à de grandes distances du monde civilisé, l'homme doit partir d'un état de dénûment complet, comme le sauvage. Il ne trouve pas, comme dans nos vieilles contrées, les outils, les constructions, les monuments industriels qui sont l'œuvre de ses pères.

Dans ces conditions, l'exposition de Salt Lake City était incontestablement très-remarquable. Elle témoignait des soins qui sont donnés aux cultures de première nécessité : le blé, le seigle, le maïs, la pomme de terre et le chanvre. Les vêtements de laine et la chaussure complètent ces premiers éléments. Viennent ensuite les armes à feu, si utiles dans les pays de chasse. Les armuriers mormons ont toujours joui d'une grande réputation, et leur atelier national, dit des Travaux Publics, possède probablement les meilleurs ouvriers dans ce genre. Les armes qu'on y fabrique sont principalement des carabines à révolution.

Les beaux-arts tenaient également une place importante dans cette exposition. La sculpture était largement et dignement représentée. La peinture n'était pas sans mérite, et comptait parmi ses adeptes un certain nombre de dames. C'est une beauté mormonne, madame Long, qui a obtenu la première médaille pour la peinture à l'huile. Mais les objets exposés par les dames sont généralement plus modestes; ils se composent de châles, d'écharpes, de dentelles, d'ouvrages à l'aiguille et au crochet.

Les femmes mormonnes ne passent pas leur existence dans cette indolence ni cette paresse qui caractérisent les harems orientaux. La polygamie a ses raisons économiques dans l'Ouest, et c'est là ce qui rend cette institution vivace et ce qui en favorise les progrès. Dans un settlement américain, il y a une foule d'occupations pour les femmes. Nous ne parlons pas seulement des soins domestiques et de la première éducation des enfants. Mais les opérations de la laiterie, la récolte des fruits, la direction du menu bétail, et même certains travaux de jardinage reviennent plus naturellement aux femmes. Il faut y joindre la confection de presque tous les vêtements de la famille, tâche abrégée il est vrai par l'emploi de la machine à coudre, mais qui n'en reste pas moins une occupation importante dans la vie de labeur. L'homme n'a de son côté qu'à surveiller les troupeaux. Il est appelé seulement de temps à autre à des travaux actifs, lorsqu'il conduit ses bœufs au labour, ou qu'il se réunit à ses voisins pour moissonner et pour battre le blé à la mécanique.

Les occupations de la femme étant plus nombreuses que celles de l'homme, la polygamie devait se présenter naturellement à l'esprit. Elle n'est nullement confinée au territoire du Utah. Il y a de nombreux Mormons disséminés dans l'Ouest, au Kansas, dans l'Arkansas, et surtout au Texas. Ils vivent en parfaite intelligence avec les *chrétiens monogames ;* et leur intérieur offre souvent autant d'union, d'ordre et de décence, que celui des familles les plus respectées de l'Ancien ou du Nouveau Continent.

On ne peut pas en dire autant des *Free Lovers,* qui n'ont trouvé jusqu'ici que peu de sympathies aux États-Unis, et chez lesquels le sensualisme passe en première ligne. Parmi eux les relations de l'homme et de la femme sont seulement temporaires, et se brisent à la volonté de l'une des parties. Cette institution, qui semble principalement limitée à quelques émigrants européens, n'a pas de racine sérieuse dans la société anglo-saxonne. Mais elle a pris certains développements dans l'Amérique espagnole. On cite notamment Ambalerna, une ville de vingt mille âmes dans la Nouvelle Grenade, où elle règne à peu près exclusivement. La population y tire sa subsistance, et l'on peut dire sa richesse, de la plantation du tabac. La récolte

annuelle s'y élève à 60,000 *cargas* de 120 kilogrammes chacune. Cette exploitation n'occupe les hommes qu'un certain temps de l'année; les femmes ne font pour ainsi dire aucun travail. Les unions sont seulement passagères, et se forment et se dissolvent volontairement.

L'Amérique espagnole affiche la prétention de s'attacher aux traditions européennes; et ce malheureux pays n'offre aux regards qu'une copie difforme de l'Ancien Monde. Tout ce que nos vieilles sociétés nourrissent d'abus, tout ce qu'elles présentent d'éléments de corruption et de dissolution, a été poussé à l'extrême. Le système social que Cortez et d'Olid ont introduit dans ces malheureuses contrées, y est porté à ses dernières conséquences. C'est un exemple digne de nous montrer, — sous des couleurs un peu brutales il est vrai, — où peut conduire la pente sur laquelle les sociétés européennes sont engagées. L'exemple est peut-être assez important pour mériter quelques détails dans une lettre prochaine.

L'Américain ne peut tourner les yeux au Midi qu'avec dégoût. Au Nord, il était accoutumé à se représenter le désert. Mais, dans ces derniers temps, un bruit vague a succédé au silence séculaire de ces solitudes. On a pensé un instant que la démocratie du Nouveau Monde allait voir surgir à ses portes un grand empire britannique, qu'elle aurait à combattre ou à se concilier.

Depuis que les faits sont mieux connus, la richesse des mines de la rivière Fraser est réduite à sa juste valeur. La récolte entière de l'année n'a pas atteint deux millions de francs, tandis que la seule Californie envoie chaque semaine quatre millions et demi à la monnaie. Le climat et la fertilité du sol ont été décrits sous des couleurs trop brillantes. Il n'en est pas moins vrai que l'Angleterre se sent attirer vivement vers le Nouveau Monde, et que les explorations récentes l'ont réveillée comme d'un long sommeil.

Cette immense portion de l'Amérique qui lui appartient, et qui longe les États-Unis sur toute leur frontière du nord, — d'océan à océan, — ne lui était jamais apparue que comme un désert glacé. Le Canada lui-même, dont la population est d'origine française, ne lui semblait qu'une position militaire, pour tenir en échec ses anciens sujets. Tout à coup l'importance de

l'Amérique britannique se révèle à certains esprits. L'exemple des États yankees qui bordent la frontière enseigne que les céréales peuvent admirablement réussir, que le bétail peut croître à merveille, qu'une population agricole aussi serrée, aussi active, aussi vigourense que celle du Michigan, du Wisconsin, du Minnesota, peut se développer sur le sol britannique. Malgré l'âpreté des hivers, on parle de printemps fleuris et d'étés chaleureux. On nous dépeint tout le pays, depuis les grands lacs jusqu'aux Montagnes Rocheuses, comme un beau plateau, partagé entre les pâturages et les bois de futaie, avec des eaux abondantes et pures. On nous représente la large vallée du Red River du Nord comme le jardin de ces contrées. On décrit les bords du lac Winnipeg comme une zone éminemment fertile. Nul doute, s'écrie-t-on, qu'il n'y ait des ressources et des éléments pour un grand empire, qui marchera avant peu sur les traces des États de l'Amérique du Nord.

Sous l'impression de ces idées, l'Angleterre a dirigé vers le Canada le courant de son émigration. Elle y infiltre le sang anglo-saxon avec abondance. Elle y encourage la construction du grand tronc de chemin de fer qui, depuis Halifax, remonte jusqu'au lac Huron. Elle a mis des bateaux à vapeur sur le lac Ontario, à côté de ceux des Yankees. Elle s'apprête à en installer sur le lac Winnipeg, et de là à la remonte des deux grands fleuves le Saskatchewan et le Red River. Le premier de ces cours d'eau conduit aux Montagnes Rocheuses; il mène le voyageur vers une passe élevée mais très-praticable, entre les monts Hooker et Brown, d'où l'on descend au versant pacifique, sur la Columbia et la rivière Fraser. Le Red River, navigable à vapeur pendant 925 kilomètres, formera la jonction avec les grandes artères des États-Unis. Une courte ligne de rails unira le point le plus élevé qu'atteindront les steamboats britanniques avec les steamboats américains du Mississipi. Ces derniers remontent jusqu'aux chutes de Saint-Anthony [1], sous le 45e parallèle.

On parle même d'un chemin de fer interocéanique sur le territoire anglais. Il est question de poursuivre le grand tronc

[1] Ces chutes ont 5 mètres, et présentent par conséquent un obstacle matériel à la navigation.

canadien jusqu'au lac Supérieur et au lac Des Bois, de suivre une ligne à peu près parallèle à l'Assineboin, de remonter la vallée supérieure du Saskatchewan, et de parvenir ainsi sur la Columbia. Lorsqu'on a pu apprécier, aux États-Unis, l'importance des voies ferrées sur le développement de l'agriculture et de la population, on n'hésite pas à reconnaître qu'un pareil travail équivaudrait à un progrès d'un siècle.

Dans l'ordre administratif, la vieille compagnie importante de la Baie d'Hudson, qui s'est bornée pendant trois siècles à un simple commerce de peaux de renards, est rejetée dans les glaces, au delà du 55e parallèle. De nouveaux gouvernements, de nouvelles administrations, introduisent l'ordre et annoncent la vie. Le Canada reçoit une nouvelle capitale, Ottawa City [1]. La province du Saskatchewan s'organise avec un centre à Selkirk, sur le lac Winnipeg. Douze mille mineurs sont à l'œuvre sur les barres de la rivière Fraser. Victoria, dans l'île Vancouver, n'était encore l'année dernière qu'un village, et montre aujourd'hui avec fierté ses quais, ses docks, ses magasins, et l'animation de ses chantiers.

Le cadastre, qui, selon la méthode américaine, doit précéder l'occupation du sol, sera partout en cours d'opération aussitôt que les neiges seront fondues. Dès octobre dernier, un corps de 140 ingénieurs a été dépêché d'Angleterre. Des concessions de terres libérales sont promises à tous les immigrants, — qu'ils arrivent soit par le Canada, soit par la frontière des États-Unis, soit par le rivage pacifique. Enfin, pour marquer l'importance de l'œuvre, la reine Victoria viendra, dit-on, en personne, inaugurer l'ère nouvelle, qui doit placer l'Angleterre un pied en Europe et un pied dans le Nouveau Continent.

Il faut aux sociétés modernes, étouffées dans le vieux monde, plus d'espace et plus de soleil. Le génie de l'industrie est écrasé sous notre formalisme, sous nos préjugés de fortunes et de classes. Nos travailleurs meurent de faim pendant que nos riches meurent d'orgueil. Il faut des sociétés unies, dont les membres travaillent de concert, alliés et égaux, comme il convient dans une même communauté. Voilà le spectacle qu'offrent les États-Unis d'Amérique. C'est à ce résultat qu'a conduit le

[1] Bytown des anciennes cartes.

développement de la race anglo-saxonne. Le vieux tronc de cette race, resté sur les rivages d'Europe, les mains liées par toutes les restrictions du passé, comprend qu'une autre destinée l'appelle. Il s'aperçoit qu'il a manqué son rôle dans l'Inde; qu'il n'a guère obtenu qu'une soumission précaire et coûteuse, lorsqu'il fallait civiliser le pays. Le tableau de ce vaste empire asiatique l'humilie. Où en est l'agriculture de cette riche contrée? Où en est l'industrie? Nulle part les machines modernes n'ont pénétré. Nulle part le bruit des métiers ne se fait entendre. Les moyens de circulation sont encore dans l'enfance; les plus belles artères restent abandonnées; pas même un steamboat ne ride la surface du Gange sacré.

Quel spectacle au contraire pour les Anglais que celui de leurs fils dans le Nouveau Monde! Les merveilles accomplies par les pionniers des États-Unis exercent une attraction puissante. Entre toutes les nations européennes, l'Angleterre devait être la première à la ressentir. Les deux peuples sont liés par la communauté de l'origine et du langage; ils sont rapprochés par le commerce et par des communications de chaque jour. L'aristocratie elle-même a fait taire ses vieux ressentiments contre des sujets rebelles; elle a cessé de maintenir contre eux le *droit de visite*, partageant pour ainsi dire la souveraineté des mers; et la reine Victoria, à l'ouverture du Parlement, a nommé les anciennes colonies révoltées « une grande république. »

La nation anglo-saxonne, démembrée il y a trois quarts de siècle, commence à se recomposer. Ce grand travail est digne d'ouvrir une époque nouvelle dans l'histoire de la civilisation : l'ère de la fédération, après l'ère de la dissension et des guerres. On se méprendrait sur les dispositions du peuple américain, si l'on imaginait que le développement d'une société britannique dans le Nouveau Continent soit de nature à lui porter ombrage. Tout dans cette société serait pour lui, au contraire, un appui, et un sujet de triomphe et de gloire. Par elle, il exercerait sur l'Europe une influence plus puissante. Les États-Unis sont trop vastes d'ailleurs pour désirer de s'étendre à travers cet espace immense. Ils ont besoin d'alliés, d'émules, mais non pas de vassaux. Au point de vue de leur sécurité, ne peuvent-ils pas compter sur la portée de leur exemple? Jamais des institutions aristocratiques ni une société de classes divisées ne pourraient

subsister aux portes de Boston, de New-York et de Chicago. Quand les *sujets anglais* établis aux États-Unis prennent pour emblème la couronne de leur gracieuse souveraine, ***surmontée du bonnet phrygien de la liberté***, on peut être assuré de l'ascendant de la démocratie.

Toutefois ce n'est pas exactement la marche annoncée par des hommes d'État exclusifs, que les événements seront appelés à suivre. Les ressources des possessions britanniques dans le Nouveau Monde ont été exagérées. Les principales conditions manquent à ce territoire pour constituer un grand centre et un véritable foyer national. Le climat réduit ses terres cultivables à une longue écharpe frontière. Les glaces bloquent toutes ses côtes dès le milieu de l'automne. Le saut du Niagara interrompt, par un obstacle naturel, la continuité de sa grande et unique artère. Le commerce de l'intérieur sera toujours contraint de se détourner à Buffalo, et de choisir New-York pour port atlantique. Tous les éléments d'individualité font défaut.

L'Angleterre n'est pas appelée à reconstruire un nouvel empire dans l'Occident. Cet empire elle l'a fondé une fois déjà, et il est devenu les États-Unis. L'œuvre à réaliser aujourd'hui, c'est une union intime et populaire des deux grandes branches de la nation anglo-saxonne. Il est inutile de diriger les regards vers des plages inhospitalières, quand il existe une société puissante, agissante, toute formée, dans la vallée fertile et majestueuse du Mississipi. C'est ce que comprennent « les hommes de Manchester, » qui prendront prochainement le pouvoir dans la mère patrie. Alors, la race anglo-saxonne, rendue à son unité et à sa puissance, aura un rôle providentiel à remplir : faire pénétrer dans le Nouveau Monde le raffinement de nos arts et de nos mœurs, et transmettre à l'Ancien un sentiment plus élevé des forces humaines, avec l'estime de l'indépendance et de la liberté.

RAPPORTS ANNUELS DES MINISTRES.

Rapport du Président. — Ce rapport ou message est consacré à l'exposition générale de la politique du cabinet. A mesure que les faits se développeront, nous aurons occasion de faire connaître cette politique sous son jour véritable. Disons seule-

ment ici que le Président recommande et provoque *les économies dans les dépenses de l'État.*

Rapport du ministre des finances. — Les dépenses du dernier exercice se sont élevées à 432 millions de francs. Les voies et moyens du trésor fédéral reposent à peu près exclusivement sur les droits de débarquement des marchandises étrangères. Ce n'est pas une douane, dans toute la rigueur qu'on attache à ce terme en Europe. Le droit ne frappe que les grands articles de consommation, qui s'importent en gros et par mer. Des experts *(appraisers)* en établissent la valeur, et la règlent définitivement avec les consignataires du navire. Aucune des vexations qu'occasionne une douane véritable n'attend le voyageur à la frontière. Cet impôt est d'ailleurs le seul et unique impôt fédéral. Le trésor tire ensuite de la vente des terres vierges une partie accessoire de ses ressources.

A la suite de la dernière crise financière, le commerce a souffert, et les revenus de l'Union s'en sont ressentis. La politique du gouvernement américain est d'établir un équilibre réel entre les dépenses et les recettes. La dette publique monte à 185 millions de francs, ou moins d'une demi-année du revenu. Une pareille dette n'est pas lourde à porter sans doute; mais il est convenable de l'éteindre entièrement, et l'amortissement y sera employé de nouveau, avec activité, aussitôt que les effets de la dernière crise auront disparu.

Les importations et les exportations réunies des États-Unis s'élèvent annuellement à quatre milliards de francs. Ce chiffre a doublé depuis dix ans. Le ministre se déclare opposé aux droits protecteurs, toujours réclamés par les intérêts individuels, mais renversés avec raison par le Congrès de 1856. Il n'accepte que des droits fiscaux, imposés non pas indistinctement sur tous les produits étrangers, mais de préférence sur ceux qui n'ont point de similaires aux États-Unis. Il propose des additionnels temporaires, en attendant l'époque où le mouvement du commerce ramènera les recettes à leur taux normal. Il nous fait connaître enfin que les établissements des monnaies ont frappé, dans l'année, pour 281 millions de francs de monnaie d'or et pour 43 millions de monnaie d'argent.

L'année fiscale, aux États-Unis, ne commence pas au 1er janvier, mais au 1er juillet. Le Congrès peut donc voter les bud-

gets en temps utile, avec toute maturité, et cependant à une époque assez rapprochée de l'exercice pour rendre praticables les estimations de recettes et de dépenses. On ne connaît pas en Amérique les crédits provisoires. La régularité découle du simple déplacement de l'origine de l'année fiscale.

Rapport du ministre de la guerre. — La force totale de l'armée était, au 30 juin dernier, de 17,498 hommes, tous engagés volontaires. Les deux régiments additionnels autorisés par le Congrès pour l'expédition du Utah n'ont pas été appelés sous les drapeaux. Les dépenses de cette armée, presque toujours en marche, toujours en guerre contre les Indiens, et vivant au milieu des déserts, montent naturellement à une somme considérable. Les demandes du ministre s'élèvent à 95 millions de francs, chiffre qui présente une *réduction* de 14 millions sur celui de l'avant-dernier exercice. Malgré ces retranchements, presque tous les régiments ont reçu les carabines à longue portée; toutes les troupes légères ont été munies de pistolets revolvers; une école pratique d'artillerie a été établie; enfin les moyens de transport, qui sont indispensables pour rendre une armée mobile et par conséquent efficace, ont été l'objet des soins les plus persévérants. La colonne envoyée chez les Mormons a employé 4,947 chariots, et 53,396 chevaux, mules ou bœufs de transport, sans compter les attelages ni les montures de l'artillerie et de la cavalerie.

Rapport du ministre de la marine. — La tendance actuelle de la marine militaire américaine est d'accroître ses bâtiments à vapeur d'un faible tirant d'eau, de manière à pénétrer au besoin dans les eaux intérieures. Douze corvettes à vapeur sont en construction, en vertu de lois de 1857 et de 1858. Le ministre en demande encore dix autres, afin d'étendre la protection du drapeau américain aux nationaux établis le long des côtes et sur les bords des rivières de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud. Il n'est pas invraisemblable que tous les navires de guerre des États-Unis soient prochainement munis de moteurs à vapeur (pour lesquels on emploie l'hélice placée à l'arrière), et d'artillerie de gros calibre (composée principalement des pièces sur pivot de Dahlgren).

Rapport du ministre des postes. — Au 30 juin dernier, il existait 27,977 bureaux de postes. Le service de transport com-

prenait 8,296 routes, confiées à 7,044 entrepreneurs, et composant un parcours de 419,310 kilomètres. Le trajet total accompli dans l'année par les différents courriers s'est élevé à 127 millions de kilomètres, ou trois mille fois la circonférence du globe. Quatre lignes sont en opération à travers le plateau central et les Montagnes Rocheuses, mettant en communication directe les États atlantiques et les États pacifiques, savoir : 1° une fois la semaine, de Saint-Joseph (Missouri) à Sacramento (Californie), par voie de la South Pass et de Salt Lake City; 2° une fois par mois, de Niosho (Arkansas) à Stockton (Californie), par voie d'Albuquerque dans le New-Mexico, sous le 35° parallèle; 3° deux fois par semaine, de Memphis (Tennessee) à San-Francisco (Californie), en descendant au midi pour prendre la route du 32e parallèle; 4° deux fois par mois de San-Antonio (Texas) à San-Diego (Californie), par voie de l'Arizona. Ces quatre services forment les anneaux centraux d'autant de chaînes interocéaniques. Ils s'exécutent à l'aide de chariots attelés de quatre ou de six mules, qui cheminent jour et nuit. La durée des différents trajets varie de 25 à 35 jours. Le n° 3 exige à lui seul mille bêtes de trait et soixante voitures. La pose du télégraphe est commencée par une compagnie le long du n° 1: les fils sont attachés aux arbres dans la région boisée, et dans le désert ils sont déposés au fond d'un simple sillon, ouvert à l'aide d'une charrue.

Rapport du ministre de l'intérienr. — Le ministre discute la législation des mines, qui est un peu vague aux États-Unis. Les découvertes toujours plus nombreuses de gîtes de métaux précieux appellent l'attention sur ce point. Les mines nouvelles appartiennent jusqu'ici au premier exploitant, titre assez difficile à bien déterminer. Il y a lieu peut-être d'attribuer à l'avenir au domaine public les dépôts de métaux précieux, en vertu du même principe qui lui attribue la terre. Le prochain recensement décennal occupe ensuite le ministre. Il accusera une population d'environ 35 millions, dont les onze douzièmes sont Américains de naissance. La députation du Wisconsin sera portée vraisemblablement de 3 représentants à 10; celle de l'Illinois s'élèvera de 9 représentants à 22 ou 24; d'autres États suivront une progression analogue, bien que moins rapide.

Du 1er janvier au 30 septembre 1858, 4,091 brevets d'invention ont été demandés. Ces brevets sont examinés par une commission spéciale, chargée de déterminer s'il y a invention, et qui constitue une sorte de cour industrielle et judiciaire. Dans la même période, 4,072 décisions ont été rendues, savoir : 2,816 accordant brevet, et 1,256 rejetant les demandes. Les agriculteurs les plus renommés de toutes les parties de l'Union devaient être convoqués prochainement par la commission des brevets, « pour communiquer les faits nouveaux parvenus à leur connaissance, et suggérer les moyens d'accroître et d'améliorer les récoltes. » Cette conférence a été tenue, en effet, à Washington le 3 janvier dernier, et pour la première fois une direction pratique et une impulsion administrative vont être données aux inventeurs.

Au rapport du ministre de l'intérieur sont annexés deux mémoires, du directeur général du cadastre et du directeur général des affaires indiennes. Au 30 septembre 1858, les terres cadastrées, prêtes pour le marché, s'élevaient à 25 millions d'hectares, dont un quart environ provenait de l'arpentage de l'année courante. Durant les cinq trimestres précédents, il avait été vendu par le domaine public 2 millions d'hectares, pour la somme de 12 1/2 millions de francs. En outre, 14 millions d'hectares de terres marécageuses ou inondées avaient été délivrées aux administrations des districts respectifs où ces terres sont situées, en vertu des lois de 1849 et de 1850 qui leur en font cession gratuite.

Le nombre des Indiens, que nous avons cité erronément dans une autre lettre, n'est estimé qu'à 350,000. On les classe en 175 bandes ou tribus. Un assez bon nombre ont commencé à se fixer au sol, et reçoivent annuellement du gouvernement fédéral des charrues et d'autres instruments agricoles, des animaux domestiques et des étoffes de vêtement. Le directeur général recommande l'extension de ces dons, de préférence aux subsides en numéraire souvent employés auparavant. Il a introduit récemment, en faveur des tribus fixées, la concession d'ateliers complets, renfermant tous les outils nécessaires de la charronnerie, de la forge, de la harnacherie, etc. Des écoles professionnelles ont été également organisées. Le budget des affaires indiennes est d'environ 23 millions de francs. Chaque

tribu a son agent, qui est un fonctionnaire fédéral, chargé de la protection de ses ouailles. Beaucoup de bandes vagabondes répandent encore la dévastation dans les campagnes isolées, enlevant les bestiaux, attaquant les voyageurs et commettant toutes sortes d'outrages. Mais les Indiens fixés, adonnés à la culture, et engagés peu à peu dans les arts de la civilisation, présentent un spectacle plus encourageant. La constitution du nouvel État de Minnesota (1857) les admet au droit de suffrage, comme tous les autres citoyens.

J.-C. HOUZEAU.



REVUE MUSICALE.

Bien que nous dations ces lignes du premier jour du printemps, il nous faut reconnaître que la perturbation climatérique des saisons semble avoir pénétré dans l'atmosphère musicale. Les Babinet de la chronique attendent encore la débâcle annuelle des concerts, tout comme le feuilletoniste de la météréologie amusante attend, les patins aux pieds, le moment où la Seine lui permettra de passer sous le pont des Arts pour aller annoncer à l'Institut le triomphe de la gelée et des prédictions académiques.

Le soleil de mars a fait bourgeonner les lilas et fleurir les pêchers : avril nous réserve peut-être les giboulées du piano et le grésil des airs variés et des romances. C'est le secret de l'avenir : tenons-nous-en au passé.

L'Association des artistes musiciens, nous le constatons avec regret, est entrée dans une voie déplorable; le succès qui a couronné ses premiers efforts semble avoir éteint son ardeur à bien faire. Des trois concerts de la saison, le premier seul a montré quelque préoccupation du côté artistique de l'entreprise. La réussite *financière*, si je puis exprimer ainsi ma pensée, étant désormais assurée, on pourrait sans trop de travail, sans trop de peines ni d'études, arriver à d'autres résultats que les tristes soirées qui ont suivi l'exécution de l'*oratorio* de Haydn. On pourrait surtout éviter de nous faire entendre des chefs-d'œuvre défigurés et travestis au point de ne plus se laisser

reconnaître. La manière dont l'orchestre de l'Association a compris et *rendu* la symphonie en *ut* mineur, de Beethoven, ne peut se raconter, et cette impression fâcheuse sera fort difficile à faire oublier. L'arrivée de Joachim, le grand violoniste hongrois, attendu pour le quatrième concert, serait une excellente compensation à tant de mécomptes. Le *concerto* de Beethoven, interprété par Joachim, sera une révélation et tout un événement musical : croyez-en, sur ce point, la vivacité de nos souvenirs, souvenirs que six années n'ont pas effacés.

Le Conservatoire, tout en restant fidèle au culte de Haydn, de Mozart et de Beethoven, n'a pas oublié que, plus près de nous, un homme de génie, enlevé trop tôt à l'art musical, avait laissé des œuvres impérissables : la symphonie de Mendelssohn a retrouvé près du public le succès qui accueille chacune des productions du maître de Leipzig. Les compositions symphoniques de Mendelssohn n'ont pas dans leur facture ce cachet de grandeur et d'inspiration passionnée qui marque chaque page de Beethoven; mais quelle grâce élégante, quel sentiment profond! Est-il une imagination plus riche, servie par plus de talent et de science?

En écoutant la symphonie de M. Rosenhein, que M. Fétis nous a fait connaître, il est facile de voir que l'auteur a conçu son œuvre moins sous l'impression de la fantaisie de Mendelssohn ou de la passion fougueuse de Beethoven, que sous l'influence de Haydn et de sa grâce naïve et simple.

Des quatre parties de la symphonie de M. Rosenhein, la seconde est la moins réussie. L'idée se traîne péniblement sous un orchestre lourd qui la prive d'air et qui l'étouffe. L'introduction et le finale sont bien venus; ce sont de petits bouquets à la Haydn, et il est impossible de mieux donner à la gaze et à la mousseline le tour, le dessin et jusqu'au coloris délicat de ces fleurs charmantes : il n'y manque que le parfum. — La jument de Roland avait toutes les qualités désirables, elle était belle, elle était bonne, courageuse, ardente, infatigable; elle n'avait, hélas! qu'un défaut : elle était morte.

Ce n'est pas ce qu'on reprochera à la symphonie de M. Adolphe Samuel : elle vit celle-là, et d'une vie pleine d'exubérance et de passion. Dès l'introduction, l'auditoire a senti passer ce souffle puissant qui fait les œuvres grandes et durables. La couleur de

ce début est sombre, le poëte veut résister aux pensées qui l'assiégent; une lutte, une lutte ardente s'engage et éveille tous les tumultes et toutes les révoltes dans ce cœur torturé; haletant et sentant ses forces s'épuiser avant son courage, il arrête sa course furieuse, et, comme le gladiateur antique, semble, dans une dernière phrase pleine de douceur et de résignation, se préparer à tomber noblement sous les coups de la fatalité qui le poursuit...

L'adagio est d'un dessin moins heurté, plus large et plus grand : l'idée mélodique n'a pas le contour net et précis qui la grave aussitôt dans l'esprit de l'auditeur, mais l'orchestre drape de ses plis élégants et colorés cette pensée vague, qui doute et s'interroge. C'est la rêverie succédant à la souffrance.

Le scherzo vient jeter sa note joyeuse dans ce poëme intime. Son allure vive et franche, la gaieté rustique du trio font un délicieux contraste. La coda du scherzo ramène dans un travail très-curieux la phrase de l'adagio; ce sont les cuivres qui la soutiennent pendant que les violons continuent à mener la danse champêtre et bruyante. Cette idée est des plus heureuses, mais elle appartient à M. Berlioz, qui l'a développée avec un art exquis dans le *Roméo et Juliette* : là aussi la plainte de Roméo vient dominer les bruits de la fête chez Capulet. M. Samuel s'est inspiré de cette belle page, et, sans imitation mesquine, sans pastiche puéril, il a développé cette pensée de manière à donner à son scherzo un couronnement assez important pour qu'il pût servir de conclusion provisoire à l'œuvre symphonique, Je dis provisoire, car M. Samuel doit à lui-même et au public l'achèvement de son travail. Et, ce jour-là, s'il voulait en croire un avis sincère, il sacrifierait cette coda, si belle qu'elle soit; il retrancherait ce petit dénoûment transitoire, pour ne rien laisser dans son œuvre qui ne soit à lui et bien à lui. M. Fétis nous rendra, l'hiver prochain, la symphonie de M. Samuel; il nous la rendra complète : mais il ne pourra le faire avec plus de soins, de délicatesse, de correction et de puissance, qu'il n'en a fait déployer par son excellent orchestre, lors de la première exécution de l'œuvre du jeune maître.

Passons du concert au théâtre. Notre dernière Revue a oublié dans le contingent qu'elle avait à examiner le *Rigoletto* de M. Verdi. Le demi-succès de cet ouvrage est déjà bien loin de

nous, et je doute fort qu'on tente de le ressusciter après les deux mois d'oubli qui viennent de passer sur son lugubre souvenir. Le *Rigoletto* est pourtant une des meilleures productions du compositeur italien, et, pour ma part, je le crois fort supérieur à ce *Trovatore* ampoulé, grimaçant, déclamatoire, et cherchant l'effet à tout prix dans les rengaînes et les poncifs vulgaires du mélodrame.

Le mélodrame musical, voilà ce qui définit le mieux le talent de l'auteur d'*Ernani* et de *Nabucco*. Doué d'un instinct dramatique rare et précieux, la science et l'art d'écrire lui ont toujours manqué; sa nature énergique, qui l'entraîne au delà des limites du naturel et du vrai, se complaît dans les exagérations de toutes sortes, pousse la force jusqu'à la violence, la simplicité jusqu'à la niaiserie, et, pour arriver à émouvoir, s'adresse moins au cœur qu'aux nerfs de ceux qui s'abandonnent à cette hystérie musicale.

Rigoletto comptera, avec quelques belles pages de *Jérusalem*, parmi les bonnes exceptions que l'avenir prélèvera dans l'œuvre de M. Verdi. Il y a, au second acte, des idées charmantes qui auraient besoin pour acquérir tout le relief qui leur manque d'un travail d'orchestre moins gris et moins plat. L'apostrophe du bouffon aux courtisans est fort dramatiquement conçue; quand le chanteur est à la hauteur de cette belle situation, l'effet est très-puissant. Le public de Bruxelles a mieux aimé se laisser prendre et entortiller dans les ficelles vulgaires du duo de vengeance : il a retrouvé là son Verdi de tous les jours, et il a acclamé d'une seule voix l'unisson triomphant et irrésistible.

Le quatuor du quatrième acte est à coup sûr le meilleur morceau de *Rigoletto* ; c'est même la plus belle page de *musique* qui soit sortie de la plume de M. Verdi. Il est fâcheux que l'exécution, fort médiocre, bien qu'elle soit confiée à quatre artistes de talent, ne fasse pas ressortir toutes les beautés de cette œuvre capitale.

Nous ne parlerons pas de la dernière scène de *Rigoletto :* la situation, une des plus dramatiques qui soit au théâtre, a écrasé le compositeur ; il n'a pas même entrepris la lutte. Il s'est contenté d'essayer de peindre, dans un travail d'orchestre, aidé des voix murmurant à bouche close une sorte de gémissement plaintif, les rafales du vent, les scintillements de l'éclair et les

roulements sourds de l'orage. Ses efforts ont trahi ses bonnes intentions : sa tempête est presque drôle, et ses éclairs, grâce aux cabrioles d'une petite flûte écervelée, semblent annoncer une contredanse grotesque dont le tonnerre, comme un tambourin complaisant, s'apprête à marquer la cadence.

L'orage de *Rigoletto* est assez plaisant, mais rien ne saurait décrire la bouffonnerie d'une *bourrasque* introduite par M. Verdi dans l'*Aroldo*, une de ses dernières œuvres que nous avons entendue l'an passé à Venise. Décidément l'auteur des *Vêpres siciliennes* a une passion malheureuse pour la musique descriptive; et il y a fait plus d'une école depuis le fameux lever de soleil de *Jérusalem*, imité de Félicien David, mais avec l'adjonction d'une grosse caisse, nécessairement inconnue au *Désert*. Après avoir trouvé le moyen d'effet, il faut encore savoir le mettre en œuvre : l'emploi des voix à *bocca chiusa*, qui a raté dans les mains de M. Verdi, avait très-bien servi M. Limnander dans *les Monténégrins* et M. Auber dans *Haydée;* il a été repris jadis par M. Gounod, dans la *Nonne sanglante*, pour une scène symphonique rappelant les mille bruits indéfinissables qui s'éveillent la nuit dans les hautes herbes, dans les ronces, dans les mares croupissantes qui entourent les vieilles ruines féodales; murmures fantastiques qui semblent la plainte des esprits invisibles et les gémissements des âmes en peine.

Puisque le hasard et les tempêtes de M. Verdi nous ont conduit jusqu'à M. Gounod, accrochons-nous à cette bienheureuse transition pour aller respirer l'air plus doux, plus pur et plus bienfaisant du *Médecin malgré lui*.

On a tout dit sur cette tentative de M. Gounod : les uns, avant d'en entendre une seule note, ont condamné la partition par cela seul qu'elle avait osé s'attaquer à une œuvre de Molière; les autres ont battu des mains d'avance. Les plus prudents ont attendu et ils ont bien fait; le verdict est maintenant unanime : l'entreprise était téméraire, mais la réussite a favorisé l'audacieux. Il avait été d'ailleurs bien secondé par MM. Barbier et Carré, qui ont respecté avec un tact et une réserve des plus louables la pensée et le texte du poëte. Le plus souvent les morceaux d'ensemble sont simplement taillés dans la prose de Molière, à laquelle on a cousu les rimes nécessaires. Les airs et les couplets sont autant que possible empruntés à Molière lui-

même : le refrain des glouglous est du *Médecin*, on le sait; mais les couplets sont pris à une pastorale des *Amants magnifiques;* le chœur des fagotières est tout entier dans les intermèdes de *George Dandin*, la bergerade de Léandre vient de *la Princesse d'Élide*, et la sérénade, de la *Psyché* de Molière et Pierre Corneille, ce qui associe l'auteur du *Cid* à cette multiple et étrange collaboration.

Lorsque Grandville entreprit d'interpréter de son crayon spirituel les fables de la Fontaine, on a dit, pour caractériser d'un mot sa réussite, qu'il était merveilleusement entré dans la peau du bonhomme. M. Gounod, dans son illustration musicale du *Médecin malgré lui*, mérite à notre avis le même éloge : sa paraphrase mélodique est si fine, si sobre, si concise, qu'elle n'entraîne aucune longueur, aucune redite oiseuse, et la pensée du poëte, vive, pimpante et court-vêtue, glisse d'un vol rapide sur les ailes d'un orchestre léger, alerte, joyeux et spirituel au possible.

Nous ne tenterons même pas d'analyser *le Médecin malgré lui*; il nous faudrait citer chaque morceau, et alourdir d'un commentaire insuffisant toutes les pages de cette charmante partition. Recommandons-la à tous les vrais amis de la bonne musique; si incomplète et si mauvaise parfois que soit l'exécution offerte par le théâtre de la Monnaie, *le Médecin malgré lui* qui ennuie fort une respectable catégorie du public, voit accourir à son joyeux appel tout ce que Bruxelles compte d'esprits intelligents et d'amateurs éclairés.

Il est très-regrettable qu'on ait monté avec tant de précipitation un ouvrage dont les finesses de détail demandaient beaucoup de soins et d'études. Il est fâcheux qu'on ait chargé du rôle de Martine une artiste incapable de le remplir; il est plus fâcheux encore que l'accent et la couleur de chaque morceau soient restés si loin de la pensée du compositeur. Du reste, pour nous qui connaissions l'ouvrage, l'ouverture, comme une sorte de préface obligeante, nous avait dès l'abord appris les petits supplices qu'on nous réservait. Par un de ces caprices dont le théâtre de Bruxelles a seul le privilége, on a taillé, rogné et mutilé cette introduction de manière à la rendre méconnaissable. Il faut le dire, cette barbarie nous avait fort effrayé; mais, sauf les couplets de Martine, le reste de l'opéra

n'a pas répondu, heureusement pour M. Gounod et pour nous tous, à ces promesses d'un massacre brutal et effronté.

Que vous dire du *Stradella* de M. de Flotow? C'est le style ou plutôt la manière de *Martha*, appliqués à un livret sans action et sans intérêt : c'est de la musique aimable, de la musique facile, écrite facilement, qui se chante facilement, s'écoute facilement et se laisse oublier plus facilement encore. M. de Flottow a plus d'abondance dans les idées que d'originalité et de variété : sous ce rapport, c'est un peu le robinet d'eau tiède qui a mis son bonnet de travers. M. de Flottow a horreur de la vulgarité et son élégance instinctive l'en préserve toujours; il se plaît dans les zones tempérées où fleurissent les impressions calmes et les douces émotions, mais où grandit et foisonne rapidement une mauvaise herbe bien dangereuse : la monotonie.

Quoi qu'il en soit, *Stradella* a réussi, grâce surtout à M. Wicart, et l'administration a sagement fait de glisser cet entremets dans le menu de son répertoire. Ce n'est ni chair ni poisson; vraie musique de carême, et qui ne rompt pas le jeûne. Après les grosses et savoureuses pièces de résistance, après les ragoûts pimentés de M. Verdi, il n'est pas maladroit de faire reposer, par un légume à sauce douceâtre, les palais fatigués; les affamés s'en gorgent, mais les gourmets qui n'y touchent que du bout des lèvres, n'en goûteront que mieux le gibier fin et délicat que M. Gounod va leur envoyer tout rôti. Seulement, si on nous donne pour dessert des conserves délicieuses, comme *le Tableau parlant*, conserves aussi fraîches qu'il y a cent ans, il serait bon d'empêcher les marmitons d'en retirer la musique, pour la remplacer par toutes sortes de petites sucreries de foire nauséabondes et malsaines.

21 mars.

TH. JOURET.

LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NAMUR.

La Flandre a sa civilisation spéciale, harmonieuse et complète, qui s'est développée avec énergie, avec plénitude, sous les chauds rayons de la liberté communale. Mais la Flandre avant le XIIe siècle compte à peine dans l'histoire : c'est d'une façon presque merveilleuse qu'elle atteint cette éclatante prospérité. Non-seulement toute sa gloire, mais toute sa vie se renferment entre le XIIIe siècle et le XVIIe.

Le pays wallon qui, durant cette même période, ne brille guère que du reflet de la Flandre, et qui lui emprunte, en quelque sorte, les éléments constitutifs de son existence sociale, nous offre, en revanche, un passé infiniment plus étendu, des origines plus intéressantes, plus poétiques même, et des phases distinctes et variées. Si l'on remonte le cours de son histoire, on y retrouve aisément, parfaitement caractérisées, non-seulement une époque communale ou bourgeoise, mais une époque toute chevaleresque, une époque féodale, une époque gallo-romaine des plus intéressantes à tous les égards, et même une époque primitive, celto-germanique.

Aussi les villes flamandes montrent-elles avec un légitime orgueil leurs beffrois, leurs hôtels de ville, leurs cathédrales gothiques, les innombrables édifices élevés par leurs corporations, et ces splendides musées de peinture renfermant les

œuvres immortelles des grands maîtres brugeois et anversois; tandis que le peuple wallon, sans être totalement dénué de semblables souvenirs, de semblables richesses, doit chercher plus loin ses véritables titres de gloire. Ce sont surtout les églises romanes, les donjons pittoresques, les villas seigneuriales qui forment les types de son architecture; ce sont les épopées chevaleresques qu'il peut citer comme sa création, et comme création bien antérieure au mouvement intellectuel des Flandres; ce sont particulièrement ces naïves et grandioses poésies du cycle de Charlemagne, si bien mises en scène au milieu des sites romantiques de la Meuse et de l'Ardenne. Enfin, ses monuments les plus précieux, parce qu'ils sont plus rares, les plus intéressants, parce qu'ils ouvrent à la science un vaste champ d'études encore peu exploré, les plus dignes de sollicitude, parce qu'ils se détruisent et disparaissent avec une facilité déplorable, ce sont les vestiges de la période gallo-romaine.

Il faut donc aux villes wallonnes des musées d'archéologie, comme aux villes flamandes des musées de peinture. Mais il faut surtout des sociétés archéologiques, s'occupant avec zèle, avec ardeur, par amour pour l'art et par sentiment de nationalité, de collectionner les débris de tout genre qu'elles pourront recueillir, de diriger les fouilles avec discrétion, avec intelligence, de s'enquérir des traditions, des histoires locales, de rassembler des documents, de réclamer et de protester sans cesse contre les actes de vandalisme malheureusement si communs à notre époque.

L'idée de fonder des musées d'archéologie dans les principales villes de la Belgique wallonne fut émise pour la première fois par M. J. Grandgagnage, dans l'une des séances du congrès scientifique de Liége, au mois d'août 1836. Ce ne fut cependant que huit ans après, à la fin de l'année 1844, que s'établirent les deux premières institutions de ce genre, à Tongres et à Arlon. Nous ne parlons pas des collections particulières, des collections d'amateurs, qui ne sont pas généralement à la portée du public, et qui se dispersent trop souvent à la mort du propriétaire.

Mais le Limbourg et le Luxembourg n'étaient pas les seules de nos provinces riches en antiquités de toute espèce, ce

n'étaient pas même les plus riches : Namur offrait, sous ce rapport, une mine des plus fécondes, bien qu'encore inexplorée. L'expérience a montré depuis combien l'activité et l'intelligence d'une association peuvent favoriser les découvertes et faire sortir des trésors inestimables d'une terre jusqu'alors réputée ingrate. Car, il faut le dire, Namur avait à peine excité l'attention des archéologues ; on lui contestait même toute valeur historique. Et, cependant, si l'on y réfléchit un seul instant, quelles conditions plus heureuses eût-on pu souhaiter pour des recherches de cette nature? Combien de souvenirs encore vivants dans la mémoire du peuple, combien de vestiges des époques les plus reculées, se rencontrent presque à chaque pas sur le territoire des anciens Atuatiques!

Quelques Namurois, soupçonnant, devinant pour ainsi dire cette importance, entreprirent, vers la fin de l'année 1845, de fonder une Société d'archéologie, dont les statuts furent arrêtés le 25 décembre. Ces patriotes sincères et intelligents, ces amis dévoués de la science étaient MM. Eugène del Marmol, Jules Borgnet, Félix Éloin, Alphonse Balat, Ferdinand Marinus, Henri Lambotte, le baron de Pitteurs, le comte de Romrée, Eugène du Pré, Charles Montigny, Adrien Ancheval, auxquels se joignirent plusieurs autres personnes également honorables et distinguées.

Mais, hors du sein de la Société, l'œuvre fut accueillie, au premier abord, avec une complète indifférence, avec un dédain superbe, avec des moqueries même et des sarcasmes. Tout appui officiel lui fit défaut, tout encouragement pécuniaire lui fut absolument refusé, sauf un subside de 200 francs, dû à la munificence du gouvernement, et qui ne fut renouvelé que trois ans après, en 1849.

Ainsi livré à lui-même, l'Institut archéologique de Namur n'en poursuivit pas moins la louable mission qu'il s'était imposée. En 1846, il se composait de 44 membres payant une rétribution annuelle de 20 francs chacun, ce qui joint aux 200 francs du gouvernement, formait un budget de 1,080 francs. Il compte aujourd'hui 104 membres payant ensemble 2,080 francs, et jouit de deux subsides, accordés à peu près régulièrement, l'un de 500 francs par le gouvernement, l'autre de 400 francs par la province. Et c'est avec des res-

sources aussi restreintes, aussi minimes par rapport au but de l'entreprise, que la Société a créé à Namur un Musée d'une richesse et d'une importance remarquables, fait pratiquer des fouilles souvent difficiles et coûteuses, acheté ou fait restaurer une foule d'antiquités et d'objets d'art, créé une bibliothèque publique, payé les frais toujours croissants de son administration, et publié enfin cinq gros volumes d'*Annales* du plus haut intérêt : tout cela sans compter les dépenses d'appropriation des locaux cédés par la ville, dépenses qui constituent jusqu'aujourd'hui un déficit assez considérable.

On conçoit, par ce simple exposé, quel dévouement, quel zèle et quel désintéressement les principaux sociétaires ont dû apporter à la tâche commune durant les treize années qui viennent de s'écouler. Nous voudrions faire apprécier complétement le magnifique résultat auquel on est arrivé, en donnant une description du Musée d'archéologie, en signalant les trésors inestimables qu'il renferme et qui en font déjà la plus belle collection de ce genre en Belgique. Malheureusement le catalogue de ces richesses n'est pas terminé : M. Louis Dufief, nommé depuis 1856 conservateur du Musée, s'occupe avec intelligence d'un classement que les nouvelles découvertes, de plus en plus nombreuses, rendent nécessairement assez difficile.

Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les *Annales de la Société archéologique de Namur*, pour se faire une idée de l'immense travail déjà fait par cette Société, des innombrables documents qu'elle a publiés, des précieuses antiquités qu'elle a mises en lumière et interprétées au point de vue de la science, de l'art et de l'histoire proprement dite. Il y a là tout un passé, tout un monde, reconstruit dans son ensemble et éclairé dans ses moindres détails.

Parmi les œuvres les plus remarquables, les plus consciencieuses et les plus complètes que renferme ce recueil déjà volumineux, nous devons citer en premier lieu les *Promenades dans la ville de Namur*, par M. Jules Borgnet, le savant et modeste secrétaire de la Société, à l'activité duquel nous sommes heureux de pouvoir rendre un juste hommage. Les *Promenades*, au nombre de dix-sept, auxquelles il faut joindre un intéressant article sur les *Grands Malades*, la Léproserie située

à un quart de lieue de la ville, forment à la fois une description et une histoire de Namur depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, avec des notes nombreuses et des pièces à l'appui. Que n'avons-nous de semblables études sur toutes les villes de notre pays!

Au même genre se rattache une ingénieuse et piquante dissertation de l'auteur d'*Alfred Nicolas* sur la forêt « inextricable » qui s'étendait jadis entre la Meuse et la Sambre et dans laquelle se trouvait le célèbre monastère connu sous le nom de *Désert de Marlagne.*

Les travaux purement historiques comprennent d'abord le *Protocole des délibérations de la municipalité de Namur*, du 26 janvier au 25 mars 1793, document curieux, publié en dehors des *Annales*, par M. Jules Borgnet; puis une relation des *Troubles du comté de Namur en* 1488, par le même auteur, et le *Sac de Dinant par Charles le Téméraire en* 1466, par M. Adolphe Borgnet, professeur à l'université de Liége.

Les histoires particulières, toutes locales, celles des plus humbles villages de la province ont toujours excité l'attention de la Société, surtout lorsqu'il se rencontrait dans ces villages quelque débris ou quelque souvenir du passé. Les antiquités de tout genre, soit qu'elles fussent encore debout, soit que l'ignorance ou une triste nécessité les eût fait disparaître, soit qu'elles consistassent en objets mobiliers, transportables, et acquis par le Musée de la Société, ont été décrites avec soin, le plus souvent par le président lui-même, M. Eugène del Marmol, dont le zèle et le talent sont dignes de tous éloges. L'honorable président a été, du reste, aidé dans cette tâche par une foule de membres de l'association, et particulièrement par M. N. Hauzeur qui nous promet prochainement une *Carte archéologique* de la province. Rien de plus important qu'une carte de ce genre, mais rien de plus difficile à exécuter lorsqu'on n'a pas une ample provision de renseignements et d'observations. Grâce aux innombrables notices publiées déjà dans les *Annales* de la Société namuroise, l'idée sera bientôt réalisable.

Les *Mélanges* contenus dans le recueil méritent une mention toute spéciale. Nous y voyons, outre quelques détails précieux sur les mœurs et les coutumes de l'ancien pays de Namur, les

descriptions exactes des tombes, sculptures, peintures, sceaux, meubles, armes, etc., trouvés soit par hasard, soit par suite de recherches actives; l'indication des médailles, poteries, ustensiles, bijoux recueillis dans des tumulus ou sur l'emplacement de camps et de cimetières gallo-romains, souvent même dans la Sambre, au pied du local occupé par le Musée; enfin la désignation des nombreuses monnaies qui forment déjà une collection des plus importantes.

A tous ces travaux les *Annales* joignent encore une *Bibliographie* succincte des ouvrages ayant rapport, directement ou indirectement, à la province de Namur, et, ce qui est indispensable, des gravures représentant soit des monuments d'architecture, soit d'anciens plans, soit des objets acquis par le Musée, toutes exécutées avec le plus grand soin.

Ce trop rapide coup d'œil ne donne qu'une bien faible idée de l'intéressant recueil publié par la Société archéologique. Heureusement nous n'avons plus à défendre la Société contre d'injustes et mesquines préventions : elle s'est désormais conquis toutes les sympathies, et assuré l'appui de la commune, de la province et du gouvernement. L'utilité de sa mission, les immenses services qu'elle rend à la science, à l'histoire, à l'enseignement, sont généralement reconnus; il suffirait d'ailleurs, pour s'en convaincre, de parcourir le dernier rapport, présenté dans l'assemblée générale du 30 janvier, sur la situation de la Société en 1858.

Selon ce rapport, le Musée archéologique s'est augmenté, *durant l'année dernière*, de précieuses et nombreuses découvertes faites dans un cimetière frank situé à Samson, et dans une campagne dépendant de la commune de Flavion. Ce dernier endroit a fourni de 5 à 600 vases, dont quelques-uns en verre, des fibules, des bagues, etc., tandis que les trouvailles de Samson consistent principalement en armes, en poteries, en colliers, etc. Une foule d'autres antiquités, dont un grand nombre du moyen âge, ont été achetées par la Société ou reçues en don. Le médaillier s'est enrichi de 80 pièces namuroises, de 271 pièces romaines et de 138 médailles et monnaies diverses. La bibliothèque s'est accrue de 167 volumes imprimés, 79 brochures, 76 dessins, cartes et plans, et 10 volumes manuscrits. Enfin plusieurs tableaux historiques, placés jusque-là à l'hôtel de

ville, ont été transportés par ordre de l'administration communale au local du Musée.

Le rapport se termine par ces réflexions auxquelles nous nous associons complétement et qui, nous l'espérons, trouveront de l'écho en Belgique :

« Le résumé que nous vous avons mis sous les yeux prouve, messieurs, les progrès accomplis par la Société archéologique pendant le cours de l'année 1858. Nos collections ont surtout acquis un prodigieux accroissement. Elles occupent, nous pouvons le dire sans crainte d'être démentis, un des premiers rangs parmi celles du même genre qui existent en Belgique. L'époque romaine et l'époque franque y sont entre autres représentées par des richesses nombreuses et du plus haut intérêt. Certes, nous pouvons être fiers d'un pareil succès ; mais nous ne l'avons obtenu que par des sacrifices pécuniaires considérables. Outre les frais que nécessite leur recherche, nos objets d'antiquité exigent encore la confection d'armoires destinées à les recevoir, et c'est une nouvelle source de dépense qui n'est pas des moins onéreuses. Dans de pareilles circonstances, si nous nous trouvons réduits à nos ressources ordinaires, nous verrons se ralentir forcément les progrès rapides que nous avons faits en peu de temps. Mais l'appui du gouvernement ne nous fera pas défaut, nous osons l'espérer. De nouvelles démarches vont être tentées par nous auprès de lui. Il appréciera, sans nul doute, l'importance de nos travaux et ne refusera pas de nous accorder un subside suffisant pour faire porter ses fruits à l'œuvre que nous avons fondée. »

EUGÈNE VAN BEMMEL.

L'ÉGLISE SAINTE-GERTRUDE

A NIVELLES,

A PROPOS DE L'INCENDIE DU 8 MARS 1859.

Un événement qui a failli priver la Belgique d'un de ses plus précieux monuments d'architecture, est venu récemment jeter la consternation parmi les véritables amis de l'art. Le 8 mars dernier, vers huit heures et demie du soir, après une journée sombre et pluvieuse, un violent éclair, immédiatement suivi d'un seul mais formidable coup de tonnerre, allumait l'incendie dans la flèche de l'église Sainte-Gertrude. En moins d'une heure, cette flèche immense qui faisait, depuis plus de deux siècles, l'orgueil des habitants de Nivelles, s'écroulait avec fracas, en communiquant le feu à tous les alentours.

Certes, le désastre est épouvantable, et l'on conçoit la stupeur dans laquelle s'est trouvée un instant toute la population. Sept maisons situées au pied de la tour n'offraient plus que des ruines, et des familles entières étaient sans asile, sans ressources.

Ce sont ces malheureuses familles qui nous paraissent réellement à plaindre, ce sont elles qui doivent attirer à elles seules toute notre commisération, car les maisons étaient assurées, l'église l'était pour des sommes fabuleuses, et la police d'assurances était répartie de façon à garantir la fabrique de tout dommage pécuniaire.

Reste à déterminer la perte que souffre l'art, l'archéologie, l'histoire monumentale de notre pays dans la catastrophe du

8 mars. Or cette perte, à nos yeux, est absolument nulle. Et, si nous ne craignions de froisser des préjugés chéris, de contrarier des traditions populaires, nous n'hésiterions pas à déclarer franchement, tout d'abord, que l'incendie de la flèche de l'église Sainte-Gertrude nous semble, au point de vue de l'art, une véritable bonne fortune, en ce sens, bien entendu, que c'était le seul moyen de faire arriver à une restauration complète et intelligente d'un édifice digne de tant d'intérêt.

Mais, comme un tel paradoxe rencontrera sans doute plus d'un incrédule, il faut qu'on nous permette d'expliquer toute notre pensée, de dire ce que nous savons, ou plutôt ce que l'on sait aujourd'hui de l'origine de cette église, de son plan primitif, des modifications qu'on a fait subir à ce plan, des transformations et des prétendus embellissements qui ont été exécutés à diverses époques, des odieux vandalismes dont le monument a été l'objet depuis quelques années, enfin de ce qui serait à entreprendre, en ce moment surtout, dans l'intérêt de l'archéologie nationale.

Ces réflexions et ces observations ne paraîtront pas superflues en présence des absurdités et des bévues commises journellement par ce qu'on appelle la *Commission royale des monuments*, commission qui a fait ses preuves à Nivelles même, et sur laquelle il est urgent d'appeler la réprobation publique, avant qu'elle ne profite des circonstances pour achever son œuvre de dévastation.

Tous les historiens qui ont parlé du monastère de Nivelles s'accordent à dire que Iduberge, à la mort de Pepin de Landen, son époux, vers l'an 650, convertit son palais de Nivelles en une église et en un monastère, et qu'elle s'y renferma avec un assez grand nombre de compagnes auxquelles elle proposa sa fille Gertrude pour première abbesse. Les chanoines de Nivelles sont vraisemblablement aussi anciens que les chanoinesses, car il fallait des prêtres pour l'exercice des fonctions spirituelles. Toutes les constructions claustrales formaient un ensemble dont il subsiste encore beaucoup de vestiges : la grande place actuelle n'est autre que l'emplacement du cimetière.

Mais ce qui embarrasse et tourmente les érudits, c'est la mention expresse, confirmée par des documents précis, de plusieurs constructions ou reconstructions de l'église Sainte-

Gertrude. Il en est question sous le règne d'Agnès, 3e abbesse, morte vers 698; puis à la fin du IXe siècle, après les ravages des Normands ; puis encore vers le milieu du XIe siècle, sous le règne de l'empereur Henri III qui vint lui-même consacrer le nouveau temple.

Sans entrer, à ce sujet, dans des discussions qui nous conduiraient beaucoup trop loin, bornons-nous à résumer ce que l'étude des historiens et l'examen attentif des constructions existantes peuvent suggérer de plus simple.

L'édifice sous la tour est, d'après cette étude et cet examen, l'église primitive, celle d'Iduberge et de Gertrude, réédifiée peut-être en partie, mais sur le même modèle, à la fin du IXe siècle ; la crypte, qui s'étendait jadis sous tout le chœur, est probablement un reste de l'église élevée par l'abbesse Agnès, église incendiée au XIe siècle ; et le vaisseau actuel est dès lors l'église consacrée en 1047 par l'empereur Henri III. Quant au cloître, il ne peut appartenir qu'à cette dernière époque.

Il y a donc là deux parties distinctes, le temple du XIe siècle, qui est la collégiale actuelle, et le temple du VIIe siècle, réduit à ne plus faire que l'office de porche, ou de vestibule, de l'édifice total. Voyons d'abord quelles ont été les modifications successives qui, sous prétexte d'embellissements, ont dénaturé, défiguré presque totalement l'intérieur de l'église romane proprement dite.

On peut conjecturer que les premières voûtes de cet édifice étaient en bois, comme on en voit encore dans une foule d'églises de France. En 1648, Adrienne de Lannoi, 51e abbesse, fit construire à ses frais des voûtes qui ne sont nullement en harmonie avec le reste de l'architecture, mais qui coûtèrent fort cher et auxquelles l'abbesse, satisfaite de son œuvre, attacha ses armoiries. En 1727, le chanoine Vincent fit paver le sanctuaire en jolis petits carreaux de marbre blanc et noir. En 1753, sous la 56e abbesse, Ursule de Berlo, commença la transformation du style roman en style renaissance, travail d'autant plus facile que l'on pouvait conserver les pleins cintres. Les pieds-droits carrés furent métamorphosés au moyen d'un habile plâtrage ; les fenêtres du chœur furent bouchées et l'on en ouvrit de plus grandes ; le pavement du chœur lui-même, trop élevé pour le goût moderne, fut abaissé, grâce à la suppres-

sion de deux tiers de la crypte, dont les admirables voûtes furent tout bonnement défoncées, et le jubé qui cachait le chœur fut transporté à l'extrémité d'une nef latérale; un beau maître-autel en plâtre marbré, dans le style à la mode, s'éleva au milieu des boiseries et des tableaux tout neufs; on pava l'église entière de marbre blanc et noir, en ayant bien soin de faire disparaître les vieilles pierres tumulaires; enfin, tout l'intérieur fut soigneusement nettoyé, repeint, plâtré, badigeonné, avec une coquetterie dont nous sommes loin, d'ailleurs, d'avoir perdu le secret.

L'extérieur seul, hélas! resta à peu près ce qu'il était, à la grande joie des archéologues. Il est vrai que cet extérieur était presque entièrement caché par de gracieuses petites maisons carrées, aux fenêtres carrées et surmontées de toits carrés, bien proprettes et tout unies.

Cette transformation n'atteignit pas la primitive église d'Iduberge et de Gertrude, mais par la raison que depuis longtemps déjà cette partie de l'édifice, la plus intéressante et la plus précieuse, avait été, non pas défigurée, mais sacrifiée, effacée, annihilée au profit d'une tour monstrueuse et d'une flèche démesurée, chef-d'œuvre d'ineptie et de mauvais goût.

Nous savons qu'en nous exprimant de la sorte nous froissons un sentiment populaire, une espèce d'amour-propre national; nous savons que les habitants de Nivelles tenaient à leur grand clocher comme les bourgeois du moyen âge à leur beffroi, et qu'ils en regardaient la construction comme une merveille. Puissent du moins nos explications diminuer les regrets causés par une telle perte, si elles ne parviennent pas à faire considérer cette perte comme un véritable bienfait!

L'aspect extérieur de la première église n'était connu de personne, lorsque M. Piot, secrétaire de la Société numismatique belge, vint le révéler dans une séance générale de cette Société, le 1er juillet 1849. Par la comparaison d'un emblème placé sur le toit de la châsse de Sainte-Gertrude, et répété sur les monnaies des abbesses et sur le sceau du chapitre, avec la façade principale de l'église de Nivelles, M. Piot découvrit les traces des changements opérés à diverses époques; il reconnut le pignon de l'abside qui se trouvait jadis devant le portail, et qui est parfaitement reproduite sur le sceau, ainsi que les deux

entrées latérales. Remarquons à ce propos que la trace même de l'entrée de droite a été récemment supprimée pour permettre de continuer en lignes horizontales les assises de la dernière restauration.

Des recherches entreprises par ordre de l'administration communale, en 1850 et 1853, confirmèrent et complétèrent la découverte du savant numismate. Ces travaux mirent à découvert les fondations de deux absides : l'une, à l'orient du porche actuel ou de la primitive église, et démolie sans doute au XI[e] siècle pour donner accès de cette église dans la grande nef de celle consacrée en 1047; l'autre abside, à l'occident, détruite au XVII[e] siècle, à l'époque de la construction de la flèche, et dont une petite partie se distingue encore de chaque côté de la porte principale.

Dès lors il est facile de se figurer le plan original du temple fondé par la veuve de Pepin de Landen, ou tout au plus reconstruit au IX[e] siècle sur le même modèle. L'œil le moins exercé reconnaîtra à première vue la maçonnerie ancienne des constructions faites soit pour supporter l'énorme poids de la flèche, soit simplement sous prétexte d'orner et d'embellir la façade.

L'édifice appartient, par sa forme, au plus pur style byzantin [1]. Il se composait d'une coupole sur pendentifs, supportée par quatre pieds-droits, avec ouvertures vers les points cardinaux. De deux côtés, à l'orient et à l'occident, ces ouvertures formaient une abside, ou une nef supérieure et une nef inférieure. Les deux autres côtés, à droite et à gauche, présentaient à une certaine hauteur des tribunes ou oratoires, au-dessous desquels s'ouvraient les deux vestibules d'entrée pour les deux sexes. Selon toute probabilité, ces vestibules et ces tribunes se terminaient vers l'occident par de petites absides. Enfin au milieu des vestibules sont situés des tourelles qui flanquent extérieurement l'édifice de chaque côté, et qui renferment des escaliers conduisant jusque dans les combles.

C'est surtout lorsque l'on compare un instant cette disposition à celle de Sainte-Sophie de Constantinople, que l'on comprend

[1] Voir dans l'*Histoire de l'Architecture* par Th. Hope, chap. XII, et dans l'*Histoire de l'art monumental* par L. Batissier, liv. VIII, les caractères des églises d'Orient en style byzantin.

bien toutes les parties, que l'on apprécie bien l'ensemble du petit monument de Nivelles. Cette comparaison, vraiment frappante, deviendrait féconde dans le cas d'une véritable restauration. Nous sommes heureux de pouvoir signaler ce fait important, car qui semble se douter en Belgique que nous possédions une si parfaite miniature de la splendide basilique de Justinien?

Mais, hélas! l'imagination seule peut se rendre parfaitement compte de ce qu'est en réalité ce bijou d'architecture. L'abside orientale a disparu, l'abside occidentale a été tronquée et garnie d'un ignoble portail en style Louis XV, les voûtes sphériques des galeries ont été simplement enlevées, enfin les ouvertures des vestibules et des tribunes sont bouchées par des massifs de maçonnerie, destinés à consolider la plus affreuse superfétation qu'ait pu imaginer une époque de décadence artistique.

La tour et la flèche, voilà d'où est venu tout le mal, ou presque tout le mal. Mais cette tour et cette flèche étaient sacrées aux yeux de la Commission des monuments, laquelle, plutôt que d'en alléger le poids, continua avec persistance l'œuvre de vandalisme entreprise depuis deux siècles.

De 1840 à 1850, les restes de l'église byzantine du VIIe siècle menacèrent de s'écrouler sous le fardeau qu'on leur avait imposé. Des crevasses se formaient, les pieds-droits s'écartaient, et le fait paraîtra d'autant plus naturel que le monument était considérablement affaibli par la suppression de l'abside à l'occident; cette abside formait, en effet, un puissant contrefort. Avant cette époque déjà, l'on avait remarqué des mouvements dans les arcs doubleaux, et c'est alors que, pour diminuer le poids, on avait démoli les voûtes sphériques situées au-dessus des deux galeries.

En 1850, l'administration de Nivelles adressa à la Commission des monuments un projet de consolidation de la coupole sous la tour, et lui proposa également la reconstruction de l'abside occidentale. Ces plans, qui témoignaient d'une vive intelligence de l'archéologie et des arts de construction, n'excitèrent que le dédain du savant aréopage. Dans sa haute sagesse, il décréta quelques menus travaux de consolidation, qui avaient pour principal résultat d'effacer de plus en plus le caractère original de l'édifice, et dont le moindre défaut était de ne rien consolider du tout. En revanche la sublime commission

fit réparer et retaper à neuf le portail Louis XV dont nous avons parlé et qui remplace si avantageusement l'abside occidentale.

Nous ne parlons pas du reste. Que dire, en effet, de ce cloître si gracieux, si élégant, si coquet, véritable type des constructions de ce genre en style roman, et dont une restauration brutale a déjà fait disparaître aux trois quarts les charmantes irrégularités, les saillies capricieuses, les riches fantaisies architecturales, en un mot toute l'histoire?

Et combien de dévastations semblables nous aurions à signaler en Belgique, de ces dévastations accomplies sciemment, de propos délibéré, par des hommes réputés hommes de talent et de science! Si les traditions de l'art se perdent, comme on le répète sans cesse, n'est-ce pas un motif puissant de respecter au moins, jusque dans ses apparentes anomalies, la pensée des artistes du moyen âge? Il serait bien temps d'organiser pour la conservation de nos monuments, non pas une commission officielle investie de pouvoirs arbitraires, mais une ligue d'hommes intelligents et consciencieux, pénétrés à la fois de l'amour de l'art et de l'amour de la patrie.

Lorsque l'on considère bien l'événement arrivé à Nivelles le 8 mars dernier, on est tenté d'y voir un véritable miracle dû à l'intercession des deux fondatrices, Iduberge et Gertrude, lesquelles, canonisées toutes les deux par l'Église, ne peuvent manquer de jouir d'un grand crédit à la cour céleste. N'est-ce pas, en effet, l'immense flèche du XVII[e] siècle qui rendait jusqu'ici impossible toute idée de restauration du temple primitif, et n'est-ce pas cette flèche à peu près seule qui vient d'être détruite par le feu du ciel? Qu'en présence d'un pareil miracle la Commission des monuments se convertisse, qu'elle abjure ses erreurs, qu'elle confesse une foi nouvelle, et qu'elle adore ce qu'elle a détruit, puisque ce qu'elle adorait est brûlé. Peut-être alors, en faveur d'une expiation aussi éclatante, lui accorderons-nous quelques indulgences.

EUGÈNE VAN BEMMEL.

P. S. 5 *avril* 1859. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le conseil communal de Nivelles, *à l'unanimité,* a décidé d'organiser une loterie dont le produit sera destiné à la reconstruction de la flèche incendiée.

CHRONIQUE DES CONFÉRENCES.

Conférences de MM. Bancel, Deschanel, Madier-Montjau, Chavée, Van der Bilt la Motte, L. Van den Bossche, Van Oosterzee, Masson, Guillery, Altmeyer, Diegerick, Hymans, Alvin, Van Ryswyck, Guiette, Matthyssens, Van Diependael, Nys, Van Meenen, Guillery père, Haeck, de Molinari, Ad. le Hardy de Beaulieu, Blockhuys, Langlois, Stallaert, S. Willems, Geniller, Place, Waulet, Gislain, Moke, Wagener, Jean Dumont, Poodts, Versnaeyen et Van Bemmel.

Nous faisions remarquer, dans notre dernière *Chronique*, que le goût des conférences tendait à se répandre dans les principales villes de la Belgique, et que, dès le mois de décembre, c'est-à-dire au début de la saison, on pouvait prévoir l'impulsion extraordinaire qui allait être donnée à ces fécondes et libres manifestations de la pensée humaine. Nos espérances ont été dépassées. Une foule d'associations de tout genre ont ouvert dans leur sein des cours publics réguliers, d'autres associations se sont formées n'ayant que ce but unique, les villes de la Flandre et du pays wallon ont rivalisé de zèle pour attirer les orateurs déjà connus par leur talent, et partout ces séances ont été considérées comme de véritables fêtes intellectuelles.

Bruxelles a eu les conférences de l'Université, du Musée de l'Industrie, du Cercle artistique et littéraire, de l'Association libérale de Saint-Josse-ten-Noode, des *Vlamingen vooruit* et du *Wyngaerd;* Anvers, celles du Cercle artistique et littéraire, de la première section de l'Association libérale, du *Zeemans Collegie*, du Cercle Britannia et de la Tribune; Gand, celles de la Société littéraire, du *Crombrugghe's genootschap* et de

la Société d'Horticulture; Bruges, celles du Cercle artistique et littéraire; Liége, celles de la Société libre d'Émulation; Namur, celles d'une société spécialement créée pour donner des conférences et celles de l'Association libérale; Mons, Tournai, Courtrai, Alost, Malines, également des conférences organisées d'une façon spéciale, par l'initiative de quelques personnes amies du progrès.

En présence de cette simple énumération, on conçoit que notre tâche sera quelque peu difficile. Mais, si l'on se rappelle que notre but est de donner l'ensemble du mouvement et d'en caractériser les tendances, on concevra aussi que cette tâche n'est pas impossible. Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir demander l'indulgence de ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à un semblable travail. La présente chronique ne sera probablement pas complète; mais la chronique prochaine y suppléera, en même temps qu'elle donnera le résumé de certains cours encore inachevés en ce moment, notamment des cours de MM. Bancel et Madier-Montjau. Quant au cours de M. Deschanel, terminé il y a un mois, nous en parlerons à propos du Cercle de Bruxelles.

En commençant ce compte rendu, nous ne pouvons nous empêcher de rendre un nouvel et légitime hommage à la ville d'Anvers, dont l'activité intellectuelle, l'esprit d'initiative et l'amour du progrès continuent de se manifester de la façon la plus éclatante.

Ce n'est pas seulement par le nombre des conférences que s'est distinguée la ville d'Anvers pendant le dernier trimestre, c'est aussi par la variété des sujets traités dans ces conférences. Aucune branche de la science ne semble désormais exclue de cet enseignement; les études même de l'intérêt le plus spécial, qui pourraient rentrer malaisément dans la sphère d'action du Cercle artistique et littéraire, sont représentées d'une manière analogue dans d'autres institutions. La première section de l'Association libérale et constitutionnelle a ses conférences politiques, à l'instar de l'Association libérale de Saint-Josse-ten-Noode; le *Zeemans Collegie* a organisé une série d'études relatives à la navigation; le *Cercle Britannia*, qui a pour objet l'étude de la langue et de la littérature anglaise, a consacré une séance à Shakspeare; enfin une réunion d'anciens étudiants a érigé, sous le nom de *la Tribune*, une société où, à tour de rôle, ils doivent développer, sans être munis de notes, l'un ou l'autre sujet à leur choix.

L'impulsion a été donnée par le Cercle artistique et littéraire d'Anvers,

dont la sage administration et l'activité merveilleuse devaient nécessairement porter de pareils fruits. Nous avons eu souvent déjà l'occasion de rendre justice à cette belle institution. Le résumé succinct que nous allons présenter des nombreuses conférences publiques données pendant le dernier trimestre nous dispense de tout éloge.

Cette série s'ouvre par une magnifique conférence de M. Chavée sur l'*Éducation des femmes dans ses rapports avec les progrès de la science.* Profond linguiste et savant passionné, M. Chavée poursuit une tâche qui doit exciter les plus vives sympathies : il veut réformer l'enseignement dans son ensemble, et l'enseignement des langues en particulier, en faisant servir cette dernière réforme d'acheminement à la première. Ses critiques de l'éducation des femmes ne formaient donc qu'une partie de ce vaste plan, mais ce n'en est pas la partie la moins importante, et les divers ouvrages publiés récemment sur le rôle et le caractère de la femme dans la société prouvent que ce sujet est d'un intérêt tout actuel.

L'éducation, dit M. Chavée, est le développement harmonique et l'amélioration de l'être humain dans toutes ses facultés. Partant de cette donnée, l'orateur dirige ses considérations sur quatre points distincts : *l'éducation physique*, si défectueuse par rapport aux progrès de la physiologie, et qui exige, de la part de la mère, au moins des notions générales de médecine usuelle et d'hygiène : sans doute le médecin deviendra un guide indispensable dans la plupart des cas, mais prévoir est souvent plus nécessaire que pourvoir; *l'éducation intellectuelle,* ayant pour objet la connaissance du réel et la science du vrai, et c'est ici que l'influence maternelle agit le plus directement, le plus immédiatement, aidée par la curiosité naturelle à l'enfant, c'est ici également que la science raisonnée du langage, l'analyse incessante des mots usuels devient indispensable; *l'éducation morale,* ayant pour terme la pratique du bien, et exigeant l'étude de soi-même, au moyen des données de l'anthropologie, de la physiologie même et de certaines indications craniologiques ou expérimentales; enfin *l'éducation artistique,* dont l'objet est le culte du beau, chose plus utile et plus pratique qu'on ne le pense, car sans les arts, improprement qualifiés du nom d'arts d'agrément, la vie est triste, vide, monotone.

C'est encore la femme qui a fait l'objet d'une intéressante conférence en langue flamande, donnée par M. C. v. E. Van der Bilt la Motte, et qui avait pour titre : *Une esquisse de la vie sociale de la femme en*

Hollande (*Schetsen ontleend aen 't maetschappelyk leven der Vrouw in Holland*). Le spirituel orateur a justifié ce titre en présentant une galerie de portraits de femmes, ou plutôt de tableaux de genre, de scènes dans lesquelles les femmes jouent un rôle important, le tout décrit de la façon la plus ingénieuse, la plus délicate, en y mêlant des nuances légèrement satiriques, et parfois, comme pour servir de repoussoirs, des considérations morales d'un ordre supérieur. Les cinq types qui composaient la galerie étaient la *Gouvernante*, la *Demoiselle de compagnie*, la *Ménagère*, l'*Artiste* et la *Garde-malade* catholique ou protestante. De telles études échappent à l'analyse; comment rendre en quelques mots le charme tout particulier et la valeur éminemment littéraire que M. Van der Bilt a su donner à cette causerie?

La philosophie pure a été représentée au Cercle d'Anvers par M. Louis Van den Bossche, qui a traité de *la Pensée ou de la philosophie à notre époque*, et dont la parole sympathique, la saine logique, l'intelligence supérieure, ont laissé la plus profonde impression.

Toutes les vérités des sciences, a-t-il dit, sont ramenées à la philosophie, leur mère commune, sans laquelle la vie ne serait qu'une nuit épaisse. Ces vérités, nous devons non-seulement les approfondir, mais les répandre, car le devoir de la bienfaisance a un double objet, le paupérisme physique et le paupérisme de l'esprit et de l'âme. Il ne faut pas pour cela créer un peuple de philosophes; il faut uniquement faire jouir la multitude d'une éducation plus large, d'une vie intellectuelle plus complète, afin qu'elle apprenne à penser par elle-même : la liberté est à ce prix. De là découlent deux lois : la nécessité pour tous de rechercher la vérité; la nécessité pour l'être collectif, pour la société, les gouvernements, de propager la vérité, d'instruire les classes déshéritées. Comme êtres humains, non moins que comme êtres sociaux, il est certaines notions de vérités que nous devons posséder, et il n'est personne qui puisse se soustraire à cette nécessité de s'instruire.

Ces principes incontestables auraient pu trouver leur application dans une intéressante conférence, donnée antérieurement par M. le pasteur H. M. C. Van Oosterzee, sur la *Connaissance de la Nature chez les anciens et les modernes*. Se servant habilement de l'ironie et feignant d'admirer plutôt les anciens que les modernes, M. Van Oosterzee a plus vivement impressionné que s'il eût traité la question d'une manière sérieuse. Il a passé en revue ce que nos pères savaient de plus merveil-

leux touchant l'astronomie, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, la médecine, et il a démontré que si nous sommes fiers de connaître mieux l'essence et les propriétés des corps célestes et terrestres, les anciens en avaient bien des notions qui nous sont inconnues. Nous ignorons, nous, que la lune gouverne l'œil gauche de l'homme et l'œil droit de la femme ; que l'on fait disparaître les verrues des mains en les frictionnant avec une poignée de clair de lune ; qu'une jeune fille, par exemple, peut correspondre à une distance quelconque avec son amoureux en mêlant à l'encre une gouttelette de son sang et en présentant la lettre à la lune. On connaissait aussi autrefois des prières pour conjurer les éclipses, et l'on se serait bien gardé de venir en aide aux femmes en couches pendant la durée de ces horreurs célestes : l'éclipse solaire du 2 août 1654, entre autres, troubla le repos de l'Europe entière, et les fidèles se préparèrent à la mort par une communion générale. Nos ancêtres voyaient la terre peuplée d'un essaim innombrable d'êtres mystérieux dont nous avons à peine retenu les noms. Enfin on possédait le secret de se rendre invisible, le secret royal de faire de l'or, et par-dessus tout les panacées et l'élixir de vie.

La conférence de M. Van Oosterzee, faite en flamand, a été suivie de la lecture de deux charmantes poésies nouvelles récitées par notre éminent poëte flamand, M. Van Beers.

Deux conférences toutes scientifiques ont été données par MM. Masson et Guillery, tous les deux professeurs au Musée de l'Industrie de Bruxelles.

M. Masson a parlé avec autant de science que de talent de l'*Aluminium considéré au point de vue de ses propriétés et de ses applications.* En 1787, Lavoisier avait dit que, dans les terres, il existe de véritables métaux ; en 1807, Davy décompose en effet plusieurs oxydes terreux, la potasse, la soude, la chaux, etc. ; en 1827, Wöhler décompose à son tour le chlorure d'aluminium par le potassium. Mais tous ces métaux ainsi obtenus se présentaient sous la forme de poudres noires ou grises, infusibles et très-oxydables. C'est en 1854 seulement que M. Sainte-Claire Deville, reprend l'étude des métaux terreux et en examine les propriétés. Ses découvertes nous ont fait apprécier l'aluminium, métal blanc bleuâtre, très-léger, et destiné, non à remplacer absolument d'autres métaux, mais à servir, par ses propriétés particulières, à une foule d'applications nouvelles. M. Masson a énuméré ces applications, en

faisant remarquer combien chaque découverte de la chimie procure de véritables bienfaits tant à l'industrie qu'à la science en général.

M. le docteur Guillery a fait succinctement et de la façon la plus lumineuse l'*histoire et la démonstration des machines à vapeur*. Après avoir dit un mot des expériences de Héron (120 ans avant Jésus-Christ), de Salomon de Caus (en 1615) et de Branca (1629), il est arrivé à l'invention de la machine *à piston,* de Denis Papin, qui combine déjà l'élasticité de la vapeur avec sa condensation par le refroidissement. Puis il a décrit la machine de Newcomen, et a parlé des perfectionnements successifs introduits dans cet appareil; la démonstration a été complète et des plus intéressantes, grâce à un charmant modèle de la machine de Watt, emprunté au Musée de Bruxelles. M. Guillery a terminé en énumérant les améliorations apportées à ce système par une foule d'ingénieurs belges.

L'histoire a compté dans cette série deux belles conférences, l'une de M. Altmeyer, l'autre de M. Diegerick.

M. Altmeyer, professeur à l'Université de Bruxelles, a fait l'histoire du *Compromis des nobles,* de cet épisode célèbre ou plutôt de ce premier acte d'une révolution à jamais mémorable qui fut sur le point d'arracher nos provinces à la tyrannie politique et religieuse. M. Altmeyer, profitant des précieux travaux publiés sur ce point, surtout en Hollande, a eu l'occasion de relever une foule d'erreurs accréditées au sujet du *Compromis*, et de présenter le fait sous un nouveau jour. Il a prouvé que le compromis, rédigé à Spa, au mois de septembre 1565, par trois gentilshommes et un bourgeois de Tournai, n'avait point de caractère aristocratique; qu'à l'idée d'une association succéda l'idée d'une pétition, sans que Marnix, Guillaume d'Orange, Egmont ou Hornes y prissent la moindre part; que les 400 confédérés qui avaient présenté leur requête à Marguerite le 5 avril, ne revinrent pas le lendemain, mais le 8, et que ce ne fut pas alors Brederode, mais Eustache de Tiennes qui prit la parole. M. Altmeyer a donné lecture du texte exact de cette célèbre pièce historique.

M. Diegerick, prefesseur à l'Athénée d'Anvers, a raconté un *Épisode inconnu de l'histoire de Flandre,* et ce récit, des plus intéressants, des plus dramatiques, était en outre relevé par des considérations fort justes sur la confiance qu'il faut avoir en nos anciens chroniqueurs. On ne saurait croire, par exemple, combien de préjugés ont été répandus grâce

à Froissard, l'historien féodal, et à Commines, le traître à sa patrie. Aussi n'est-ce que de nos jours que les études historiques ont pris tout leur développement, depuis que l'esprit d'investigation, d'analyse et de critique a tracé une voie toute nouvelle.

En 1359 et 1361, la ville d'Ypres se révolte contre Louis de Male qui venait de fiancer sa fille Marguerite avec Philippe de Rouvere, duc de Bourgogne. Un complot est formé, Louis de Male se sauve avec peine, les insurgés s'emparent des magistrats, leur extorquent des sommes considérables, les mettent en prison et finissent par les couper en morceaux. De nouvelles fureurs renaissent quelques mois après; Louis investit la ville, le siége se soutient avec énergie, mais enfin justice est faite, justice assez douce cependant, relativement à l'époque. Tout cela a été positivement révélé, dans tous ses détails, par M. Diegerick, dont l'esprit clair, exact, impartial et consciencieux est depuis longtemps apprécié du public anversois.

On conçoit que les beaux-arts devaient occuper une place distinguée dans ces conférences. Sans compter une magnifique exhibition de dessins modernes provenant de l'album de M. J. De Vos-Jacobsz, d'Amsterdam, le Cercle a eu une conférence de M. Louis Hymans sur *Pierre-Paul Rubens,* et une intéressante séance de M. L. Alvin, conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

M. Hymans s'est occupé d'abord de quelques détails peu connus sur la famille et la naissance de Rubens, détails empruntés à l'excellent ouvrage de M. Vanden Brink de Backhuyzen. Puis, esquissant à grands traits la splendide carrière du peintre flamand, il a parfaitement caractérisé les qualités de Rubens comme artiste et son influence comme chef d'école. L'orateur a cité, en terminant, quelques lignes du bel *Éloge de Rubens,* de M. Wiertz, publié par la *Revue Trimestrielle.*

La conférence de M. Alvin avait pour sujet l'*Histoire de la gravure*, et se faisait comme explication générale ou commentaire d'une exhibition de gravures des quatre écoles, allemande, italienne, française et flamande. M. Alvin a montré habilement que les présomptions les plus fortes s'accordent à placer les origines de la gravure dans les Pays-Bas, vers le milieu du XVe siècle. Après avoir résumé en quelques mots l'histoire de cet art en Allemagne, en France et en Italie, l'orateur s'est étendu spécialement sur les immenses progrès de l'école flamande, et a fait l'appréciation raisonnée des œuvres des principaux maîtres de cette

école, depuis le maître *à la banderolle* et Lucas de Leyde, jusqu'à l'époque de Louis XIV.

Afin de compléter notre compte rendu, nous mentionnerons une conférence dans laquelle l'auteur de ces lignes, parlant *contre la guerre,* s'est efforcé de prouver, par des statistiques officielles, que les armées permanentes et le système actuel de défense nationale étaient une ruine pour les peuples, et, par d'autres faits nombreux et récents, que la guerre, loin d'être un reste de barbarie, est une barbarie organisée, perfectionnée sous bien des rapports.

Si l'on ajoute maintenant à cette longue nomenclature deux conférences de M. Bancel, sur l'*Art poétique* de Boileau et sur l'*Iphigénie* de Racine, le cours de littérature de M. Madier-Montjau, et le cours d'Économie politique de M. G. de Molinari, dont la première séance a eu lieu il y a peu de jours, on conviendra aisément que le Cercle d'Anvers a déployé durant le dernier trimestre la plus merveilleuse et la plus féconde activité.

Les conférences de la première section de l'Association libérale d'Anvers ont eu pour début de ce trimestre un magnifique discours de M. Bancel sur *la Liberté de la presse.* Ce discours empruntait un intérêt spécial aux préoccupations du moment, aux appréhensions que faisait naître une déplorable révision du code pénal. Sans liberté réelle, efficace de la presse, s'est écrié M. Bancel, sans cette liberté consacrée par la sagesse et la fermeté de son usage, par les mœurs des citoyens, tout gouvernement libre est un mensonge et il est condamné à périr. Le silence de la presse n'a pu sauver l'Empire ; la restauration vécut soutenue par la parole libre des Benjamin Constant, des Manuel et des Royer-Collard jusqu'au jour où à son tour elle viola cette liberté. On dit qu'il est impossible de gouverner avec la presse. Entendons-nous : si par gouvernement on veut dire la confiscation des honneurs, de la richesse de la nation au profit d'un parti, au profit de quelques hommes, on a raison. Mais si l'on entend par gouvernement la direction suprême du mouvement, la tutelle du progrès, le respect des droits publics, il est impossible de gouverner sans la liberté de la presse. M. Bancel avait commencé par rappeler éloquemment les beaux jours de Mirabeau et de Camille Desmoulins ; il a terminé par l'éloge du journalisme, dont la mission est sacrée parce qu'il est le grand vulgarisateur, le grand instituteur du peuple.

L'art. 23 de la Constitution belge, portant que « l'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif, » a été l'objet d'une conférence donnée également à l'Association libérale par l'auteur de la présente chronique. Il s'agissait d'abord de prouver que le fait de l'existence des deux langues dans notre pays constitue un bien, grâce aux influences réciproques des deux races, des deux civilisations ; puis, de faire l'historique des réactions successives, toujours inintelligentes, qui se sont produites, tantôt contre le français, tantôt contre le flamand, jusqu'à la révolution de 1830 ; enfin, de réclamer une interprétation raisonnable et juste du mot *facultatif,* afin que désormais le flamand soit traité sur un pied d'égalité parfaite avec le français.

M. Jan Van Ryswyck, qui avait inauguré les conférences politiques d'Anvers, a bien voulu donner une seconde séance, en flamand comme la première, et dont le titre était simplement *la Démocratie.*

En vue de combattre les préjugés qui existent encore chez beaucoup de personnes sur la signification véritable du mot *démocratie,* M. Van Ryswyck a démontré que ce mot n'a point dans notre langage la portée qu'on lui a donnée en France ; que c'est seulement un synonyme de *self-government,* « le gouvernement du peuple par lui-même ; » que le sentiment démocratique est exprimé par l'esprit comme par la lettre de notre constitution, et qu'enfin être démocrate en Belgique c'est tout bonnement chérir la constitution. L'homme est né libre, il ne peut être l'esclave de son semblable : la nature, la première, l'a fait démocrate. Sous une démocratie comme la nôtre, le fils de l'ouvrier peut parvenir aux plus hauts emplois, aux plus hautes distinctions dans l'État. Le roi lui-même, en jurant la constitution, consacra le règne de la démocratie. M. Van Ryswyck a en même temps défini les mots *aristocratie* et *autocratie,* le règne des nobles, des grands, d'une caste, et le règne d'un seul ; il a fait voir à l'évidence que notre choix ne peut être douteux entre les états sociaux représentés par les trois mots, *autocratie, aristocratie* et *démocratie.* Il a terminé par quelques mots sur les partis qui divisent notre pays : le parti libéral seul, a-t-il ajouté, repose sur la démocratie, il ne doit et ne peut reposer que sur ce principe constitutionnel.

Nous aurons enfin à rendre compte dans notre prochaine chronique de deux conférences, dont la première seulement a eu lieu, et dans lesquelles M. Haeck explique les véritables principes de l'*Organisation du crédit.*

Le *Zeemans Collegie*, que nous citions tout à l'heure, est une société fondée pour servir de centre de réunion aux capitaines de navires qui s'y concertent sur leurs intérêts communs, et s'y communiquent certains renseignements recueillis pendant leurs voyages. Commencé sur des bases modestes, le *Zeemans Collegie* n'a pas tardé à prendre un grand développement, et constitue aujourd'hui une institution des plus utiles, appelée à rendre d'immenses services. Il ne se compose plus seulement de capitaines, mais d'un nombre considérable de membres appartenant au commerce, au barreau, à l'industrie, aux arts et aux lettres.

Suivant l'impulsion générale, la direction du *Zeemans Collegie* a invité plusieurs orateurs à faire des conférences, et le résumé que nous donnons des six premières prouve que l'idée est des plus heureuses et de nature à porter les meilleurs fruits.

M. l'ingénieur Guiette a parlé d'abord, avec l'autorité que donnent une science et une expérience profondes, de *l'Origine et des causes des modifications apportées récemment aux proportions et aux formes des navires de commerce à voiles*, et de l'influence de ces modifications au point de vue de la solidité, de la marche, des qualités à la mer, des évolutions, et enfin des bénéfices de l'armateur.

En comparant les meilleurs navires de commerce d'il y a quelques années à peine à ceux d'aujourd'hui, on est frappé du changement radical qui s'est opéré dans leur structure. C'est l'emploi de la machine à vapeur et de l'hélice qui a fait chercher des améliorations, car lorsque le vent était l'unique moteur, peu importait d'abuser de cette force qui ne coûtait rien. On se convainquit bientôt qu'en donnant à un bâtiment exclusivement à voiles les proportions et les formes d'un vapeur auxiliairement à hélice, on lui assurerait, et même à un degré plus élevé, toutes les qualités qu'on avait découvertes dans ce dernier : c'est alors que l'on construisit ces beaux clippers qui font l'admiration de toutes les personnes qui s'occupent de navigation.

Ces clippers, bien qu'ils aient cinq et six fois leur largeur pour longueur, sont aussi solides qu'auparavant. Cet allongement du navire a sur la marche l'influence la plus salutaire, surtout si les formes sont plus effilées à l'avant et à l'arrière, mais particulièrement à l'avant. Quant aux qualités à la mer, le roulis sera le même, mais le tangage produira des mouvements bien moins violents, puisque le bâtiment long et fin aux extrémités divisera les lames au lieu de les surmonter. Seulement, pour

les évolutions, un navire allongé mettra, pour virer de bord, plus de temps qu'un navire court. Enfin, les dépenses pour le nouveau type de navire n'augmenteront pas plus que proportionnellement à sa jauge, et les bénéfices de l'armateur seront plus considérables.

M. le docteur MATTHYSSENS a donné successivement trois conférences sur *le Régime alimentaire à bord des navires*, et notamment sur les matières farineuses, telles que le pain et le biscuit, sur les manières de les conserver et d'en reconnaitre les qualités, sur les matières légumineuses et les conserves, sur la viande, et enfin sur l'eau potable. Ces trois conférences, faites en langue flamande, se sont distinguées par leur côté utile et par la clarté de la diction.

Le capitaine de navire, M. F. VAN DIEPENDAEL, a parlé de *la Théorie des vents;* il a expliqué, avec une grande lucidité et une facilité d'élocution surprenante, comment les vents alizés sont produits par la différence de température de l'atmosphère; il a donné la description des parages où règnent les moussons et a dit en quelles saisons ils apparaissent; puis il a parlé des cyclones, des moyens de les éviter et de les faire tourner à l'avantage de la navigation.

M. CH. NYS a présenté, pour clôturer l'année, une esquisse de la navigation du port d'Anvers depuis Charles-Quint jusqu'en 1830; il a brièvement indiqué les causes du déplacement du commerce de Bruges à Anvers, et comment cette dernière cité s'est enrichie aux dépens de l'autre. Après le tableau brillant du commerce de la métropole sous Charles-Quint, est arrivée l'histoire de sa décadence pendant les troubles religieux, et de son anéantissement par le fatal traité de Munster, dont on retrouve les stipulations dans l'odieuse transaction de 1839. Passant rapidement sur le commencement et le milieu du XVIIIe siècle, le savant orateur est arrivé au décret du 6 novembre 1792, du Comité exécutif de la république, décrétant la liberté de l'Escaut, et à celui de 1797, par lequel le citoyen Benezech, ministre de la marine, ordonne le creusement des bassins actuels, ordre que Bonaparte eut seulement l'honneur d'exécuter. L'époque de l'empire a fourni à M. Nys l'occasion de réfuter, par des chiffres officiels, l'idée trop généralement répandue que, sous Napoléon, le commerce d'Anvers a été à son apogée. Cette dernière partie surtout de la conférence a été des plus intéressantes, des plus piquantes et des plus neuves.

Le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles a eu, pendant le dernier

trimestre, outre le cours de M. Deschanel, qui s'est terminé vers la fin de février, des conférences par MM. Chavée, Van Meenen, Hymans et Guillery père. Nous ne ferons que citer les quatre magnifiques exhibitions de gravures organisées par les soins de M. Alvin, et dont l'un de nos collaborateurs a rendu compte dans le présent volume.

Dans ses conférences de cet hiver, M. Deschanel a pris pour centre et pour point de départ *Boileau*.

Comme introduction à l'étude des œuvres de ce poëte, le professeur a d'abord passé en revue, d'une façon piquante, les ridicules de la petite littérature que Boileau vint combattre. La biographie du poëte critique et moraliste, ses douze satires, ses douze épîtres, l'Art poétique, le Dialogue des Héros de Roman, le Lutrin et la Correspondance, ont fourni la matière de cinq conférences très-variées, très-riches de détails et d'aperçus.

On ne pouvait parler de Boileau, sans mentionner la Querelle des anciens et des modernes, à laquelle il prit une si vive part. M. Deschanel a raconté cette querelle, non-seulement au XVII[e] siècle et en France, mais dans tous les temps et dans tous les pays, notamment chez les Grecs, chez les Romains, chez les Italiens modernes, chez les Français et chez les Anglais.

Le récit de cette querelle au XVII[e] siècle a conduit naturellement le spirituel orateur à étudier Charles Perrault, le vaillant adversaire de Boileau dans cette grande guerre littéraire, et l'auteur du *Parallèle des anciens et des modernes*. M. Deschanel ne pouvait quitter Perrault sans parler de ses jolis *Contes de fées*. Ces contes ont donné lieu à une agréable conférence. Ensuite, remontant des contes de fées aux fabliaux du moyen âge, et des fabliaux aux contes de l'Orient, M. Deschanel, comme il rencontrait justement sur son chemin *les Mille et une nuits*, contes arabes, dont la traduction française fut donnée par Galland en 1701, a pris habilement la fleur de tout cela.

Le succès de ces Contes arabes à la cour de France donna à Hamilton l'envie de les imiter ou de les parodier : à quoi il ne réussit guère. Mais les *Mémoires* qu'il écrivit sur les aventures du comte de Grammont sont un chef-d'œuvre d'esprit et d'élégance. Ils ont été le sujet de deux conférences pleines de citations très-amusantes et très-jolies.

Voilà comment, dans ces conversations de M. Deschanel, Boileau ayant amené son adversaire Perrault, les contes de celui-ci ont, à leur

tour, amené ceux de Galland, et puis ceux de Hamilton, et enfin les charmants *Mémoires* du même écrivain.

Un autre adversaire de Boileau fut *Regnard*, le poëte comique. La vie très-singulière et les curieux voyages de ce touriste, puis ses joyeuses comédies, les meilleures que possède la littérature française après celles de Molière, ont abondamment et gaiement rempli les cinq dernières conférences de M. Deschanel au Cercle artistique de Bruxelles.

D'autre part, il en a fait six à la Société des sciences de Mons, cinq à la Société littéraire de Gand, trois au Cercle des arts de Bruges, et trois au Cercle de Namur, sur différents sujets choisis parmi les deux cents conférences qu'il a données à Bruxelles depuis huit ans. Voilà, certes, une saison bien remplie, si l'on considère surtout que M. Deschanel a mis fin à toutes ces conférences depuis plus d'un mois.

M. Chavée a poursuivi au Cercle de Bruxelles l'importante étude dont il avait exposé un des aspects au Cercle d'Anvers. Il a examiné cette fois plus particulièrement *la Part des femmes dans l'enseignement de la langue maternelle*. Au lieu de considérer comme importunes les mille questions de l'enfant, les mères devraient les satisfaire avec le plus grand soin et y chercher l'occasion d'un enseignement facile, général. Il appartient aux femmes, qui sont plus analystes et plus rangeuses que les hommes, de fournir à la curiosité enfantine le premier classement naturel des éléments du langage, et ce sera là pour le développement intellectuel des enfants une gymnastique précieuse, indispensable. Mais comment, par quels moyens pratiques cet heureux résultat pourra-t-il être atteint? M. Chavée en a donné une idée, en expliquant de la façon la plus ingénieuse le rôle spécial des consonnes et des voyelles dans la prononciation, et en montrant qu'on peut faire de cette étude un véritable jeu. L'enfant s'amusera des mouvements que fera sa bouche dans les diverses articulations, et apprendra sans s'en douter la physiologie de chaque bruit, de chaque son; puis il passera à l'anatomie des syllabes, et assistera à la formation des verbes, des pronoms et des prépositions, comme, par la méthode de Froebel, il arrive, en se jouant, à résoudre des problèmes de mathématiques.

La conférence de M. Van Meenen avait pour objet *la Vie et les écrits de Channing*. L'orateur a suivi cet homme remarquable dans les diverses phases de son existence, depuis sa naissance à Newport (Rhode-Island) le 7 avril 1780, jusqu'à sa mort à Bennington le 2 octobre 1842. Après

avoir retracé ses premières années, passées au sein d'une famille puritaine et calviniste, il l'a montré au collége de Harward (Université de Cambridge en Massachusetts) se signalant déjà par cet esprit d'indépendance et de franchise qui fut le caractère prédominant de sa personnalité; puis se dévouant pour sa famille à la profession pénible d'instituteur, en Virginie; revenu à Newport, se consacrant au ministère religieux, acceptant en 1802 les fonctions de prédicateur, et déployant une énergie, un courage vraiment dignes d'éloges, tantôt pour lutter contre le calvinisme intolérant, tantôt pour défendre les grands principes de liberté de conscience, de liberté d'association, de liberté de la presse, de liberté de l'homme (à propos de la question de l'esclavage); couronnant enfin cette vie active par une charité sans bornes et un amour éclairé de ses semblables. A tous ces détails biographiques, M. Van Meenen a mêlé de nombreux extraits des écrits de Channing, de ses lettres, de ses confidences, tous de nature à faire connaître et apprécier l'homme qui, par sa conduite privée et publique et par son enseignement, n'a jamais cessé de relever ses semblables, en leur apprenant à se respecter eux-mêmes et à se respecter entre eux. Nous rappellerons que M. Van Meenen a été le premier en Belgique à traduire et à propager les admirables écrits du prédicateur américain.

M. Hymans, en parlant de l'*Esprit chinois,* avait en vue de prouver que beaucoup d'institutions, d'habitudes et d'usages de notre vieille Europe contiennent en germe une civilisation presque semblable à celle qui nous paraît si ridicule en Chine, et qu'instruits par cet exemple poussé jusqu'à l'absurde, nous pouvons toucher du doigt plusieurs de nos déplorables aberrations. Partant de cette idée, M. Hymans a tracé un tableau fort peu séduisant du Céleste-Empire, où tout paraît conçu et organisé en dépit du sens commun le plus élémentaire. Il a terminé en contestant absolument l'utilité de l'expédition scientifique en Chine, projetée récemment par le gouvernement belge.

Trois conférences ont été données par M. Guillery père, professeur à l'Université de Bruxelles, sur deux branches importantes de la physique, *l'électricité et le magnétisme,* qui jouent un rôle si important à notre époque par leurs applications à l'industrie et aux relations des nations entre elles. A l'appui de ses démonstrations, M. Guillery a produit des expériences qui ont rendu les phénomènes saisissables, et complété l'exposé, d'ailleurs fort clair et fort attachant, des principes de la science.

L'Association libérale de Saint-Josse-ten-Noode a ouvert le 11 janvier dernier, la série de ses conférences « sur toutes les questions qui concernent le progrès social en Belgique, relativement à l'ordre matériel, à l'ordre moral et à l'ordre intellectuel, dans les limites des principes de la Constitution. »

Il était naturel que les premières conférences fussent données par le savant publiciste qui a attaché son nom à cette tentative de réforme des associations électorales belges. Il fallait montrer aussi, tout d'abord, ce que cette réforme a d'éminemment utile pour ramener aux vrais principes de notre Constitution de 1831 et de nos anciennes institutions tant nationales que locales. En expliquant, dans trois conférences riches de faits et d'arguments, *la pratique du gouvernement du pays par le pays,* M. F. Haeck a justifié pleinement les espérances qu'avaient conçues les partisans de sa proposition, et répondu de façon victorieuse à tous ses adversaires, à tous ses détracteurs. Nous n'entreprendrons pas de résumer ici cet enseignement substantiel d'une politique nouvelle et féconde, cet exposé d'un système de gouvernement vraiment populaire et progressif tout en restant constitutionnel. Les conférences de M. Haeck, recueillies par un habile sténographe, viennent de paraître à la librairie polytechnique de M. Decq, à Bruxelles.

L'Association libérale de Saint-Josse-ten-Noode a encore eu deux conférences remarquables, l'une de M. G. de Molinari sur les *Réformes économiques en Belgique,* l'autre de M. Adolphe le Hardy de Beaulieu sur l'*Administration des communes urbaines.*

M. de Molinari a vertement tancé le ministère prétendu libéral de son indifférence ou de son inertie à l'égard de réformes réclamées depuis longtemps et certainement arrivées à maturité dans l'opinion publique. Il a parlé de la *réforme douanière* dont les bons résultats sont sensibles dans les pays où elle a été adoptée même partiellement; de la *réforme des octrois,* devenue indispensable; des *dépenses publiques* qui s'accroissent d'une façon effrayante, et de telle manière que les impôts sont payés par les pauvres plus que par les riches; de l'abominable loi sur les *coalitions;* de la *limitation de la durée du travail des enfants dans les manufactures,* question sur laquelle il a été publié officiellement un long rapport en 3 volumes, il y a de cela quinze ans, sans qu'on s'en soit préoccupé depuis le moins du monde; enfin de l'*instruction obligatoire.* « Ah! messieurs les ministres, s'est écrié l'orateur en termi-

nant, le repos est doux, c'est vrai, mais vous avez tort de vous considérer comme des invalides. Votre fauteuil est un fauteuil de travail et non d'oisiveté! »

M. Adolphe le Hardy de Beaulieu considère les communes urbaines sous deux aspects, comme associations de personnes et comme associations de biens. C'est une institution économique bien plus qu'une institution politique. La liberté des communes est une des causes de la prospérité actuelle de l'Angleterre. On pourrait dire que la commune est une société anonyme pour l'exploitation de certains biens, divisée non en actions, mais en maisons et en terrains. L'orateur a critiqué d'une manière savante et approfondie le système d'impôts en usage dans les communes, il a démontré qu'en imposant *directement* ce qui doit être imposé on augmente la valeur des propriétés, et il a invoqué à l'appui de ces principes l'exemple des communes anglaises et américaines.

De son côté, la Société flamande *Vlamingen vooruit*, dont le siége est également à Saint-Josse-ten-Noode, n'a pas démenti les espérances qu'elle avait fait concevoir. Trois conférences y ont été données pendant le dernier trimestre.

M. Blockhuys a démontré que la psychologie est devenue désormais une science qui doit servir de base à l'éducation et à l'enseignement. Ce point est acquis depuis que le savant docteur Bencke a prouvé que toutes les questions psychologiques dont la solution est possible sont des questions de faits comme les questions naturelles, et sont exclusivement, comme celles-ci, de la compétence de l'observation et de l'induction, depuis surtout que ce philosophe a découvert les principes, les lois et les axiomes d'après lesquels s'opère le développement de toutes les facultés intellectuelles. M. Blockhuys se propose d'examiner, dans une prochaine conférence, les sentiments, et l'application des lois psychologiques à l'éducation.

Dans une conférence composée de lectures et d'improvisations variées, MM. Moyson et Hiel ont récité quelques poésies flamandes, pleines de charme et d'originalité, qui ont excité l'enthousiasme de l'auditoire. Nous devons citer parmi ces poésies, *Ma lyre*, *l'Embarras du curé*, *les Deux Croix* et *la Langue*, par M. Moyson, et quelques imitations de l'allemand, par M. Hiel, entre autres *les trois Indiens*, *le Loup*, *En une nuit profonde*, *l'Évangile* et *un Chant printanier*. M. J.-B. Langlois a pris un sujet d'économie politique qu'il a développé avec talent et avec une

grande chaleur de conviction. En Belgique, a-t-il dit, la classe ouvrière forme à elle-seule la moitié de la population totale, et presque la moitié des familles ouvrières sont inscrites sur la liste des indigents. Rien de moins étonnant, car l'ouvrier atteint les extrêmes limites de l'économie domestique, et, à la moindre hausse des denrées de première nécessité, les hôpitaux, les maisons de détention, les prisons s'emplissent. Il y a là ruine pour l'État, et il est temps de remédier radicalement à ce désordre par la réforme des institutions qui appauvrissent le pays.

Nous ne ferons que citer, pour le moment, une piquante conférence de M. STALLAERT sur *Pater Poirters*, conférence qui sera donnée avec plus de développements au Cercle d'Anvers, et dont nous rendrons compte prochainement.

La Société dramatique de *Wyngaerd* qui, jusqu'à présent, s'était occupée exclusivement de théâtre et de chant, a décidé d'ouvrir son local à des conférences en flamand. La première de ces soirées, qui avait attiré un public d'élite, a été consacrée à un *historique du théâtre flamand,* et à un exposé de son but, de son influence civilisatrice. L'orateur, écrivain dramatique de mérite, était M. SÉRAPHIN WILLEMS. Nous parlerons de cette conférence en même temps que de plusieurs autres annoncées par la même association.

A la Société littéraire de Gand nous rencontrons de nouveau M. CHAVÉE. Le savant linguiste y a traité, dans une première séance, du *Génie des langues indo-européennes,* et, dans une seconde, de *la Parole sémitique comparée aux langues indo-européennes.*

La question qui domine et dominera tout le XIXe siècle, est celle de l'histoire des facultés humaines reconstruite par les découvertes de la science des langues, et la première conséquence que ces découvertes aient amenée, est de faire constater la pluralité primitive, originelle, radicale des races humaines. La linguistique est une science née d'hier. C'est en 1818 que Schlegel publie son livre sur la sagesse et la langue des Indiens, en 1821 que Franz Bopp démontre l'unité des langues de l'Europe et de l'Inde. M. Chavée passe ensuite en revue les travaux de quelques philologues, ceux d'Eicchoff, d'Eugène Burnouf, et les siens mêmes; il explique ses idées sur l'origine du langage dans laquelle il voit la réalisation extérieure d'un type éternel, idéal. La syllabe est l'acte de la sensibilité du système nerveux réagissant sur les muscles de la bouche. L'orateur a exposé les notions les plus simples mais les plus importantes

de la physiologie de la voix et des sons, et a montré dans l'organisation du langage indo-européen la supériorité incontestable de la race blanche.

Il n'y a qu'un type humain fondamental, mais il y a des variétés primitives de l'espèce humaine en vertu des conditions différentes de lumière, de calorique, d'électricité. Ces races se créent par la génération spontanée, telle que l'explique l'orateur, et se perpétuent par la génération fonctionnelle; elles se distinguent surtout par la conformation du crâne, dont dépendent leurs facultés intellectuelles et leur langage. Ainsi, les peuples sémitiques sont dépourvus des facultés d'analyse, ce sont des rêveurs, des poëtes, non des artistes; les Indo-Germains, au contraire, sont doués des facultés d'analyse, d'observation et de comparaison. M. Chavée étudie à ce point de vue l'organisation intime des langues sémitiques, et en révèle ingénieusement la pauvreté, l'imperfection radicale et irremédiable.

Deux conférences de M. Moke sur *le Rôle de la femme dans la société antique et moderne* offraient le plus vif intérêt, tant par le sujet, qui semble vraiment à l'ordre du jour, que par le nom de l'orateur, cher au public de la Société gantoise.

M. Moke reconnaît que la position de la femme dans nos sociétés modernes demande des réformes, mais il est loin de préconiser la femme libre. Pour juger sainement de ce que doit être la femme, il faut voir le rôle qu'elle joue dans l'antiquité et, de nos jours encore, en Orient. Or, là presque partout règne la polygamie. Abraham, Salomon, David ont plusieurs femmes. En Grèce on enferme la femme dans un gynécée parce qu'on la considère comme d'une nature inférieure et portée au mal. La monogamie seule rétablit le lien naturel qui doit exister entre les âmes; c'est le christianisme qui vient relever la femme et lui donner peu à peu toute son importance sociale. L'influence des Germains est grande aussi sous ce rapport, mais elle eût été nulle sans le christianisme. La chevalerie nous montre enfin le culte de la femme, empreint d'une certaine exagération; ce culte en dégénérant produit la galanterie, et à côté de cette galanterie puérile et *précieuse,* les liens naturels du mariage deviennent une alliance d'intérêts. Ce sont là de nouvelles aberrations, que la France a continué de suivre, tandis que les Anglais et les Américains ont donné à la femme son véritable rôle. M. Moke a terminé cette étude ingénieuse en démontrant que le remède

au mal que l'on signale est dans l'éducation de la femme, et que cette éducation doit se faire au sein de la famille ou dans des établissements laïques.

Une troisième conférence donnée par M. Moke avait pour objet *la Nationalité belge*. On connaît les opinions de M. Moke sur les deux peuples qui se divisent la Belgique, opinion défendue avec ténacité par M. le général Renard dans ses lettres à l'Académie et qui tend à prouver que les Wallons et les Flamands ne forment qu'une seule et même race. M. Moke a repris cette thèse paradoxale avec un esprit et un talent dignes d'éloges; il a ajouté que si la Belgique n'a pas de limites naturelles, elle a du moins son existence garantie par l'intérêt respectif des peuples voisins.

L'histoire de l'art a aussi été représentée à la Société littéraire de Gand par une belle conférence de M. Wagener sur *Phidias, sa vie et ses œuvres*. Le but de cette conférence était de relever, autant que possible, en Belgique, l'étude et le goût de la sculpture antique. Les marbres du Parthénon, ces chefs-d'œuvre de Phidias et de son école, ont excité le plus vif enthousiasme depuis que leur exhibition au Musée britannique les a fait généralement connaître, et aucun de nos musées belges ne renferme la moindre reproduction de ces admirables sculptures. M. Wagener a rétabli en quelque sorte la biographie de Phidias, d'après les recherches récentes, avec une érudition habile et éclairée. Il a passé en revue les principales œuvres des deux époques de la vie du grand statuaire, et a décrit avec soin les sculptures qui ornaient, au Parthénon d'Athènes, les deux frontons, les quatre-vingt-douze métopes de l'entablement, les bas-reliefs et la frise intérieure.

Nous mentionnerons ici, pour mémoire, les conférences de M. Bancel et de M. Deschanel, dont le compte rendu trouve sa place ailleurs, et nous renvoyons également au prochain trimestre la conférence horticole donnée à l'Académie d'horticulture de Gand, par M. H. Millet, sur *la Culture du poirier*, ainsi que trois conférences flamandes du *Crombrugghe's genootschap*, l'une de M. P. Van Duyse sur le poëme *Reinaert De Vos*, la seconde de M. Fl. Van Syngel, sur *l'Histoire des croisades*, et une autre de M. Berel, ayant rapport à *un Épisode de la guerre de quatre-vingts ans*.

Le Cercle artistique et littéraire de Bruges n'est pas non plus resté en arrière du mouvement général pendant ce trimestre. Citons d'abord

deux conférences de M. Deschanel et trois de M. Bancel. M. Chavée a reproduit, dans une brillante séance, une partie des arguments qu'il avait fait valoir à Gand en faveur de *la pluralité des races* et par suite contre le dogme du péché originel; nous en parlerons cependant à cause d'un fait assez curieux auquel cette conférence a donné lieu.

Un M. Maertens, de Louvain, s'étant avisé de critiquer, dans *la Patrie* de Bruges, non-seulement les opinions, mais la science de M. Chavée, celui-ci a relevé le gant et a offert à son contradicteur d'entrer en lice avec lui; il a nettement posé la question à débattre et a désigné le Cercle de Bruxelles ou celui de Bruges pour champ clos. M. Maertens a reculé, sous ce prétexte habile que le public n'était pas en état de juger une semblable querelle, et que, dès la première conférence de M. Chavée, personne n'y avait rien compris. Il va sans dire, dans cette hypothèse, que M. Maertens a raison de garder le silence, lui qui se dit plus savant encore que M. Chavée.

L'auteur de cette chronique a fait une conférence sur l'*Architecture flamande*, sur cet art spécial et peu apprécié dont Bruges montre précisément les spécimens les plus originaux, les plus complets, les mieux conservés. Il a indiqué le XIII[e] siècle comme le point de départ de la liberté et de la prospérité des Flandres, et a fait remarquer que le style roman avait alors cessé d'exercer son influence. C'est le gothique qui pénètre et caractérise l'architecture civile et privée des Flamands. Hôtels de ville, beffrois, halles, maisons de gildes et de corporations, tout cela a sa physionomie propre, et le pignon, qui est l'élément, le type de toutes les constructions particulières, est bien l'expression rudimentaire de l'ogive : le plein cintre s'inscrit dans le quadrilatère comme l'ogive dans le triangle.

Trois orateurs encore se sont fait entendre au Cercle de Bruges. M. Jean Dumont a continué son étude de *la Comédie grecque;* il a analysé le talent d'Aristophane, et a fait ressortir les caractères de chaque groupe de ses comédies. Puis il a lu avec d'ingénieux et savants commentaires les principaux passages des *Oiseaux* et des *Nuées*. M. Versnaeyen, dont nous avons parlé l'année dernière, a repris ses conférences sur *l'Histoire de la littérature nationale*. Remontant à l'origine de cette littérature, il en a fait connaitre par la traduction les plus anciens monuments, et en a indiqué la physionomie générale. La première conférence a été consacrée à un éloge de la langue flamande et à un résumé de ce

que l'orateur avait dit précédemment du mouvement actuel. Enfin M. Poodts, professeur à l'Athénée, a fait une conférence sur l'astronomie. — Nous y reviendrons.

Nous avons dit que la Société libre d'Émulation de Liége avait rouvert ses conférences cet hiver par la conférence de M. Stecher sur *les Flamands et les Wallons*. Après M. Stecher est venu M. Madier-Montjau, qui a parlé de Shakspeare, en expliquant avec largeur les conditions nouvelles où ce grand homme a placé le théâtre, et les causes qui rendaient possible, au xvi[e] siècle, un art indépendant, original, pathétique.

M. Geniller, dont nos lecteurs se souviennent sans doute, a traité avec une grande profondeur de raisonnement et d'observation, *de la Nature et de la Constitution physique du soleil*. Il a commencé par faire connaître les diverses hypothèses qui ont été émises à cet égard, celles de Buffon, d'Hershel, de Laplace, et enfin celle généralement admise aujourd'hui, selon laquelle le soleil était primitivement une masse vaporeuse, prenant tout l'univers et possédant un mouvement de rotation très-lent; puis, la force centrifuge augmentant, la masse se serait aplatie, comme le prouvent les expériences de M. Plateau, en formant un anneau qui, venant à se briser, aurait lancé les planètes dans l'espace.

M. Geniller pense que le globe du soleil est encore à cet état d'incandescence où se trouvait primitivement la terre, et que les vapeurs qui l'entourent, la *photosphère*, électrisées sans cesse par la chaleur du noyau, produisent le rayonnement splendide que nous observons. Les *taches* ne sont que l'écartement des nuages permettant de voir le noyau même relativement plus obscur; les *facules*, ou parties plus lumineuses, sont des nuages moins denses et plus fortement illuminés par les éclairs; les *lucules*, ou rides déliées et entre-croisées, sont les éclairs mêmes, et les *pores*, ou le *pointillé*, sont les points obscurs laissés entre ces éclairs et dans un état perpétuel de changement.

Nous devons également dire un mot d'une conférence littéraire donnée par l'auteur de cette chronique et intitulée *De l'invasion de la mélancolie dans la littérature française contemporaine*. En faisant remonter le commencement de cette littérature à la révolution française de 1789, ou même à la mort de Voltaire et de J.-J. Rousseau, en 1778, on aperçoit aisément le courant sentimental qui entraîne tous les écrivains, même au sein de la terreur révolutionnaire, et qui déborde, en 1804, dans deux œuvres types, *René* et *Obermann*. L'influence de l'Angleterre et de

l'Allemagne, en déterminant la réforme romantique, fait exagérer cette tendance intime, orgueilleuse, égoïste, et donne lieu à des aberrations contre lesquelles nous n'avons malheureusement plus à opposer le bon sens des Boileau et des Molière.

Les conférences organisées à Namur exigeraient à elles seules un compte rendu spécial; mais il nous a paru plus convenable de présenter l'ensemble des conférences faites pendant cet hiver, dans les principales villes de la Belgique, par MM. Deschanel, Bancel et Madier-Montjau. Nous nous faisons néanmoins un plaisir de constater, dès aujourd'hui, le succès immense et toujours croissant que remportent à Namur nos trois grands orateurs français, et nous nous associons aux légitimes hommages rendus par un public intelligent à des hommes dont le talent autant que le caractère sont dignes de la plus vive sympathie.

Qu'il nous suffise de mentionner, à propos des conférences namuroises, la séance donnée par M. STECHER sur le même sujet qu'il avait déjà traité à Liége, une autre de M. le docteur PLACE, dont nous parlerons prochainement, et enfin une conférence sur *Berthe aux grands pieds et les romans du cycle de Charlemagne*, sujet dans lequel l'auteur de la présente chronique a rappelé l'origine belge, ardennaise, des épopées carlovingiennes, et raconté l'histoire de la mère de Charlemagne, selon le poëme d'Adenez le Roy.

Nous ne pouvons manquer aussi de féliciter l'Association libérale de Namur d'être entrée à son tour dans la voie féconde des conférences. Déjà deux conférences politiques ont eu lieu, à des points de vue divers et par des orateurs représentant des nuances assez opposées. M. WAUTLET a fait un chaleureux appel à la réunion de toutes les forces du libéralisme; il a parlé de 1830 et des erreurs de cette grande époque où les libéraux se laissèrent perfidement exploiter par d'irréconciliables adversaires. M. GISLAIN, au contraire, a parlé *contre* l'enseignement obligatoire, peut-être au profit d'une opposition rétrograde qui prendrait en ce cas adroitement le masque du radicalisme.

EUGÈNE VAN BEMMEL.



REVUE LITTÉRAIRE.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

PUBLIÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Tome premier, in-4° de XVI–368 pages à 2 col. Paris, F. Didot.

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Tome premier, gr. in-8° de IV-192 pages à 2 col. Paris, F. Didot.

Les Académies, dit-on, sont destinées à conserver intact le dépôt des richesses littéraires et scientifiques amassées par les âges précédents. Rien de mieux, sans doute, si les richesses ainsi enfouies ne restent pas improductives, si sous prétexte de maintenir les saines traditions, on n'oppose pas au courant des idées une digue infranchissable, si l'on ne fait pas, en un mot, du fleuve intellectuel une mare d'eau stagnante.

L'Institut de France a-t-il enfin compris l'étendue et l'importance de cette mission? Deux publications récentes semblent le faire supposer, et, s'il en est ainsi, nous ne pouvons qu'applaudir aux intentions, tout en nous réservant d'apprécier les œuvres.

L'idée d'un *Dictionnaire historique de la langue française* est une idée heureuse, qu'il appartenait à notre siècle de voir éclore, et dont l'exécution revenait, en quelque sorte, de droit à l'institution chargée par Richelieu de constater officiellement les perfectionnements du langage. Si le dictionnaire proprement dit publié par l'Académie a soulevé à toutes les époques de justes critiques, si l'on a trouvé que ce travail, défectueux

sous tant de rapports, manquait d'une base scientifique, il n'en peut être de même de la nouvelle et gigantesque entreprise commencée par la célèbre assemblée. La philologie a fait, depuis une cinquantaine d'années surtout, de si merveilleux progrès, les origines et les premiers développements de la langue française ont été l'objet de tant d'études, qu'il devenait indispensable de résumer ces recherches, de coordonner ces découvertes, d'enregistrer l'ensemble des résultats obtenus dans des tentatives isolées. Tel est bien, selon nous, le véritable rôle d'une société savante. L'initiative est et doit rester tout individuelle; mais il est un moment où la science réclame une impulsion harmonique et l'appui d'une association qui serve de foyer à son rayonnement.

Par malheur, les traditions ou plutôt les routines suivies pour l'ancien dictionnaire ont nui considérablement au nouvel ouvrage. Sans s'apercevoir qu'il s'agissait, cette fois, d'un monument scientifique et historique, devant avoir son plan, sa distribution, ses perspectives, c'est-à-dire une méthode rigoureuse et des vues générales, on a tout bonnement adopté ce qu'on appelle improprement l'*ordre* alphabétique, et au lieu d'un livre à lire et à étudier, on a fait un simple livre à consulter. En vain la préface nous prévient-elle que, pour rétablir certains mots dans leur ordre de génération, on s'est « légèrement » écarté de l'ordre alphabétique, en vain l'Académie conseille-t-elle « la lecture » du dictionnaire historique comme offrant « un spectacle curieux et instructif » : nous doutons fort qu'il se trouve un seul lecteur assez courageux pour accomplir consciencieusement une tâche aussi ingrate.

C'est là, disons-le franchement, une incroyable bévue dont la première et la plus triste conséquence sera d'ôter à l'ouvrage sa valeur réelle. On conçoit jusqu'à un certain point qu'à une époque d'analyse comme le XVIIIe siècle on ait rédigé une *Encyclopédie* des connaissances humaines en suivant un ordre alphabétique, et que cet ordre ait été conservé par Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, par Rousseau, dans son *Dictionnaire de musique*, par Marmontel, dans ses *Éléments de littérature*. Mais la synthèse a déjà pris trop de place dans la science pour qu'il soit permis d'user encore des mêmes procédés. En vain objectera-t-on l'utilité pratique : nous répondrons que pour

des articles d'une certaine étendue, l'ordre alphabétique ne facilite guère les recherches, et qu'il eût mieux valu, en tous cas, donner une table des matières.

Les auteurs du *Dictionnaire historique de la langue française* se sont beaucoup trop inspirés des ouvrages publiés en France dans les siècles précédents. Ils ne semblent pas tenir compte des investigations de notre siècle, ni surtout des travaux des savants étrangers. Comme si la philologie pure pouvait encore se passer de la linguistique moderne, de la philosophie et de la physiologie des langues, et surtout de leur étude comparée ! Les deux Estienne, Nicot, Pasquier, Furetière, Ménage et Vaugelas sont encore les arbitres suprêmes de l'Académie française. Que dirait-on cependant d'un médecin qui ne s'en rapporterait qu'à Hippocrate et à Galien, d'un naturaliste qui puiserait tout son savoir dans Pline, ou d'un astronome qui ne jurerait que par Ptolémée ?

Tel qu'il est, néanmoins, le *Dictionnaire historique* ne manque pas d'un certain attrait, qu'il serait injuste de méconnaître. On y trouve, fidèlement suivie, l'histoire de l'emploi de chaque mot par les principaux écrivains français, depuis le XII[e] ou le XIII[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e]. Malheureusement, là aussi, l'absence de toute synthèse scientifique entraîne à une foule de longueurs, à des exemples surabondants, à des répétitions fatigantes. Puis, de crainte de *trop* s'écarter de l'ordre alphabétique, on reproduit les mêmes définitions, les mêmes explications à chaque composé, à chaque dérivé : ce qui, loin de dispenser des renvois, semble les rendre encore plus nécessaires.

Faut-il s'étonner, dès lors, de l'énorme étendue de ce premier volume, et n'est-on pas en droit de prédire qu'une entreprise ainsi conçue est d'un achèvement impossible? Si l'on considère que ce premier volume, de 368 pages in-4° à 2 colonnes, s'arrête au mot *Abusivement*, et forme par conséquent la 144[e] partie de l'autre dictionnaire, si l'on réfléchit à la sage lenteur avec laquelle a été élaborée cette minime fraction de l'ouvrage total, on verra aisément qu'il devra s'écouler entre l'*A* et le *Z* une longue suite de siècles. Un calculateur curieux assigne à la durée du travail une période de 3,289 ans, et ce chiffre, qui a l'air d'une mauvaise plaisanterie, est rigoureusement justifiable.

Cet inconvénient, et c'en est un sans doute, eût pu être évité peut-être par un choix rigoureux, par un triage intelligent des vocables dont on se proposait de raconter l'histoire; il fallait se borner aux mots essentiellement français, c'est-à-dire à ceux qui existaient dans la langue avant la renaissance des lettres. Il semble en effet que c'eût été la seule et véritable tâche d'un dictionnaire historique. Telle n'est pas la marche que l'on a suivie, et souvent même, chose surprenante, le dictionnaire historique est plus complet que le dictionnaire usuel. Rien n'eût été plus juste que de supprimer des mots comme *abaisseur, abaque, abbadesque, ab intestat, ab irato, ablativo, aborigènes, abracadabra, abside, abstème*, et tant d'autres qui n'appartiennent pas au fonds de la langue.

Nous disions, en commençant, qu'il fallait tenir compte à l'Académie de ses bonnes intentions. Ces intentions se rencontrent particulièrement dans la préface du nouveau dictionnaire, et nous prenons acte de cette tentative de conciliation avec la renaissance contemporaine, avec les réformes et les aspirations de notre âge. L'Académie reconnaît enfin qu'une langue ne se fixe pas, ne peut pas se fixer; elle admet le rajeunissement de certains mots et l'application métaphorique des termes de la science au langage usuel. Enfin, si elle a paru dédaigner la linguistique pour s'en tenir à l'érudition pure, elle n'a pas laissé de rendre hommage à un livre tout récent, vraiment philosophique, souvent même en désaccord avec l'Académie, et sans contredit le plus beau et le plus complet qui ait paru sur la langue française : *le Traité des synonymes* de M. Lafaye.

Les principales critiques que nous avons faites du *Dictionnaire historique de la langue française*, s'adressent à bien plus forte raison au *Dictionnaire de l'Académie des beaux-arts*. C'est ici surtout qu'il s'agissait de suivre un plan, une méthode, de faire de la science, de donner de l'ensemble à l'enseignement. Tout au moins fallait-il séparer les beaux-arts d'après une classification rigoureuse. L'avertissement placé en tête du premier volume parle en effet de la « direction commune, » de la « pensée unique, » de la régularité du travail ; » mais, ce qu'il appelle ainsi, c'est... « le joug salutaire de l'ordre alphabétique. »

Aussi serait-il difficile de trouver une bigarrure plus étrange, un tohu-bohu plus bizarre, un salmigondis plus fantasque que cette œuvre annoncée avec tant de prétention et de faste. Combien serait ahuri le lecteur naïf qui voudrait étudier successivement ces articles! Il commencerait par des notions sur la notation musicale, à propos de l'A, pour arriver immédiatement après à l'explication de l'*Abacus* en archéologie; il tomberait de l'*Abattement*, défini selon l'esthétique, dans l'*Abattoir* de Montmartre; il trouverait la description anatomique de l'*Abdomen* après la description architectonique des *Abbayes;* il passerait de l'*Abreuvoir* de Marly aux *Abréviations* des notes de la musique, de l'histoire des *Académies* à l'emploi de l'*Acajou* dans l'ameublement, des *Acclamations* à l'*Accolade* (non fraternelle mais *perpendiculaire*, employée dans l'écriture musicale), et de l'*Accouplement* des colonnes ou pilastres à l'*Accouplement* des jeux d'orgues!

Il faut avouer que voilà, grâce au « joug salutaire de l'ordre alphabétique, » une « direction commune, » une « pensée unique » et une « régularité de travail » de tout point admirables.

Remarquons maintenant la disproportion énorme qu'il y a, non-seulement dans l'importance et l'étendue données à certains articles relativement à certains autres, mais dans la science, le goût ou l'érudition déployés à propos de tels mots, tandis que d'autres mots sont à peine définis de la façon la plus élémentaire.

Ce qui concerne l'archéologie, par exemple, tant architecture que sculpture, est traité de main de maître et renferme les observations les plus précieuses; et, comme pour donner à cette partie plus de valeur encore, des gravures d'une exécution irréprochable accompagnent presque toutes les monographies de ce genre. Ces monographies, avec les gravures, formeraient un traité des plus intéressants et suffisent pour attirer l'attention sérieuse des artistes sur le *Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts.*

Mais que font, entremêlées à tout cela, des notions d'une puérilité presque niaise sur les signes et les termes de l'écriture musicale, notions que l'on rencontre dans tous les solféges et toutes les méthodes d'instruments? A quoi bon aussi des données incomplètes, vagues, parfois vicieuses, sur

les constructions modernes, sur les mœurs et les usages, sur l'esthétique, sur la poésie? Les mots *Abâtardi*, *Achevé* réclamaient, au point de vue de l'art, plus qu'une simple définition de quelques lignes; les mots *Acacia* et *Acajou*, si l'on ne fait aussi que les définir, pouvaient être supprimés, l'*Abdomen* et les muscles *Abducteurs*, dont on ne parle ni par rapport à la sculpture ni par rapport à la peinture, n'avaient aucun droit de figurer dans ce dictionnaire; enfin l'*Accent* est confondu, de la façon la plus étrange, avec la quantité, et même avec les signes orthographiques qui distinguent les *e* français.

D'autre part, l'A pouvait être considéré, en dehors de la notation musicale, comme une lettre et comme une voyelle : ce qui aurait donné l'occasion de parler de l'alphabet, de l'écriture, de la prononciation et même du chant. Le mot *Accablement* pouvait être défini et expliqué dans la langue des beaux-arts à aussi juste titre qu'*Abattement*, *Abrupt* aussi bien qu'*Accidentel*, *Accotoir* et *Accotement* aussi bien qu'*Accoudoir*, *Achéron* aussi bien qu'*Achéloüs*.

Il est vrai que, par compensation sans doute, le mot *Académie* occupe à lui seul 90 pages, dans ce volume qui n'en a, en tout, que 192. Et notez que les 102 pages qui restent sont consacrées à 68 mots. Quelque intérêt que puisse offrir cette longue histoire des académies, on conviendra qu'il y a là un défaut de proportion dans l'ouvrage, sinon un défaut de modestie chez les auteurs. Nous n'en signalerons pas moins avec empressement un passage qui traite du rôle des Académies, et qui motive pleinement les félicitations que nous avons cru pouvoir adresser à l'Institut de France.

« Le rôle des *Académies* dans la chaîne du temps n'a point été stérile. Fonder la liberté des artistes, offrir au talent isolé un sérieux appui dans les forces collectives d'une association permanente, montrer à la jeunesse ce but élevé vers lequel il faut tendre, telle a été leur mission. Gardiennes des grandes traditions, gardiennes de ces sources vives où l'art doit se retremper, les *Académies* accueillent le progrès quand il n'est pas factice. Déjà elles ont montré qu'elles savaient, comme le Janus de Rome, regarder à la fois le passé et l'avenir. »

E. V. B.

MÉMOIRE SUR LES ANALOGIES

DES LANGUES FLAMANDE, ALLEMANDE ET ANGLAISE,

OU ÉTUDE COMPARÉE DE CES IDIOMES,

PAR E.-J. DELFORTRIE,

Président du collége de Marie-Thérèse, et professeur à la faculté de philosophie et lettres à l'université de Louvain. In-4° de 566 pp. Brux., Hayez.

La classe des lettres de l'Académie royale de Belgique avait mis au concours le sujet suivant :

1° Constater les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies ;

2° Rétablir la signification des mots tombés en désuétude dans un de ces idiomes — flamand, allemand ou anglais — par celle qu'ils ont conservé dans un autre.

Bien des personnes auront sans doute applaudi en voyant ce corps savant sortir du cercle de ses questions ordinaires, et le féliciteront avec nous d'avoir fait une excursion dans le domaine de la linguistique.

Nous ne pouvons cependant nous empêcher de critiquer la question elle-même, telle qu'elle a été posée par l'Académie, et notamment le second membre de cette question. Rétablir la signification « des mots tombés en désuétude » dans un des trois idiomes, est, à notre avis, demander trop ou trop peu. Nous plaçant au point de vue de l'utilité pratique, de l'intérêt que nous avons, et que nos voisins partagent avec nous, à connaître le sens primitif de tous nos vocables encore en vigueur, nous eussions désiré voir cette partie de la question réduite aux mots « dont la première signification s'est perdue » dans un des idiomes dont il s'agit. Il nous importe peu, en effet, d'être éclairés sur les termes tout à fait proscrits par l'usage.

En imprimant à la question un intérêt plutôt historique, il fallait, ce nous semble, lui donner des proportions plus vastes, un caractère de haute importance pour la grande famille germanique tout entière; il fallait demander au savant qu'il remontât le fleuve des langues issues de la même source, qu'il recherchât

le point de jonction des courants de la parole, afin d'arracher quelques nouvelles données historiques au langage, ce témoin toujours vivant qui triomphe des destructions du temps comme de celles des hommes. Mais, dans ce cas, le concours n'eût pas dû porter sur un seul idiome au choix du concurrent, ni même sur les langues flamande, allemande et anglaise conjointement : il devait nécessairement embrasser aussi le frison et les langues scandinaves : le danois, le suédois, le norwégien et l'islandais.

Pour partager à cet égard notre manière de voir, il suffit d'avoir lu attentivement les *Analogies linguistiques* de M. Lebrocquy ; et, certes, après cet exposé aussi brillant, aussi péremptoire, on ne nous paraît pas excusable d'oublier ce groupe. Toutes les langues germaniques ne forment qu'une famille ; ce sont autant de sœurs, séparées par l'histoire et la politique, mais qu'il faut consulter toutes lorsqu'on veut recueillir les souvenirs de la maison paternelle. En exclure une seule de cette espèce de « franche vérité, » c'est se condamner d'avance à rester dans le vague, dans l'inconnu, c'est travailler à des œuvres étranglées, à des monuments tronqués.

Enfin, nous demandons encore si, au lieu d'abandonner aux concurrents le choix parmi les trois idiomes, il n'eût pas été plus rationnel, plus national, et peut-être même plus utile, d'indiquer la langue flamande comme devant faire l'objet du second membre de la question.

Quoi qu'il en soit, du reste, la question avait son utilité, et pouvait, dans ces limites étroites, fournir des résultats très-heureux pour la science. L'œuvre considérable de M. Delfortrie est là pour en témoigner. C'est évidemment la moisson de plusieurs années de travail, le fruit de l'étude comparée des monuments littéraires anciens et modernes des langues germaniques, c'est un trésor dans lequel les lexicologues des trois idiomes pourront largement puiser, et qui, dans la bibliothèque des savants, occupera une place distinguée à la suite des Ten Kate, Grimm, Schmeller, Ettmüller, etc.

Le travail de M. Delfortrie comprend deux grandes divisions : 1° des différentes manières de changer les mots anglais en mots flamands ou allemands ; 2° glossaires : *a.* mots flamands et allemands tombés en désuétude, expliqués réciproquement

à l'aide de l'anglais ancien et moderne ou de l'anglo-saxon; *b.* mots anglo-saxons, vieux anglais et écossais ancien et moderne, expliqués à l'aide du flamand et de l'allemand. Ces divisions correspondent respectivement au premier et au second membre de la question. Les riches glossaires de la deuxième partie n'occupent pas moins de 400 pages, et sont d'une importance telle qu'ils commandent la plus grande indulgence sur les défauts de détail; car, en matière de linguistique, on peut appliquer le mot de Schiller : « Nur die Fülle führt zur Klarheit » (l'abondance seule conduit à la clarté). Il importe même de constater que l'Académie ne demandait que de « rétablir la signification des mots tombés en désuétude dans un des idiomes, » tandis que M. Delfortrie s'est imposé volontairement la tâche de comprendre les trois langues dans son étude. Nous eussions préféré néanmoins qu'il se fût consacré à un seul idiome, qu'il eût employé toute son érudition à religieusement triompher des points obscurs d'une seule langue, qu'il eût enfin conquis en profondeur ce qu'il a gagné en développement; car, comme le dit encore le poëte : « Und in Abgrund wohnt die Warhrheit » (la vérité est au fond du gouffre).

Nous pouvons borner notre examen à la solution donnée au premier membre de la question. Ici nous aurons plus d'une observation à faire, et nous croyons pouvoir être d'autant plus franc envers l'auteur, que son ouvrage a été accueilli avec une sympathie peu commune, et qu'une édition considérable, à ce qu'on assure, a été épuisée en peu de mois.

Ce qui manque à cette partie de l'œuvre de M. Delfortrie, ce n'est pas la connaissance des idiomes qu'il compare, ce n'est ni l'esprit subtil d'analyse, ni la finesse du jugement, ni la patience infatigable que réclament les travaux de linguistique, ni enfin l'amour de la science; c'est la synthèse, c'est l'ordre, c'est la méthode : toutes qualités qui doivent essentiellement dominer l'ensemble dans les recherches et les investigations un peu étendues.

M. Delfortrie avait ici des devanciers très-sérieux : feu M. le président Delecourt (*La langue flamande, son présent, son passé et son avenir*, Bruxelles, 1844) et M. Lebrocquy (*Analogies linguistiques. Du flamand dans ses rapports avec les autres idiomes d'origine teutonique*, Bruxelles, 1845). Le tableau des analogies

du flamand avec l'allemand tracé par M. Delecourt est si bien coordonné, que M. Lebrocquy n'a pas cru devoir le modifier : « Le travail que nous allons faire suivre, dit-il, n'est pas le nôtre, il est emprunté à un écrit remarquable qui vient de paraître à Bruxelles; c'est un parallèle qui nous a paru fait avec tant de soin que nous n'avons pas hésité à faire le sacrifice de celui que nous avions préparé nous-même. » (*Analogies*, p. 140.) Quant au livre de M. Lebrocquy lui-même, les rapports du flamand avec les langues congénères et avec l'anglais en particulier, y sont tracés de main de maître, et l'auteur montre non-seulement une vaste science et une méthode claire, mais tant de vivacité dans l'argumentation, tant d'attrait dans l'exposition et de charme dans le style, qu'en déposant le livre on pourrait se demander si le principal but de l'auteur a été d'instruire ou d'amuser. Nous ne pouvons manquer cette occasion de payer un juste tribut d'hommages aux premiers pionniers de la linguistique comparée dans notre pays. Il ne faut pas que le mérite des continuateurs nous fasse oublier les services de ceux qui leur frayèrent la voie.

Avec non moins de savoir, M. Delfortrie expose, au contraire, froidement, sèchement, diffusément. S'il fait tout pour nous convaincre, il ne fait rien pour nous persuader. C'est qu'aussi les rôles sont différents. MM. Delecourt et Lebrocquy poursuivaient un but avant tout national; ils écrivaient pour leurs compatriotes, ils cherchaient à faire aimer la langue flamande, que nous n'hésitons pas à appeler l'idiome le plus précieux, historiquement et scientifiquement le plus remarquable de tout le groupe germanique. Mais la science seule inspire M. Delfortrie. Celui-ci a été excité, on le voit, par cette apostrophe de John Saunders : « Attendrons-nous donc nos frères » de la Germanie pour nous apprendre à lire Chaucer, comme » ils ont déjà beaucoup fait pour nous faire comprendre » Shakspeare? » Il a voulu faire ressortir aux yeux des Anglais les trésors que notre langue maternelle renferme à leur usage. M. Delfortrie a par conséquent choisi la langue anglaise pour base de ses analogies.

Il établit neuf divisions et environ cinquante formules pour les changements que les mots anglais subissent en flamand et en allemand. Nous sommes convaincu que son travail eût beau-

coup gagné en clarté et en importance, s'il avait classé ses formules d'après la valeur phonique des consonnes, en labiales, dentales, gutturales, liquides et sifflantes. Il en est de même des voyelles, qui eussent également dû être disposées selon le caractère qui est propre à chacune. La division sous les rubriques : « Changement de consonne en consonne — de consonne en voyelle — de voyelle en consonne, etc., » est trop peu déterminée et ne dit rien à l'esprit. Indépendamment de la clarté, l'ordre phonique eût présenté cet immense avantage, de réduire l'orthographe des trois idiomes comparés, comme celle de chaque idiome à diverses époques, à une seule expression graphique, mentale, il est vrai, et pour laquelle on n'a pas encore adopté de signe particulier, mais qui n'en est pas moins réelle. Avec ce système naturel, nous n'eussions pas plus pris pour base le flamand que l'allemand ou l'anglais, et si ce n'est pas ainsi que l'Académie l'a entendu, c'est certainement ce que prescrivent les termes de la question; enfin, ne nous laissant pas dévoyer par les minuties souvent bizarres de l'orthographe, nous eussions pu, à grands traits, « constater les » analogies que présentent les langues flamande, allemande » et anglaise, malgré (et avec) les modifications qu'elles ont » subies. »

Pourquoi, d'autre part, M. Delfortrie s'est-il pour ainsi dire restreint aux analogies des mots qui forment le fonds de nos langues, et n'a-t-il pas passé en revue, dans un ordre méthodique, comme le firent ses devanciers, les flexions de nos mots variables, les prépositions, les préfixes et les suffixes, ces chevilles ouvrières des langues germaniques, dont le jeu constitue le secret et la richesse de nos vocabulaires? Hormis les terminaisons des adjectifs de matière, de privation et d'abondance, et les diminutifs, ces éléments essentiels de nos langues y sont totalement négligés.

Enfin, la comparaison syntaxique des trois idiomes n'y est pas même ébauchée; elle se réduit à des listes d'idiotismes tirés de Chaucer et de Shakspeare, dont la signification est mise en évidence par les langues similaires.

Nous le répétons, tout en rendant hommage au mérite éclatant de l'ensemble de l'œuvre de M. Delfortrie, nous devons à la vérité comme à la science de constater que la première

partie est loin d'être complète, qu'elle laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la méthode, de la coordination des principes, et par l'absence de vues générales, de lois communes aux trois idiomes et de lois spéciales propres à chacun d'eux.

Nous nous croyons finalement obligé de signaler à l'auteur quelques erreurs de détail. Ainsi, quant à la langue flamande ou néerlandaise moderne, il n'est pas exact de dire (p. 29) qu'on écrit indistinctement *aller-* ou *alderbest, aller-* ou *aldermeest*. La première forme est seule littéraire aujourd'hui.

C'est une erreur de dire que les mots néerlandais qui suivent ne sont pas d'un usage général dans la langue écrite : *wanen*, soupçonner (p. 34, nº 2), *strot* ou *stroot*, gosier (p. 45, nº 1), *vellenploter* ou *-blooter*, peaussier (p. 65), *vigge* et *big*, cochon de lait, *ooft*, des fruits (p. 66), *in stede van*, au lieu de (p. 105), *herwaarts*, *derwaarts*, *werwaarts*, par-ci, par-là, de quelque côté (p. 150), *roef*, dunette, toiture (p. 46, nº 3), *stoep*, trottoir (p. 65), *heil!* salut (p. 48, nº 2), *leger*, lit (p. 100) et *lezen*, cueillir (p. 106). A en croire l'auteur, ces mots ne s'entendraient plus que dans telle ou telle localité du pays, ou ne se retrouveraient plus que dans les auteurs anciens. Quant à *meen*, angl. *mean*, pour *gemeen*, commun, qui se rencontre dans le *Passionael*, c'est là un cas tout à fait isolé, et dont on alléguerait difficilement plusieurs citations.

Les mots *pied*, cheval, et *stiet*, queue, du patois brabançon, devraient s'écrire : *pjèe't* et *stjèe't* (p. 25); au lieu de *zoeg*, truie (p. 76), il faut *zeug* ou *zog;* au lieu de *dor*, fou (p. 121), il faut *door*, en orthographe du moyen âge *doer;* le mot flamand *zeer*, employé substantivement, signifie *mal* et non pas précisément *ulcère* (p. 110).

Enfin l'auteur eût pu faire cette remarque d'un caractère général, qu'un grand nombre de verbes flamands avaient déjà au moyen âge perdu la préfixe *ge*, qui n'a plus même de signification déterminée de nos jours, et que plusieurs verbes s'emploient encore indifféremment avec ou sans ce préfixe, tels que *doogen* et *gedoogen*, *voelen* et *gevoelen*, *duren* et *geduren*, *rieken* et *gerieken*, etc. A cette observation pourrait se rattacher l'adoucissement, dans les participes passés, de ce *ge*, en y (i), vieux angl. *ynomen*, *ymeten*, *ybrant*, en *je*, par exemple : dans le pa-

tois de Berlin, *jenommen, jebrannt*, etc., en *e*, comme dans certains patois de la Flandre, *eweest*, etc., pour disparaître totalement dans quelques dialectes de la Hollande.

CH. STALLAERT.

FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE DES PROVINCES-UNIES.

LA RÉVOLUTION DES PAYS-BAS AU XVIe SIÈCLE,

PAR JOHN LOTHROP MOTLEY,

Traduit de l'anglais par GUSTAVE JOTTRAND et ALBERT LACROIX.

Premier demi-volume, in-8° de 308 pages. Bruxelles, F. Van Meenen.

Même ouvrage :

Traduction nouvelle précédée d'une introduction, par M. GUIZOT.

Tome Ier, in-8° de CIII-451 pages. Paris, Michel Lévy.

L'histoire des Pays-Bas au XVIe siècle est d'une importance si haute pour l'histoire générale de la civilisation, qu'il n'y a point lieu de s'étonner du grand nombre de recherches et d'explorations dirigées sur ce point, surtout depuis quelques années, depuis l'apparition des précieux documents publiés, en Hollande par M. Groen Van Prinsterer, en Belgique par M. Gachard et en France par M. Weiss.

En Amérique même, deux historiens d'un mérite supérieur, M. William H. Prescott, enlevé il y a peu de jours à sa brillante carrière, et M. John Lothrop Motley, ont pris pour texte de leurs études la seconde partie du XVIe siècle, c'est-à-dire le règne de Philippe II, avec la révolution politique et religieuse, avec l'anéantissement moral de la Belgique et la fondation de la république des Provinces-Unies.

On conçoit que si de pareils travaux excitent quelque intérêt chez des nations jeunes et fortes, pleines d'expansion et de vitalité, sans regret pour le passé, sans crainte pour l'avenir, ces travaux doivent appeler, à bien plus forte raison, l'attention de nos compatriotes, c'est-à-dire de ces mêmes Belges, aujourd'hui

régénérés, mais traînant encore un bout de la longue chaîne dont les a chargés Philippe II.

Quel enseignement profond que celui de cette lamentable histoire, et combien il est aisé de distinguer, par le récit que nous en tracent MM. Prescott et Motley, les causes immédiates de la décadence dans laquelle tombèrent nos belles provinces, de la léthargie qui s'empara d'elles pendant deux siècles, de la honteuse nullité dont elles firent preuve, et enfin des maux qui nous affligent encore et retardent de jour en jour notre pénible convalescence !

Deux jeunes écrivains belges, appartenant à la vaillante phalange des sincères amis du progrès, MM. Gustave Jottrand et Albert Lacroix, ont compris qu'il était nécessaire de faire connaître à leur pays des œuvres aussi remarquables ; ils ont entrepris la traduction de l'*Histoire de la fondation des Provinces-Unies,* par M. Motley, et le premier fascicule qu'ils viennent de publier témoigne du talent des deux interprètes.

MM. G. Jottrand et A. Lacroix ont parfaitement réussi à rendre en français le style coloré, le ton sympathique, la tournure vive, énergique, entraînante de l'original. Leur conviction s'allie et se confond, de la façon la plus heureuse, avec la conviction de l'historien américain, tandis que leur ardent patriotisme, sans rien ajouter à la pensée première, semble s'y refléter et la faire resplendir d'un nouvel éclat.

D'autre part, il suffit de parcourir le livre de M. Motley pour voir qu'une pareille tâche ne pouvait incomber qu'à des Belges. Peu d'étrangers, même parmi les plus instruits, à moins qu'ils n'aient fait, comme l'auteur même, une étude spéciale et approfondie de notre histoire, ne connaissent assez bien nos institutions, nos coutumes, nos mœurs, notre vie sociale et domestique.

Cette dernière réflexion nous est suggérée par une autre traduction du même ouvrage, faite à Paris, annoncée avec fracas par MM. Michel Lévy frères, et à laquelle M. Guizot n'a pas craint d'ajouter son nom.

Ce qui était pour MM. G. Jottrand et A. Lacroix une œuvre de patriotisme, n'a été pour MM. Michel Lévy frères qu'une simple entreprise de librairie. Tout le prouve à la fois : le nom de M. Guizot, placé en vedette au dos du livre, et se prélassant

en gros caractères sur la couverture, aux dépens même du nom de l'auteur original; les termes ambigus du titre, — *traduction nouvelle précédée d'une introduction par M. Guizot,* — attribuant ainsi à M. Guizot ou l'introducfion *seule,* ou la traduction *avec* l'introduction; la suppression des nombreux passages cités en notes, sauf la simple indication de l'auteur, du volume et de la page; puis encore la négligence extrême, singulière, incroyable avec laquelle la traduction a été faite; enfin l'introduction même de M. Guizot, à propos de laquelle une petite explication ne paraîtra pas superflue.

Il y a aujourd'hui deux ans que paraissait dans la *Revue d'Édimbourg* une critique d'une certaine étendue sur les récents ouvrages de MM. Prescott et Motley. Cette critique, sans signature, comme la plupart des articles de la susdite *Revue,* et ne portant d'autre titre que ceux des ouvrages dont elle s'occupait, fut littéralement traduite, un mois après, sous le titre de *Philippe II et son temps,* dans le numéro de février 1857 de la *Revue Britannique* publiée à Bruxelles par M. H. Dumont. Dans ce travail, dont un grand nombre de nos compatriotes ont pu prendre connaissance, les études des historiens américains étaient analysées, appréciées au point de vue le plus large, mais d'une façon quelque peu sévère, surtout à l'égard de M. Motley. Il y était en outre question de M. Guizot, à qui l'on donnait de grandes louanges et dont on citait un passage emprunté à son *Histoire de la civilisation.*

Or, c'est ce même travail, ce même article publié par la *Revue d'Édimbourg* dans son numéro de janvier 1857, et traduit par la *Revue Britannique* de Bruxelles dans son numéro de février de la même année, que M. Guizot retraduit, à son tour, entièrement, d'un bout à l'autre — sauf quelques expressions trop flatteuses pour lui-même et quelques critiques trop vives de M. Motley, — et qui devient, ô surprise! UNE INTRODUCTION PAR M. GUIZOT.

Tant d'outrecuidance et d'audace, ou pour mieux dire tant de cynisme, de la part d'un homme dont le talent est reconnu, dont la réputation est faite, paraîtra sans doute inconcevable; on cherchera à se faire illusion, à expliquer tant bien que mal ce qui semble inexplicable... Malheureusement les faits sont là, sous nos yeux, et il suffit de citer le commencement de

chacune des deux traductions pour prouver que le texte original doit être le même.

Voici comment débute la version de la *Revue Britannique* :

« Christophe Colomb, du fond de sa tombe, fait encore à l'Espagne des présents nouveaux et très-inattendus. Dans le xve siècle, il lui donna le nouveau monde ; dans le xixe, ce nouveau monde donne à l'Espagne des historiens qui non-seulement étudient et décrivent avec enthousiasme ses grandes actions et ses conquêtes dans ce nouvel hémisphère, leur patrie, mais encore qui suivent les destinées de l'Espagne elle-même depuis leur primitive source, sur son propre sol et dans les annales du passé de l'Europe. C'est d'Amérique que nous avons, de nos jours, reçu le tableau le plus étendu de la littérature espagnole et les récits les plus attrayants de l'histoire politiqne espagnole, et Ferdinand le Catholique, Isabelle de Castille, Charles-Quint et Philippe II inspirent à ces historiens transatlantiques autant de curiosité et d'intérêt que les exploits de Cortez au Mexique ou de Pizarre au Pérou. »

Voici maintenant le début de l'*introduction* de M. Guizot :

« Christophe Colomb, du fond de son tombeau, fait à l'Espagne de nouveau dons, bien inattendus. Au xve siècle, il lui a donné le nouveau monde. Au xixe, le nouveau monde donne à l'Espagne des historiens. Des historiens qui se plaisent passionnément à étudier et à raconter, non-seulement les grandes actions et les conquêtes de l'Espagne dans ce nouveau monde, leur patrie, mais les destinées de la vieille Espagne elle-même, au sein de la vieille Europe. C'est d'Amérique que sont venus, de nos jours, les travaux les plus complets, les récits les plus attachants sur l'histoire politique ou littéraire de l'Espagne ; et Ferdinand le Catholique, Isabelle de Castille, Charles-Quint et Philippe II inspirent à ces historiens américains autant de curiosité et d'intérêt que Cortez au Mexique ou Pizarre au Pérou. »

Et ainsi de suite, pendant *quatre-vingt-quinze* pages in-8°.

Il n'existe qu'un seul moyen, sinon d'excuser tout à fait M. Guizot, du moins de le soustraire à la flétrissure qu'entraînerait un aussi abominable plagiat. L'article de la Revue anglaise ne porte pas de signature : rien n'empêche de supposer qu'il est de M. Guizot lui-même, lequel n'aurait fait dans ce cas que reprendre son bien.

Nous avouons que le fait nous paraît improbable. Le passage de l'*Histoire de la civilisation* rapporté dans l'article est en

partie simplement analysé, et un auteur qui se cite donne ordinairement sa pensée entière, comme le fait M. Guizot en rétablissant ce passage dans son *introduction*. D'ailleurs, pour absoudre l'écrivain de l'accusation de plagiat, il faudrait l'accuser d'une présomption inouïe, puisque l'éloge de M. Guizot, dans le travail original, aurait été dès lors le propre ouvrage de M. Guizot. De toute manière, disons-le franchement, il y a là manque de bonne foi et de loyauté, manque de dignité et de respect de soi-même.

Nous affirmions tout à l'heure que la traduction elle-même, insidieusement et jésuitiquement attribuée au célèbre historien français, révèle une négligence impardonnable. Rien n'est plus facile que de s'en convaincre. La plupart des noms propres, de villes, de lieux, de peuples, de personnages, d'institutions, etc., sont ou tronqués, ou laissés dans la langue originale, ou souvent, quand on le peut, simplement supprimés.

Les Cattes deviennent les *Chattes* (p. 6), les Morins et les Ménapiens, les *Morinens* et les *Ménapis* (p. 17); Beukelzoon, l'inventeur de l'art d'encaquer le hareng, apparaît sous le nom de *Bekelzooun* (p. 58), et Lorenz Coster, l'un des inventeurs de l'imprimerie, sous celui de *Laurent le fossoyeur* (p. 59). *Le comte Dirk* et *les Dirks de Hollande* (p. 31 et suiv.) ne sont autres que les Thierrys. *La ville de Saint-Winochsberg* (p. 239), *Niewport* (id.), *Vliessengen* (p. 111), *Brill* (p. 332), sont tout simplement Bergues-Saint-Winoch, Nieuport, Flessingue et la Brielle. Puis, ce qui est plus plaisant encore, nous trouvons partout *le Schout* (p. 110 et passim) pour l'écoutète, les états de *Gelderland* (p. 128) pour les états de Gueldre, *Hoogstratenwick* (p. 223) pour Hoogstraeten, *Ryssel* (p. 257) pour Lille en France, etc., toutes choses fort peu intelligibles aux lecteurs français, les seuls cependant auxquels cette traduction s'adresse.

Beaucoup de dénominations populaires et toutes nationales, employées par M. Motley, ont ici complétement disparu. C'est ainsi que le *griet-man*, chef des districts frisons (p. 51), les *Keuren*, chartes flamandes (p. 45), les *Land-juweel*, jubilés (p. 117), les *gildes*, corporations (p. 253), et beaucoup d'autres, sont ordinairement désignés par des périphrases.

Veut-on maintenant quelques échantillons de l'ineptie du traducteur? nous n'aurons que l'embarras du choix.

« Classicus, » est-il dit à la p. 23, « n'était que le précurseur du duc d'Anjou et de *Bruno de Brèderode.* » Quel est ce Bruno de Brèderode, et qu'est-ce que cela veut dire? — Le texte porte : « Classicus ne fut que le précurseur du duc d'Anjou, *comme Brinno* (le compagnon de Civilis) *le fut de Brèderode.* »

A la page 54, le marquisat d'Anvers devient *le marquisat d'Amiens;* à la page 81, la célèbre Charte de vélin, connue sous le nom de *Kalf vel,* devient *la peau de veau;* plus loin dans la même page, la charte nommée *Koop van Vlaenderen,* le rachat de Flandre, devient *le marché de Flandre;* à la page 111, le Franc de Bruges devient *la liberté de Bruges;* à la page suivante, la faculté des arts de Louvain devient *la faculté des beaux-arts;* un peu plus loin, nos confréries militaires deviennent *les compagnies militaires,* et nos escrimeurs des *hommes d'armes.* A la page 157, Triboulet est désigné implicitement comme le fou de Charles-Quint, et à la page 161, l'expression *le rapide et audacieux Maurice* est traduite par *Maurice de Saxe au désespoir.*

Enfin, des phrases, des passages, des pages entières sont passées sous silence sans autre motif apparent que la difficulté de les comprendre ou le caprice du traducteur. Quelques lignes renfermant une critique des mœurs des Gaulois ont été retranchées au second alinéa de la page 13; toute une appréciation des travaux des chambres de rhétorique a subi le même sort à la page 115; enfin une longue et curieuse description des funérailles de Charles-Quint, célébrées à Bruxelles le 29 et le 30 décembre 1558, est également omise à la page 253.

Nous n'ajouterons aucune réflexion à des faits qui parlent assez haut par eux-mêmes.

E. V. B.

ANNALES DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS.

Tome Ier, in-8° de XII-530 pages. Mons, Masquillier.

Nous avons eu l'occasion, en parlant de la Société archéologique de Namur, de montrer combien les institutions de ce genre excitent nos sympathies, combien elles nous semblent utiles, indispensables au développement des études historiques

dans notre pays, et particulièrement dans les provinces wallonnes. Aussi l'hommage sincère que nous avons rendu à l'association namuroise n'est-il nullement exclusif, et, tout en applaudissant à de nobles efforts couronnés d'un succès immense, nous sommes heureux de pouvoir signaler d'autres tentatives du même genre, d'autres efforts, non moins nobles, non moins vaillants, et qu'attendent sans nul doute de semblables succès.

Le Cercle archéologique de Mons a été fondé le 28 septembre 1856; il a eu principalement pour but, jusqu'ici, de réunir des faits, des documents, des observations, des études concernant l'histoire politique, littéraire, artistique, scientifique et religieuse du Hainaut, et en particulier l'histoire de Mons. La sphère de son action ne tardera pas à s'étendre encore : déjà il s'est concilié l'intérêt d'une foule de savants, d'érudits, d'écrivains sérieux qui, nés à Mons, mais disséminés sur tous les points de la Belgique, sentent toujours battre leur cœur au souvenir de la ville natale. On a paru comprendre généralement les services que pouvait rendre cette société, et s'il était possible de les mettre en doute, le premier volume des *Annales*, publié à la fin de l'année dernière, deux ans à peine après la date de la fondation, répondrait victorieusement à toutes les défiances, à toutes les incrédulités.

Un *Coup d'œil historique sur le Hainaut*, par M. Théophile Lejeune, ouvre ce volume, et nous fait apprécier dès l'abord l'importance des études archéologiques dans cette belle province; l'auteur trace succinctement l'histoire du Hainaut, laquelle, dit-il, a été plus négligée que celle des autres parties de la Belgique, et il énumère ensuite les lieux célèbres par quelque événement mémorable ou intéressants par leurs antiquités. Le plus remarquable travail du recueil est sans contredit l'histoire des *Fondations charitables de Mons*, par M. Félix Hachez. Une grande érudition, beaucoup d'ordre et d'exactitude, des recherches consciencieuses et de curieux détails distinguent cette belle étude historique. Nous devons citer ensuite les Notices de M. Albert Toilliez, président de la Société, sur des *Antiquités gallo-romaines et franques trouvées dans le Hainaut*, notices précieuses, dues à un archéologue du plus grand mérite, dont l'expérience, l'intelligence et le goût se révèlent

dans les moindres observations. M. Léopold Devillers a fourni aux *Annales* un grand nombre de notes, plus ou moins étendues, sur d'anciens usages, des coutumes traditionnelles, des traits de mœurs ou des faits singuliers de la population montoise. D'autres communications intéressantes ont été faites par MM. Wattier, Weale, Warlomont. Certaines localités du Hainaut ont été décrites avec soin, sous le rapport de l'histoire et de l'archéologie : *Hyon* et *Obourg*, par M. Charles Rousselle, l'église d'*Esquelmes* par M. Jean Dugniolle, l'*Abbaye de l'Olive* par M. Théophile Lejeune. Mentionnons encore d'excellentes réflexions de M. Charles Piot sur l'utilité des anciens sceaux représentant des monuments d'architecture, à propos du *Beffroi de Tournai* et des restaurations inintelligentes qui s'accomplissent dans la plupart de nos villes. N'oublions pas, enfin, une charmante étude sur les *Poésies latines de Julien Waudré*, par ce pauvre Adolphe Bara qui fut l'un des fondateurs du Cercle archéologique, et qu'une mort rapide est venue enlever si cruellement à ses nombreux amis.

Ce court résumé d'un gros livre fera comprendre tout ce qu'il y a d'avenir dans cette association, qui mérite d'ailleurs, sans réserve, nos félicitations et nos encouragements.

E. V. B.

L'ANCIENNE ABBAYE DE VILLERS.

HISTOIRE DE L'ABBAYE ET DESCRIPTION DE SES RUINES,

PAR ALPHONSE WAUTERS, archiviste de la ville de Bruxelles.

In-8° de 100 pages, avec vues et carte. Bruxelles, J. Géruzet.

Par une de ces fatalités dont l'histoire est remplie, les monuments de l'architecture ogivale n'ont été respectés et appréciés comme ils méritaient de l'être que lorsque le temps, le mauvais goût et les révolutions eurent détruit un grand nombre de ses plus beaux types. Que reste-t-il encore en Brabant de tous les monuments d'architecture religieuse mentionnés par Sanderus? Les vues qu'il nous a laissées manquent souvent de vérité, elles ont l'air trop moderne, c'est exclusivement le cachet du

XVIIe siècle qu'elles portent, mais il est aisé en imagination de rendre à tout cela son caractère et son aspect véritables, d'isoler le monument primitif des lourdes constructions parasites qui l'écrasent, et alors on éprouve des regrets de ce qu'il n'y ait plus debout aujourd'hui que la seule abbaye de Villers. Et même, si l'on n'y veille, pendant combien d'années encore pourrons-nous admirer ses dernières ruines?

M. Wauters a décrit Villers dans tout ce que l'antique abbaye présente d'intéressant pour l'histoire et l'archéologie ; il a voulu être complet, et cela a été plus facile au savant archiviste qu'à personne : une immense érudition lui permettait de semer dans son travail substantiel des détails historiques épars dans une foule de documents manuscrits. Bien qu'il n'ait pu se servir d'une de ces grandes chroniques monacales qui jettent souvent tant de lumière sur l'histoire de toute une contrée, M. Wauters a refait pourtant l'histoire entière de Villers. Il la raconte à partir du jour où treize moines, envoyés par saint Bernard, vont s'établir sous le chaume là où l'on ne tarda pas à bâtir la belle église achevée en 1267, et il continue ce récit jusqu'au 13 frimaire an V, date à laquelle les religieux abandonnent l'abbaye pour toujours. La première époque, l'époque légendaire où les moines et la papauté jouent un si grand rôle dans la société, est celle qui offre le plus d'intérêt; plus tard l'histoire de l'abbaye de Villers se rattache à celle du pays. Les faits des quatre derniers siècles ne laissent pas que d'être d'une certaine importance, car jusqu'à la révolution brabançonne, les abbayes de Belgique forment un des corps de l'État.

La troisième partie est consacrée à la description de ces ruines si pittoresques dans leur désolation. Il est bon qu'on ait appris à les connaître par la lecture avant de les aller voir, sinon on erre au milieu de tous ces débris à l'aventure, et l'on ne se rend pas bien compte de ce que l'on a devant soi. Ce n'est pas ici un monument qui a gardé toute sa netteté sculpturale, et en qui la beauté du style s'offre d'elle-même aux yeux. M. Wauters termine en souhaitant que l'on essaye de sauver d'une destruction totale ces précieux vestiges de la transition de l'art roman au style ogival. C'est un vœu auquel chacun s'associera de tout cœur.

C. P.

— *Relation d'un voyage fait en Sicile et dans le midi de l'Italie, pendant les mois de mai et de juin* 1858, par Ed. Mailly, aide à l'Observatoire de Bruxelles. Extrait de l'*Annuaire de l'Observatoire.*

Où s'abriter contre l'avalanche des *souvenirs*, des *rêveries*, des *feuillets d'album*, des *récits*, œuvres informes que ne colorent même pas les illusions juvéniles, la naïveté fraîche et toujours neuve, ou la franche gaieté qui rit sans viser à faire rire. Vous en trouvez sur votre table, dans votre journal, sur les meubles des salons, dans les gares des chemins de fer... Oui, même en voyageant, il vous faut lire une description de voyage. Heureux êtes-vous si celui qui l'a écrite n'a pas quitté son coin du feu. Elle sera peut-être spirituelle et certainement originale.

Devons-nous ajouter que ce titre : *Relation de voyage* nous a désagréablement impressionné? Mais le nom de l'auteur suivait le titre. M. Ed. Mailly, aide à l'observatoire de Bruxelles, est connu, dans le monde des savants, par plusieurs études, fruits de longues et intelligentes observations, qu'a publiées l'Annuaire de cet établissement. Le voyage qu'il a fait avait un but d'utilité et la relation qu'il en offre présente un intérêt durable.

Il a visité tour à tour Messine, Catane, Syracuse, Palerme, Naples et Rome. De ces villes, quelles sont les beautés qu'il décrit? Les établissements où l'on cultive la météorologie et l'astronomie. Hors de ce domaine, peu ou point de digressions, si ce n'est pour faire connaître les travaux, la vie et les titres de gloire des savants auxquels l'Italie doit aujourd'hui les progrès de la science. C'est ainsi que M. Mailly nous parle longuement du professeur D. Ragona, directeur de l'Observatoire de Palerme, du chevalier Annibal de Gasparis, connu par la découverte de sept petites planètes, de M. Palmieri, directeur de l'Observatoire météorologique établi au Vésuve. Enfin l'auteur nous parle des importantes études du P. Secchi, qui a entrepris, au nouvel Observatoire du Collége romain, de faire la topographie des corps célestes, en s'aidant de la photographie.

Pendant son séjour à Naples M. Mailly eut la bonne fortune d'assister à l'éruption du Vésuve (27 mai-20 juin). La description qu'il en fait et les détails scientifiques qu'il y ajoute, donnent à son livre un nouvel attrait.

Quand on a voyagé ainsi, c'est un devoir d'écrire, de même

que c'est un devoir de se taire lorsqu'on n'a en vue que son propre agrément ou d'autre ambition que de faire lire sa prose.

A. V. C.

Nous devons nous borner à indiquer, dans un résumé bibliographique, un assez grand nombre d'ouvrages récemment publiés, et qui formeront, pour la plupart, l'objet de comptes rendus spéciaux dans le prochain volume de la *Revue*.

L'*Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, par M. Alexandre Henne, est arrivée au 9e *demi-volume* de sa publication, c'est-à-dire au gouvernement de Marie de Hongrie et à l'organisation des conseils supérieurs du gouvernement (1531). Cet ouvrage, auquel l'auteur a consacré quatorze années d'un travail opiniâtre, offre une étude approfondie des institutions, un tableau achevé, irréprochable, de l'état de la société. — De son côté, M. Eugène Gens continue son *Histoire de la ville d'Anvers*, dont la 17e livraison vient de paraître, et qu'un style pur, facile, attachant, des vignettes nombreuses et des planches gravées avec soin, destinent à un grand succès de popularité.

La Société de l'histoire de Belgique, dont nous avons eu l'occasion de signaler la création et de louer le but à propos des *Mémoires de Fery de Guyon*, par M. A.-L.-P de Robaulx de Soumoy, vient de réimprimer, avec non moins de soin, les *Mémoires de Viglius et d'Hopperus* sur le commencement des troubles des Pays-Bas, accompagnés de notices et d'annotations par M. Alphonse Wauters.—Une autre réimpression remarquable, en ce genre, est celle des *Écrits politiques et historiques de Marnix de Sainte-Aldegonde*, pour faire suite au *Tableau des différends de la religion*.

M. F. Henaux, dans son infatigable érudition, nous a encore donné trois brochures d'un vif intérêt : des *Recherches historiques sur la fabrique d'armes de Liége*, *la Belgique et le pays de Liége en* 1576, et une *Histoire de la bonne ville de Verviers*.— Un énorme volume de bibliographie, de près de 800 pages, les *Annales de l'imprimerie à Mons, depuis* 1580 *jusqu'à nos jours*, a été publié, après d'immenses recherches, par M. Hippolyte Rousselle.—Nous

mentionnerons aussi les deux rapports *sur les Archives et les bibliothèques d'Angleterre*, adressés par M. Ernest Van Bruyssel à la Commission royale d'histoire, et qui révèlent une foule de documents précieux relatifs à l'histoire de la Belgique.

Une importante publication du *Willems-Fonds* est le recueil de poésies néerlandaises, depuis les premiers temps de notre littérature jusqu'à nos jours, intitulé : *Nederlandsche Dichterhalle*, et dû aux soins du savant professeur M. Heremans. Les deux livraisons qui ont déjà paru renferment les chants religieux, les chants mondains et le commencement des odes. La littérature flamande nous a fourni en outre les *Tooncelstudiën* (Études dramatiques) de M. Félix Van de Sande; un exposé du mouvement flamand, *Verhandelingen over de vlaamsche beweging*, à un point de vue tout spécial, par M. P. Vermeire; le *Volks-Almanak* du *Willems-Fonds;* l'annuaire de la Société *Vlamingen vooruit ;* un charmant roman de M. Ecrevisse. *Het meilief van Geleen*, et des poésies d'un incontestable mérite par M. Ch. P. Du Mont (*Lentebladen*) et M. Jan Van Beers (*Levensbeelden*). N'oublions pas une belle description de la Flandre orientale, par M. Sleeckx, l'ouvrage le plus complet que nous connaissions en ce genre.

La littérature française en Belgique s'est enrichie également de plusieurs œuvres distinguées à divers titres. Plusieurs romans ont dépeint avec bonheur les mœurs et les caractères nationaux ; nous devons citer particulièrement l'*Avocat Richard*, de M. Émile Leclercq, puis les deux romans de M. Louis Hymans, *La famille Buvard* et *la Courte échelle*, et enfin un joli recueil de nouvelles, intitulé *Récits d'un Flamand*, par M. Émile Greyson. Dans le domaine de la poésie se présentent d'abord les *Fleurs des blés*, de madame Ruelens (Louisa Stappaerts) ; puis une nouvelle édition des *Apologues et poésies diverses* de M. Philibert Marschouw, dont il a été déjà question dans cette *Revue; les Apocryphes*, par M. Vital Waldack, et un petit volume intitulé *Premières fleurs*, par M. Lambert Lizen.

MM. Van den Bussche et Verest, tous deux élèves de l'Académie d'Anvers, ont fait une bonne action encore plus qu'un bon livre en publiant, au profit des pauvres honteux, des *Fleurs de Noël*, recueil mi-parti de français et de flamand.

Une œuvre de fantaisie, portant le titre général de *Causeries de salons*, renferme des réflexions, des récits et des souvenirs

de tout genre, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette. A propos de fantaisie, nous ne pouvons manquer de signaler le succès remporté par la boutade de M. Victor Henaux, *De l'amour des femmes pour les sots*, insérée au XVI[e] volume de notre *Revue*. Plusieurs réponses plus ou moins spirituelles ont déjà été adressées à l'auteur, et l'opuscule lui-même, tiré à part, en est à sa quatrième édition.

Sous le titre de *Maximes populaires de l'Inde méridionale*, M. Ph. Vander Haegen a publié une série de cent proverbes tamouls, fort curieux, souvent fort étranges, avec des explications qui nous font juger des mœurs, des idées et des préjugés de ce peuple si éloigné de nous par le temps et la distance.

Un écrivain français, M. Louis-Auguste Martin, condamné à six mois de prison pour son livre, *Vrais et faux catholiques*, où l'on avait vu une attaque contre la liberté des cultes, est venu faire imprimer en Belgique un piquant opuscule, plein de bonnes et sérieuses pensées : *Voyage autour de ma prison*.

La pensée, plus indépendante encore, d'Adolphe Dufranne méritait d'être pieusement recueillie comme un germe fécondant. L'opuscule sur *le Libre examen et le dogme catholique* a été publié en brochure avec une notice biographique et les discours prononcés sur la tombe du libre penseur.

Comme contraste avec ces ouvrages se continue, à Liége, la traduction du grand travail de M. Doellinger, *Paganisme et judaïsme*, dont le succès a été si considérable en Allemagne. Ces *Propylées d'une histoire du christianisme*, comme les appelle l'auteur, en sont aujourd'hui à la deuxième partie du 1[er] volume.

Des tendances plus impartiales se révèlent dans le nouveau pamphlet de Joseph Boniface, *la Liberté de la chaire*. Notre spirituel publiciste a voulu justifier devant l'opinion publique le vote émis par le représentant Louis De Fré, à propos de l'art. 295 du nouveau Code pénal. Cette justification a été un triomphe.

Notre droit constitutionnel, analysé et interprété dans plusieurs de ses dispositions les plus importantes, a fourni à M. Eugène Verhaegen un sujet d'intéressantes *Études de droit public*, parmi lesquelles se rencontrent plusieurs articles publiés dans les premiers volumes de notre *Revue*. — Nous mentionnerons aussi un petit commentaire fort lucide de la nouvelle loi des *Conseils de prud'hommes*, par M. J. Dauby, ouvrier typographe.

Les amis du progrès devront une profonde reconnaissance à M. J.-F. Jacobs, directeur des écoles communales de Saint-Josse-ten-Noode, pour son *Manuel pratique des jardins d'enfants*, à l'usage des institutrices et des mères de famille. Cet ouvrage complet sous tous les rapports, composé sur les documents allemands, et accompagné d'une foule de gravures explicatives, servira sans doute d'active propagande pour les admirables idées de Froebel, et favorisera la réforme, désormais indispensable, de l'enseignement de l'enfance.

Le savant et courageux éditeur hollandais, M. R.-C. Meijer, auquel nous devons la réimpression de *la France mystique* et de tant d'ouvrages en faveur de l'indépendance absolue, de l'affranchissement complet de la pensée humaine, vient de réunir en un gros volume et sous le titre général de *Een bliksemschicht der* XIXe *eeuw* (Un sillon d'éclair du XIXe siècle), les trois publications périodiques qu'il avait faites durant l'année 1858. Nous avons rendu compte précédemment d'un opuscule de M. Meijer (Rudolf-Charles) sur la *Guerre de l'Inde* : nous examinerons bientôt l'ensemble de ses travaux, parmi lesquels se trouvent quelques traductions importantes de l'anglais et du français. — On peut se procurer le *Bliksemschicht der* XIXe *eeuw* à Bruxelles, à l'Office de publicité.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs la publication prochaine d'un grand ouvrage de M. De Potter, devant servir d'interprétation et d'étude préliminaire, indispensable, pour la science sociale. C'est le *Dictionnaire rationnel des mots les plus usités en sciences, en philosophie, en politique, en morale et en religion, avec leur signification déterminée et leur rapport aux questions d'ordre social.*

M. De Potter avait publié en 1848, comme annexe à son livre : *la Réalité déterminée par le raisonnement*, une liste de mots employés dans ce livre, avec leur détermination et leur valeur. C'est cette liste qu'il a étendue par l'adjonction de près de 600 mots nouveaux, ce qui porte le nombre des mots définis et commentés à environ 1,300. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance d'un pareil travail, que le nom de l'auteur recommande suffisamment.

TABLE.

Pages.

REVUE LITTÉRAIRE.

